



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



FROM THE LIBRARY OF
FRANK ALWYN TAYLOR
STUDENT OF CHRIST CHURCH
1922-1960

1.2.4.13





Vet. Fr. III B. 3290

1. 2. 4. 13

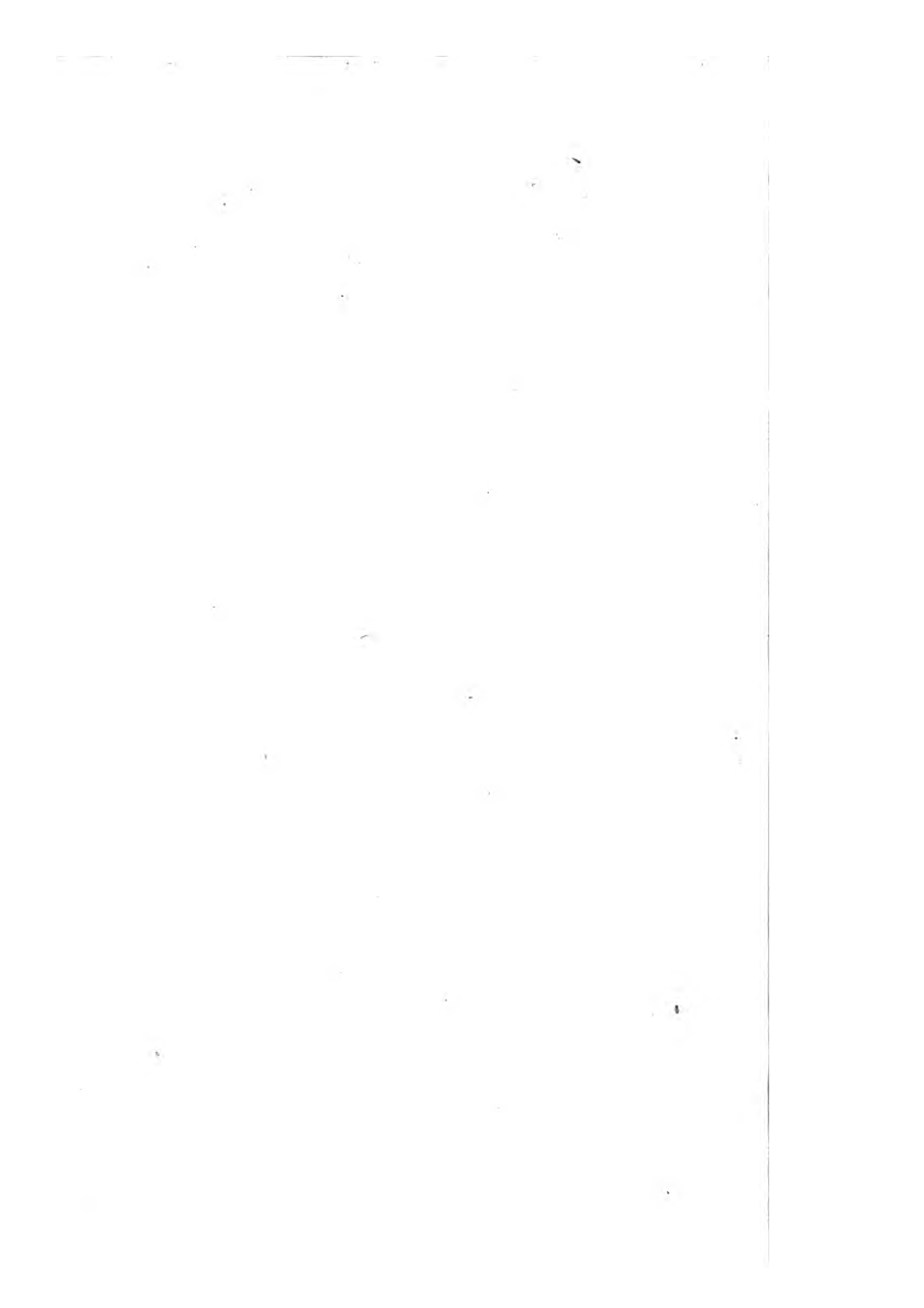
af

W af

FATaylor

Christ Church

Cypri



LES
PROVINCIALES

OU
LETTRES
DE LOUIS DE MONTALTE
PAR BLAISE PASCAL.

~~~~~  
TOME PREMIER.



A PARIS  
DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ  
IMPRIMEUR DU ROI ET DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

M DCCCXVI.





---

**ESSAI**  
**SUR**  
**LES MEILLEURS OUVRAGES**  
**ÉCRITS EN PROSE**  
**DANS LA LANGUE FRANÇOISE,**  
**ET PARTICULIÈREMENT**  
**SUR LES PROVINCIALES DE PASCAL.**

---

C'est sans doute une heureuse idée que celle d'offrir aux amateurs de la littérature et de la typographie une collection soignée des meilleurs ouvrages de la langue françoise : mais quels sont les ouvrages qui méritent d'entrer dans la suite magnifique de cette galerie nationale ? à quelle époque les fera-t-on remonter ? quel est l'espace de temps qu'embrassera cette collection ? Voilà ce qu'on n'a point encore suffisamment examiné.

Ce recueil doit comprendre naturellement deux divisions : celle des ouvrages en vers, et celle des livres écrits en prose.

Nous mettons au premier rang les ouvrages en vers, parce que la poésie a été perfectionnée la pre-

mière. Aussi cette partie de la collection commence par les poésies de Malherbe. On pourroit placer à la tête de cette division l'Histoire de la poésie françoise, par l'abbé Massieu; celle du théâtre, par M. Suard; quelques Mémoires de l'académie des belles-lettres sur les fabliaux et sur divers sujets relatifs à notre versification et à notre poésie; des Extraits de l'abbé Millot sur les Troubadours, et de quelques autres écrits du même genre. Nous avons, à cet égard, beaucoup plus de secours et de matériaux qu'il n'en faut pour former une introduction curieuse et instructive à la lecture de nos poètes, et pour reconnoître que, sans remonter jusqu'au Roman de la Rose, nous avons en vers deux langues françoises; celle de Marot et de quelques autres poètes antérieurs à Malherbe, laquelle a donné lieu à ce que nous appelons le style marotique; et celle de Malherbe et des autres grands poètes qui ont *reconnu ses lois et l'ont pris pour modèle.*

Nous ne sommes pas, à beaucoup près, aussi avancés relativement au choix à faire dans l'immense trésor de nos bons ouvrages en prose. Tous ceux qui ont voulu nous donner l'histoire des différents siècles de notre littérature n'ont fait que des espèces de dictionnaires ou de catalogues alphabétiques, dont le désordre ne présente aucune suite et ne laisse aucune idée nette. Il nous manque un tableau chronologique des degrés par lesquels a passé successivement cette partie de notre littérature avant d'être arrivée au terme où l'on peut

croire que notre langue, long-temps variable et inconstante, a pris en quelque sorte une forme assurée et définitive.

C'est à Pascal que l'on paroît en avoir attribué la gloire. La publication de ses Lettres à un Provincial (que l'on est convenu d'appeler plus brièvement les Provinciales, quoique ce titre n'ait aucun rapport réel avec l'objet de cet ouvrage), cette publication est de la même année où parut la Pucelle de Chapelain, c'est-à-dire de l'année 1656; c'est l'époque commune à laquelle on rapporte cette fixation précise de la langue françoise, parceque ces Lettres fameuses passent pour être le premier ouvrage en prose, si purement écrit et si correct, qu'après cent soixante ans il ne s'y trouve ni mot qui ait vieilli, ni tour de phrase qui répugne au génie actuel et à l'usage de notre langue.

Est-il vrai que cet éloge appartienne exclusivement aux Lettres Provinciales? Si l'auteur ne doit, en effet, le partager avec personne, comment est-il parvenu le premier à ce degré de perfection? Pourquoi cette épuration de notre langue est-elle arrivée si tard? Que devons-nous penser de ceux qui avoient écrit en françois avant l'année 1656, dans laquelle ces Lettres furent imprimées pour la première fois, et parurent séparément et successivement dans le format *in-quarto*, dont les exemplaires complets sont aujourd'hui très rares? N'en résulte-t-il pas que nous avons aussi en prose deux langues françoises; savoir: celle du seizième siècle, conservée dans

quelques excellents livres antérieurs aux Lettres Provinciales, et celle du dix-septième siècle, qui subsiste et vit encore telle qu'elle a été consacrée par cet ouvrage de Pascal, et par ceux des autres grands auteurs qui l'ont suivi. Sans doute on a raison de rappeler et de vanter sans cesse le siècle de Louis XIV; mais rend-on assez de justice au siècle de François I<sup>er</sup>? Ces questions embrassent toute l'histoire de notre littérature; leur examen rapide nous a paru devoir précéder le livre auquel elles s'appliquent; livre unique, par l'influence qu'il a eue, et sur les formes générales de la prose française, et sur le mouvement des esprits, et sur la destinée d'une société dont il a dévoilé la morale et la politique. La satire qu'il contenoit contre cette société peut bien rendre raison du succès extraordinaire que l'ouvrage a obtenu dans le temps; mais il faut que cet ouvrage ait eu un autre mérite intrinsèque, pour avoir conservé son prix si long-temps après les circonstances qui l'avoient fait naître. Il est bien vrai que, de nos jours, un homme à paradoxes (1) a osé appeler ce chef-d'œuvre *les presque défuntes Lettres Provinciales*; mais il n'a réussi qu'à se faire donner un démenti universel, et l'on a persisté à regarder ce livre comme étant le premier de ceux qui sont venus composer la bibliothèque classique de la prose française dans le grand siècle de Louis XIV.

(1) M. Linguet.

Sous ce point de vue, il est important de discuter les problèmes que nous venons de proposer. Nous ne nous flattons pas de les résoudre. Nous essaierons seulement de mettre sous les yeux des lecteurs les faits et les réflexions qui pourront les mettre à portée de juger par eux-mêmes.

Nous ne commencerons nos recherches qu'à l'époque de la découverte de l'imprimerie, vers le milieu du quinzième siècle. Ce n'est pas que, longtemps avant cette époque, on n'écrivît en français; que la langue ne fût déjà parlée et fort accréditée hors des limites même de la France, et qu'on ne possédât, en cette même langue, quelques manuscrits, plus ou moins curieux ou intéressants; mais ce petit nombre d'ouvrages étoient peu répandus. On peut juger de la rareté des bons livres, en langue vulgaire sur-tout, par les catalogues qui nous restent des premières bibliothèques de nos rois. La lenteur des copistes et leur cherté faisoient des livres un objet de luxe et de magnificence, avant que l'invention de Guttemberg en eût fait un objet de commerce et d'usage. D'ailleurs, notre langue éprouva long-temps des contradictions et des obstacles qu'elle a eu beaucoup de peine à surmonter, et qui expliquent comment notre littérature est venue si tard. Il convient donc de jeter d'abord un coup d'œil sur son origine et sur les circonstances qui ont retardé et comprimé son développement; d'examiner ensuite quels sont les premiers livres français imprimés dans le quinzième siècle; de don-

ner plus d'attention à ceux qui ont paru depuis l'époque de la renaissance des lettres en France, sous le roi qui a mérité d'en être nommé le père, jusqu'à l'époque de l'établissement de l'académie françoise, en 1635; d'apprécier la réforme qui fut alors commencée par cette compagnie, et d'en voir l'effet, depuis 1635 jusqu'à la publication des Provinciales, en 1656; de chercher par quels moyens Pâscal étoit parvenu à se former un style si pur; d'examiner les reproches qu'on lui a faits; de terminer enfin cet essai par quelques considérations sur le choix des ouvrages postérieurs, par leur date, aux Provinciales, qui paroissent devoir entrer dans cette collection des meilleurs ouvrages de la langue françoise, et sur les recherches et les notes dont il seroit à desirer qu'ils pussent être accompagnés.

§. 1. *Origine de la langue françoise, et cause principale de la lenteur de ses progrès.*

Nous sommes heureusement dispensés d'entrer ici dans un détail qui ne pourroit être que la répétition affoiblie de ce qui a été dit, 1<sup>o</sup> par Duclos, dans son Mémoire sur l'origine et les révolutions de la langue françoise, inséré dans le Recueil de l'académie des inscriptions et belles-lettres (1); 2<sup>o</sup> par Voltaire, dans l'article *français*, de ses Questions sur l'Encyclopédie; 3<sup>o</sup> par Bullet, dans son Histoire

(1) Tome XVII, in-4<sup>o</sup>, pages 171-190.

de la langue celtique; et 4<sup>o</sup> par M. Raynouard, dans ce qu'il publie aujourd'hui sur la langue romane (1).

Ces origines sont obscures, et leur incertitude prête à bien des systèmes qui ne s'accordent pas ensemble. Nous manquons de monuments nationaux et domestiques pour établir l'histoire des Gaules primitives, car les Gaulois n'écrivoient pas. Nous ne savons sur eux que le peu que nous en apprennent les Romains qui les subjuguèrent, et qui ne les ont pas flattés. Une société d'antiquaires françois, récemment établie, s'occupe à rechercher les traces qui peuvent rester de ces temps reculés, dans quelques médailles gauloises, dans les tombeaux, dans les ruines, et enfin dans les origines, trop peu connues jusqu'à présent, de la langue celtique.

Cette langue étoit-elle, comme des hommes éclairés persistent à le croire, le fonds primitif de la nôtre? de combien d'autres langues, ou d'autres dialectes, s'étoit-elle formée?

César et Strabon nous apprennent que l'ancienne Gaule avoit pour limites le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées, et l'Océan. Ce pays comprenoit quatre cents nations, ou peuplades diverses, mais qui se rapportoient à ces trois principales: 1<sup>o</sup> les Belges, du Rhin jusqu'à la Marne et à la Seine; 2<sup>o</sup> les Celtes, ou les Gaulois proprement dits, de la

(1) Ce savant académicien répand un jour nouveau sur la question. Il refait la langue Romane, d'après les monuments qui en existent; et prouve ingénieusement que le Roman a été le moule intermédiaire et la transition du Latin au François, à l'Italien, et à l'Espagnol.



Marne et de la Seine jusqu'à la Garonne; 3° les Aquitains, de la Garonne aux Pyrénées.

Ces peuplades nombreuses devoient s'entendre entre elles, ne fût-ce que pour concerter les émigrations guerrières, les colonies, et les conquêtes par lesquelles elles se portèrent dans toutes les parties du monde alors connu. On voit les Celtes aller en Espagne, d'où vinrent les Celtibères; les Belges passer dans la Grande-Bretagne; les Gaulois fondre en Italie, sous Bellovèse, d'où l'Italie supérieure fut appelée par les Romains la Gaule Cisalpine; dans le même temps Sigovèse conduisoit une autre colonie au-delà du Rhin; les Tectosages allèrent dans la forêt d'Hercinie; les Scordisques, dans la Pannonie; enfin les Gaulois fondèrent dans l'Asie mineure le royaume de Galatie. Certainement, tous ces guerriers avoient une langue commune; mais quel étoit cet idiome? De tant d'exploits, de tant de gloire, de ces destinées si brillantes, à peine nous reste-t-il une mémoire confuse.

Les seuls qui auroient pu nous en transmettre le souvenir, c'étoient les Druides et les Bardes.

Les Druides étoient armés de deux pouvoirs terribles; car ils étoient prêtres et juges. Leur doctrine étoit renfermée dans vingt mille vers, non écrits, qui subsistoient encore dans la mémoire des Gaulois du temps de Cicéron. L'on présume que la croyance de la métempsychose entroit dans le système de ces traditions secrètes; on ne peut donner sur ce point que des conjectures savantes: mais

pourquoi donc n'aurions-nous pas un Macpherson françois, qui sût retrouver quelque jour les lambeaux long-temps oubliés de ces mystères druidiques, comme l'Écossois a recouvré, ou même supposé, les chansons d'Ossian? Est-il donc invraisemblable que Cicéron ait été tenté d'écrire ses conversations avec Divitiac, et que l'on puisse au moins nous en retracer quelque idée?

Les Bardes étoient les poètes ou les chantres qui suivoient les Gaulois à la guerre, célébroient leurs exploits, et transmettoient aux descendants la mémoire de leurs aïeux. Les chants belliqueux de ces Bardes n'étoient pas encore perdus du temps de Charlemagne, qui fit recueillir avec soin tout ce qu'on put en retrouver. De ces chansons guerrières, on tira celle de Roland, qui a été long-temps célèbre; mais rien de tout cela n'est venu jusqu'à nous.

Les Gaules ont perdu jusqu'à leur nom; et nous ne savons pas au juste si nous avons gardé quelques vestiges de leur langue.

Le grec des Phocéens, le tudesque des Allemands, le roman corrompu des Goths, je ne sais combien d'autres éléments peu connus, sont venus se mêler au fond de la langue vulgaire. Elle est demeurée plusieurs siècles dans un état de barbarie qui n'a pas empêché qu'elle n'eût des moments d'éclat, quand elle prêchoit la croisade par l'organe de S. Bernard, ou quand elle dictoit au-dehors les lois d'une foule de princes sortis de notre France pour aller occuper des trônes étrangers: elle passa en Angleterre, quand

Guillaume-le-Conquérant s'empara de cette île, en 1066; elle suivit le duc de Bourgogne, qui fut roi de Portugal, en 1090; Godefroy de Bouillon, qui fut roi de Jérusalem, en 1099; les comtes de Flandre, les Courtenay, qui furent empereurs de Constantinople, en 1206 et 1216; le comte de Champagne, qui devint roi de Navarre, en 1234; le prince d'Anjou, roi de Naples, en 1245 et 1265, etc.

Au milieu de tant de triomphes, cette pauvre langue françoise n'étoit encore qu'un jargon qui n'avoit ni lois, ni grammaire. Nous croyons devoir insister sur un point qu'il ne faut pas perdre de vue; c'est que notre langue a dû vaincre un obstacle perpétuel et presque insurmontable, car elle a eu à soutenir une lutte inégale contre la langue des Romains, qui d'abord l'emporta sur elle, et l'étouffa pendant long-temps après la conquête des Gaules, mais qui est revenue ensuite, armée de la prédominance de la religion, et protégée par l'influence des doctrines ultramontaines.

Les Francs et les Goths avoient bien détruit le colosse de l'empire romain; mais des événements nouveaux rendirent à Rome chrétienne une partie de la puissance arrachée à Rome païenne.

Les papes avoient eu besoin du secours de nos rois. Étienne II avoit fait écrire à Pepin, par saint Pierre et par tous les saints, une lettre éloquente pour engager Pepin dans une guerre contre Astolphe. Les François n'étoient pas très ardents pour cette entreprise; Pepin la tenta de son chef. L'expé-

dition fut heureuse. Le vainqueur donna au pontife l'exarchat de Ravenne avec la pentapole, pour être absous de ses péchés et racheter son âme. Le pape lui fit présent de la vie éternelle (1). Pepin se fit sacrer par le pape, au lieu de se faire élever sur le pavois des Francs. Ces changements eurent des suites qu'on ne prévoyait pas alors.

Cependant tout étoit barbare. Charlemagne essaya de ranimer les lettres en établissant des écoles à Paris et à Tours en 793, et dans tous les évêchés et abbayes de son empire en 789. Les docteurs qu'il employoit étoient des ecclésiastiques qui ne savent qu'un peu de latin. Charlemagne, inspiré par eux, paya plus d'un tribut à la grossièreté et à la rudesse du siècle où il vivoit. Par un de ses capitulaires, il prescrit le duel pour découvrir les crimes; il admet, par un autre, l'épreuve des charbons ardents. Le testament de ce grand homme offre une disposition peut-être encore plus bizarre: il veut que, s'il survient des différends entre ses fils, la dispute soit terminée par le jugement de la croix; c'est-à-dire que le vainqueur soit celui qui pourra se tenir plus long-temps les bras en l'air, faisant la croix. Dans le concile d'Ingelheim, l'empereur Louis-d'Outremer offre de se battre en champ clos pour démontrer son innocence. Si les princes et les prélats étoient si peu instruits, que devoit-ce être alors du reste de la nation? L'ignorance devint si générale

(1) ÉTIENNE II, épîtres 7 et 8. PAUL I, épître 15. Voyez le Code Carelin, dans Duchesne, tome III.

que, vers l'an 1000, chacun s'attendoit à voir la fin du monde. En 1209, un concile de Paris condamna au feu la métaphysique d'Aristote, avec défense de la lire et de l'avoir chez soi, sous peine d'excommunication. Cependant, dès l'an 1200, l'université de Paris commençoit à être célèbre, et il y avoit déjà une foule d'étudiants de toutes les parties de l'Europe. Mais cette université étoit toute pontificale et purement latine. Vers ce temps, les Vaudois, les pauvres de Lyon, les Albigeois, avoient voulu lire la Bible que Pierre Valdo avoit fait traduire en françois. Ce fut un crime qu'on ne put leur pardonner. Il y eut un grand nombre de Vaudois condamnés au feu en 1209, 1210, et 1211. Cette version de la Bible en langue vulgaire étoit informe, parce que la langue elle-même n'étoit pas formée; mais ce premier ouvrage répandoit le goût du françois: on eut grand soin de le proscrire. Le latin seul resta en possession de l'église, des tribunaux et des conseils, et des actes de toute espèce. Notre langue ainsi négligée n'étoit qu'un idiome agreste, et qui n'auroit pu se réhabiliter, s'il eût été toujours abandonné et repoussé par le gouvernement.

§. 2. *Des premiers livres françois imprimés dans le quinzième siècle.*

La découverte de l'imprimerie, qui date de 1440, ne fut pas d'abord appliquée à des livres en langue vulgaire. Les premiers ouvrages françois qui parurent

dans le quinzième siècle ne sont recherchés que comme des raretés typographiques ; on les paie fort cher dans les ventes de livres, et il n'y en a pas un seul que l'on puisse relire aujourd'hui avec quelque plaisir, par la difficulté de leurs caractères gothiques, par le peu de valeur du fonds de leur doctrine, et par les défauts de la forme. Cependant on est curieux de connoître ces premiers essais, et de pouvoir juger quels furent les ouvrages écrits en notre langue qui attirèrent d'abord l'attention des imprimeurs. Nous avons essayé d'en dresser une liste, suivant l'ordre des dates, et, tout incomplète qu'elle puisse être, nous croyons devoir la présenter aux lecteurs, avec un petit nombre d'observations propres à tempérer la sécheresse du catalogue.

*Liste des principaux ouvrages en prose françoise qui ont paru depuis la découverte de l'imprimerie, en 1440, jusqu'à la fin du quinzième siècle, rangés par ordre de dates.*

1473.

**LE JARDIN DE DÉVOTION**, auquel l'ame dévote quiert son amoureux Jhesucrist. Bruges, Colard Mansion, vers 1473, in-fol.

Ouvrage très rare, mais qui n'a d'autre mérite que d'être la première impression faite à Bruges, par Colard Mansion.

Cet imprimeur, homme de lettres, est connu par une notice que M. Van-Praët a consacrée à sa mémoire, dans l'Esprit des journaux, du mois de février 1780, et dans l'ouvrage de M. Lambinet, sur l'origine de l'imprimerie. Notre langue lui a de grandes obligations ; car c'est un des premiers typo-

graphes qui s'en soit occupé, et qui lui ait voué ses presses dans une ville de la Flandre, alors très florissante par l'industrie et le commerce, tandis que la langue française paroïssoit négligée par les imprimeurs de Paris.

On conserve à la Bibliothèque du Roi la *Pénitence d'Adam*, manuscrit, traduit du latin en français par ce même Colard Mansion.

1476.

**LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE**, appelées *Chroniques de Saint-Denis*, depuis les Troyens jusqu'à la mort de Charles VII, en 1461. Paris, en l'ostel de Pasquier Bonhomme, le xvi<sup>e</sup> jour de janvier, l'an de grace 1476, 3 v. in-fol., goth. Le dernier volume contient les règnes de Charles V, VI, et VII.

Bonhomme étoit l'un des quatre principaux libraires de l'université de Paris.

Il y a une autre édition de ce livre, donnée à Paris par Jean Maurand, pour Antoine Vérard; le dernier août 1493, et qui va jusqu'à la mort de Charles VIII. Elle est mieux imprimée que la précédente, et il y a des gravures en bois.

M. De La Curne de Sainte-Palaye a donné à l'académie des inscriptions et belles-lettres un mémoire curieux concernant les principaux monuments de l'Histoire de France. On y trouve une notice exacte sur ces *Chroniques de Saint-Denis*. (Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tome XV, in-4<sup>o</sup>, pages 580-617.)

**LA LÉGENDE DORÉE**, dite la *VIE DES SAINTS*, traduite en français par Jehan Batallier, dominicain. Lyon, Barthélemy Buges, 1476, in-fol.

**LA LÉGENDE DES SAINTS NOUVEAUX**, qui ne sont pas insérés dans la grande Légende, par les P. P. Maistre Julien

(Macho) et Maistre Jehan Batallier. Lyon, chez le même, 1477, in-fol.

Jacques de Voragine est l'auteur de cette *Légende d'or*, qu'on devoit appeler plutôt *de fer*, suivant quelques savants critiques, indignés des fraudes pieuses et des absurdités qui remplissent ce livre, autrefois si fameux. Cependant il seroit possible que l'auteur n'eût voulu composer que des apologues moraux et des fables mystiques. Jugeons-en par ce trait, que nous détachons au hasard de la vie de saint Macaire.

« Saint Machaire pria pour le dyable à ce qu'il feust en paradis. Nostre Seigneur ouit sa priere, et lui envoya un ange, lequel dist si luy vouloit dire ung verset du *Miserere*, lequel se commence ainsi : *Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper*, et qu'il yroit en paradis. Saint Machaire vinst au dyable, et luy dist, que s'il vouloit confesser et dire ce verset chascun jour, qu'il yroit en paradis. Le dyable lui dist qu'il n'en feroit rien, et que oncques ne pécha. Ainsi le dyable ne fut point à paradis. Adonc l'ange dit à saint Machaire que jamais ne priast pour créature qui fust dampnée en enfer, ne pour ceux qui sont obstinés en leur mal, lesquels ne veulent pas pardonner. »

Ou nous nous trompons fort, ou cette partie de la *Légende de saint Macaire* n'est qu'une parabole contre ceux qui sont opiniâtrés à mal faire, et qui ne veulent pas convenir qu'ils ont péché. En relisant, sous ce point de vue, la *Légende dorée* et plusieurs autres anciens ouvrages du même genre, on verroit peut-être que, s'ils doivent être décriés comme histoire, ces récits ont quelquefois toute la finesse de l'allégorie, et souvent tout le sel de la satire.

VERS 1475-1477.

VALERIUS MAXIMUS, translaté de latin en françois par maître



Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, sans nom d'imprimeur, sans date, etc., in-fol.

Les recueils d'anecdotes et de traits, dans le genre de Valère Maxime, ont été long-temps à la mode. Ce sont des répertoires que l'ignorance et la paresse aiment à parcourir. Nous aurions pu grossir cette petite liste de beaucoup de lieux-communs semblables ; mais nous avons dû nous borner.

1477.

**LE LIVRE DE MAISTRE REGNARD ET DE DAME HERSANT SA FEMME.**

Livre plaisant et facétieux contenant maints propos et subtils passages couverts et celés, pour montrer les conditions et mœurs de plusieurs estats et offices. A Paris, par Philippe Lenoir, libraire, et l'un des deux relieurs de livres, jurés de l'université de Paris.

Nous avons parlé de cet ouvrage singulier dans les notes de la Vulpéide, poème-apologue, qui termine le recueil de nos Fables et Contes, en deux volumes.

Un extrait de ce livre seroit curieux ; mais il est rempli de traits contre le clergé, que nous ne croyons pas devoir reproduire. Quand le roi lion tient sa cour, *l'ane archevêque dit la messe* ; c'est là un des moindres sarcasmes du livre de maître Regnard.

L'auteur étoit Jean Tenessat ; il n'a fait que traduire en prose les rimes de Jacquemard Giélée.

**BOECE, LIVRE DE LA CONSOLATION DE LA PHILOSOPHIE. Bruges, Colard Mansion, 1477, in-fol. sur deux colonnes.**

La traduction a été faite *par un honneste clerc désolé, quérant sa consolation en la translation de cestui livre*. Le correcteur ou compilateur, comme il s'intitule, étoit maître Reynier de Saint-Trudon, docteur en sainte théologie.

Ce livre de Boèce a été traduit plusieurs fois. Il a fait naître

d'autres livres, appelés *Consolations*, et qui ne sont pas toujours dignes d'un si beau titre.

L'ANCIEN TESTAMENT, traduit en françois. Lyon, chez Barthelemy Buyer, vers l'an 1477, in-fol.

LE NOUVEAU TESTAMENT, vu et corrigé par les PP. Julien Macho et Pierre Farget. Lyon, chez le même, sans date, (vers 1477), in-fol.

Première édition de la sainte Écriture en françois. Les traducteurs étoient des religieux augustins du couvent de Lyon-sur-le-Rosne.

On ne s'offensa point, à ce qu'il paroît, de leur entreprise; mais, par la suite, on devint plus difficile. A la renaissance des lettres, Jacques Lefèvre, d'Étaples, publia la sainte Bible en françois, *translatée selon la pure et entière traduction (latine) de saint Hierosme*. Il commença par le Nouveau Testament, imprimé en la maison Simon de Colines, à Paris, l'an 1523. La Sorbonne et le parlement prirent feu contre ces traductions; les exemplaires en furent supprimés, et l'auteur fut forcé d'envoyer la suite à Anvers.

LE MIROIR DE LA VIE HUMAINE, fait par Roderigue, Hispaignol, évêque de Zamoresis, traduit de latin en françois, par frere Julien (Macho). Lyon, Barthol. Buyer, 1477, in-fol.

C'est là ce fameux *speculum vitæ humanæ*, de Rodrigue Sancio ou Sanchez, qui parut à Rome, en latin, en 1468, et dont il y a plusieurs éditions également latines, toutes du quinzième siècle, rares et recherchées.

La traduction du frère Farget et Julien Macho reparut à Strasbourg, en 1482, in-fol., goth., figures en bois.

1478.

LE LIVRE DE SAPIENCE, traduit du latin (de Gui de Roye) par

un religieux de Cluny, pour les simples prestres, qui n'entendent ni le latin, ni les Escritures. Imprimé à Geneve MCCCCLXXVIII, le 9 jour d'octobre, in-fol.

Gui de Roye, archevêque de Reims, avoit composé en 1388, le *Doctrinale sapientiæ*. Le religieux de Cluny, qui le traduisit l'année suivante, y ajouta des exemples naïfs et des historiettes quelquefois assez drôles, sur-tout quand on songe au motif qui le faisoit écrire, pour aider à ces simples prêtres qui n'entendoient pas le latin. Voici une de ces histoires : « On lit d'une femme qui souvent alloit au Monstier ; « le prêtre de l'église avoit très mauvaise voix, et toutes fois « qu'il chantoit, cette femme plouroit. Le prêtre ne se put « plus tenir ; mais lui alla demander pourquoi elle plouroit « en l'église quand il chantoit ? Hélas ! sire, dit-elle, je dois « bien plourer ; car je avois un âne qui me faisoit moult de « bien, que j'ai perdu, et il me semble, quand je vous oy « chanter, que ce soit lui. Le prêtre qui cuidoit avoir louange, « s'en alla tout confus et moqué. »

Il y eut plusieurs autres éditions de cet ouvrage dans le quinzième siècle. Celle de Lyon, chez Guillaume Le Roy, en 1485, est intitulé : *Le Doctrinal de sapience, fait brièvement et grossement, pour les simples gens*.

LE LIVRE DES SAINTS ANGES. Geneve, 1478, in-fol., goth.

Premier livre imprimé à Genève.

L'auteur, appelé Ximenez ou Eximenez, religieux de l'ordre des Frères mineurs, puis évêque de Perpignan et patriarche d'Alexandrie, florissoit vers l'an 1400. Il composa cet ouvrage en catalan, puis en espagnol.

LE ROMAN DE FIER A BRAS, LE GÉANT. Geneve, 1478, in-fol., goth.

Voilà le premier, ou du moins un des premiers romans

qui furent si fort à la mode, et qui ont passé à la fin dans la Bibliothèque bleue. Nous verrons beaucoup d'autres livres du même genre, plus merveilleux et plus étranges les uns que les autres, et qui, par ces bizarreries même, attachoient fortement l'attention de leurs lecteurs.

Ce roman a donné à la langue française le mot de *fier à bras*, qui est toujours d'usage.

BAUDOIN, COMTE DE FLANDRES. Lyon, Barthelémy Buyer, 1478, in-fol.

Ce livre ne parle pas seulement de Baudoin, mais *encore de Ferrant, filz au roi de Portugal, qui depuis fut comte de Flandre. Il contient de plus aucunes croniques du roi Philippe de France et de ses quatre filz; et aussy du roy saint Loys et son fils Jehan Tristan, qu'ilz firent encontre les Sarrasins.*

La réimpression de cet ouvrage, à Chambéry, par Ant. Neyret, en 1484, in-fol., est le premier livre imprimé à Chambéry.

1479.

SOMME RURALE, compilée par Jehan Boutillier. Bruges, Colard Mansion, 1479, in-fol., sur deux colonnes, sans chiffres, signatures, ni réclames. Les lettres initiales sont faites à la main.

La copie sur laquelle ce livre fut imprimé avoit été écrite par un *auditeur du roi, commis à ce par monseigneur le bailli d'Amiens. Le copiste y avoit employé treize mois et neuf jours.*

La Somme rurale, de Jean Boutillier, est un des plus anciens ouvrages sur notre droit français et sur le fond de nos coutumes. Il y auroit beaucoup à dire sur cette matière importante, devenue très heureusement moins utile à approfondir depuis que les Français ont enfin un Code civil, et n'ont plus de droit féodal. Charondas Le Charon avoit tra-

## XX

vaillé sur la *Somme rurale* ; mais la première édition est encore la plus recherchée , et ce sera toujours un monument fort curieux des degrés par lesquels notre droit s'est trainé , avant d'être élevé à l'uniformité et à la clarté d'un vrai Code.

1480.

DOCTRINE POUR L'INSTRUCTION DE TOUS CHRETIENS. ( Utrecht ,  
Jean Valdener, vers l'an 1480, in-4° . )

C'est un ouvrage de Jean Charlier, célèbre chancelier de l'université de Paris, plus connu sous le nom de Gerson, du nom d'un village du diocèse de Reims où il étoit né. Ce grand homme mourut à Lyon, en 1429, dans une espèce d'exil qu'il avoit dû s'imposer, parceque le duc de Bourgogne ne pouvoit pas lui pardonner d'avoir fait condamner l'exécrable apologie du meurtre du duc d'Orléans. Gerson se fit maître d'école , et il a mérité qu'on lui attribuât le beau livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Gerson est un des hommes dont l'éloge seroit le digne objet de nos concours académiques , ainsi que ce Boylesve, prévôt de Paris, sous saint Louis, qui organisa la police de cette ville, et quelques autres personnages, éminemment vertueux ou utiles, dont la mémoire est trop négligée.

Le livre appelé MANDEVILLE , fait et composé par M. Jehan de Mandeville, parle de la terre de promission, et de plusieurs autres isles de mer, etc. Lyon, Barth. Buyer, 1480, in-fol.

Jean de Mandeville, médecin anglois, voyagea pendant trente-quatre ans en Asie et en Afrique ; il publia lui-même son ouvrage en françois, en anglois, et en latin. Il mourut à Liège le 17 novembre 1372.

Les livres de voyages sont agréables et utiles ; nous en avons peu en françois dans le quinzisième siècle, mais il y en eut beaucoup dans le siècle suivant.

1482.

**LE TRÉSOR DES HUMAINS.** Ce livre est appelé le Trésor des Humains, lequel traite de la manière d'instruire les enfants en la foy catholique, et de leur descliner toutes les lois tant chrestiennes que sarrazines, tous arts et toutes sciences tant praticiennes que spéculatives, de tous estats, metiers, et marchandises.... Lequel livre a esté veu et corrigé, à Paris, par plusieurs grands clerics docteurs, tant en théologie que en autre science. — A Paris, en l'an de l'incarnation de Notre Seigneur mil quatre cens quatre vingts et deux, in-fol., goth.

Voici un livre élémentaire. Nous en avons beaucoup; il y en a peu de bien faits et de vraiment utiles. Il est à desirer qu'on prenne les moyens d'en faire composer de bons et de les répandre par-tout où ils sont nécessaires. On ne sait pas assez combien les livres de ce genre peuvent exercer d'influence, et mériter le titre de *trésor des humains*; mais ce *trésor* est peu commun, et il devoit le devenir.

**OLIVIER DE CASTILLE.** Cy commence le livre de Olivier de Castille et de Artus d'Algarbe, son très royal compaignon (translaté du latin en françois, par Phil. Camus). Geneve, 1482, in-fol., goth.

Il semble que Genève ait eu la première fabrique de nos romans en prose; mais nous allons bientôt les voir se propager et se répandre par-tout où pourra s'établir le bel art de l'imprimerie.

1484.

**L'HISTOIRE DE LA CONSTANCE ET PATIENCE DE GRISELIDIS,** traduite du latin de François Petrarcha. A Brehant-Lodeac, Robin Foucquet, et Jehan Gres, 1484, in-4°.

Cet opuscule de Pétrarque est ici proposé par le traduc-

teur à *l'exemplaire des femmes mariées et de toutes autres*. Cette histoire touchante a été souvent reproduite ; mais on aime à revoir les traits du tableau primitif, que l'immortel Pétrarque avoit esquissé en latin pour Jean de Médicis, et qui avoit paru, dès 1470, sous ce titre : *Epistola Domini Francisci Petrarchæ, laureati poëtæ, ad dominum Johannem Florentinum de historia Griselidis mulieris maximæ constantiæ et patientiæ* ; et, en 1473, avec cet autre titre : *Incipit Epistola Francisci Petrarchæ de insigni patientiâ et fide uxoriâ Griseldis in Waltherum*.

LES MÉTAMORPHOSES D'OVIDE, moralisées par Thomas Walleys (Vallois), et translataées par Colard Mansion. Bruges, Colard Mansion, 1484, in-fol. ; fig. grav. en bois.

Le même ouvrage reparut à Paris, chez Anth. Verard, en 1493, sous ce titre : *La Bible des poètes de Métamorphose* ; et, en 1530, sous cet autre titre : *Le grand Olympe des histoires poétiques du prince de poésie, Ovide Naso, en sa Métamorphose*.

Il y a loin sans doute de ces premières versions à la traduction en vers des Métamorphoses d'Ovide par Thomas Corneille ou Saint-Ange ; mais on ne peut être surpris de l'espèce d'avidité avec laquelle on rechercha cette image, quoique imparfaite, d'un des plus grands poèmes et des plus séduisants ouvrages que nous ayons sauvés des débris de l'antiquité. Le charme de ce livre est tel, qu'il attache et qu'il intéresse par la variété et la fraîcheur de ses tableaux, même dans les copies où l'on a peine à reconnoître l'éclat et le talent du peintre original.

1486.

LES FABLES D'ESOPE. Lyon, Math. Husz, in-fol. ; lettres goth., fig. grav. en bois.

On lit à la fin : *Imprimées à Lyon sur le Rosne par maistre Mathis Husz. L'an de grace mil CCCCLXXXVI, le neufvieme jour d'aout*.

Ces Fables sont aussi un des plus beaux présents que le génie ait faits au monde, pour l'instruction des enfants et pour l'amusement des sages. Nous croyons avoir fait valoir tous les titres d'Ésope à l'admiration, et même à la reconnaissance de la postérité, dans l'épître dédicatoire du Recueil de nos fables qui sont sorties des presses de M. Didot l'ainé, et nous prenons la liberté d'y renvoyer les lecteurs.

Cette année 1486 vit éclore, à l'envi, trois ouvrages dignes d'attention, chacun dans leur genre; celui que nous venons d'indiquer, et les deux suivants.

**LE LIVRE DES PROUFFITS CHAMPESTRES ET RURAUXX**, compilé par maître Pierre de Crescences, et translaté depuis en langage françois. Paris, Anth. Vérard, 1486, le dixieme jour de juillet, in-fol.

Il y en a des exemplaires datés du 15 octobre, qui portent le nom de Jean Bonhomme.

Ouvrage remarquable, et qui doit faire époque dans nos siècles modernes, pour ceux qui écriront l'histoire de l'agriculture. L'original latin, composé avec soin par un citoyen de Bologne dans le quatorzième siècle, a été jugé digne de faire partie du recueil des *Rei rusticæ scriptores*, de Gesner. La version italienne est un livre classique. M. Philippo Re a publié une notice curieuse sur Pierre de Crescences.

Le plan de cet ouvrage est net, et l'exécution en est aussi très estimable. L'auteur suit le détail des opérations champêtres, mois par mois, saison par saison. Il finit par un livre qui récapitule et réduit la substance des autres livres dans un cadre assez bien tracé.

Ce livre auroit produit un excellent effet; mais les habitants des campagnes auxquels il étoit destiné étoient alors bien loin d'en pouvoir profiter; ils vivoient sous un joug de fer, et aucun d'eux ne savoit lire.



## XXIV

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES, composées et récitées par nouvelles gents depuis naguères, et imprimées à Paris, le xxiii<sup>e</sup> jour de décembre 1486, par Ant. Vérard, petit in-fol. gothique.

Première édition avec une gravure en bois à chaque nouvelle.

Notre langue commence à sortir de ses langes, et à s'élever au-dessus d'un patois populaire. C'est le roi Louis XI qui a fait recueillir ces histoires, contées par des seigneurs de sa cour, avec une gaieté et une aisance qui semblent quelquefois un peu licenciées. A l'imitation de ces cent Nouvelles nouvelles, Marguerite de Valois, sœur de François I<sup>er</sup>, composa plus heureusement son *Heptaméron* ou les Nouvelles de la Reine de Navarre. Ces contes sont absolument dans le goût de ceux de Boccace. On les a recrépis en français plus moderne; cependant on doit préférer les premières éditions, et avoir le courage d'y chercher les traces naïves des efforts qu'on faisoit pour façonner et pour polir peu-à-peu la langue française.

LE LIVRE DU ROY MODUS ET DE LA ROYNE RATIO, lequel fait mention comment on doit deviser de toutes manières de chasses. Chamberry, Ant. Neyret, 1486, in-fol., goth., figures.

Les interlocuteurs de ces entretiens sur la chasse ont des noms significatifs tirés de la langue latine, *modus* et *ratio*.

Il ne faut pas être surpris de voir de bons livres français sortis de la Savoie: il est peu de pays où notre langue ait été plus en honneur. Nous en trouverons d'autres preuves en avançant dans ces recherches.

LA CITÉ DE DIEU DE S. AUGUSTIN, traduite en français, à la réquisition de Charles V, roi de France, par Raoul de

Praesles. Abbeville, Jean Dupré et Pierre Gerard, 1486, 2 vol., in-fol., goth.

Première édition de cette version, et premier ouvrage imprimé à Abbeville.

Saint Augustin y est qualifié de *monseigneur saint Augustin*.

Raoul de Presles, avocat général, puis maître des requêtes de l'hôtel du roi Charles V, traduisit la Cité de Dieu par ordre de ce prince. On trouve à ce sujet des détails très intéressants dans les réflexions de M. Dupuy, sur les moyens de perfectionner les bonnes traductions françoises des anciens auteurs. (Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXIX, pages 322-331.)

1487.

LES CRONICQUES DE NORMANDIE, petit in-fol., goth.

C'est le premier livre imprimé à Rouen, par Guillaume Le Tailleur, demeurant en la paroisse Saint-Lo.

Pendant il y a une édition de la coutume de Normandie, in-fol., goth., qui pourroit être de l'an 1483.

Toutes les provinces n'étoient pas si avancées à cette époque. Leurs histoires et leurs coutumes n'ont été imprimées, commentées, éclaircies, que dans le seizième, ou même le dix-septième siècle.

LE TRIOMPHE DES NEUF PREUX, avec l'histoire de Bertrand de Guesclin. Abbeville, Pierre Gerard, 1487, in-fol. goth.

Moitié roman, moitié histoire. La vie de du Guesclin inspirera toujours un très grand intérêt, quoique cet illustre guerrier ne sût ni lire ni écrire. Si tous ceux de son siècle lui avoient ressemblé, nous ne saurions pas son histoire.

CY COMMENCE LISTOIRE DU TRÈS VAILLANT CHEVALIER PARIS ET DE LA BELLE VIENNE, fille du dauphin. A Anvers, par Ge-

xxvj

rard Leer, 1487, le xv<sup>e</sup> jour du mois de mai, petit in-fol., goth., figures.

Ceci est pur roman. Ce genre de lecture étoit dès-lors le plus en vogue. Cependant la dévotion l'emportoit quelquefois, comme le montre le succès constant et soutenu du livre dont on va parler dans l'article suivant.

1488.

**CY COMANCE LE LIVRE TRÈS SALUTAIRE, LA YMITATION DE JHESU-CHRIST ET MESPRIEMENT DE CE MONDE**, premierement composé en latin par saint Bernard, ou par autre dévotepersonne, attribué à maistre Jehan Gerson... et après translaté en françois en la cité de Tholouze. — Imprimé à Tholose par maistre Henric Mayar Alaman, l'an de grace mil cccc lxxxviii, et le xxviii<sup>e</sup> jour de mai. In-4<sup>o</sup>, goth.

Première édition de l'Imitation en françois, et qui est importante pour fixer la date de l'établissement de l'imprimerie à Toulouse.

Cette traduction, un peu changée, fut réimprimée à Paris, chez Jean Lambert, en 1493.

Quel est l'auteur de l'Imitation? Est-ce Jean Gerson? Est-ce Thomas A-Kempis? Il y a là-dessus beaucoup d'incertitude; notre opinion, qu'il seroit facile de justifier, est que la question est décidée en faveur d'A-Kempis, par la comparaison qu'on peut faire du style de l'Imitation avec celui de ses autres ouvrages latins, formant trois volumes in-4<sup>o</sup>.

Voyez une savante dissertation de M. Barbier sur soixantedouze traductions françoises de l'Imitation.

**LA MER DES HISTOIRES.** Paris, Pierre Le Rouge, 1488, 2 vol. in-fol.

C'est une traduction du *Rudimentum novitiorum* ou du *Rudiment des novices*, épitome divisé en six parties, suivant les

six âges du monde; ouvrage attribué à Jean de Columna, Romain, ou plutôt à un théologien, nommé Brochart.

On aimoit les titres pompeux. Nous avons vu un A B C qu'on décoroit du titre de *Trésor des humains*, voilà des éléments d'histoire, assez secs et mal digérés, qu'on nomme *la Mer des histoires!* Lecteurs, défiez-vous des titres! et vous, auteurs, soyez modestes.

LE ROMAN DU GRAND ARTUS. Rouën, Jean Le Bourgeois, 1488, 5 parties, 2 vol. in-fol. goth.

On lit à la fin du premier volume qu'il a été imprimé : à *l'exaltacion de la noblesse et de la bonne chevalerie, que fut en la Grande-Bretaigne en temps du très noble et vaillant roy Artus et de la table ronde. Et à l'exaltacion des courages des jeunes nobles ou autres qui se veullent exercer aux armes et acquérir l'ordre de chevalerie.*

Cette fameuse Table ronde a été réparée à neuf, tout récemment, dans un poëme de M. Creuzé de Lesser. Nous recueillons ainsi, en les embellissant, les idées qui avoient déjà enchanté nos ancêtres. L'imagination brode les mêmes canevases, suivant le goût de chaque siècle.

1489.

HISTOIRE DU TRÈS VAILLANT, NOBLE ET EXCELLENT CHEVALIER TRISTAN, fils du roi Meliadus de Leonois (rédigée par Luc, chevalier, seigneur du château de Gast). Rouen, Jean Le Bourgeois, 1489, in-fol. goth., sur deux colonnes, sans chiffres et réclames, avec signatures.

Les auteurs de ces grands romans ne sont pas très connus. La plupart n'ont pas dit leur nom. Le seigneur du château de Gast nous a transmis le sien, et nous n'en sommes guère plus avancés. Son roman a de l'intérêt; mais il n'a fait que copier et retourner à sa manière le roman de Tristan, qui

## xxviiij

avoit été composé en 1190, et qui avoit eu dès-lors un succès prodigieux.

VERS 1490.

**JASON ET MÉDÉE** (le roman de), contenant différentes aventures, sans nom de lieu et d'imprimeur, et sans date, in-fol. goth.

Le même ouvrage fut imprimé à Lyon, chez Jacques Maillet, avec la date de 1491, in-fol. goth.

On lit à la fin cette souscription :

« Cy finist le livre du preux et vaillant chevalier Jason et de la belle Médée. Imprimé à Lyon-sur-le-Rosne par Jacques Maillet, le iij jour de novembre l'an mil cccc lxxxxj. »

Nous nous lassons de copier des titres de romans, parmi lesquels il n'y en a aucun de bien écrit. Ils abondent, de plus en plus, vers la fin de ce siècle et au commencement de l'autre. Pour y trouver du style, il faut aller jusqu'à la traduction d'Amadis, dont nous parlerons ci-après.

**RECUEIL DES HISTOIRES TROYENNES**, contenant la généalogie de Saturne et de Jupiter son fils, avec leurs faits et gestes, etc.

A Lyon, par Michel Topie et Jacques Herenberch, le dixième d'octobre mil quatre cent quatre-vingt et dix, avec fig. in-fol.

Il y en a d'autres éditions postérieures. Celle-là est la première avec date, et avec le nom du lieu et de l'imprimeur.

Les Anglois avoient traduit cet ouvrage de 1468 à 1471. Ils n'ont cessé d'avoir cette émulation envers notre littérature, et se sont vite approprié par la traduction tout ce qui avoit l'air de réussir en France. Mais, quand à notre tour nous avons traduit leurs auteurs, nous les avons mieux fait valoir.

L'auteur (Raoul Lefèvre) étoit chapelain des ducs de

Bourgogne. Il a fait aussi le roman de Jason et Médée, dont on vient de parler.

Livre dit : **MANIPULUS CURATORUM** (ou le Manuel des Curés), de Guis-dù-Mont-du-Rocher, translaté de latin en françois. Orléans, chez Mathurin Vivian, 1490, in-4°.

C'est la première impression faite dans la ville d'Orléans.

Ce livre a été réimprimé plus de cinquante fois dans le quinzième siècle. Il a même été traduit en grec.

L'auteur, théologien françois, florissoit en 1330.

1492.

**L'HISTOIRE DE JOSEPHUS**, de la bataille judaïque, translatée de latin en françoys (par le traducteur de Paul Orose), et accomplie le 7<sup>e</sup> jour de décembre 1492, et imprimée à Paris, pour Anthoine Verard, in-fol. goth. fig.

C'est le premier ouvrage traduit d'un auteur grec, mais qui n'a été fait que sur la version latine de Joseph.

La traduction des histoires de Paul Orose, par le même auteur, avoit été imprimée à Paris l'année précédente.

Ce qu'on pouvoit faire de mieux, c'étoit de transporter dans notre langue les richesses des langues anciennes; il falloit commencer par des traductions; mais Orose et Joseph n'étoient peut-être pas les modèles à préférer.

**LA VIE DU TERRIBLE ROBERT-LE-DIABLE**, lequel après fut nommé Lomme-Dieu. Lyon, P. Mareschal, 1496, in-4°, goth.

Robert-le-Diable est presque aussi fameux que Fier-à-Bras; il est rélégué avec lui dans la Bibliothèque-bleue, qui a été long-temps la seule lecture du peuple. Il ne seroit pas inutile de faire l'histoire critique des livres de madame Oudot; mais il seroit encore mieux de faire stéréotyper quelques bons ouvrages françois, qui pussent circuler à peu de

XXX

frais dans les campagnes : la morale et la politique y gagneroient également.

1493.

LE JOUVENCEL. Paris, Ant. Verard, le xxvii mars 1493, in-fol.

Ce roman allégorique contient des maximes pour la conduite d'un militaire.

Son auteur est Jean du Beuil, amiral de France, sous Charles VII.

ORLOGE DE SAPIENCE (l'Horloge de la sagesse), traduit en françois dès 1389, par un cordelier de Neufchâteau en Lorraine. Paris, 1493, in-fol.

L'auteur latin étoit Henri de Souabe. La traduction du franciscain lorrain fut retouchée pour le style par les Chartreux de Paris. Cependant nous aimons à voir un de nos bons compatriotes figurer sitôt dans le nombre de ceux qui travailloient avec zèle du moins à défricher, en quelque sorte, le champ long-temps inculte de la langue françoise.

LE LIVRE DU PETIT ARTUS, sans nom de lieu et d'imprimeur, 1493, in-fol.

Les Romans se multiplioient, fruit d'un esprit chevaleresque dont on resta infatué, jusqu'à ce qu'un dernier Roman (celui de Don Quichotte) enterra tous les autres.

CY COMMENCE LISTOIRE DE LA PASSION DOULOUREUSE DE NOSTRE TRÈS DOULX SAUVEUR ET RÉDEMPTEUR IHUS (J. C.), remémorée ès sacrés et saints mystères de la Messe, ordonnée et composée par le beau père révérend frère Olivier Maillard. Imprimée à Paris, par Jehan Lambert, 1493, in-4°, goth.

Les sermons de Maillard, de Menot, de Barlette, etc., sont célèbres par le mélange de choses basses et bouffonnes que ces religieux méloient aux vérités de l'évangile. Leurs ser-

mons auroient pu former l'esprit du peuple et servir aux progrès de la raison en France; mais la langue vulgaire n'y est guère employée que par petits mots décousus, à travers le latin ridicule et macaronique qui en fait toute la substance. Quoi qu'il en soit, il conviendrait de relire aujourd'hui tous ces vieux sermonnaires, non plus pour y chercher des exemples de mauvais goût et d'une gaieté scandaleuse, mais pour trier et pour extraire les façons de parler populaires, mais énergiques, essentiellement françaises, dont leur mauvais latin se trouve entrelardé. On seroit étonné de la riche récolte de vieux mots expressifs que l'on feroit dans ces ouvrages, où il y a d'ailleurs des singularités piquantes et en très grand nombre; mais qui, pour la raison, la décence, et le style, sont infiniment au-dessous des sermons de Calvin, de Beze, et des autres réformateurs.

LES QUATRE FILS AYMON (trad. de rime en prose). A Lyon, 1493, in-fol. goth. fig.

Réimprimé à Paris, chez Denys Janot, sous ce titre : « Histoire singulière et fort récréative, contenant les faitz et gestes des quatre filz Aymon et de leur cousin Maugis, lequel fut pape de Rome, semblablement la chronique du chevalier Mabrian, roy de Jerusalem. »

Quand on redonna de nouveau ce roman à Lyon, en 1581, il fut annoncé comme étant « réduit de vieil langage corrompu au bon vulgaire français. »

1494.

LES FAITS ET GESTES DU NOBLE ET PUISSANT CHEVALIER LANCELOT DU LAC, compagnon de la Table ronde. Paris, Ant. Verdard, 1494, 3 vol. in-fol. goth.

Cette édition est fort belle. L'ouvrage n'est pas sans mérite; et l'on doit lire, à ce sujet, le Dialogue de Chapelain,



adressé au cardinal de Retz, sur les anciens Romans de Chevalerie; bon morceau de critique, conservé dans la continuation des Mémoires de littérature et d'histoire, Paris, 1728, t. VI, p. 281-342.

1497.

GOUVERNEMENT DES PRINCES. Paris, Verard, 1497, in-fol.

Gilles Colonne, Gilles de Rome, augustin, précepteur du fils de Philippe-le-Hardi, composa pour son élève le traité de *Reginine principum*. On y a ajouté, dans cette édition française, « la Controverse de noblesse, plaidoyée entre Publius Cornelius Scipion, d'une part, et Caius Flaminius, de l'autre, laquelle a été faite et composée par un notable docteur en lois et grand orateur, nommé Surse de Pistoye. »

Ainsi, dans notre catalogue, se trouve aussi un livre d'institution politique, fort supérieur à l'idée que l'on se formeroit du siècle où ce livre a paru. Les hommes ont presque toujours vu à-peu-près la règle à suivre; mais l'art d'appliquer cette règle est bien plus difficile que son invention. L'élève de Gilles Colonne fut le roi Philippe-le-Bel, et il fit honneur à son maître.

LE TRÉSOR DE LA CITÉ DES DAMES (contenant plusieurs histoires et enseignements notables aux roys, roynes, princesses, et chevaliers, etc.), selon la dame Cristine. Paris, 1497, pour Anth. Verard, in-fol. goth.

Il auroit manqué quelque chose à cette bibliographie du quinzième siècle, s'il ne s'y fût trouvé aucun ouvrage composé par quelque femme illustre. Christine de Pisan faisoit des vers et de la prose. Elle a eu pour historiens MM. Boivin, l'abbé Lebeuf, etc.

1498.

LES CHRONIQUES DE FRANCE, D'ANGLETERRE, DE BOURGOGNE,

etc. (par Enguerrand de Monstrelet), depuis l'an 1400, où finit Froissard, et additionnées jusqu'en 1498 (par Pierre Desrey). Paris, Antoine Verard, 1498, in-fol. goth.

Froissard, Monstrelet, et Commines, sont des écrivains que la Flandre a donnés à la France. Philippe de Commines ne doit pas être confondu avec Froissard et Monstrelet, qui ne sont que des chroniqueurs, moins judicieux que Commines et moins agréables à lire.

DE L'INTERIORE CONVERSACION. — Cy finist le livre *de Imitatione Christi*... translaté de latin en françois, et imprimé à Rouën l'an mil quatre cent quatre-vingtz et dix-huit, in-4<sup>o</sup>. goth.

Cette traduction diffère de celle qui parut à Toulouse en 1488, et dont nous avons parlé ci-dessus.

HISTOIRE DE LA VIE, MIRACLES ET PROPHÉTIES DE MERLIN. Paris, Ant. Verard, 1498, 3 vol. in-fol. goth.

Ce roman extraordinaire a un fondement historique : car Ambroise Merlin a existé en Angleterre, vers la fin du cinquième siècle ; mais sa magie, et ses miracles, et ses absurdes prophéties, sont des tissus d'extravagances. Cependant ces folies ont trouvé des commentateurs. Et qu'y a-t-il au monde de si sot et de si risible, que de certaines gens ne puissent prendre au sérieux ? Mais heureusement on peut rire de l'enchanteur Merlin ; et ceux qui ont la patience de dévorer les trois volumes de sa vie et de ses prodiges ne forcent personne à y croire.

1499.

LE CATHOLICON, lequel contient trois langages, savoir, breton, françois, et latin. A Autreguier, 1499, in-fol.

M. de Laserna-Santander dit que cette édition est recher-

### XXXIV

chée uniquement parceque c'est la seule impression faite à Autreguiier, ou Treguiier, en Bretagne, au quinzième siècle; mais il nous paroît, au contraire, que ce livre étant le premier des dictionnaires connus, où le breton et le françois se trouvent avec le latin, seroit pour nous un monument extrêmement intéressant, s'il étoit mieux exécuté. Tel qu'il est, il mérite d'être considéré de ceux qui cherchent à fouiller dans les mines du vieux langage.

L'auteur est appelé Auffret Quoaatqueveran; c'est tout ce qu'on en sait.

1500.

**GALIEN RETHORÉ** (restauré), noble et hardy chevalier, filz du vaillant et bien renommé Olivier de Vienne, pair de France. Paris, Anth. Vérard, 1500, in-fol., goth.

Il faut finir par des romans; c'est un trait caractéristique du goût de ce temps-là, et peut-être de tous les temps. On a toujours aimé les contes.

#### VERS LA FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

**LE DÉCAMERON**, ou les cent Nouvelles de Bocace, translaté en françois par maistre Laurens du Premier-fait. Imprimé à Paris, par Anthoine Vérard, in-fol.

Cette traduction du Décameron de Bocace est loin de nous représenter l'élégance de cet auteur, qui créa de son temps la prose italienne. Nous avons du Décameron des versions modernes, mais qui ont été corrigées; et l'on recherche encore cette vieille translation, parcequ'elle a été faite sur un texte non mutilé. Convenons cependant que ces nouvelles ne sont rien, sans les agréments du récit et la perfection du style.

Cette courte revue des principaux ouvrages im-

primés au quinzième siècle auroit été bien plus piquante si notre plan ne nous avoit renfermés strictement dans les limites de la prose. Nous avons dû nous abstenir de citer les poètes, qui nous auroient fourni une liste plus riche et plus intéressante.

Nous nous sommes bornés à environ cinquante articles, choisis de manière qu'ils donnent une idée assez juste du goût de nos aïeux ; de leur amour pour les romans, qui ont toujours été leurs lectures de préférence ; de l'ardeur très louable qui portoit les auteurs à traduire dans notre langue les livres anciens, ou étrangers, les plus célèbres ; enfin de la direction que prenoit insensiblement l'esprit national, quoique abandonné à lui-même : car, malgré la frivolité du plus grand nombre des ouvrages qui paroissent avoir la vogue, on en voyoit éclore aussi de plus utiles, et qui ne seroient pas indignes d'être rajeunis et réimprimés de nos jours.

Le seul caractère précis que ces livres présentent relativement à la langue, c'est celui d'une sorte de naïveté qui paroît sur-tout dans les narrations, et qui leur donne quelquefois un charme inimitable. Mais il faut racheter quelques récits heureux par un si grand fatras et par tant d'incorrections, qu'il y a de quoi rebuter les lecteurs les plus intrépides.

Hâtons-nous d'arriver au règne de François I<sup>er</sup> ; « heureuse époque, dit Duclos, à laquelle il faut rap-  
« porter non seulement la gloire d'avoir réveillé les  
« esprits assoupis dans l'ignorance, mais encore les  
« progrès que l'esprit a faits depuis dans les différents

« genres de connoissances ; car les grands hommes  
 « appartiennent moins au siècle qui les a vus naître  
 « et qui jouit de leurs talents, qu'au siècle qui les a  
 « formés, soit en leur laissant des modèles, soit en  
 « leur préparant des secours. »

§. 3. *Des meilleurs écrivains en prose dans le  
 seizième siècle.*

Continuons de nous servir des termes de M. Duclos.

« Ce ne fut guère que sous François I<sup>er</sup> que notre  
 « versification prit à-peu-près la forme qu'elle a au-  
 « jourd'hui. C'est ce prince qui a tiré la langue de  
 « la barbarie ; et peut-être dans le seul cours de son  
 « règne la langue françoise fit-elle autant de pro-  
 « grès, eu égard à l'état où elle étoit, lorsqu'il monta  
 « sur le trône, qu'elle en a fait depuis. Ce n'est pas  
 « qu'il ne soit arrivé de prodigieux changements  
 « dans la langue ; mais on pourroit assurer qu'ils ne  
 « sont ni aussi considérables, ni aussi essentiels que  
 « ceux qui se firent sous le règne de François I<sup>er</sup>. »

Le bienfait inappréciable de ce prince envers notre langue fut l'ordonnance par laquelle il proscrivit le latin des jugements et actes publics, pour y substituer le françois.

« L'usage de se servir du latin dans les lois, les  
 « traités, et même beaucoup de contrats particuliers,  
 « subsista, en effet, jusqu'au règne de François I<sup>er</sup>,  
 « qui, par deux ordonnances (dont la dernière est  
 « de 1539), voulut que la langue françoise fût uni-

« quement et exclusivement à toute autre employée  
 « dans les actes publics et privés. Dès l'an 1512,  
 « Louis XII avoit rendu une pareille ordonnance. »

Mais les premières lois étoient restées sans aucune exécution. Le préjugé étoit si fort pour le latin, quoique barbare, dont on se servoit au barreau, que ni les magistrats, ni les jurisconsultes, ne vouloient déroger jusqu'au langage populaire. Les gens d'église firent encore une plus longue résistance; et ce ne fut qu'au bout d'un siècle (après l'ordonnance de 1629) que les officialités consentirent enfin à instrumenter en françois.

Toutes les têtes fermentoient à l'époque où François I<sup>er</sup> monta sur le trône de France. Un grand mouvement venoit d'être imprimé à l'esprit humain par l'invention de l'imprimerie en 1440, par la découverte de l'Amérique à la fin du quinzième siècle, et par les controverses de religion qui signalèrent le commencement du seizième.

En même temps, tous les beaux arts renaissoient parmi nous, à la voix de François I<sup>er</sup>. L'architecture, la peinture, la sculpture, etc., nous donnoient des idées et des jouissances nouvelles.

Au milieu de ces changements, un esprit d'émulation s'établissoit dans tous les genres. La nation ouvroit les yeux, les lumières se répandoient; enfin, la langue prit l'essor, et une foule d'écrivains la cultivèrent à l'envi.

Dans cette foule, peu surnagent et méritent d'être cités. Nous ne nous engagerons point dans le détail

immense des auteurs médiocres. Nous voulons distinguer ceux qui seuls sont dignes de l'être; et nous avons heureusement, pour faire notre choix, la liste de ceux des auteurs du siècle de François I<sup>er</sup> qui avoient paru pouvoir faire autorité pour notre langue, lorsque l'académie françoise forma, dans l'origine, le plan de son Dictionnaire. Pelisson nous a conservé cette liste classique, d'après laquelle nous allons indiquer environ trente écrivains en prose, que nous essaierons de ranger suivant l'ordre des temps où leurs ouvrages ont paru. Nous ne nous étendrons que sur ceux à l'égard desquels nous croirons pouvoir dire quelque chose de neuf, et nous nous contenterons de faire mention des autres.

#### I. CALVIN (JEAN).

Jean Calvin, de Noyon, à peine âgé de vingt-six ans, et déjà fugitif pour cause de religion, composa l'*Institution de la Religion chrétienne*, en vingt-un chapitres. Il dédia ce livre à notre grand François I<sup>er</sup>. Son épître est datée de Bâle, le premier jour d'août mil cinq cent trente-cinq. Cette dédicace célèbre est trop longue pour être rapportée en entier; nous croyons devoir en offrir quelques passages aux lecteurs.

Au Roy de France très chrestien FRANÇOIS, premier de ce nom, son Prince et souverain Seigneur,

Jean Calvin,

Paix et salut en Dieu.

Au commencement que je m'appliquay à escrire ce pré-

sent livre, je ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent présentées à Vostre Majesté. Seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudiments : par lesquels ceux qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à vraye piété ; et principalement vouloye, par ce mien labeur, servir à noz François : desquels j'en voioye plusieurs avoir faim et soif de Jesus-Christ, et bien peu qui en eussent receu droite cognoissance. Laquelle mienne deliberation on pourra facilement appercevoir du livre ; en tant que l'ay accommodé à la plus simple forme d'enseigner qu'il m'a esté possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit tant élevée en vostre royaume, qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine : il m'a semblé estre expédient de faire servir ce présent livre tant d'instruction à ceux que premierement j'avoie délibéré d'enseigner, que aussi de confession de foy envers vous : dont vous cognoissiez quelle est la doctrine contre laquelle, d'une telle rage, furieusement sont enflambez ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'hui vostre royaume.

Or, c'est vostre office, Sire, de ne destourner ne voz oreilles, ne vostre courage d'une si juste défense, principalement quand il est question de si grande chose. C'est à savoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre ; comment sa vérité retiendra son honneur et dignité ; comment le regne du Christ demeurera en son entier. O matiere digne de voz oreilles, digne de vostre jurisdiction, digne de vostre throsne royal ! . . . .

Consideriez, Sire, toutes les parties de nostre cause : et nous jugez estre les plus pervers des pervers, si vous ne trouvez manifestement que nous travaillons et recevons injures et opprobres, pour tant que nous mettons nostre espérance en Dieu vivant, pour tant que nous croyons ceste estre



la vie éternelle, cognoistre un seul vray Dieu et celui qu'il a envoyé Jesus-Christ. A cause de ceste espérance, aucuns de nous sont détenuz en prison, les autres fouëttez, les autres menez à faire amendes honorables, les autres banniz, les autres cruellement affligez, les autres eschappent par fuite; tous sommes en tribulation, tenuz pour maudits et execrables, injuriez et traitez inhumainement. Contemplez d'autre part nos adversaires ( je parle de l'estat des prestres, à l'aveu et appetit desquels tous les autres nous contrarient ), etc..... Mais je retourne à vous, Sire, vous ne vous devez esmouvoir de ces faux rapports par lesquels noz adversaires s'efforcent de vous jeter en quelque crainte et terreur..... Maintenant, estant chassez de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prospérité et celle de vostre regne.....

Vous avez, Sire, la venimeuse iniquité de nos calomnieux exposée par assez de paroles, afin que vous n'incliniez pas trop l'oreille, pour adjouster foy à leurs rapports : et mesme je doute que je n'aye esté trop long; veu que ceste préface a quasi la grandeur d'une défense entiere. Combien que par icelle je n'aye prétendu composer une défense, mais seulement adoucir vostre cœur, pour donner audience à nostre cause. Lequel vostre cœur, combien qu'il soit à présent destourné et aliéné de nous, j'adjouste mesme enflambé : toutesfois j'espere que nous pouvons regagner sa grace, s'il vous plaist une fois, hors d'indignation et de courroux, lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour défense envers Vostre Majesté; mais si, au contraire, les détractions des malveillants empeschent tellement voz oreilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se défendre : d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent tousjours cruauté par prison, fouëts, gehennes, couppures, bruleures; nous certes, comme

brebis devouées à la boucherie, serons jettez en toute extrémité, etc.

Le Seigneur, Roy des Roys, veuille establir vøstre throsne en justice, et vostre siège en équité!

Nous avons écarté avec soin de l'extrait de cette épître tout ce qui auroit rapport à la controverse: car nous ne parlons pas ici du chef de secte, mais de l'écrivain, de l'homme dont Patru dit expressément qu'il a été un *des pères de notre langue*.

Nous avons désiré donner aussi l'échantillon de la manière de prêcher de ce fameux Calvin, qui supprima en chaire l'usage des citations et des textes latins, dont les anciens sermonnaires et même les modernes sont souvent bigarrés; mais nous n'avons pu trouver dans Paris aucun exemplaire de ses sermons françois, qui eurent cependant de nombreuses éditions, ainsi que son *Traité de l'Institution chrétienne*, et qui contribuèrent fortement à répandre au loin la connoissance et la culture de la langue françoise. Quand on réfléchit à la date de l'extrait que l'on vient de lire (1<sup>er</sup> août 1535), et quand on songe que personne alors en France n'avoit encore écrit de ce style, on n'est plus étonné de ce que Pasquier et Patru ont dit et répété des obligations que notre langue eut à Calvin, et l'on ne sauroit s'empêcher de le mettre à la tête de tous nos écrivains en prose.

## 2. RABELAIS (FRANÇOIS).

Rabelais s'est moqué de tout, et son livre, que bien des gens trouvent extravagant et inintelligible,

est un chef-d'œuvre singulier, que l'on ne peut apprécier qu'autant que l'on est plus instruit. Pantagruel doit être dans toutes les bibliothèques. Les étrangers qui l'ont compris l'ont lu avidement, et lui ont bien rendu justice. Le savant Barthius a fait une ode en son honneur, où il n'hésite pas de dire que ni les Grecs, ni les Latins n'ont rien de plus persuasif et de plus agréable en fait de satire des vices et d'image fidèle de ce qui se passe dans les sphères les plus élevées de ce monde.

Notatur istic quicquid extremis modis  
 Bacchatur hodiè sceleris orbe in maximo.  
 Tale nil Graiis Venus,  
 Nihil Latinis antea indulisit potens  
 Suadela morum.

(C. BARTHII, Lyric. II, 5.)

La lecture de Rabelais ne convient qu'à un certain âge. Étant très jeune, et dévorant toute espèce de livres, nous avions cru nous divertir avec Gargantua, Panurge, etc. ; mais la grossièreté de quelques mots nous rebuta, et les allusions historiques, philosophiques, dont cette satire est remplie, nous échappèrent tellement que nous jetâmes avec dégoût ce livre, qui depuis nous a paru aussi instructif et aussi profond qu'il est gai. Beaucoup d'autres hommes de lettres ont éprouvé la même chose, et nous ont confirmés dans notre opinion.

Ce livre, si connu, a été utile aux progrès de la langue françoise, à laquelle d'ailleurs Rabelais a rendu le service de s'opposer à ceux qui, de son

temps, tâchoient de la corrompre en croyant l'enrichir par leur sottise affectation de parler latin en françois. Dans le chapitre VI de son deuxième livre, Rabelais introduit certain écolier limousin, dont le baragouin est tout-à-fait risible. Sous le nom de cet écolier, Rabelais eut en vue, suivant Pasquier, une pédante, nommée Hélisène de Crenne, qui croyoit s'attirer l'admiration du public en répétant à tout propos les termes de *pigricité, timeur, ultime deliberation, amenicule passion, chien tricépité, le refulgent carre du soleil, les rutilés astres, la populeuse et inclite cité*, et une foule d'autres mots de même fabrique. Les railleries de Rabelais nous délivrèrent de ces *grands excoriateurs de la langue latiale*, ainsi qu'il les nomme lui-même; mais il fallut du temps pour nous désabuser ensuite du grecisme, non moins savant et plus hétéroclite encore, des du Bartas et des Ronsards.

### 3. HERBERAY DES ESSARTS (NICOLAS),

Traducteur d'Amadis et de Flores de Grèce.

Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts, est, suivant Patru, « le premier qui a eu quelque connaissance de la langue françoise<sup>(1)</sup>. » Nous dirions seulement un des premiers; car l'Institution chrétienne de Calvin est antérieure aux Amadis, dont le premier livre ne parut qu'en 1540.

François I<sup>er</sup>, étant prisonnier à Madrid, avoit eu

(1) Remarques de Patru sur les Remarques de Vaugelas.

connoissance de l'Amadis en espagnol : ce fut par l'ordre de ce prince que des Essarts en entreprit la traduction en françois. Cette traduction eut un succès prodigieux ; mais elle excita presque autant de bruit et de scandale que les ouvrages de Calvin. On prétendit que ce roman avoit favorisé les progrès du luthéranisme, et que le poison s'en étoit glissé jusque dans les couvents. C'est ce que dit Brantome, et c'est peu en comparaison de la colère avec laquelle s'exprime à ce sujet le père Possevin, jésuite, qui composoit à Rome sa *Bibliothèque choisie*. Il regardoit comme un stratagème de satan, pour corrompre la noblesse et les gens de guerre, l'invention de ces romans et livres de chevalerie, dont toutes les cours de l'Europe étoient empoisonnées. Où n'ont pas pénétré, dit-il, Lancelot du Lac, Perce-forêt, Tristan, Giron le Courtois, Amadis, Primaleon, le Décameron de Bocace, et le poème d'Arioste ; ouvrages dans lesquels le diable a infusé une partie de son esprit, *ut suavius venena influerent* ? Bornons-nous au seul Amadis, ajoute le jésuite. Ce livre étoit écrit dans une langue étrangère à la France. Satan, par l'organe de Luther, avoit déjà ou fait tomber, ou ébranlé presque toute l'Allemagne ; pour attaquer la France dont la foi étoit très solide, il n'eut pas de meilleur moyen que de faire traduire Amadis en françois d'une manière très élégante, *elegantissimè*. Ce fut là la première amorce, et comme le sifflet dont il endormit les gens de cour ; car il avoit répandu dans ce livre des amours

honteux, des tournois inouis, et des artifices magiques. Alors on oublia l'étude des choses divines et de l'histoire sainte, etc. Nous supprimons le reste de cette déclamation qui continue en beau latin avec la même véhémence.

M. Maugard a fait un juste éloge d'Amadis, sous le rapport de notre langue <sup>(1)</sup>. Ce livre réconcilia les savants même avec leur langue naturelle, et on la crut fixée <sup>(2)</sup>. Mais elle avoit encore bien des difficultés à vaincre et des progrès à faire pour arriver au but que l'on croyoit avoir atteint, parcequ'on l'avoit entrevu.

#### 4. AMYOT (JACQUES).

Si quelqu'un avoit pu se flatter de l'honneur d'avoir fixé sa langue, c'eût été sans doute Amyot; mais il étoit bien éloigné de cette vanité. Voyez avec quelle modestie il parle de son travail, en offrant à son roi les œuvres de Plutarque, qu'il avoit traduites du grec :

Il y a tant de plaisir, d'instruction et de profit en la substance du livre, qu'en quelque stile qu'il soit mis, pourvu qu'il s'entende, il ne peut faillir à être bien reçu de toute personne de bon jugement, parceque c'est en somme un recueil abrégé de tout ce qui a été de plus mémorable et

(1) A la tête de son Cours de langue françoise et de langue latine comparées, l'un des meilleurs ouvrages élémentaires qui existent.

(2) *Gallica lingua vel nunc perfectionem nacta est, vel numquam nanciscetur.* C'est ce que disoit, en 1555, l'auteur d'un livre latin dédié à Henri II.

de plus digne fait ou dit par les plus grands rois, plus grands capitaines et plus sages hommes des deux plus nobles, plus vertueuses et plus puissantes nations qui furent jamais au monde.

C'est le jugement qu'Amyot porte lui-même de Plutarque dans l'épître dédicatoire de sa traduction, datée de Fontainebleau, au mois de février 1559.

Dans sa préface, Amyot compte d'autant plus sur l'indulgence des lecteurs, qu'il est le premier qui ait entièrement achevé de traduire Plutarque, en quelque langue que ce soit.

Il semble qu'Amyot se soit mis tout-à-fait à la place de son auteur, tant il se plaît à rendre et son esprit et sa pensée. Voyez encore, pour exemple, cet admirable préambule des vies de Paul-Émile et de Timoléon :

Quand je me mis à écrire ces vies, ce fut au commencement pour profiter aux autres ; mais depuis j'y ai persévéré et continué pour profiter à moi-même, regardant en cette histoire comme dans un miroir, et tâchant à raccoustrer aucunement ma vie et la former au moule des vertus de ces grands personnages. Car cette façon de rechercher leurs mœurs et écrire leurs vies, me semble proprement un hanter familièrement et pratiquer avec eux ; et m'est avis que je les loge tous chez moi les uns après les autres, quand je viens à contempler en leurs histoires et à considérer quelles qualités ils avoient et ce qui étoit de grand en chacun d'eux, en élisant et prenant ce qui fait principalement à noter et qui est plus digne d'être su et connu en leurs dits et faits.

O dieux ! plus grand plaisir pourroit-il être au monde,

ne qui eust plus de force à faire que l'homme veuille corriger et emender les vices de ses mœurs!

Comme cela est bien senti! comme rien ne respire l'asservissement et la gêne de la traduction! Amyot semble tout-à-fait transformé en Plutarque lui-même.

Qu'on nous permette encore quelques citations choisies, pour donner au moins une idée du charme naturel du style d'Amyot, à ceux de nos lecteurs qui pourroient ne pas le connoître, ou n'y avoir pas fait assez d'attention. La fin de la vie de Numa nous paroît sur-tout admirable.

Janus avoit à Rome un temple, ayant deux portes, lesquelles on appelle les portes de la guerre, pourceque la coutume est de l'ouvrir quand les Romains ont guerre en quelque part, et de la clorre quand il y a paix universelle, ce qui est bien mal aisé à voir, et advient bien peu souvent. Mais, durant le regne de Numa, il ne fut jamais ouvert une seule journée, ains demeura fermé l'espace de quarante et trois ans entiers, tant étoient toutes occasions de guerre et par-tout éteintes et amorties; à cause que non seulement à Rome le peuple se trouva amolli et adouci par l'exemple de la justice, clémence et bonté de Numa, mais aussi ès villes d'alenviron commença une merveilleuse mutation de mœurs, ne plus ne moins que si e'eût été quelque douce haleine d'un vent salubre et gratieux qui leur eût soufflé du côté de Rome pour les rafraîchir: et se coula tout doucement ès cœurs des hommes un desir de vivre en paix, de labourer la terre, d'élever des enfans en repos et tranquillité, et de servir et honorer les dieux; de maniere que par toute l'Italie n'y avoit que fêtes, jeux, sacrifices et banquets. Les peuples hantoient



et trafiquoient les uns avec les autres sans crainte ne danger, et s'entre-visitoient en toute cordiale hospitalité, comme si la sapience de Numa eût été une vive source de toutes bonnes et honnêtes choses, de laquelle plusieurs ruisseaux se fussent dérivés pour arroser toute l'Italie, et que la tranquillité de sa prudence se fût de main en main communiquée à tout le monde, tellement que les excessives figures de parler, dont les poètes ont accoutumé d'user, ne seroient pas encore assez amples pour suffisamment exprimer le repos de ce regne là.

Ce tableau est délicieux, et l'on ne peut le contempler sans en être attendri; mais on a d'autant plus de peine à en considérer la suite dans le parallèle de Lycurgue et de Numa.

Plutarque blâme Numa de n'avoir point ordonné de la nourriture (c'est-à-dire de l'éducation) des enfans.

Il laissa, dit-il, à la discretion des peres, selon leur avarice ou leur besoin, la liberté de faire nourrir et élever leurs enfans ainsi que bon leur sembloit, comme si l'on ne devoit pas former les mœurs des enfans et les duire et adresser dès et depuis leur naissance à une même fin, et que si c'estoient ne plus ne moins que des passagers en un même navire, lesquels y étant l'un pour une affaire, l'autre pour une autre, et tous à diverses intentions, ne communiquent jamais ensemble, sinon en tourmente, pour la crainte qu'ils ont de leur propre et particulier peril; car autrement chacun d'eux ne pense que pour soi-même.

Et encore est-il pardonnable aux autres établisateurs des lois, s'ils ont omis quelque chose, ou par ignorance, ou quelquefois pour n'avoir pas assez d'autorité et de puissance; mais un sage philosophe ayant reçu le royaume d'un peuple

nouvellement amassé, qui ne lui contredisoit en rien, à quoi devoit-il plutôt employer son étude qu'à faire bien nourrir les enfans, et à faire exercer les jeunes gens, afin qu'ils ne fussent différens de mœurs, ains fussent tous accordans ensemble, pour avoir été dès leur enfance acheminés à une même trace et moulés à une même vertu? Cela, outre les autres utilités, servit encore à maintenir les lois de Lycurgus; par l'institution et la nourriture, il avoit teint les mœurs des enfans, et leur avoit, avec le lait de leurs nourrices, presque fait sucer l'amour de ses lois et de sa police, ce qui a tant eu de force que, l'espace de plus de 500 ans durant, ses principales institutions et ordonnances sont demeurées en leur entier, comme une bonne et forte teinture qui auroit atteint jusqu'au fond et tranché tout outre. Et au contraire, ce qui étoit le but et la fin principale où tendoit Numa, de maintenir la ville de Rome en paix et amitié, faillit incontinent avec lui; car il ne fut pas plutôt mort, qu'ils ouvrirent toutes les deux portes du temple de Janus, qu'il avoit de son tems si soigneusement tenues fermées, comme si à la vérité il y eut tenu la guerre enserrée, et emplirent toute l'Italie de meurtre et de sang; et ne dura rien ce tant beau, tant saint et tant juste gouvernement, auquel son royaume avoit été de son tems, pour autant qu'il n'avoit pas le lien de la nourriture et de la discipline des enfans, qui le maintint.

Nous pardonnera-t-on de joindre encore à ces extraits une charmante image de la bonté, qui est une des premières vertus, et dont Plutarque-Amyot parle avec un sentiment profond?

Nous voyons que bonté s'étend bien plus loin que ne fait justice, parceque nature nous enseigne à user d'équité et de justice envers les hommes seulement, et de grace et de

bénignité quelquefois jusqu'aux bêtes brutes ; ce qui procede de la fontaine de douceur et d'humanité, laquelle ne doit jamais tarir en l'homme.

Du tems qu'on bâtissoit le temple appelé Hecatompédon, le peuple d'Athènes voulut et ordonna qu'on laissât aller francs et libres les mules et mulets qui avoient longuement travaillé à l'achèvement de cette fabrique, et qu'on les souffrit paître, sans leur faire empêchement, là où ils pourroient : et dit-on qu'il y eut une mule de celles qui avoient été ainsi délivrées, qui d'elle-même se vint présenter au travail, en se mettant au devant des autres bêtes de voiture qui traînoient les chariots chargés vers le château, en marchant quand et elles, comme si elle les eut voulu inciter et encourager à tirer ; ce que le peuple prit tant à gré, qu'il ordonna qu'elle seroit nourrie aux dépens de la chose publique, tant qu'elle vivroit. Et voit-on encore les sépultures des jumens de Cimon, avec lesquelles il gagna par trois fois le prix de la course ès jeux olympiques ; et sont les dites sépultures tout joignant celle de Cimon. L'ancien Xantippus enterra son chien sur un chef (un cap) en la côte de la mer, qu'on appelle encore aujourd'hui le chef de la sépulture du chien, pourceque quand le peuple d'Athènes à la venue des Perses abandonna la ville, ce chien suivit toujours son maître, nageant en mer côte à côte de sa galere, depuis la côte de Terre-Ferme jusqu'à l'isle de Salamine.

Il n'est pas raisonnable d'user des choses qui ont vie et sentiment tout ainsi que nous ferions d'un soulier, ou de quelque autre ustensile, en les jettant après qu'elles sont toutes usées et rompues de nous avoir servi : ains quand ce ne seroit pour autre cause que pour nous duire et exercer toujours à l'humanité, il nous faut accoutumer à être doux et charitables, jusques à tels petits et menus offices de bonté. Et quant à moi, je n'aurois jamais le cœur de vendre le bœuf

qui auroit longuement labouré ma terre pourcequ'il ne pourroit plus travailler à cause de sa vieillesse, etc.

Plutarque fait ces réflexions sur ce que Marcus Caton vouloit que « l'on vendit les serfs quand ils devenoient vieux, afin qu'on ne les nourrit point inutiles. » *Vie de M. Cato.*

Indépendamment du plaisir que l'on est sûr de trouver dans la lecture d'Amyot, il peut offrir encore aux amateurs de notre langue deux utilités principales, dont nous croyons devoir leur présenter l'idée.

1<sup>o</sup> La première est fondée sur un exemple qui peut-être n'est pas assez connu.

Quand notre illustre d'Aguesseau, étant très jeune encore, voulut s'exercer à écrire et se former un style, il prit le Plutarque d'Amyot, sur-tout le volume de ses œuvres morales, et se proposa d'abréger les différents traités dont ce volume se compose. Il avoit soin de conserver dans son analyse les traits saillants, les mots heureux, les tournures même du style d'Amyot, mais il faisoit en sorte que plusieurs pages in-folio de l'édition de Vascosan se trouvasent réduites, de manière à tenir dans le moindre espace possible. Nous avons une copie de cette espèce de sommaire de Plutarque, et nous nous proposons de le publier, avec des remarques.

2<sup>o</sup> Un travail très utile pour la connoissance de la langue françoise seroit d'extraire d'Amyot les passages les plus frappants où se trouvent des mots qui ne sont pas dans le dictionnaire de l'académie, soit parcequ'on les a omis, soit parcequ'on n'avoit ja-

mais fait le dépouillement de ce trésor fondamental de nos expressions françaises.

Donnons quelques exemples de ces citations, qu'Amyot pourroit nous fournir dans une très grande abondance.

**AFFRANCHISSEUR.** Lorsque Titus Quintius, consul romain, fit proclamer par le héraut dans la fête des Jeux isthmiques, que le sénat de Rome permettoit désormais aux Grecs de vivre suivant les lois anciennes, en pleine liberté; incontinent tout le monde se leva en pied, sans plus se soucier des jeux, et s'en allèrent tous à grande joye saluer, embrasser et remercier leur bienfaiteur et le protecteur et **AFFRANCHISSEUR** de la Grèce. *Vie de T. Q. Flaminius.*

**EMMURÉ.** L'entrée de l'Épire est une longue vallée, **EMMURÉE**, de côté et d'autre, de grandes et hautes montagnes. *Ibid.*

**ENTREJETTER.** Titus **ENTREJETTANT** opportunément la paix entre les deux guerres des Romains contre Philippe et Antiochus, etc. *Ibid.*

**MALAISANCE.** Crassus marchant contre les Parthes dans un pays de sable, la soif et la **MALAISANCE** des chemins travailloit les Romains. *Vie de M. Crassus.*

**MÉPRISEUR.** Pyrrhus étoit grand **MÉPRISEUR** de ceux qui étoient au-dessous de lui. *Vie de Pyrrhus.*

**PLI de,** etc. Les Romains marient les filles à douze ans et encore plus jeunes, disant que par ce moyen les corps et les mœurs sont entièrement à ceux qui les épousent, et que cela leur donne le **PLI** des conditions qu'on veut qu'elles retiennent tout le temps de leur vie. *Parallèle de Lycurgue et de Numa.*

Cassandra de Mantinée dressa et institua Philopœmen, demeuré orphelin, de la manière qu'Homere dit qu'Achille fut institué et nourri par le vieillard Phénix. Si prit incon-

tiennent le naturel de l'enfant un pli de nourriture véritablement généreuse et royale, en croissant toujours de bien en mieux. *Vie de Philopœmen.*

PROUESSE. Homère parle sagement et en homme bien expérimenté, quand il dit que la PROUESSE seule, entre toutes les vertus morales, est celle qui aucune fois a des saillies de mouvement, inspirées divinement, et de certaines fureurs qui transportent l'homme hors de soi-même. *Vie de Pyrrhus.*

. . . . Agésilas avoit accoutumé de dire que la justice est la première de toutes les vertus, pour autant que la PROUESSE ne vaut rien, si elle n'est conjointe avec la justice, et que si tous les hommes étoient justes, alors on n'auroit que faire de la PROUESSE. *Vie d'Agésilas.*

Amyot a traduit aussi du grec Longus, Héliodore, et Diodore de Sicile; les premières éditions de ces ouvrages sont fort belles. Tout s'étoit perfectionné. Les vieux caractères gothiques avoient cédé la place à ces types romains, arrondis, et flatteurs à l'œil, qu'Amerbach avoit d'abord essayés à Bâle, et que Garamont avoit ensuite régularisés et améliorés à Paris. Le Plutarque de Vascosan est aussi remarquable pour la typographie que pour le travail littéraire, ou, comme dit Boileau, *le françois d'Amyot.*

*Le françois d'Amyot!* Ce mot suffit à sa gloire.

Si l'on faisoit l'extrait de toutes les expressions, bonnes à recueillir, que l'on peut remarquer dans ce qui nous reste de lui, on auroit l'inventaire des richesses de notre langue; richesses qu'elle oublie et qu'elle a tort de négliger. Le sage Rollin nous conseille de les reprendre, et croit qu'il seroit facile de les remettre en honneur. Cet emploi de nos propres

biens vaudroit beaucoup mieux que les recherches hasardeuses de la néologie.

On n'a point encore proposé l'éloge public d'Amyot pour sujet d'un concours académique. En attendant, il a trouvé, de son temps même, un panégyriste digne de lui : c'est Montaigne, qui lui a consacré ces lignes remarquables : « Je donne avec  
 « raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot  
 « sur tous nos écrivains françois, non seulement  
 « pour la naïveté et pureté du langage, en quoi il  
 « surpasse tous autres, ni pour la constance d'un si  
 « long travail, ni pour la profondeur de son savoir,  
 « ayant pu développer si heureusement un auteur  
 « si épineux et ferré; mais sur-tout je lui sais bon  
 « gré d'avoir su trier et choisir un livre si digne et  
 « si à propos, pour en faire présent à son pays. Nous  
 « autres ignorants étions perdus, si ce livre ne nous  
 « eût retirés du borbier. Sa mercy ( grace à lui ) nous  
 « osons à cette heure et parler et écrire; les dames  
 « en régentent les maîtres d'école; c'est notre bre-  
 « viaire. »

##### 5. DE BÈZE (THÉODORE).

On sait avec quelle éloquence il parla dans le colloque de Poissy, en 1561. Ces conférences solennelles, tenues devant toute la cour, eurent lieu en langue françoise; c'étoit une chose nouvelle, qui eut beaucoup d'éclat, mais ne produisit aucun fruit. Théodore de Bèze, orateur et poète, avoit plus d'un talent. Pasquier dit que, dans sa jeunesse, il n'avoit

pu s'empêcher de pleurer en lisant sa tragédie d'*Abraham sacrifiant*. Cette pièce paroît n'avoir pas été connue des rédacteurs des *Annales poétiques*. Il s'y trouve sur-tout un monologue de Satan d'une singulière énergie. En voici quelques vers, qui pourront varier un peu la suite trop uniforme de ces recherches sur la prose.

SATAN, *en habit de moyne.*

Je vay, je vien, jour et nuit je travaille,  
 Et m'est avis, en quelque part que j'aïlle,  
 Que je ne pers ma peine aucunement.  
 Règne le Dieu en son haut firmament!  
 Mais pour le moins la terre est toute à moy;  
 Et n'en déplaise à Dieu, ni à sa loy;  
 Dieu est aux cieux par les siens honoré;  
 Des miens je suis en la terre adoré.  
 Dieu est au ciel; et bien, je suis en terre.  
 Dieu fait la paix; et moi, je fais la guerre.  
 Dieu régne en haut; et bien, je régne en bas;  
 Dieu fait la paix, et je fais les débats.  
 Dieu a créé et la terre et les cieux;  
 J'ai bien plus fait, car j'ai créé les Dieux.

.....  
 Dieu ne fit onc chose tant soit parfaite,  
 Qui soit égale à celui qui l'a faite;  
 Mais moi j'ai fait, dont vanter je me puis,  
 Beaucoup de gens pires que je ne suis.

.....  
 O froc! ô froc! tant de maux tu feras,  
 Et tant d'abus en plein jour couvriras,  
 Que, si n'estoit l'envie dont j'abonde,



J'aurois pitié moy-mesme de ce monde;  
 Car moy qui suis de tous meschants le pire,  
 En te portant, moy-mesme je m'empire . . . .

Théodore de Bèze a fait en françois des sermons, des histoires, et des livres de controverse. Il a écrit, en latin, sur la prosodie et la prononciation de la langue françoise (1). Il a été cité avec honneur par l'abbé d'Olivet. C'est une chose bien remarquable que presque tous les savants de ce siècle, qui s'occupoient le plus de perfectionner la langue françoise et sa grammaire, ne s'en expliquèrent long-temps qu'en langue latine.

Le traité de Théodore de Bèze, n'a, selon d'Olivet, « qu'un défaut, mais défaut qu'on a rarement occasion de reprocher à ceux qui se mêlent d'écrire, « c'est d'être trop court. » Cette matière de notre prosodie avoit été curieusement examinée dans le seizième siècle. Dès 1570, « une académie fut établie pour travailler à l'avancement du langage françois, et à remettre sus, tant la façon de la poésie, « que la mesure et le règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et les Romains. » Baïf étoit à la tête de cette académie. Nicolas de Nancel voulut aussi assujettir la poésie françoise aux règles de la poésie grecque et de la poésie latine, « afin de la rendre plus difficile et moins commode (2). » On a dû renoncer à cette chimère des vers mesurés; mais les recherches sur la prosodie

(1) *De Francicæ linguæ rectâ pronuntiatione tractatus*. Gen., 1584.

(2) *Stichologia græca latinaque informanda et reformanda*, in-8°.

n'en sont pas moins intéressantes. Les pasteurs protestants, obligés de parler souvent en public, se sont occupés avec plus de soin de la déclamation oratoire. Durand, ministre à Londres, a publié un entretien sur la prosodie, qui est digne d'occuper une place après la prosodie de l'abbé d'Olivet; mais il a échappé à d'Olivet et à Durand un passage très curieux de l'abbé de Saint-Réal, le seul des écrivains du siècle de Louis XIV qui ait traité à fond cette matière. Saint-Réal a posé sept règles de prosodie française dans son livre intitulé *de la Critique*, Lyon, 1691, in-12. Ce n'est pas ici le lieu de les examiner.

#### 6. BODIN (JEAN).

Sa *Méthode pour étudier l'histoire*, et sur-tout ses *VI Livres de la République*, ont été estimés de son temps, en France et dans l'étranger, quoiqu'il y ait beaucoup à dire et à reprendre; mais il ne faut pas juger à la rigueur ceux qui défrichent les premiers un champ depuis long-temps inculte. On a été trop loin quand on a dit que Montesquieu n'avoit fait, dans l'Esprit des lois, que suivre les traces de la République de Bodin; seulement ce grand homme a pu profiter de cet ouvrage, ainsi que des lois civiles de Domat, et de quelques autres écrivains venus avant lui, qui lui ont aplani la route, mais qui n'avoient pas son génie.

Bodin n'avoit pu réussir au barreau comme avocat; cependant il étoit fort savant, et parloit sur

toutes sortes de matières avec beaucoup de feu et d'abondance. Il écrivoit trop vite; sa *Démonomanie* et son *Théâtre de la nature* contiennent trop de choses hasardées.

Ses six livres *de la République*, imprimés à Paris en 1576, furent traduits en latin par les Anglois, et enseignés publiquement dans l'université de Cambridge. On en a fait un extrait, sous ce titre: *Des corps politiques et de leur gouvernement*.

C'est un des écrivains contre lesquels s'est élevé avec le plus de force et de détail le jésuite Possevin dans le premier volume de sa Bibliothèque choisie, imprimée au Vatican en 1593. Parmi beaucoup de reproches fondés que lui fait ce théologien, il y en a de bien singuliers. Bodin avoit dit que les prélats et les prêtres sont soumis à l'autorité des magistrats. Ainsi, dit le jésuite, le seigneur séculier sera plus que le pontife romain! les princes seront au-dessus des évêques, c'est-à-dire que les brebis l'emporteront sur les bergers, et que la puissance humaine prévaudra sur la puissance divine et sur les clefs du ciel! Bodin s'étoit efforcé de démontrer que les maux de l'église sont venus sur-tout de ce que le souverain pontife est électif et célibataire: il eût mieux valu, selon lui, que les papes se fussent mariés, et eussent continué leur monarchie par le droit héréditaire. Il faut voir comme Possevin se fâche à ce sujet, et triomphe de ce que la papauté duroit alors depuis seize siècles, *universo mundo oblatrante et obsistente*; tandis que chaque mariage des ministres

luthériens n'avoit produit que de nouveaux monstres, etc.

#### 7. VIGENÈRE (BLAISE DE).

Ce traducteur infatigable de plusieurs auteurs anciens n'avoit pas à beaucoup près le talent d'Amyot, mais il eut la très louable habitude de joindre à ses traductions des notes curieuses, écrites en françois, et qui mériteroient peut-être que l'on recherchât encore aujourd'hui ses ouvrages. Dans ses annotations sur les Commentaires de César, il a inséré un *Traité sur l'ancienne langue gauloise*, où il se plaint du peu de soin avec lequel on écrivoit en prose (vers 1576).

Il y a tant d'écrivains aujourd'hui qui s'accablent les uns les autres, qu'on ne peut guères bien discerner les bons des mauvais qui les éteignent et suffoquent, à guise des méchantes herbes qui surcroissent parmi les utiles et salutaires, et les surmontent et étouffent : quand chacun, sans aucun choix ni jugement, sans rien élaborer, ne sarcler, se transporte le nez au vent, selon que sa fantaisie le pousse. Car n'y ayant point de grammaires ni de règles établies jusqu'aujourd'hui, cela s'en va indistinctement, et varie tout de même que la main d'un jeune garçon auquel, si dès lors qu'on veut lui apprendre à écrire, on abandonnoit en pleine liberté son papier, sans le régler pour le faire aller droit, tout s'en iroit à vauderoute, haut et bas, tortu, bossu, sans aucune proportion, etc.

On pourroit tirer beaucoup de choses utiles des notes de Blaise de Vigenère sur Tite-Live, sur César, sur Onosander, Calchondyle, etc. Il faut convenir que

cette méthode d'éclaircir les auteurs anciens par des commentaires françois auroit dû être préférée à la manie ambitieuse de coudre du latin moderne à celui des auteurs classiques de l'antiquité, comme on l'a fait dans les éditions *variorum* et dans les éditions *ad usum*. Ces dernières sur-tout renferment une sorte de profanation du texte des grands poëtes, que l'on s'est attaché à défigurer et à disloquer en mauvaise prose latine, ce qui n'est propre qu'à corrompre le goût, et à fausser le jugement des jeunes lecteurs.

#### 8. PITHOU (PIERRE).

Il fut le Varron de la France.

Son *Traité des libertés de l'Église gallicane* auroit dû lui faire ériger une statue. Ce traité sert de fondement à tout ce qu'on a écrit sur cette matière ; et, quoique ce soit l'ouvrage d'un simple particulier, il a été regardé et cité comme une autorité dans nos tribunaux.

Pithou fut utile à Henri IV, et comme magistrat, et comme un des auteurs de la Satire Menippée. Quand ce prince voulut lui marquer sa reconnaissance, Pithou ne lui parla que de la ville de Troyes, *sa chère patrie*.

#### 9. ESTIENNE (HENRY).

Fils de Robert Estienne, très digne d'un tel père, et de cette famille qui a rendu tant de services à la typographie et à la littérature.

Jeune encore, il eut le bonheur de retrouver et le talent de traduire en latin les odes d'Anacréon.

Son père s'étoit immortalisé par son Trésor de la langue latine. Henry voulut ériger un pareil monument à la langue grecque. Il s'aperçut alors des conformités de notre langue avec cette langue savante; il en fit un traité, auquel M. Dacier a fait un supplément. ( Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXXVIII, in-4°, pag. 56-59. )

Plusieurs autres ouvrages françois de Henry Estienne ont été réimprimés, avec des notes de Jacob le Duchat. Il seroit utile de reproduire aussi le *Traité des conformités du françois et du grec*, avec les augmentations dont il est susceptible. Cette édition exigeroit le concours de plusieurs connoissances diverses, afin de distinguer sûrement ce qui est vraiment hellénisme dans le gallicisme, de ce que nous avons pu emprunter d'ailleurs. Peu d'ouvrages seroient plus importants pour nous, et plus propres à caractériser le vrai génie de notre langue.

#### 10. MONTAIGNE (MICHEL).

Cet homme de génie a trouvé parmi nous des détracteurs injustes. Pascal même, en le copiant, tâche de le rabaisser. Des savants étrangers, échos de la voix de l'Europe, ont été plus impartiaux, et Gesner le nomme le Socrate françois (1). Enfin, en 1774,

(1) *Michael Montanus, quem vocare soleo Galliæ Socratem.* GESNERUS, ad Isag., 284.

l'académie de Bordeaux, et, plus récemment, l'académie françoise, ont mis son éloge au concours. Montaigne a été dignement apprécié par l'abbé Talbert, qui avoit mieux étudié l'écrivain, et par M. Villemain, qui a mieux connu et mieux peint le philosophe.

On avoit formé le projet de donner aux Essais une tournure plus moderne. Cette entreprise, présentée d'une manière séduisante (1), n'a point eu de succès, et ne pouvoit en avoir. L'énergie de Montaigne tient fortement à son langage, et à l'emploi qu'il sait en faire; elle se dénatureroit dans une traduction.

On ne possède pas encore une édition des Essais qui puisse satisfaire complètement les amateurs. Nous avons procuré à feu M. Naigeon le manuscrit original, sur lequel il a publié l'édition stéréotype(2); mais il n'a donné que le texte, auquel il devoit joindre des développements, qui manquent à cette édition; nous ignorons pourquoi. Ces développements étoient d'autant plus nécessaires que le chef-d'œuvre de Montaigne, comme celui de La Bruyère, n'avoit été d'abord qu'un petit volume assez mince, devenu plus considérable à chaque édition donnée du vivant des auteurs. Montaigne nous dit de lui-même :

J'ajoute, mais je ne corrige pas; parceque celui qui a

(1) Second volume du Mercure de France, du mois de juin 1733.

(2) En quatre volumes in-8°, chez M. Didot l'ainé, 1802.

hypothéqué au monde son ouvrage, je trouve apparence qu'il n'y ait plus de droit. Qu'il die, s'il peut, mieux ailleurs, et ne corrompe la besogne qu'il a vendue! De telles gents, il ne faudroit rien acheter qu'après leur mort: Qu'ils y pensent bien, avant de se produire! Qui les hâte? Mon livre est toujours un, sauf qu'à mesure qu'on se met à le renouveler, afin que l'acheteur ne s'en aille les mains du tout vuides, je me donne loi d'y attacher (comme ce n'est qu'une marquetterie mal jointe) quelque emblème supernuméraire. Ce ne sont que surpoids, qui ne condamnent point la première forme, mais donnent quelque prix particulier à chacune des suivantes, par une petite subtilité ambitieuse.

Montaigne avoit écrit ses dernières additions sur un exemplaire in-4° de l'édition des Essais imprimés par Simon Millanges, à Bordeaux, 1588; mais quand on a fait relier ce volume chargé de notes marginales, on a ébarbé les feuillets, ce qui a détruit en partie les annotations si précieuses de l'auteur.

On connoîtroit parfaitement sa manière de travailler, les progrès de son style et ceux de son esprit, ou, comme il dit, « de ses humeurs », si l'on prenoit la peine de collationner et de comparer les Essais, tels que nous les avons dans l'édition de Naigeon, avec ceux qui parurent du vivant de l'auteur, de 1580 à 1588. Et l'on devroit en faire autant sur l'ouvrage de La Bruyère.

Montaigne auroit besoin aussi qu'on joignît aux Essais un glossaire particulier des mots qui ne se trouvent point dans nos dictionnaires, et qui ne sont plus familiers au commun des lecteurs. Cette table seroit très importante pour l'étude de la langue



françoise. L'abbé Talbert a compté dans les Essais plus de deux cent soixante expressions qu'on a retranchées ou mutilées depuis Montaigne; il les a rappelées dans une note remarquable de son Éloge de Montaigne, et nous avons vérifié qu'il en a oublié plusieurs, comme *dénéantise*, *ensuairer*, *immodération*, etc. Ces mots, présentés isolés, ne paroissent pas ce qu'ils sont de la manière dont Montaigne les place et les enchâsse.

Outre ces mots qui sont à lui, Montaigne savoit employer les mots qui sont à tout le monde, si bien et si heureusement qu'il se les rendoit propres et les « clouoit à soi », comme il le dit lui-même. Il n'y a pas d'auteur chez qui l'on puisse recueillir autant de métaphores, souvent justes, toujours saillantes. Il en connoissoit le prix. Il dit que « les formes de « parler, comme les herbes, s'amendent et fortifient « en les transplantant. » Et ailleurs, il ajoute :

Le maniment et employe des beaux esprits donne prix à la langue; non pas l'innovant tant, comme la remplissant de plus vigoureux et divers services, l'estirant et la ployant. Ils n'y apportent point de mots; mais ils enrichissent les leurs, appesantissent et enfoncent leur signification et leur usage; lui apprennent des mouvements inaccoutumés, mais prudemment et ingenieusement, etc. etc.

Quelquefois son style s'élève. Voyez comme il exalte la ville de Paris :

Je ne me mutine jamais tant contre la France, que je ne regarde Paris de bon œil. Elle (cette ville) a mon cœur dès mon enfance, et m'en est advenu comme des choses excel-

lentes : plus j'ai vu depuis d'autres villes belles, plus la beauté de cette-cy peut et gagne sur mon affection. Je l'aime par elle-même, et plus en son être seul, que rechargée de pompe étrangère. Je l'aime tendrement, jusques à ses verrues et à ses taches. Je ne suis François, que par cette grande cité : grande en peuples, grande en félicité de son assiette ; mais sur-tout grande et incomparable en variété et diversité de commodités ; la gloire de la France, et l'un des plus nobles ornements du monde.

La hardiesse des figures, familière à Montaigne, a rendu sa lecture utile à plusieurs de nos poètes, qui n'ont fait souvent que transporter sa prose dans leurs vers. Montaigne avoit dit que « la vieillesse nous attache plus de rides en l'esprit qu'au visage. » C'est l'origine de ce beau vers de Corneille :

Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.

Et la fameuse image de Malherbe sur la garde qui veille aux barrières du Louvre, et qui ne défend pas nos rois de la mort, n'étoit-elle pas d'avance renfermée dans cet autre tableau de Montaigne ?

L'empereur, duquel la pompe vous éblouit en public, voyez-le derrière le rideau ! La fièvre, la migraine, la goutte, l'épargnent-elles non plus que nous ? Quand la vieillesse lui sera sur les épaules, les archers de sa garde l'en déchargeront-ils ? Quand la frayeur de la mort le transira, se rassurera-t-il par l'assistance de ses gentilhommes de la chambre ? etc.

Cette phrase de Montaigne, « Combien de belles actions particulières s'ensevelissent dans la foule d'une bataille », n'a-t-elle pas inspiré ce que Racine

fait dire à Alexandre de sa rencontre avec Porus?

Lorsqu'un gros de soldats, se mettant entre nous,  
Nous a fait dans la foule ensevelir nos coups.

De notre temps, l'auteur de la tragédie de Barneveldt a aussi très heureusement employé l'esprit de ce passage de Montaigne, « La mort est effroyable à Cicéron, desirable à Caton, indifférente à Socrate », dans ce vers, si bien dialogué, qui finit un acte de cette pièce :

Caton se la donna (la mort). — Socrate l'attendit.

On a le journal du voyage de Montaigne en Italie; il dictoit à un domestique cette relation informe, qu'il n'avoit pas l'intention de donner au public: cependant il faudroit en joindre un extrait détaillé à l'édition des Essais. L'abbé Talbert en a tracé une courte analyse; nous n'en citerons que le morceau sur Rome. Le style de Montaigne s'échauffe et redevient éloquent, lorsqu'à l'aspect de la nouvelle Rome il se rappelle l'ancienne; c'est par ses débris qu'il en donne l'idée la plus sublime. Il dit que ce qu'on en voit n'en est pas même le reste; « que les « ruines d'une si épouvantable machine rapporte-  
« roient plus de révérence et d'honneur à sa mé-  
« moire, et qu'on n'en voit que le sépulchre; que le  
« monde, ennemi de sa longue domination, avoit  
« brisé et fracassé toutes les pieces de ce corps ad-  
« mirable; et parcequ'encore tout mort, renversé  
« et défiguré, il lui fesoit horreur, il en avoit ense-  
« veli la ruine même, etc. »

Enfin pour compléter une édition de Montaigne, et ne laisser rien perdre des fruits de ce génie singulier et original, il faudroit faire aussi l'extrait de sa version de la *Théologie naturelle*, traduite de l'espagnol de Raymond Sebond. Ce livre n'est pas de nature à être réimprimé; mais comme c'est le premier ouvrage de Montaigne, il n'est pas inutile d'y rechercher les couleurs primitives de son style et le commencement de ses études. Ce n'est donc pas le fond des choses que nous devons considérer dans la version de Sebond, mais seulement la forme dont les a revêtues notre célèbre philosophe.

Aucun éditeur de Montaigne ne paroît avoir pris la peine de lire cette traduction de la *Théologie naturelle* de Sebond. Ils se sont tous bornés à transcrire la dédicace de cet ouvrage, faite par Michel Montaigne à *monseigneur* son père. Ceux qui auront plus de courage, en seront amplement dédommagés par une foule de tournures et d'expressions pittoresques, auxquelles on ne sauroit méconnoître notre Montaigne.

Il définit l'amour, « la boucle générale du monde. »

Ailleurs, il dit que « la tribulation est à l'ame comme un marteau qui la frappe, et qui, en la battant, la fourbit et dérouille. C'est la fournaise à recuire l'ame. »

Le baptême est l'hameçon de Dieu; la conscience, sa maison.

Au jugement dernier, le livre de notre conscience sera lu, à haute voix, devant toute la compagnie.

À propos de l'obligation des hommes envers Dieu, il dit

## lxvii

que « Dieu l'a écrite de sa main en papier et encre immortels; qu'il l'a écrite en nous, en notre ame, en notre corps, et puis l'a cousue éternellement en la liasse du livre de nature. »

Au sujet de la gloire, il dit encore que « celui qui la cherche bâtit hors de soi, sur le rien et le vuide; qu'il se fait serviteur et valet de l'inanité même, etc. »

Dans la préface, avec quelle magnificence et quelle précision de style l'objet de la théologie naturelle n'est-il pas énoncé? « Dieu nous a donné deux livres, celui de l'universel ordre de choses, ou de la nature, et celui de la Bible. Chaque créature n'est que comme une lettre tirée par la main de Dieu. Le monde visible est le livre naturel des hommes; l'homme en est la lettre capitale. Le second livre, celui des saintes Écritures, a été depuis donné à l'homme. Le premier est commun à tout le monde, et non pas le second, car il faut être clerc pour le pouvoir lire. En outre, le livre de nature ne se peut ni falsifier, ni effacer, ni faussement interpréter, et nul en celui-là ne devient hérétique: là, où il va tout autrement de celui de la Bible, etc. »

Le chapitre intitulé: « Comme tout ce qui est au monde est fait pour l'homme », mérite d'être lu en entier. Nous n'en détacherons que cette belle apostrophe: « Homme, jette hardiment ta vue bien loin autour de toi, et contemple si de tant de membres, de tant de diverses pieces de cette grande machine, il y en a aucune qui ne te serve. Ce ciel, cette terre, cet air, cette mer, et tout ce qui est en eux, est continuellement embesogné pour ton service. Ce branle divers du soleil, cette constante variété des saisons de l'an, ne regardent que ta nécessité. Écoute la voix de toutes les créatures, qui te crie: Le ciel te dit: je te fournis de lumieres le jour, afin que tu veilles; d'ombres la nuit, afin que tu dormes et reposes. Pour ta recreation et commodité, je renou-

velle les saisons ; je bigarre mes jours ; je te donne la florissante douceur du printemps, la chaleur de l'été, la fertilité de l'automne, les froidures de l'hyver. L'air : je te communique la respiration vitale, et offre à ton obéissance tout le genre de mes oiseaux. L'eau, etc. »

Dans le chapitre « de l'Estimation de l'homme par la considération de son corps », avec quel soin décrit-il « le corps de l'homme, bâti et façonné par artifice très parfait et excellent, au-dessus des autres corps du monde ? Considérons l'accomplie proportion de sa constitution, le juste assemblage et contact de ses pièces ; comme elles s'entr'aident, comme elles s'entre-servent ! comme il n'y a rien de superflu, rien d'inutile ; sa droite stature, la beauté singulière de sa face, la souplesse de ses mains et de ses pieds. Qui pourroit justement peser et estimer l'entière valeur de cette fabrique ? »

Le chapitre « de l'Estimation de l'homme par l'excellence du libéral arbitre », est un de ceux où l'on retrouve le plus l'énergie et le caractère particulier du style de Montaigne. Il avoit dit d'abord, par une argumentation très pressée : « L'homme peut faillir ; il y a donc un Dieu. L'homme peut bien faire ; il y a donc un Dieu. »

Il développe ensuite ces idées. « Voilà donc le libéral arbitre fait siège et domicile de son Dieu : l'ordre des créatures le montre évidemment. C'est lui qui coud et qui enchaîne le monde avec Dieu. Voilà comme notre souverain créateur a monté l'homme de degré en degré, et comme par une échelle, jusques à soi ; car le libéral arbitre est la vraie image de Dieu. Et que peut tomber à notre imagination de plus noble, plus digne et meilleur, que l'image de Dieu vivant ? Il nous donna beaucoup quand, du non-être, il nous donna l'être ; plus, quand il nous pourvut de vie ; plus encore, quand il l'accompagna du sentiment ; mais le comble de sa libéralité et de sa magnificence, fut de nous étrenner

du libéral arbitre, immortel et incorruptible ; car, par ce moyen, il nous fit semblables à sa grandeur et quasi de son genre, etc. »

Il nous semble que ces passages ne seroient pas mieux écrits aujourd'hui, et qu'on y distingue déjà, quoique dans un ouvrage de sa grande jeunesse, la touche vigoureuse de Montaigne. Mais on peut regretter qu'il se soit exercé sur un livre comme celui de Sebond, qui n'est plus guère supportable, quand il sort de la théologie naturelle pour entrer dans l'explication de nos mystères. Par exemple, il se flatte d'éclaircir le mystère de la Trinité par la comparaison du verbe actif et passif.

Tout ainsi que le verbe actif se porte vers le passif, et au contraire, ainsi se porte, en la Divinité, le Pere envers le Fils, et le Fils envers le Pere. Le Pere est l'agissant et la personne active ; le Fils, le pâtissant et personne passive. Quant au Saint-Esprit, ou la tierce personne de la Trinité, c'est le verbe impersonnel, ou un tiers verbe produit de l'actif et du passif, qui tient d'eux tout ce qu'il a ; et si, a sa particuliere qualité et propriété, de façon qu'il n'est ni actif, ni passif, etc.

Il se sert également de l'exemple de l'alphabet pour montrer la conjonction des deux natures, divine et humaine, en une seule personne. « Chaque voyelle fait un son d'elle-même et quasi une personne, car par soi elle sonne, etc. »

Ce livre renferme bien d'autres singularités, sur les conditions du péché originel, sur le diable, sur ce que le Rédempteur du monde a dû naître sans aucune tache de concupiscence charnelle, etc. Ces passages sont si naïvement et si crûment exprimés

que nous n'oserions les transcrire. Si les bibliomanes les avoient connus, ce livre seroit poussé dans les ventes à un prix considérable, parcequ'il y en a peu de ce genre où l'on trouve des choses plus bizarres et plus pieusement scandaleuses.

Bornons-nous à citer le chapitre 238, « du Péché originel, et comme la femme en est la plus coupable. » L'auteur cherche dans ce chapitre « lequel ce fut des deux, l'homme ou la femme, qui faillit le premier, et le plus. Ce que nous pouvons argumenter par la mesure de la peine que nous voyons être sans comparaison plus grande et quasi double dans la femme; par quoi ce fut certainement elle qui première ébranla notre nature de sa droite carrière. »

Le livre de Raymond Sebond est qualifié par Montaigne de *livre d'excellente doctrine*; et cette version faite avec tant de soin, de gravité, et de candeur, auroit dû épargner à notre philosophe les reproches de scepticisme et d'irréligion que des zélateurs indiscrets n'ont pas craint de lui prodiguer; mais rien n'est si commun que ces jugements téméraires,

Et condamner sans lire, et juger sans entendre,  
De l'esprit de parti c'est ce qu'on peut attendre.

Nous espérons que les lecteurs excuseront l'étendue de nos deux articles sur Amyot et Montaigne; nous allons être beaucoup plus succincts sur le reste des écrivains françois du seizième siècle, dans lesquels l'académie avoit eu autrefois l'intention de puiser des exemples pour son dictionnaire.



## 11. LA NOUE (FRANÇOIS DE).

Ses vingt-six *Discours politiques et militaires*, imprimés à Genève, in-4°, et à Bâle, in-8°, en 1587, sont remplis de connoissances et quelquefois d'éloquence. Il réclamoit fortement la tolérance pour le calvinisme. Le père Possevin, jésuite, l'appelle un pseudo-politique, plein de l'astuce de Satan ; mais nous ne recommandons La Noue que sous le rapport de la langue, à laquelle il donnoit une énergie vraiment militaire.

## 12. PASQUIER (ÉTIENNE).

Ses *Recherches de la France* sont un des recueils les plus curieux et les plus agréables à lire, quoique le style en ait vieilli. Son *Catéchisme des Jésuites* excita contre lui la fureur du père Garasse. Ses lettres renferment beaucoup d'anecdotes. Ses œuvres in-folio ne contiennent pas tout ce qu'il a fait. On pourroit donner un *Esprit de Pasquier*, qui seroit plus court, et qui offrirait une lecture variée, instructive, et amusante.

## 13. OSSAT (ARNAUD D').

Ses lettres passent pour un chef-d'œuvre de politique. Les jeunes gens qui se destinent aux négociations feroient bien de les étudier, et de se former spécialement sur le caractère honnête et loyal de leur auteur. C'est lui qui disoit à Henri IV : « Sire,

« gagnez des batailles en deçà, et vous aurez des  
« absolutions en delà ! »

14. NICOD (JEAN).

Son *Trésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, a été long-temps le seul dictionnaire de notre langue. Il faut encore y recourir, quand on veut constater des locutions usitées de son temps.

15. AUBIGNÉ (THÉODORE-AGRIPPA D').

La *Confession de Sancy*, satire amère, a été réimprimée avec des notes de Jacob Le Duchat, ainsi que le *Baron de Féneste*, autre satire.

L'*Histoire universelle* de 1550 jusqu'en 1601, 3 vol. in-folio, est aussi virulente et déclamatoire ; mais il y a une foule de particularités qui la font rechercher.

16. SERRES DU PRADEL (OLIVIER DE).

Le *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, dédié à Henri IV, eut beaucoup de succès quand il parut ; mais, sous Louis XIV, il fut oublié, peut-être parceque l'auteur étoit protestant : enfin il a été remis en honneur et réimprimé in-4° avec des notes et un vocabulaire (1), par la Société d'agriculture de Paris, devant laquelle nous avons eu l'honneur de prononcer l'éloge de l'auteur et de l'ouvrage.

C'est un des livres les plus utiles et les mieux

(1) Paris, madame Huzard, 1804, 2 vol, in-4°, fig

## lxxiv

rédigés, à considérer l'état où étoit de son temps la langue françoise. On a essayé de le traduire en françois moderne ; mais le public n'a point goûté ce changement, et l'on s'en est tenu au texte.

### 17. DU PERRON (JACQUES D'AVY),

Fils d'un ministre protestant, devenu cardinal.

Ses ambassades, ses négociations, et ses lettres, sont sur la même ligne que celles d'Arnaud d'Os-sat. Ses ouvrages de controverse sont oubliés ; on voudroit pouvoir oublier aussi qu'aux états généraux de 1614 il se montra mauvais François, et prétendit sacrifier aux doctrines ultramontaines l'autorité des rois et la fidélité des peuples.

Il ne réussit pas dans l'introduction de quelques mots de vanité qui lui tenoient à cœur. « Lorsque « M. le cardinal du Perron revint de Rome, après « la négociation de Venise, il en apporta l'*illustris-* « *sime* cardinal et la *seigneurie* illustrissime. Mais « personne n'en voulut. Il fut leur introducteur à « la cour ; il leur donna place à la tête de ses dé- « pêches ; il les imprima dans ses livres : il n'eut pas « assez de crédit pour faire naturaliser ces nou- « veaux venus, et les faveurs particulières qu'il leur « faisoit ne purent leur acquérir celle du public. » (Balzac, *Socrate chrétien*, discours 10.)

### 18. SAVARON (JEAN),

Député du tiers-état à l'assemblée de 1614, y sou-tint avec zèle les droits du corps de la nation, con-

tre les ordres privilégiés qui avoient l'orgueil mal-adroit de s'en séparer. C'étoit un bon François, et un homme éloquent. Sa *Chronique des États généraux* et ses autres ouvrages sont bons à consulter.

19. PLESSIS-MORNAY (PHILIPPE DU),

Connu par le beau rôle que Voltaire lui fait jouer dans la *Henriade*, et qui est fondé sur l'histoire.

Ses ouvrages de controverse en faveur du protestantisme firent beaucoup de bruit. On lit encore ses *mémoires* et ses *lettres*.

Il faut sur-tout admirer celle que lui adressa Henri IV, pour le consoler d'une injure bien lâche, qu'avoit osé lui faire un jeune seigneur qui l'avoit attiré dans un piège obscur :

Monsieur du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe comme roi et comme votre ami. Pour le premier, je vous en ferai justice et à moi aussi. Si je ne portois que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégainer, ni qui y portât sa vie plus gaiement que moi. Tenez cela pour constant, qu'en effet je vous rendrai office de roi, de maître, et d'ami.

Henri IV, élevé dans les prêches des protestants, parloit et écrivoit sa langue beaucoup mieux qu'aucun prince contemporain, et même beaucoup mieux que certains savants de son siècle, qui ne s'étoient adonnés qu'au latin, et ne daignoient pas descendre jusqu'à l'idiome vulgaire.

## 20. CHARRON (PIERRE).

Ce digne élève de Montaigne, sans avoir pourtant son imagination, imita de loin son style et sa philosophie indépendante et courageuse.

Son livre *de la Sagesse* a eu un grand nombre d'éditions, et mérite d'être encore mieux soigné. Nous croyons qu'on devrait y joindre au moins un extrait de ses *trois vérités* et de ses *discours chrétiens*, premiers essais de sermons raisonnables parmi nos catholiques.

Dans ses *trois vérités*, la première traite de la religion en général, contre les athées; la seconde établit que de toutes les religions la chrétienne est la meilleure, contre les gentils, les juifs, et les mahométans; la troisième, opposée sur-tout au livre de Duplessis-Mornay sur l'*Église*, montre que « de toutes les parts qui sont en la chrestienté, la catholique romaine est la meilleure. » Ce dernier livre contribua, dit-on, à la conversion de Henri IV, à qui Charron en a fait une très noble dédicace.

Voici comme il débute dans sa *vérité seconde*:

Il y a cinq religions, qui ont eu grand crédit et réputation au monde, comme capitales et maîtresses, introduites l'une après l'autre, selon l'ordre qui s'ensuit, et ce qui est bien remarquable, presque en même endroit et petit circuit de la terre.

La naturelle, commençant avec le genre humain en la Palestine;

La gentile, inventée après le déluge, et par ainsi plus

jeune que la naturelle et que le monde, près de deux mille ans, et mise en pratique premièrement en Chaldée;

La judaïque, conçue du temps d'Abraham et avec lui, environ cent ans après la gentile, en Palestine, puis éclore et publiée par Moïse en l'Arabie déserte;

La chrestienne, par Jésus-Christ, environ quatre mille ans après la naissance du monde, au pays de la Palestine;

La mahométane, en Arabie, six cents ans après la chrestienne; et la Chaldée, l'Arabie, la Palestine sont fort voisines.

Voilà les cinq religions capitales et fameuses du monde, qui sont essentiellement différentes.

Ces religions débattent entre elles, et se veulent défendre et autoriser par mêmes raisons. Chacune allegue ses miracles, ses saints, ses victoires. Particulièrement chacune se veut prévaloir contre les autres de quelque droit et prérogative;

La naturelle, de son origine, antiquité et simplicité, laquelle estant suffisante, dit tout le reste n'estre qu'addition et surcharge, matière de disputes et de débats;

La gentile, plus polie, se brave des sciences, des beaux discours et règlements moraux et politiques, par lesquels, et de très bonne grace, est présentée l'image de la vertu, toute république est bien dressée et bien conduite;

La judaïque et puis la mahométane allèguent pour elles en commun la simplicité d'un Dieu, tant en créance qu'en représentation externe, contre la Trinité chrestienne et la pluralité gentile; mais la judaïque, en outre, se glorifie de l'antiquité et noblesse de sa gent et race, des miracles et des faveurs célestes tant en son établissement et fondation qu'en son progrès, et de la grande suite de ses prophètes;

La mahométane, la dernière venue, s'enfle de sa prospérité et de ses grandes victoires, ayant ravalé beaucoup et en



## lxxviiij

peu de temps la grandeur des autres, même de la chrestienne;

Les prérogatives de la chrestienne se diront plus au long; car ce livre n'est fait que pour cela.

D'autre part aussi chacune souffre quelque reproche des autres.

La naturelle, que ce n'est point vraiment religion, estant vague, incertaine, et n'ayant rien de prescrit, ni ordonné;

La gentile, à cause des sacrifices des corps humains, de l'adoration des choses muettes, de l'infame multitude, généalogie et accointance de ses dieux, et de la vilaine et ingrate oubliance du vrai Dieu souverain;

La judaïque, de la cruauté envers ses prophètes, et que c'est une gent superstitieuse, odieuse et déplaisante à toutes les nations;

La chrestienne, de ce qu'elle donne un fils, égal et compagnon à Dieu, qu'elle adore les images, et que la vie des chrestiens est toute infectée de jeux d'hasard, d'adulteres et de blasphèmes;

La mahométane, à cause de la grossiere et charnelle vanité qui est en elle, estant l'Alcoran tout farci de sottises insupportables; et à cause de son progrès et de sa procédure, qui est toute par le glaive, guerres, meurtres, captivités, etc.

On peut voir par ce livre de Charron, et par celui que Montaigne avoit traduit de Raymond de Sebond, que long-temps avant Pascal des philosophes religieux s'étoient proposé le même but dans lequel Pascal a jeté sur le papier ses pensées, restées imparfaites, et recueillies seulement après sa mort.

## 21. JEANNIN (PIERRE).

Il étoit bailli d'Autun, lorsqu'il reçut l'ordre de Charles IX pour faire arrêter et égorger les protestants. Il écrivit à la cour, et motiva son refus. Le chancelier de l'Hôpital s'écria : C'est un juge de village qui nous apprend notre devoir !

Ce juge de village fut ligueur, et cependant il devint le ministre et l'ami de Henri IV.

Ses *négociations* ont servi d'instruction au cardinal de Richelieu pendant sa retraite à Avignon. Le duc de Nivernois les a étudiées, et en a fait des extraits.

Souvenons-nous que l'on vouloit condamner et proscrire *la Sagesse* de Charron. Le parlement, l'université, la sorbonne, étoient soulevés. Jeannin fit voir dans le conseil que c'étoit un *livre d'état*, et il nous épargna la honte de cette persécution.

## 22. BRANTOME (PIERRE BOURDEILLE, abbé de).

Ses *Mémoires sur les capitaines françois et étrangers*, sur les *femmes galantes*, sur les *femmes illustres*, et sur les *duels*, sont curieux et hardis ; mais il ne faut les lire qu'avec précaution, et ils auroient besoin d'un bon commentaire.

## 23. FRANÇOIS DE SALES (SAINT).

Ce fut à la sollicitation et sur les idées de Henri IV qu'il fit son « Introduction à la Vie dévote », ouvrage qui respire la douceur et l'onction de l'Évangile.

On a de lui deux volumes in-folio ; c'est beaucoup :



## LXXX

mais Camus, évêque du Bellay, en a fait un très bon extrait sous le titre de *l'Esprit de saint François de Sales*.

C'étoit au sein de la Savoie que ce saint faisoit parler la piété en françois d'une manière si tendre.

### 24. BERGIER (NICOLAS).

Son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* a été réimprimée en françois, traduite en latin, et sera toujours méditée avec fruit par les administrateurs et les hommes d'état. On pourroit la resserrer un peu, et y mettre plus d'ordre; mais enfin c'est un bon ouvrage et un livre utile.

### 25. GOULARD (SIMON),

Né à Senlis, ministre à Genève, auteur des *Mémoires de la Ligue*; homme trop peu connu, qui a beaucoup travaillé dans notre langue. Il avoit composé une *Philosophie de l'histoire*, titre remarquable, et que Voltaire a rempli depuis, sans se douter qu'un autre l'eût déjà employé.

Le style de Goulard est naturel et sans recherche. Il narre sur-tout assez bien. Nous en donnerons une idée, en citant quelques récits, traduits par lui des *Méditations historiques* de Camerarius.

*Pouvoir de la musique.* Nicéphore raconte que le tyran Eugène ayant ému la périlleuse guerre, en Levant, l'argent vint à défaillir à l'empereur Théodose, qui délibéra d'en exiger et amasser de toutes parts. Ceux d'Antioche porterent si mal volontiers cette recharge, qu'après avoir dégorgé beaucoup

d'outrages contre l'empereur, ils abattirent ses statues et celles de l'impératrice. Tôt après, cette fureur de colère apaisée, ils commencèrent à se repentir de leur folie, et comprirent le danger auquel leur ville avoit été réduite. Ce fut donc à maudire cette témérité, à confesser la faute, supplier à chaudes larmes la bonté de Dieu qu'il lui plût adoucir le courage de l'empereur. Ces prières et supplications étoient chantées publiquement en voix lamentables. L'évêque (Flavianus) s'employa courageusement pour la ville en ce besoin, et, s'étant acheminé vers Théodose, fit tout son possible pour l'apaiser. Se voyant rebuté, et sachant que l'empereur méditoit quelque grievé punition, d'autre part n'osant plus lui en parler, et fort perplex en sa pensée à cause du peuple, il s'avisa d'un expédient. Durant le repas de l'empereur, quelques jeunes enfans souloient chanter en musique pour le réjouir. Flavianus fit tant qu'il obtint de ceux qui en avoient la charge, qu'ils permettroient que ces enfans chanteroiént les supplications des Antiochiens. Théodose, prêtant l'oreille à cette musique grave, en fut tellement ému et si avant touché de compassion, que, tenant lors une tasse en sa main, il arrosa de ses larmes le vin qui étoit dans icelle; puis, oubliant toute son indignation, pardonna aux Antiochiens.

Ce trait auroit pu fournir à J.-B. Rousseau le sujet d'une belle cantate.

*Trésor de l'empereur Maximilien.* L'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, pensant à la mort imminente, inventa un moyen de l'avoir toujours devant les yeux. Cinq ans devant sa mort, quoique environné d'importantes affaires de l'empire et de ses royaumes, il ageança lui-même son cercueil, avec tout le meuble nécessaire pour ensevelir un mort, disant qu'il se bâtissoit une maison la plus agréable de toutes. Cela faisoit-il à ca-

chette, pour ne sembler rechercher la vue des hommes. Ses domestiques et autres, voire les principaux officiers de la cour et de l'empire, cuidoient qu'il y avoit quelque trésor en ce coffre; les autres pensoient que ce fût une petite bibliotheque, d'histoires anciennes; les autres que là étoient serrées des choses de grande conséquence. L'empereur, sachant la vérité du fait, au reste prince de fort agréable rencontre, en souriant, disoit que ce coffre, qu'on portoit en quelque part qu'il allât, contenoit chose qui lui étoit chere et précieuse entre toutes autres, et dont il prétendoit bien se servir. Je demande maintenant d'où procédoit cette joye et allegresse en un si puissant princé au monde, ayant toujours la mort devant les yeux? Ce n'étoient pas les instructions payennes, mais la continuelle espérance et croyance de vie bienheureuse qui emplissoit sa pensée de fermes consolations. Aussi notre plus grand soulas en la mort, c'est le desir qui nous porte par delà la mort; ou, comme dit encore mieux et plus chrétiennement saint Jérôme : Rien n'est tant à nous attremper en toutes affaires et à nous contenir en modestie, que la pensée de cette courte vie.

Sur ce coffre, Young auroit médité une nuit bien sombre; et Horace, une ode charmante.

*Remède de l'empereur Paléologue.* Paléologue II, empereur de Constantinople, étoit fort malade; et n'y avoit vigueur de nature ni remède qui le remît au-dessus; plutôt tels moyens lui nuisoient, en lieu de le fortifier et guérir. Ayant gardé le lit un an entier et environ, au grand intérêt de l'état, certaine femme avertit l'impératrice que son mari ne pourroit recouvrer santé, si on ne le harassoit par continuelles fâcheries, pource que par tels moyens s'écouleroient les humeurs d'où procédoit la maladie. Cet expédient approuvé, et suivant une méthode toute contraire à celle des médecins,

l'impératrice commence à rabrouer son mari de façon du tout étrange, sans vouloir lui obéir en la plupart de ce qu'il requéroit d'elle. Ces fréquentes et importunes querelles écartèrent les humeurs malignes, augmentèrent la chaleur naturelle, et allégèrent tellement l'empereur, qu'il vécut encore une vingtaine d'années après cette épreuve, et jusques au bout de sa course de soixante ans fut sain et dispos. Voilà une bonne recette, mais fort douteuse, fondée ès riotes et crieries d'une femme; mal plus grand que la maladie même.

Cette dernière histoire, contée par La Fontaine, auroit pu devenir une de ses meilleures fables.

#### 26. LES AUTEURS DE LA SATIRE MENIPPÉE.

Rapin, Passerat, Pithou, etc., se réunirent pour composer le *Catholicon*, mélange de vers piquants et de prose maligne, qui aida puissamment au retour des François vers Henri IV. La ligue ne put résister, lorsque son atrocité fut combattue par le ridicule.

#### 27. ROHAN (HENRI DE),

Grand guerrier et bon écrivain. Ses *mémoires*, ses *lettres*, ses *intérêts des princes*, etc., ont dû perdre de leur mérite, par le laps de temps qui s'est écoulé et par le changement des circonstances; mais on peut lire encore avec fruit son *parfait Capitaine*, ou *l'abrégé des Commentaires de César*.

Balzac dit qu'il ne faut pas confondre les grands hommes avec les grands seigneurs. Henri de Rohan étoit l'un et l'autre, et par là bien supérieur aux

ducs et princes de son temps ; mais il avoit été formé dans les écoles protestantes, qui n'inspirèrent que plus tard de l'émulation à nos écoles catholiques.

## 28. AUDIGUIER (VITAL),

Mauvais poète, auteur d'un gros livre, « Le vrai « et ancien usage des Duels », que Bayle n'estime pas indigne des bibliothèques. C'étoit sans doute la raison pour laquelle l'académie l'avoit mis sur sa liste où se trouvoient encore d'autres noms aussi peu connus aujourd'hui.

On peut être étonné de trouver au nombre des auteurs que l'académie françoise vouloit citer des hommes devenus aussi obscurs que d'Audiguier, Durefuge, Molin, et d'autres, et de n'y pas trouver les noms illustres de Sully, La Vieille-Ville, etc. ; mais il faut observer que les *Économies royales*, les *Mémoires* de La Vieille-Ville, et d'autres bons ouvrages d'écrivains du seizième siècle, n'ont été imprimés, ou n'ont été répandus que dans le dix-septième ; qu'ainsi l'académie n'en avoit pas de connoissance dans ses premiers commencements. La publication tardive de ces livres n'a pas permis qu'ils influassent sur la littérature et sur la langue, du vivant même de leurs auteurs.

## 29. D'URFÉ (HONORÉ),

Auteur du roman de l'*Astrée*, bergerie trop peu pastorale, remplie d'allusions qui charmoient ses contemporains, et mêlée de prose et de vers. L'As-

trée, qui fit pendant long-temps la folie de la France, est aujourd'hui presque entièrement oubliée. Il faudroit beaucoup l'abrégé, si l'on vouloit la reproduire et nous ramener aux bords du Lignon.

D'Urfé avoit tenté de composer des vers sans rime, à la manière italienne. *Sylvanire* est le nom de la pièce qu'il a faite dans cette idée, et dont nous n'avons pu connoître que le titre. On voit une lettre de Balzac à Chapelain, du 15 mars 1639, où il dit que « les vers sans rime sont morts pour jamais avec leur « ami de La Tournelle », qui avoit eu sans doute la même fantaisie que d'Urfé, et à qui elle n'avoit pas mieux réussi.

### 30. DUVAIR (GUILLAUME),

Évêque et magistrat, qui a eu le mérite de sentir le premier ce qui manquoit à notre langue, et de faire du moins quelques efforts pour la tirer de l'état de langueur et d'abandon où elle étoit dans les seules tribunes qui lui fussent ouvertes, la chaire et le barreau.

Il composa beaucoup d'ouvrages, où il tâchoit d'être éloquent; mais il tomba lui-même dans le défaut, alors si commun, de vouloir trop latiniser notre langue nationale. On lui a reproché de fabriquer des mots, comme « sponsion, cogitation, contumélie, des sanctimoniales, se contaminer, macilent, orbité, dilucidité, contempnement, un sol amène, etc. »

Mais enfin Duvair publia, en 1614, un « Traité

« de l'Éloquence françoise, et des raisons pourquoi « elle est demeurée si basse », et cet ouvrage fait époque; car c'est là que commencent les efforts, plus ou moins heureux, de beaucoup d'écrivains pour dénouer la langue, suivant l'expression de Guillaume Duvair lui-même.

Dans son Traité, il examine pourquoi notre éloquence est encore si éloignée de la perfection où elle auroit pu aspirer, même parmi les prédicateurs, « qui ont de plus grands avantages pour devenir éloquentes que les avocats, à qui la chose est plus difficile. » Il trouve trois raisons principales de l'infériorité de nos orateurs: « La première, le défaut des « grandes affaires, et en même temps celui d'une « juste récompense; la seconde, le peu d'attachement de la noblesse françoise pour cette étude; la « troisième, la difficulté de l'art, qui demande tant « de talent et tant d'exercice pour le faire valoir. »

À la voix de Duvair, ceux qui se sentoient du talent entrèrent à l'envi dans la lice nouvelle qu'il desiroit de leur ouvrir; et l'on crut aisément qu'on en avoit atteint le but; car on vit, dès 1625, paroître « le Bouquet des plus belles fleurs de l'Éloquence, « cueilli dans les jardins des sieurs du Perron, Coëfeteau, Duvair, Bertaud, Malherbe, d'Audiguier, « La Brosse, Roussel, La Serre. »

Ce bouquet étoit composé de fleurs assez communes. Malherbe avoit eu la prétention de donner aussi des lois à la prose, et d'en laisser des modèles; mais on ne sait plus guère qu'il avoit traduit dans

cette vue plusieurs livres de Sénèque et de Tite-Live. C'est bien assez pour lui d'avoir commencé en France une nouvelle ère poétique; il étoit réservé à d'autres écrivains de relever et de former la prose. Ce changement date de 1625, temps où parurent les premières épîtres de Balzac, et où les gens de lettres, qui se réunissoient pour entendre la lecture des ouvrages de Godeau, donnèrent l'idée de la formation de l'académie françoise, plusieurs années avant que ce corps fût adopté et autorisé par le cardinal de Richelieu. Nous nous bornerons à parler des auteurs les plus remarquables de cette époque, et de ceux dont les ouvrages antérieurs aux Provinciales sont encore aujourd'hui considérés comme bien écrits, et peuvent être réimprimés et relus tels qu'ils ont été composés. C'est, dans le style noble, Balzac, Descartes, Patru, Vaugelas, Mézeray, Pelisson; pour les grands romans, Gomberville et La Calprenède; et dans le genre plaisant, Scarron et Cyrano de Bergerac.

§. 4. *Des meilleurs ouvrages en prose depuis Balzac jusqu'à Pascal.*

I. BALZAC (JEAN-LOUIS GUEZ DE).

Balzac avoit pris à la lettre les réflexions de Duvair sur la trop grande bassesse de notre éloquence. Il s'en forma une haute idée; mais il se trompa d'abord dans l'application; car il porta dans le style épistolaire, qui doit être familier et léger, l'enflure hy-



## **lxxxviii**

perbolique , la pompe et le nombre qui ne conviennent qu'aux grandes déclamations et aux harangues oratoires.

En décrivant la beauté de sa retraite, près d'Angoulême, Balzac dit : « Il ne s'y voit jamais de lézards, « ni de couleuvres ; et de toutes les sortes de reptiles, « nous ne connoissons que les melons et les fraises. » Livre I, lettre 15. Toute la lettre est de ce style.

Ce défaut de Balzac contribua peut-être à son succès ; car le goût n'étoit pas formé ; mais il se corrigea dans la suite , et en parcourant son recueil on s'aperçoit des progrès sensibles qu'il faisoit avec l'âge. Ce recueil, si précieux pour l'histoire de notre littérature , a eu long-temps une vogue extraordinaire. Nos plus grands auteurs l'avoient bien étudié ; Molière lui a emprunté quelques idées. Dans une lettre à Chapelain, du 23 novembre 1637, Balzac parle d'un homme de qualité qui faisoit des livres malgré Minerve. « Est-il possible qu'un homme qui « n'a pas appris l'art d'écrire, et à qui il n'a point « été fait de commandement de par le roi, et sur « peine de la vie, de faire des livres, veuille quitter « son rang d'honnête homme qu'il tient dans le « monde, pour aller prendre celui d'impertinent et « de ridicule parmi les docteurs et les écoliers ? »

Il n'y a personne qui ne reconnoisse à l'instant, dans ce passage de Balzac, ces vers que Molière a mis dans la bouche du Misanthrope :

Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,  
Le nom que dans la cour vous avez d'honnête homme,

Pour prendre , de la main d'un avide imprimeur ,  
Celui de ridicule et méprisable auteur.

*Le Misanthr.*, acte I, sc. 2.

## 2. DESCARTES (RENÉ).

Les lettres de Balzac opérèrent, ou plutôt commencèrent la réforme de la prose ; mais ce qui décida la révolution, ce fut l'esprit de méthode et de philosophie, réveillé par le génie de Descartes : et l'on peut en juger d'après l'opinion très saine que ce grand homme manifesta sur les lettres de Balzac, et d'après la supériorité qu'il montra dans sa correspondance avec celui qu'on appeloit le *grand épistolier de France*. Nous en avons la preuve dans les deux lettres suivantes :

*Lettre de Balzac à Descartes.*

Monsieur, votre lettre m'a trouvé dans la plus noire humeur où je fus jamais. De vous dire qu'en cet état-là elle m'ait donné de la joye, ce seroit parler trop hardiment pour un malheureux ; mais il est vrai qu'elle a tempéré un peu ma tristesse, et m'a rendu capable de consolation. Je ne vis plus que de l'espérance que j'ai de vous aller voir à Amsterdam, et d'embrasser cette chere tête, qui est si pleine de raison et d'intelligence ; c'est ce qui m'empêche de venir ici, où \*\*. Il est toujours dans la servitude des cérémonies et des compliments, et fait le coyon avec une répugnance d'esprit qui ne se sauroit imaginer. Il a l'ame d'un rebelle, et rend les soumissions d'un esclave. A ce qu'il dit, il n'a point d'ambition, mais il consent à celle d'un autre, et meurt d'une maladie qui n'est pas sienne. Voilà que c'est d'être complaisant

XC

et de faillir par obéissance. Pour vous, Monsieur, vous avez mis votre esprit au-dessus de ces considérations vulgaires; et, quand je me représente le sage des stoïques, qui étoit seul libre, seul riche, et seul roi, je vois bien que vous avez été prédit il y a long-temps, et que Zénon n'a été que la figure de M. Descartes.

*Felix qui potuit rerum cognoscere causas,  
Atque metus omnes et inexorabile fatum  
Subjecit pedibus, etc.*

Vous êtes cet heureux, ou il ne se trouve point dans le monde, et la conquête de la vérité, à laquelle vous travaillez avec tant de force et de courage, me semble bien quelque chose de plus noble que tout ce qui se fait avec tant de bruit et de tumulte en Allemagne et en Italie. Je ne suis pas si vain que je prétende devoir être compagnon de vos travaux, mais j'en serai pour le moins le spectateur, et m'enrichirai assez du reste de la proye et des superfluités de votre abondance. Ne pensez pas que je fasse cette proposition au hasard, je parle fort sérieusement; et, pour peu que vous demeuriez au lieu où vous êtes, je suis Hollandois aussi bien que vous, et Messieurs des États n'auront point un meilleur citoyen que moi, ni qui ait plus de passion pour la liberté. Quoique j'aime extrêmement le ciel d'Italie et la terre qui porte les orangiers, votre vertu seroit capable de m'attirer sur les bords de la mer Glaciale, et jusqu'au fond du septentrion. Il y a trois ans que mon imagination vous cherche, et que je meurs d'envie de me réunir à vous, afin de ne m'en séparer jamais, et de vous témoigner, par une sujétion continue, que je suis passionnément,

Monsieur,

Votre, etc.

A Paris, le xxv avril MDCXXXI.

*Réponse de Descartes à Balzac.*

Monsieur, j'ai porté ma main contre mes yeux pour voir si je ne dormois point, lorsque j'ai lu dans votre lettre que vous aviez dessein de venir ici; et maintenant encore je n'ose me réjouir autrement de cette nouvelle, que comme si je l'avois seulement songée. Toutes fois je ne trouve pas fort étrange qu'un esprit grand et généreux comme le vôtre ne se puisse accommoder à ces craintes serviles auxquelles on est obligé dans la cour; et, puisque vous m'assurez tout de bon que Dieu vous a inspiré de quitter le monde, je croirois pécher contre le Saint-Esprit, si je tâchois à vous détourner d'une si sainte résolution. Même vous devez pardonner à mon zèle, si je vous convie de choisir Amsterdam pour votre retraite, et de le préférer, je ne dirai pas seulement à tous les couvents des Capucins et des Chartreux, où force honnêtes gents se retirent, mais aussi à toutes les plus belles demeures de France et d'Italie, et même à ce célèbre hermitage dans lequel vous étiez l'année passée. Quelque accomplie que puisse être une maison des champs, il y manque toujours une infinité de commodités, qui ne se trouvent que dans les villes; et la solitude même qu'on y espère ne s'y rencontre jamais toute parfaite. Je veux bien que vous y trouviez un canal, qui fasse rêver les plus grands parleurs; une vallée si solitaire, qu'elle puisse leur inspirer des transports et de la joye; mais malaisément se peut-il faire que vous n'ayez aussi quantité de petits voisins, qui vous vont quelquefois importuner, et de qui les visites sont encore plus incommodes que celles que vous recevez à Paris; au lieu qu'en cette grande ville où je suis, n'y ayant aucun homme, excepté moi, qui n'exerce la marchandise, chacun y est tellement attentif à son profit, que j'y pourrois demeurer toute ma vie sans être jamais vu de personne. Je me vais

promener tous les jours parmi la confusion d'un grand peuple, avec autant de liberté et de repos, que vous sauriez faire dans vos allées; et je n'y considère pas autrement les hommes que j'y vois, que je ferois les arbres qui se rencontrent en vos forêts, ou les animaux qui y paissent. Le bruit même de leur fracas n'interrompt pas plus mes rêveries que feroit celui de quelque ruisseau. Que si je fais quelquefois réflexion sur leurs actions, j'en reçois le même plaisir que vous feriez de voir les paysans qui cultivent vos campagnes; car je vois que tout leur travail sert à embellir le lieu de ma demeure et à faire que je n'y manque d'aucune chose. Que s'il y a du plaisir à voir croître les fruits en vos vergers et à y être dans l'abondance, jusques aux yeux, pensez-vous qu'il n'y en ait pas bien autant à voir venir ici des vaisseaux qui nous apportent abondamment tout ce que produisent les Indes et tout ce qu'il y a de rare dans l'Europe? Quel autre lieu pourroit-on choisir au reste du monde, où toutes les commodités de la vie et toutes les curiosités qui peuvent être souhaitées soient si faciles à trouver qu'en celui-ci? Quel autre pays où l'on puisse jouir d'une liberté si entière, où l'on puisse dormir avec moins d'inquiétude? où il y ait toujours des armées sur pied, exprès pour nous garder? où les empoisonnements, les trahisons, les calomnies, soient moins connus, et où il soit demeuré plus de restes de l'innocence de nos ayeuls? Je ne sais comment vous pouvez tant aimer l'air d'Italie, avec lequel on respire si souvent la peste, et où toujours la chaleur du jour est insupportable, la fraîcheur du soir mal saine, et où l'obscurité de la nuit couvre des larcins et des meurtres. Que si vous craignez les hivers du septentrion, dites-moi quelles ombres, quel éventail, quelles fontaines, vous pourroient si bien préserver à Rome des incommodités de la chaleur, comme un poesle et un grand feu vous exempteront ici d'avoir froid!

Au reste, je vous dirai que je vous attends avec un petit recueil de rêveries, qui ne vous seront peut-être pas désagréables; et, soit que vous veniez, ou que vous ne veniez pas, je serai toujours passionnément, etc.

Amsterdam, le 15 mai 1631.

A la lecture de ces lettres, et d'après les autres témoignages contemporains, on ne sauroit disconvenir que c'est à Descartes qu'il faut attribuer la principale gloire du changement qui se fit alors dans le style, comme dans toutes les autres parties de nos connoissances. Jusque-là l'on n'avoit connu que l'érudition et l'imitation servile de l'antiquité; Descartes fit briller un jour tout nouveau. Grace à lui, la philosophie, qui est tout à-la-fois la clef du raisonnement, la règle de la morale, et l'interprétation de la nature, devint aussi le flambeau de la critique et l'oracle du goût. Nous ne voulons pas disconvenir de l'impulsion que donnèrent les premiers chefs-d'œuvre dramatiques de Corneille. Le Cid parut en 1636. Tout fermentoit à cette époque dans notre république des lettres, et, si l'on veut bien revoir les noms des premiers académiciens françois, on en trouvera plusieurs qui ont laissé des ouvrages estimables, et qu'on lit encore, quoique leur publication soit antérieure aux Provinciales; mais la correction et l'exactitude que l'on introduisit alors dans la prose dut particulièrement son origine à cet esprit philosophique dont la France et l'Europe savante eurent obligation à Descartes.

Au surplus, on peut lire son livre intitulé, *les*

xciv

*passions de l'ame*, imprimé chez les Elzeviers, petit in-12, 1650.

### 3. PATRU (OLIVIER).

Un des hommes qui, les premiers, s'attachèrent à épurer la langue, fut Olivier Patru, critique sévère et un peu minutieux, mais qui a mérité d'être désigné par l'auteur de l'*Art poétique*, dans ces vers si connus :

Faites choix d'un censeur solide et salulaire,  
Que la raison conduise et le savoir éclaire.

En 1640, les Elzeviers, célèbres imprimeurs de Leyde, voulurent offrir au cardinal de Richelieu une belle édition in-folio de la traduction françoise du *Nouveau Monde* de Laët; ils eurent recours à Patru, jeune avocat, qui leur composa l'épître dédicatoire qu'on va lire; elle est remarquable par plusieurs endroits, sur-tout par sa date (année séculaire de l'invention de l'imprimerie).

*Épître dédicatoire à M. le cardinal de Richelieu.*

Au nom des Elzeviers, pour la traduction françoise du *Nouveau Monde*, ou de la description de l'Amérique, par de Laët. (Leyde, 1640, in-folio.)

Monseigneur, l'amour extrême que vous avez pour les beaux arts et pour toutes les connoissances honnêtes nous donne la hardiesse de paroître devant vous et de présenter à votre éminence des fruits de notre travail, en lui dédiant cet ouvrage.

Le vulgaire, dont les jugements presque toujours sont

aveugles, regarde l'imprimerie sans l'admirer; parcequ'en effet il la regarde et en juge sans la connoître. C'est pourtant un don du ciel, réservé, ce semble, pour glorifier ou pour embellir les derniers siècles. L'esprit humain n'a rien inventé de plus heureux, rien de plus utile pour l'instruction des hommes; et depuis tantôt deux cents ans que cette merveille s'est fait voir enfin dans l'Europe, les princes, les rois, les plus illustres personnages, en ont jugé tout autrement que le vulgaire.

Et certainement, monseigneur, si les poètes, si les orateurs donnent l'immortalité aux actions héroïques, nous pouvons dire que le divin secret de nos presses donne l'immortalité aux savantes veilles de ces grands génies. Ainsi, dans la république des lettres, après la louange de bien parler ou de bien écrire, la louange de bien imprimer, tout visiblement, est la première. De là vient que tant d'hommes doctes n'ont point dédaigné une occupation si noble, et que les Aldes, les Vascosans, les Étiennes, les Plantins, ne sont guères moins célèbres dans le monde des sciences que les auteurs même qu'ils nous ont donnés. Ce n'est pas, monseigneur, que nous prétendions quelque rang parmi ces héros de notre profession; mais, aujourd'hui que les muses vous doivent toute leur prospérité, tout leur lustre, il n'y a point de si petit ouvrier dans tout le Parnasse qui ne se sente obligé de travailler à votre gloire.

C'est donc ici un devoir, c'est un hommage que nous rendons à votre éminence. Et le livre que nous osons lui dédier est d'ailleurs si curieux, que peut-être pourra-t-elle quelquefois s'y délasser avec plaisir. Vous y verrez, monseigneur, une nouvelle peinture de cette belle partie de l'univers qui, depuis près de deux siècles, gémit en secret sous la pesanteur de ses chaînes, et qui demande tous les jours au ciel un libérateur comme vous. Le soleil y forme bien encore



l'or, les émeraudes, l'ambre, et les perles; mais il n'y voit presque par-tout que les reliques misérables de tant de massacres si inhumains dont les Espagnols ont ensanglanté tout ce vaste continent. Je ne doute point, monseigneur, que ces peuples infortunés ne soient instruits des merveilles de votre vie, et que le bruit de tant d'immortelles actions n'ait franchi il y a long-temps l'immense abîme qui les sépare des autres hommes. Mais quand ils entendent que l'Europe, revenue enfin de son assoupissement, a changé de face; que maintenant elle est libre, triomphante, et qu'une révolution si heureuse est l'ouvrage du grand cardinal de Richelieu; je me persuade que ces malheureux commencent d'espérer, et qu'ils vous regardent comme un ange du Seigneur, qui doit bientôt affranchir l'un et l'autre hémisphère.

Pour nous, monseigneur, qui goûtons déjà les fruits de votre divine sagesse, et qui nous voyons à la veille d'un repos que rien ne pourra troubler <sup>(1)</sup>, nous sommes certes des ingrats, si jour et nuit nous ne bénissons votre nom et ces conseils magnanimes qui ont affermi si puissamment la commune liberté. Ce prince si redoutable à tous les peuples, qui naguères se vantoit de voir coucher et lever le soleil dans ses royaumes, cette orgueilleuse nation n'est plus aujourd'hui la terreur des nations. Votre éminence a détrompé tout l'univers et détruit ces grands desseins qui menaçoient d'une indigne servitude toutes les parties de la chrestienté. Nous ne dirons point ce que la France vous doit, ce que vous doivent tous ses alliés, pour tant de travaux si glorieux; mais il a fallu une grandeur d'ame, une fermeté plus qu'humaine, pour ne point craindre, ou pour attaquer une puissance si formidable. Fasse le ciel qu'une

(1) La Hollande avoit vu son indépendance reconnue, sur-tout par la médiation et l'influence de la France.

vie si nécessaire à toute la terre ne finisse qu'avec les siècles; ou si la terre n'est pas digne d'un bonheur si rare, que du moins votre éminence ne retourne que bien tard là haut recueillir toutes les couronnes que mérite sa vertu! C'est, monseigneur, ce que tous les gens de bien espèrent; ce sont les souhaits, ce sont les vœux que nous faisons à toute heure, à tous moments; et nous sommes trop heureux, si votre éminence agréé le zèle plein de respect qui nous inspire pour elle de si douces et de si justes pensées,

Monseigneur,

Vos très h. tr. o. et très fidèles  
serviteurs,

B. ET A. ELZEVIERS.

(*OEuvres diverses* de Patru, in-4°, pag. 455-457 (1).)

On voit dans l'*Histoire de l'Académie* que Patru se fit connoître par la belle dédicace qu'on vient de transcrire; que les Elzeviers, au nom de qui cette épître étoit faite, l'ayant présentée au cardinal de Richelieu, celui-ci « la lut et relut à plusieurs reprises, et que, sachant le nom de l'auteur, il lui « destina sur-le-champ une place d'académicien. » Mais d'ailleurs il ne fit rien pour sa fortune; et Boileau eut sujet de s'honorer long-temps après, en disant dans son épître V :

J'estime autant Patru, même dans l'indigence,  
Qu'un commis engraisé des malheurs de la France.

Patru fut très utile à Vaugelas, et aussi scrupuleux

(1) On y trouve aussi de très curieux éclaircissements sur l'histoire de l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, et qui paroissent avoir été écrits en 1651 (pages 557-567).

que lui. Cette timidité influa sur la réforme de notre langue, et peut-être leur retenue fut-elle excessive.

#### 4. VAUGELAS (CLAUDE FAVRE DE).

Il étoit né à Bourg en Bressé, alors Savoie : cependant il devint l'oracle de la langue françoise ; mais cette langue étoit aimée et très cultivée en Savoie, sur-tout depuis le mariage de Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert.

Dès l'année 1607, il s'étoit formé à Annecy une société d'amis des lettres, sous le titre d'*Académie florimontane*, et sous la protection de Henri de Savoie, duc de Nemours ; elle eut pour fondateurs saint François de Sales, le président Favre (dit de Vaugelas), et divers membres des plus distingués du chapitre de Genève, alors réfugiés dans cette ville. L'académie florimontane avoit pris pour symbole un oranger chargé de fleurs et de fruits, avec cette devise : *Flores fructusque perennes*. Elle s'occupoit de tout ce qui avoit rapport à la belle littérature. L'auteur du Code fabricien y récita une tragédie de sa composition<sup>(1)</sup>, et plusieurs quatrains qui ont été imprimés avec ceux de Pibrac. Il est remarquable que, d'après les réglemens de cette société, son principal but étoit d'épurer la langue françoise, et d'en rédiger une grammaire, ainsi qu'un dictionnaire. C'est dans son sein que se forma le jeune Vaugelas, fils du président Favre, devenu si célèbre par ses remarques sur la même langue, et l'un des premiers membres distingués de l'académie françoise. (*Statistique du département du Mont-Blanc*, par M. de Verneilh, in-4°, 1807, page 354.)

(1) *Les Gordians et Maximin*, ou l'Ambition, tragédie, de quatre à cinq mille vers, 1596, in-4°.

Vaugelas étoit né en 1585 ; il fut reçu à l'académie en 1634, et publia ses Remarques sur la langue françoise en 1647. Cet ouvrage fut attaqué par François de La Mothe Le Vayer et par Scipion Dupleix ; mais il n'en fut pas moins reçu avec un applaudissement général. Vaugelas devint en quelque sorte le législateur de la langue. L'excellente préface de ce livre, le ton de décence qui règne dans ses critiques, la justesse des observations, tout concourut à son succès. Il fit autorité, même du vivant de l'auteur. Il a été depuis le texte des observations de l'académie, et on le consulte encore. Il est à regretter seulement que l'auteur ait préféré l'irrégularité des anomalies à la méthode de l'analogie, et qu'il n'ait pas eu de meilleurs écrivains à louer et à critiquer.

Son héros étoit Coëffeteau. Balzac a dit : « Au jugement de M. Vaugelas, il n'y a point de salut hors de l'*Histoire romaine* ( de Coëffeteau ), non plus que hors de l'église romaine. » Mais la traduction de Florus par Coëffeteau, quoique estimable pour son temps, étoit bien loin d'être un modèle.

Cependant, quand Vaugelas eut vu les traductions de d'Ablancourt, il en goûta tellement le style qu'il recommença et refondit sa traduction de Quinte-Curce. La première édition de cette *Vie d' Alexandre*, revue par Conrard et Chapelain, parut après la mort de Vaugelas. Patru en a donné une troisième, bien différente des premières. Vaugelas y avoit travaillé trente ans. Il n'y avoit aucune page où il n'eût mis

## C

deux ou trois diverses leçons de chaque période, tant il avoit de scrupules et de doutes sur les façons de parler. Il choisissoit toujours les plus claires, les plus naïves, et en même temps les plus courtes et les plus françoises. Souvent il ne pouvoit se résoudre sur le choix ; alors il soumettoit toutes ces leçons à la discussion et au jugement des amis qu'il ne manquoit pas de consulter. Enfin Balzac décida que « l'Alexandre de Quinte-Curce étoit invincible, et « celui de Vaugelas, inimitable. »

Peut-être eût-il mieux valu que tant de soins eussent été appliqués à autre chose qu'à une traduction ; car l'asservissement au sens de l'original augmentoit encore les difficultés que Vaugelas avoit à combattre. A cet égard, nos premiers écrivains françois ont été fort partagés. Les uns vouloient que l'on s'attachât uniquement à traduire les anciens ; et Boileau même étoit de cet avis. Dubellay avoit combattu fortement ce système dans ses « Illustrations de la langue françoise » ; il vouloit que l'on étudiât les anciens, mais que, sans les traduire, on se bornât à les imiter et à transporter dans des ouvrages originaux le choix qu'on auroit su faire de leurs idées les plus justes et de leurs expressions les plus heureuses. Et ce dernier parti étoit sans doute le plus raisonnable.

Les deux ouvrages de Vaugelas subsistent, comme deux monuments des progrès de notre langue ; on les relira toujours avec fruit. Peut-être les *Remarques sur la langue* pourroient-elles devenir plus utiles

encore, si l'on prenoit la peine de ramener toutes ces observations éparses à un système général et raisonné de grammaire françoise. Mais si personne n'ose se charger de cette refonte méthodique des remarques de Vaugelas pour le public, chaque lecteur, jaloux de s'instruire, feroit bien de l'essayer au moins pour son usage particulier.

Vaugelas avoit rédigé les premiers cahiers du Dictionnaire de l'Académie. Ces cahiers furent saisis par un créancier de sa succession : il fallut une sentence du châtelet pour rendre ce manuscrit à l'académie.

*N. B.* Nous ne consacrons point d'articles à quelques écrivains qui fleurissoient dès-lors, et qui ont honoré les premières listes de l'académie françoise, tels que Voiture, dont cette compagnie porta le deuil ; d'Ablancourt, que Boileau cite avec Patru comme un modèle de l'art d'écrire ; La Mothe Le Vayer, qui aspiroit à la gloire d'être le Plutarque françois, par la multiplicité de ses livres et de ses connoissances, etc. Ces auteurs n'ont pas laissé des ouvrages corrects qu'on réimprime et qu'on relise tels qu'ils les ont faits ; c'est à ceux-là que nous devons nous attacher. D'ailleurs, Voiture a place parmi les poètes.

##### 5. MÉZERAY (FRANÇOIS-EUDES DE),

Auteur de la première Histoire de France qu'on puisse lire, et dont l'abrégé sur-tout est encore estimé.

Il avoit trente-deux ans lorsqu'il publia son pre-

cij

mier volume in-folio, en 1643; le second parut en 1646; le troisième, qui est le meilleur, en 1651. Il fut puni de la franchise avec laquelle il avoit parlé de l'origine de quelques impôts. Colbert fit supprimer sa pension. Cela n'encourage pas à écrire l'histoire.

Le style de Mézeray est quelquefois énergique, mais fort inégal. Il avoit eu l'idée de faire un dictionnaire critique de l'Histoire de France; et ce genre de mélanges eût été plus proportionné à la nature de son esprit qu'un corps d'histoire suivie.

#### 6. PELISSON-FONTANIER (PAUL).

Ses « Relations concernant l'Histoire de l'Académie françoise » furent imprimées en 1651. Elles ont été depuis continuées par d'Olivet et d'Alembert, et trouveront sans doute quelque ami zélé de la littérature et de l'académie, qui reprendra ce travail où d'Alembert s'est arrêté, et le poursuivra jusqu'à notre temps.

Lorsque Pelisson communiqua son ouvrage, on fut étonné de trouver tant d'agrément et tant d'intérêt dans l'histoire d'un simple établissement littéraire. L'académie françoise en fut si contente qu'elle réserva pour Pelisson la première place qui vaqueroit, et, en attendant, lui permit d'assister à ses assemblées. Il y entra pour la première fois, en qualité de surnuméraire, le 30 décembre 1652.

Ses Factums pour Fouquet et ses autres ouvrages sont postérieurs à l'époque des Provinciales; mais

son Histoire de l'Académie françoise les précéda de plusieurs années. Ce n'est pas une satire; il s'en faut de beaucoup; elle ne flatte nullement la malignité humaine, et cependant on la lit avec plaisir.

La belle préface de Pelisson pour les œuvres de Sarrazin parut en 1655.

Pelisson avoit voulu rendre aux lettres et à notre langue un service plus essentiel, dont on a trop perdu la mémoire. Il avoit heureusement consigné son vœu par écrit, et nous croyons qu'on ne nous saura pas mauvais gré de le reproduire.

Louis XIV avoit conçu la noble idée de proposer des travaux aux gens de lettres, dans le même temps où il leur accordoit de si nobles récompenses. Mais la langue latine étoit toujours dominante; les savants, entêtés de cette langue, firent préférer le projet des éditions des auteurs classiques latins, *ad usum Delphini*. Pelisson avoit été consulté, et avoit fourni une idée qui auroit été plus utile et plus glorieuse pour la France. Voici le sommaire de sa proposition :

*Extrait du Mémoire de Pelisson sur quelques travaux à proposer aux gens de lettres.*

De toutes les grandes choses qu'on entreprend pour la gloire des rois, les ouvrages de l'esprit sont les plus durables et leur coûtent le moins.

Il ne faut pas mettre seulement de ce nombre les histoires de leur vie, ou leurs panégyriques en vers et en prose.

Tout ce qui se fera par les ordres de sa majesté d'utile et d'illustre dans les lettres parlera d'elle hautement jusqu'à la



fin du monde. Toutes les pierres du Louvre la louent, encore qu'elles ne portent pas toutes des inscriptions en son honneur.

Quant à la matière, il semble qu'on la doit choisir importante, d'une vaste étendue, aussi différente d'elle-même en ses diverses parties, que le sont entre eux les esprits et les talents des gens de lettres.

Tout ce qu'on peut souhaiter se rencontreroit peut-être dans un ouvrage qu'on appelleroit l'*Histoire des Sciences et des Arts*; titre qui embrassera autant de matières qu'on voudra, puisqu'en la plupart des choses nous ne savons rien qu'historiquement.

Je n'entendrois pas toutefois par là une de ces encyclopédies, ou sciences universelles, qu'on a déjà. Ces travaux, quoi qu'ils aient leur usage, tiennent presque toujours beaucoup moins qu'ils ne promettent; réduits ordinairement et par nécessité aux simples définitions, divisions et subdivisions des choses, et si secs, en un mot, que l'esprit n'y trouve rien qui le mène à l'utilité par le plaisir, ni dont il puisse se divertir et se nourrir; et l'on s'aperçoit avec douleur, à la fin de sa lecture, qu'en voulant tout apprendre à peine a-t-on rien appris.

Je prétendrois donc qu'en l'ouvrage dont il s'agit, sans expliquer tout le détail de ce que chaque science contient, on traitât en autant de chapitres, sections ou parties, les articles suivants :

1. Quel est le but de chaque science, son utilité pour les particuliers et pour le public; une description générale des moyens qu'elle emploie pour parvenir à ce but.
2. Quels ont été ses premiers inventeurs dont nous ayons mémoire; par quels commencements elle fut réduite peu-à-peu en science et en art.
3. Son progrès historique dans les siècles suivants, et chez

les autres nations ; combien de fois elle a changé de face par les diverses sectes , ce qui se trouvera en toutes , aussi bien qu'en la médecine , physique , et morale. Les principes généraux et opposés sur lesquels chaque secte s'est fondée ; la vie abrégée des fondateurs ou restaurateurs des sectes ; caractères de leurs génies divers tirés de leurs écrits , ou de ce qui nous en reste ; jugement de ce que chaque secte a eu de louable , soit pour être conforme aux principes indubitables de la foi , soit pour être commode et utile à la société. Si cet article est trop grand pour un chapitre , on en fera plusieurs.

4. Ce qu'il y a d'imparfait en chaque science , et par quels obstacles elle ne peut aller aussi loin qu'on le voudroit.

5. Méthode pour étudier en chacune avec succès , suivant le degré de perfection dont la science et l'esprit humain sont capables. Jugement des meilleurs livres qui en ont traité , et des meilleurs endroits d'un chacun. Ordre général et préceptes particuliers à observer en leur lecture.

6. Avis de ce que les rois , princes , ministres , et de ce que les savants et gens d'excellent esprit peuvent contribuer à l'avenir pour rendre cette science plus parfaite , etc.

On n'a point exécuté l'ouvrage que Pelisson avoit si bien conçu. Nous n'avons dans notre langue que deux morceaux qui soient relatifs à cette grande idée. L'un est à la fin de l'Histoire ancienne de Rollin , et , quoique très incomplet , ne laisse pas d'être fort estimable. L'Essai de Juvénel de Carlenças , sur l'Histoire des belles-lettres , des sciences et des arts , est plus développé : il a eu du succès. Les Allemands l'ont traduit , et y ont ajouté des notes ; mais on ne peut guère regarder cet essai que comme une table des matières. C'est un beau canevas à remplir , sur-

cvj

tout pour la partie, encore peu connue, de l'histoire des arts mécaniques, dont la connoissance, suivant Locke, « renferme plus de vraie philosophie que les « systèmes, les hypothèses, et les spéculations de « tous les philosophes. »

L'histoire des sciences et des arts ne sauroit être la tâche d'un seul homme; il en faut revenir à l'idée de Pelisson, et regarder cette entreprise comme « un « des plus grands, des plus nobles, et des plus utiles « travaux à proposer aux gens de lettres. »

On va voir qu'ils ne choisissent pas toujours bien leurs sujets, lorsqu'ils sont abandonnés à eux-mêmes.

#### 7. LA CALPRENÈDE (GAUTHIER DE COSTES DE).

Le vers satirique de Boileau sur le gasconisme de La Calprenède n'empêche pas que ce romancier n'eût un très grand mérite. Il avoit été employé dans les négociations, et s'étoit essayé au théâtre. Son comte d'Essex n'a pas été inutile à Thomas Corneille. Son imagination élevée et féconde le jeta dans les grands romans, qui sont des espèces d'épopées en prose. Celui de Cassandre est son chef-d'œuvre; il parut en 1644, composé de dix gros volumes que l'on a réduits à trois tomes de 500 pages chacun. (À Paris, 1752, in-12.)

On dit que le grand Condé se plaisoit à lui fournir des épisodes. Il y en a un bien beau dans Pharamond; c'est celui de Viridomare, prince des Suèves. La situation en est admirable. (*Bibliothèque des Romans*, juillet 1776, page 197.)

## 8. GOMBERVILLE (MARIN LE ROI DE).

Il avoit publié dès 1620 son « Discours sur les « vertus et les vices de l'histoire », dont Lenglet Dufresnoy parle avec un grand éloge.

Quoique personne n'ait mieux connu ce qu'il faudroit pour faire un bon historien, il s'est borné, comme La Calprenède, à composer de vastes romans, où son imagination étoit plus à son aise. Les solitaires de Port-Royal l'éloignèrent de ce genre, qui leur sembloit licencieux. Il se convertit, et il auroit voulu pouvoir effacer de ses larmes son roman de Polexandre ; mais ce même Polexandre a encore des lecteurs ; et, il faut l'avouer, quelque prévention que l'on ait contre ces romans héroïques, quelque complication et quelques défauts que l'on puisse y reprendre, cependant les caractères en sont si fiers, il y a un tel fonds de noblesse et d'intérêt, qu'ils attachent et subjuguent l'attention, de manière qu'on ne les quitte pas sans les finir, lorsqu'on les a commencés. On regrette que tant d'esprit et de talent n'ait pas été employé à quelque chose de plus substantiel et de meilleur.

## 9. SCARRON (PAUL).

Les extrêmes se touchent. Notre littérature, dans son enfance, alloit constamment d'un excès dans un autre. Les lettres de Balzac, trop oratoires et trop tendues, amenèrent les lettres de Voiture, trop familières et trop remplies de pointes. Les terribles

romans de La Calprenède et de Gomberville, si longs et si surnaturels, donnèrent lieu à Scarron d'essayer un genre tout opposé; et cela lui réussit infiniment mieux que lorsqu'il voulut travestir et défigurer la poésie de l'Énéide. Le burlesque a été proscrit; *le Roman comique* est resté. Cet ouvrage parut en 1655. Il a un peu souffert du décri affecté dans lequel le nom de Scarron tomba, lorsque sa veuve eut fait une si grande fortune; mais enfin il y a peu de lectures plus amusantes. Il faudroit, en réimprimant le *Roman comique*, y joindre ce qu'on a proposé pour le finir, avec le RAGOTIN que La Fontaine en a tiré, et qui ne se trouve pas communément dans le recueil de ses œuvres diverses.

#### 10. CYRANO DE BERGERAC (SAVINIEN).

C'étoit une espèce de fou de beaucoup d'esprit, et même de beaucoup d'instruction. Il est mort en 1655. La lecture des ouvrages de Descartes avoit allumé son imagination; elle lui a inspiré deux idées aussi capables de faire faire des réflexions philosophiques que de faire rire par leur extravagance apparente. Ce sont, 1<sup>o</sup> des « voyages et histoires comiques des « états et empires de la Lune », et 2<sup>o</sup> une « histoire comique des états du Soleil et de l'empire des Oiseaux. » Ces récits singuliers eurent tant de succès de leur temps qu'on ne parloit d'autre chose. On a remarqué que la comédie d'*Arlequin empereur dans la Lune*, farce jouée en 1684, réussit uniquement parcequ'elle étoit regardée comme une imitation de Cyrano.

Au surplus, il ne faut pas croire que la pureté du style et l'exactitude de la langue ne fussent connues dès-lors que du petit nombre d'auteurs que nous venons de citer. La réforme étoit générale. Quelques érudits y résistoient, ou se prêtoient difficilement au mouvement général de leur siècle, et par cela même ils se rendoient ridicules, lorsqu'ils vouloient écrire en françois. On peut en juger par la rédaction emphatique et incorrecte de « l'Apologie royale de « l'infortuné Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, par Sau-  
« maise, en 1650. » Mais ces exceptions étoient rares. L'émulation avoit gagné tous les esprits, même parmi les gens du monde. On n'a qu'à lire dans le recueil de madame de Sévigné sa première lettre au comte de Bussy, datée du 15 mars 1647; et l'on verra que tout ce qui avoit été bien élevé se piquoit déjà de bien écrire.

L'école de Port-Royal avoit sur-tout contribué à cette révolution, par des leçons savantes, par de bons traités élémentaires, et par des livres bien faits. Celui de la *Fréquente Communion*, dont l'auteur étoit le fameux docteur Antoine Arnauld, imprimé en 1643, in-4<sup>o</sup>, excita la haine des jésuites, qui prêchèrent et écrivirent avec emportement contre cet ouvrage; c'étoit pourtant le premier livre de dévotion écrit en françois d'une manière raisonnable. Dès ce temps-là Balzac appeloit les habitants de Port-Royal: « Nos admirables solitaires de Port-  
« Royal. » Les jésuites, leurs adversaires, étoient fort éloignés d'écrire en françois aussi bien qu'eux.

En 1650 parurent les Heures françoises de Port-Royal, ou les Offices de l'Église, avec les Hymnes, traduites en vers par Le Maistre de Sacy, sous le nom de Dumont. Ce livre eut un succès et une vogue extraordinaires; il s'en fit en un an quatre éditions. Les jésuites voulurent partager ce triomphe. Leur père Adam fit aussi des Heures, qui parurent pitoyables. La jalousie du talent auroit suffi pour diviser les deux partis; mais il s'y mêloit une autre ambition, celle de régner sur le monde par le gouvernement des consciences. Les jésuites croyoient s'en assurer l'empire en confessant le roi et les grands, et en leur facilitant les voies étroites du salut. Le père Pierre Le Moyne avoit publié, en 1652, *la Dévotion aisée*, et des *Pensées morales*, qui prêtoient un peu au ridicule. Il se fâcha, et sa colère lui dicta l'*Etrille du Pégase janséniste*; car les opinions de Jansénius sur la grace devinrent le champ de bataille de la théologie. Balzac avoit vu naître les controverses et les animosités furieuses de ces *ames célestes*, et il avoit essayé plusieurs fois de les ramener à la raison et à la concorde. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler la lettre, vraiment noble et judicieuse, qu'il adressoit, le 20 février 1653, au révérend père Vavasseur, théologien de la Compagnie de Jésus.

Mon révérend père, conservez-vous pour l'honneur de notre siècle; mais conservez-vous avec le soin que demande un corps ébranlé comme le vôtre. Il n'est rien de plus vrai que cet oracle, *Quod mecum olim Romæ communicavit et ita in manuscripto codice legisse se dicebat Julius Menochius*, SANITAS

SANITATUM ET OMNIA SANITAS. Ce bien est le fondement des autres biens ; sans lui Alexandre ne sauroit vaincre , ni Aristote philosopher. La douleur encloue l'esprit, comme le courage ; et j'ai vu le cardinal du Perron , estropié de bras et de jambes , qui demandoit à changer tous ses bénéfices , toute sa science , pour la santé du curé de Bagnolet. Graces à Dieu , vous n'êtes pas en cet état-là. Je vois d'ailleurs par la Dissertation que vous m'avez envoyée que , pour avoir un genou malade , vous n'êtes pas moins fort , ni moins vigoureux à la lutte : vous êtes toujours un redoutable adversaire. Mais vos guerres ne finiront-elles jamais ? Faudra-t-il que je die , dans les querelles de mes amis du collège de Clermont et de mes amis de Port-Royal , ce que disoit un Romain dans la rupture d'Auguste et de Marc Antoine : *Discrimini vestro me subtraham , et ero præda victoris ?* La paix , la paix , mon révérend père ; elle vaut mieux que la victoire , etc.

Ces exhortations furent inutiles. La guerre ne fit que redoubler ; et enfin il éclata dans le sein de la Sorbonne une tempête violente au sujet de quelques propositions du célèbre docteur Arnauld sur la grace. La Sorbonne voulut censurer Arnauld : ce fut l'occasion des lettres , écrites sous le nom de Louis de Montalte , chef-d'œuvre de Blaise Pascal , qu'il nous reste à examiner.

§. 5. *Des Lettres Provinciales , et des sources de la perfection du style de Pascal.*

Le titre de Lettres Provinciales est consacré par le temps ; mais il ne signifie rien , et n'a aucun rapport avec l'objet de l'ouvrage. Nicole , qui a tra-



duit ces lettres en latin , les a mieux caractérisées en les intitulant , *Litteræ de morali et politicâ Jesuitarum disciplinâ*. Les jésuites vouloient arriver à une sorte de domination universelle. Leurs constitutions les y portoient ; mais c'étoit encore un secret : ces constitutions n'étoient pas connues alors, et ne l'ont été que beaucoup plus tard. Leur conduite et leurs écrits dévoiloient seuls le mystère de leur ambition ; et ce mystère a été dévoilé d'une manière éclatante dans les Lettres Provinciales.

Ainsi la morale et la politique des jésuites sont le vrai sujet de ces lettres. La censure prononcée par une partie de la Sorbonne contre le docteur Arnauld n'en a été que le prétexte. Le père Gabriel Daniel, jésuite, qui a voulu réfuter les Provinciales quarante ans après leur publication, convient que « ce « livre seul a fait plus de jansénistes que l'Augustin « de Jansénius, et que tous les ouvrages de M. Ar- « nauld ensemble » ; il prévoit, en outre, « que les jé- « suites se sentiront long-temps de ce coup que le « jansénisme leur a porté. » Ici, Daniel a été prophète ; mais notre objet à nous n'est pas d'entrer dans le détail des controverses théologiques sur la prédestination et sur la grace. Nous avons promis d'examiner ce bel ouvrage sous ses rapports purement littéraires ; nous devons donc chercher comment l'auteur parvint à se former un style si net et si pur, et comment il s'étoit préparé d'avance la supériorité incontestable qu'il acquit, par la publication de ces lettres, sur tous nos écrivains en prose.

Il avoit reçu de la nature un génie précoce et peu commun ; mais ce génie, abandonné à lui-même, auroit pu être étouffé. Toutes les circonstances le favorisèrent ; l'aisance de sa famille en conserva le germe, la philosophie en régla la culture, et sa manière de travailler en améliora les fruits.

On sait assez communément que Pascal, né en 1623, avoit en quelque sorte deviné, dès son enfance, les premières propositions d'Euclide ; mais on devroit savoir aussi que cette aptitude prématurée pour les sciences mathématiques avoit jeté le jeune Pascal dans une carrière où il eut bien des moyens de se perfectionner, et sur-tout de se former un esprit vraiment philosophique.

Il est très présumable que ce jeune homme si étonnant assista aux premières représentations du Cid en 1636, et qu'il dut être frappé de la prodigieuse impression que fit cette belle tragédie. Il avoit une sœur qui déclamoit et récitait des vers avec force et avec grace ; elle fut admise, ainsi que sa famille, aux spectacles du cardinal de Richelieu, passionné pour les représentations théâtrales. Le goût du premier ministre pour l'art dramatique influa sur le goût public, et ne contribua pas peu à polir la nation : il faut en revenir à l'expression d'Olivier Duvair, ce fut la poésie qui *nous dénoua la langue*, comme Horace a dit qu'elle forme et qu'elle façonne l'organe encore tendre et mal assuré des enfants :

Os tenerum pueri balbumque poëta figurat.

*De Art. poët.*, v. 126.

Mais l'esprit du jeune Pascal, naturellement sérieux, eut bientôt besoin d'un autre aliment. Il le trouva dans une circonstance dont on a trop peu tenu compte. Le goût de la littérature avoit porté les écrivains à se réunir chez Valentin Conrart, dès 1629, et leurs assemblées avoient reçu la sanction de l'autorité en 1635. L'académie françoise étoit illustre dès sa naissance; mais elle paroissoit ne s'occuper que des mots. Les savants, qui s'occupoient des choses, furent en quelque sorte électrisés par cet exemple. Dès 1640, il se forma dans Paris une société de physique et de mathématiques, composée d'hommes instruits dans les sciences, qui se donnèrent d'abord rendez-vous chez le père Marin Mersenne, minime. De ce nombre étoient nos célèbres philosophes, René Descartes, Pierre Gassendi, Gilles Personne de Roberval, Pierre Fermat, Claude Gaspard Bachet, et Gérard Desargues, excellent géomètre. Thomas Hobbes, Anglois; Henri Oldenbourg, Allemand; Robert Boyle, Anglois; Nicolas Stenon, Danois; et divers autres illustres étrangers, s'y trouvèrent dans leurs voyages, et portèrent le goût de ces assemblées savantes dans leurs pays. Telle fut la première origine de la société royale de Londres, de notre académie royale des sciences, etc. Formée d'abord dans la cellule du père Mersenne, la réunion des savants de Paris passa dans l'hôtel du maître des requêtes Montmor, ensuite chez Melchisedech Thevenot, fameux voyageur, garde de la Bibliothèque du Roi, etc. Mais enfin, lorsque ces premières con-

férences scientifiques eurent lieu, en 1640, MM. Pascal père et fils eurent l'honneur d'y être admis, et le fils n'avoit alors que dix-sept ans.

Ses premiers travaux furent consacrés aux sciences exactes, et contribuèrent à leurs progrès. Ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper, ni de parler de la cycloïde, de la fameuse expérience du Puy-de-Dôme, etc.; mais nous devons faire remarquer qu'en cultivant les fruits il ne négligeoit pas les fleurs. Tous ses ouvrages sont bien écrits en françois, et dès 1650, âgé de vingt-sept ans, Pascal adressa une lettre éloquente à la reine Christine de Suède. Cette lettre est digne d'être lue, et nous nous empressons de la consigner ici.

*Lettre de Pascal à la reine Christine (de Suède) en lui envoyant la machine arithmétique (1), en 1650.*

Madame, si j'avois autant de santé que de zèle, j'irois moi-même présenter à Votre Majesté un ouvrage de plusieurs années, que j'ose lui offrir de si loin; et je ne souffrirois pas que d'autres mains que les miennes eussent l'honneur de le porter aux pieds de la plus grande princesse du monde. Cet ouvrage, madame, est une machine pour faire les règles d'arithmétique sans plume et sans jetons. Votre Majesté n'ignore pas la peine et le temps que coûtent les productions nouvelles, sur-tout lorsque les inventeurs veulent les porter eux-mêmes à la dernière perfection; c'est pourquoi il seroit inutile de dire combien il y a que je travaille à celle-ci; et

(1) La machine arithmétique de Pascal a été parfaitement décrite par Diderot, dans le premier volume de l'Encyclopédie. Le privilège du roi pour cette machine est donné à Compiègne, le 22 mai 1649.

je ne pourrais mieux l'exprimer qu'en disant que je m'y suis attaché avec autant d'ardeur que si j'eusse prévu qu'elle devoit paroître un jour devant une personne si auguste. Mais, madame, si cet honneur n'a pas été le véritable motif de mon travail, il en sera du moins la récompense ; et je m'estimerai trop heureux, si, à la suite de tant de veilles, il peut donner à Votre Majesté une satisfaction de quelques moments. Je n'importunerai pas non plus Votre Majesté du particulier de ce qui compose cette machine : si elle en a quelque curiosité, elle pourra se contenter dans un discours que j'ai adressé à M. de Bourdelot (1). J'y ai touché en peu de mots toute l'histoire de cet ouvrage, l'objet de son invention, l'occasion de sa recherche, les difficultés de son exécution, les degrés de son progrès, le succès de son accomplissement, et les règles de son usage. Je dirai donc seulement ici le sujet qui me porte à l'offrir à Votre Majesté, ce que je considère comme le couronnement et le dernier bonheur de son aventure. Je sais, madame, que je pourrai être suspect d'avoir recherché de la gloire en le présentant à Votre Majesté, puisqu'il ne sauroit passer que pour extraordinaire, quand on verra qu'il s'adresse à elle ; et qu'au lieu qu'il ne devoit lui être offert que par la considération de son excellence, on jugera qu'il est excellent par cette seule raison qu'il lui est offert. Ce n'est pas néanmoins cette espérance qui m'a inspiré un tel dessein. Il est trop grand, madame, pour avoir d'autre objet que Votre Majesté même. Ce qui m'y a véritablement porté est l'union qui se trouve en sa personne sacrée de deux choses qui me comblent également d'admiration et de respect, qui sont l'autorité souveraine et la science solide. Car j'ai

(1) L'abbé Bourdelot (dont le vrai nom étoit Pierre Michon), savant médecin, avoit obtenu du pape une permission d'exercer cette profession, quoique prêtre. Il fut appelé en Suède par la reine Christine, et devint ensuite médecin du grand Condé.

une vénération toute particulière pour ceux qui sont élevés au suprême degré, ou de puissance, ou de connoissance. Les derniers peuvent, si je ne me trompe, aussi bien que les premiers, passer pour des souverains. Les mêmes degrés se rencontrent entre les génies qu'entre les conditions; et le pouvoir des rois sur leurs sujets n'est, ce me semble, qu'une image du pouvoir des esprits sur les esprits qui leur sont inférieurs, sur lesquels ils exercent le droit de persuader, ce qui est, parmi eux, ce que le droit de commander est dans le gouvernement politique. Ce second empire me paroît même d'un ordre d'autant plus élevé, que les esprits sont d'un ordre plus élevé que les corps; et d'autant plus équitable qu'il ne peut être départi et conservé que par le mérite, au lieu que l'autre peut l'être par la naissance ou la fortune. Il faut donc avouer que chacun de ces empires est grand en soi; mais, madame, que Votre Majesté me permette de le dire, elle n'y est pas blessée; l'un sans l'autre me paroît défectueux. Quelque puissant que soit un monarque, il manque quelque chose à sa gloire, s'il n'a la prééminence de l'esprit; et, quelque éclatant que soit un sujet, sa condition est toujours rabaissée par sa dépendance. Les hommes qui desirent naturellement ce qui est le plus parfait avoient jusqu'ici continuellement aspiré à rencontrer ce souverain par excellence. Tous les rois et tous les savants en étoient autant d'ébauches, qui ne remplissoient qu'à demi leur attente; ce chef-d'œuvre étoit réservé à notre siècle. Et afin que cette grande merveille parût accompagnée de tous les sujets possibles d'étonnement, le degré où les hommes n'avoient pu atteindre est rempli par une jeune Reine, dans laquelle se rencontrent ensemble l'avantage de l'expérience avec la tendresse de l'âge<sup>(1)</sup>, le loisir de l'étude avec l'occupation

(1) Christine, fille de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et de Marie-Éléonore de Brandebourg, étoit née en 1626. Elle succéda à son père

## CXVIIJ

d'une royale naissance, et l'éminence de la science avec la foiblesse du sexe. C'est Votre Majesté, madame, qui fournit à l'univers cet exemple unique qui lui manquoit ; c'est elle en qui la puissance est dispensée par les lumières de la science, et la science relevée par l'éclat de l'autorité. C'est cette union si merveilleuse qui fait que, comme Votre Majesté ne voit rien qui soit au-dessus de sa puissance, elle ne voit rien aussi qui soit au-dessus de son esprit ; et qu'elle sera l'admiration de tous les siècles. Réglez donc, incomparable princesse, d'une manière toute nouvelle ; que votre génie vous assujettisse tout ce qui n'est pas soumis à vos armes ; réglez par le droit de la naissance, pendant une longue suite d'années, sur tant de triomphantes provinces ; mais réglez toujours par la force de votre mérite sur toute l'étendue de la terre. Pour moi, n'étant pas né sous le premier de vos empires, je veux que tout le monde sache que je fais gloire de vivre sous le second ; et c'est pour le témoigner que j'ose lever les yeux jusqu'à ma Reine, en lui donnant cette première preuve de ma dépendance. Voilà, madame, ce qui me porte à faire à Votre Majesté ce présent, quoique indigne d'elle. Ma foiblesse n'a pas arrêté mon ambition. Je me suis figuré qu'encore que le seul nom de Votre Majesté semble éloigner d'elle tout ce qui lui est disproportionné, elle ne rejette pas néanmoins tout ce qui lui est inférieur ; autrement sa grandeur seroit sans hommages, et sa gloire sans éloges. Elle se contente de recevoir un grand effort d'esprit, sans exiger qu'il soit l'effort d'un esprit grand comme le sien. C'est par cette condescendance qu'elle daigne entrer en communication avec le reste des hommes ; et toutes ces considérations jointes me font lui protester, avec toute la soumission dont l'un des plus grands admirateurs de ses hé-

en 1632. Elle avoit vingt-quatre ans lorsque Pascal lui adressoit cette lettre tout à-la-fois élégante, respectueuse, et fière.

roïques qualités est capable, que je ne souhaite rien avec tant d'ardeur que de pouvoir être adopté, madame, de Votre Majesté, pour son très humble, très obéissant, et très fidèle serviteur.

BLAISE PASCAL.

Peu de temps après cette lettre, lorsque Pascal atteignoit l'âge de trente ans, il se fit dans sa vie un très grand changement. Il avoit une sœur religieuse à Port-Royal-des-Champs. À la persuasion de cette pieuse fille, il renonça aux mathématiques et aux sciences humaines, pour ne s'occuper que de la prière, de l'écriture sainte, et de son salut. Il se lia spécialement avec les deux coryphées de Port-Royal, Antoine Arnauld et Pierre Nicole. Lorsque la Sorbonne fut soulevée contre Arnauld par l'influence du parti jésuitique, Pascal fut naturellement appelé à la défense de cet illustre docteur, son ami intime. Ce fut l'occasion de ces dix-huit lettres, composées par Pascal, mais revues avec soin par Arnauld et par Nicole, qui lui en avoient aussi fourni les matériaux.

La perfection de ce chef-d'œuvre de notre langue s'explique aisément par le concours des efforts de ces trois grands collaborateurs; mais la perfection particulière du style de Pascal tient à la manière dont il travailloit. Nicole nous a mis dans la confiance de ce rare génie, par quelques mots de l'éloge latin qu'il lui a consacré. On y voit qu'il s'étoit fait un art et des règles au-dessus de l'art commun et des règles vulgaires qu'on trouve dans les livres; qu'il en avoit trouvé les principes secrets dans la



nature ; qu'il se servoit heureusement de cette doctrine exquise pour juger ses ouvrages et ceux des autres : aussi, quand il vouloit examiner à fond et à la rigueur certains écrits qui passaient alors pour avoir beaucoup d'élégance, il y montrait au doigt et à l'œil tant de taches, que ceux à qui ces mêmes écrits avoient paru si agréables se repentoient de leur indulgence, et rétractoient volontiers leur première approbation. Mais cette sévérité qu'il déployoit rarement à l'égard des ouvrages des autres, il ne manquoit jamais de l'exercer sur les siens ; de manière que la même rédaction que tout le monde avoit jugée parfaite au premier coup d'œil, Pascal, plus difficile pour lui-même, n'hésitoit pas de la retravailler et de la recommencer entièrement jusqu'à six ou dix reprises ; tant il sortoit à l'envi, du sein de cette ame si féconde, des pensées nouvelles qui se présentoient en foule, et qui étoient toutes plus fleuries et plus ornées les unes que les autres (1)!

(1) *Nec deerant tamen artis præcepta, non illa quidem vulgaria, quæ in libris extant, sed alia longè secretiora et reconditiora, quæ sibi ipse ex ipsâ naturâ expressa formaverat, quibusque in dijudicandis et suis et aliorum scriptis feliciter utebatur. Atque aded cùm in nonnullorum scripta quæ pro elegantibus circumferuntur, severiùs libebat inquirere, tot in illis nævos ad oculum demonstrabat, ut judicium ultrò suum reprehenderent quibus illa nimium placuerant. Sed quam rarè in alienis operibus, hanc in suis semper adhibebat severitatem, ut eamdem sæpè scripturam, quam vel initio absolutam cæteri judicaverant, sexies ac decies facere de integro non cunctaretur, aded ex fecundissimæ mentis sinu novæ subindè cogitationes aliæ aliis ornatiores efflorescebant!* (Elogium D. Blasii Pascal à D. Nicole.)

Nous ne nous flattons pas d'avoir rendu toute la force du latin de Nicole ; mais en voilà le sens. Nicole dit aussi, en parlant des Provinciales : « Il étoit « souvent vingt jours entiers sur une seule lettre. Il « en recommençoit même quelques unes jusqu'à sept « ou huit fois, afin de les mettre au degré de perfec- « tion que nous les voyons. » (*Histoire des Provin- ciales*, dans la préface de Wendrock.)

De tout ce que nous venons de dire, on doit conclure que le style de Pascal étoit sur-tout le résultat d'une raison très cultivée ; c'est une nouvelle preuve de la vérité du vers d'Horace, qu'on ne sauroit trop méditer,

Scribendi rectè sapere est et principium et fons ;

et de la sagesse du conseil que Boileau donne à tous les auteurs, dans cet autre vers, qu'on oublie trop souvent,

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser !

Ces lettres méritèrent donc leur grand succès. Elles parurent d'abord séparément, et furent appelées les PETITES LETTRES, parceque chacune ne contenoit qu'une feuille d'impression de huit pages in-4°, excepté les trois dernières qui sont un peu plus étendues. Les Elzeviers les réunirent et en donnèrent une jolie édition, sous le titre de Cologne, 1657, in-12. On leur fit les honneurs de la polyglotte ; car il y en eut une édition en quatre langues, 1684, in-8°. Elles furent lues dans ces quatre langues, au Conclave de 1689.

La publication de ces lettres fit tomber dans le

mépris les ouvrages des casuistes relâchés. La Théologie morale d'Escobar, qui avoit été imprimée trente-neuf fois, comme bonne, avant les Provinciales, fut imprimée une quarantième fois après, comme mauvaise ; et le nom de l'auteur fournit même à notre langue un verbe familier (escobarder), qui n'est pas plus honorable pour le jésuite qui l'a fait naître, que le mot de machiavelisme n'est flatteur pour la mémoire de Machiavel.

On peut voir ce que Boileau, Racine, Voltaire, et tous nos critiques ont dit de la perfection du style des Provinciales. C'est un concert d'éloges si unanime qu'il est impossible d'y rien ajouter. Les jésuites, atterrés du succès de ce livre, furent quarante ans sans oser y répondre. Ils avoient eu recours à la plume de Bussi-Rabutin, qui, après avoir essayé cette entreprise, jugea qu'il étoit impossible d'y réussir. En 1694, le père Daniel hasarda ses « Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe sur les Lettres au Provincial » : le père Jouvenci les traduisit en latin ; mais il parut dès 1696 une apologie victorieuse des Provinciales, par Matthieu Petit-Didier, bénédictin de Lorraine ; et tout le fruit de l'ouvrage du jésuite Daniel fut de réveiller l'attention en faveur de celui de Pascal, de faire réimprimer les lettres qu'on vouloit combattre, et de leur procurer, en quelque sorte, un nouveau succès et une seconde existence.

Ce n'est pas que l'on n'eût cherché, du vivant de Pascal même, à lui inspirer quelques alarmes, ou du moins quelques scrupules sur la nature satirique et

hardie de cette immortelle production. Il manqueroit quelque chose à l'histoire de ces lettres, si nous ne rapportions ici les réponses que Pascal fit lui-même à ces objections, dans une conversation qu'il eut un an avant sa mort, et dont on nous a conservé le récit.

On m'a demandé, dit-il, si je ne me repens pas d'avoir fait les Provinciales. J'ai répondu que, bien loin de m'en repentir, si j'étois à les faire, je les ferois encore plus fortes.

On m'a demandé pourquoi j'ai mis le nom des auteurs où j'ai pris toutes ces propositions abominables que j'y ai citées. J'ai répondu que, si j'étois dans une ville où il y eût douze fontaines, et que je susse certainement qu'il y en eût une d'empoisonnée, je serois obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiser de l'eau à cette fontaine ; et, comme on pourroit croire que c'est une pure imagination de ma part, je serois obligé de nommer celui qui l'a empoisonnée, plutôt que d'exposer toute une ville à s'empoisonner.

On m'a demandé pourquoi j'ai employé un style agréable, railleur, et divertissant. J'ai répondu que, si j'avois écrit d'un style dogmatique, il n'y auroit eu que les savants qui auroient lu ces lettres, et ceux-là n'en avoient pas besoin, en sachant pour le moins autant que moi là-dessus ; ainsi j'ai cru qu'il falloit écrire d'une manière propre à faire lire mes lettres par les femmes et les gens du monde, afin qu'ils connussent le danger de toutes ces maximes et de toutes ces propositions qui se répandoient alors, et dont on se laissoit facilement persuader.

On m'a demandé si j'ai lu moi-même tous les livres que j'ai cités. J'ai répondu que non. Certainement il auroit fallu que j'eusse passé une grande partie de ma vie à lire de très mauvais livres. J'ai lu deux fois Escobar tout entier ; et, pour les

## CXXIV

autres, je les ai fait lire par quelques uns de mes amis ; mais je n'en ai pas employé un passage sans l'avoir lu moi-même dans le livre cité, examiné la matière sur laquelle il est avancé, et lu ce qui précède et ce qui suit, pour ne point hasarder une objection pour une réponse, ce qui auroit été reprochable et injuste.

Ici notre tâche seroit finie, si nous ne devions porter encore notre examen sur les critiques littéraires dont le style des Provinciales a paru susceptible.

§. 6. *Des reproches qu'on a faits, 1<sup>o</sup> au style des Provinciales ; 2<sup>o</sup> à la réforme qui s'est opérée dans la langue, et dont ce livre passe pour être le premier modèle.*

Il faut que la difficulté d'écrire purement en françois soit bien grande, puisqu'en y regardant de près on peut trouver à reprendre, même dans le chef-d'œuvre de Pascal.

Il n'a pas tenu au père Daniel de détruire, à cet égard, la réputation de ces lettres ; il a employé près de trente pages à faire l'anatomie de la première, et il prétend que l'auteur manque tout à-la-fois à la pureté du langage et à l'art du dialogue ; mais il ne le prouve pas, et ne fait guère que des chicanes minutieuses sur des *QUI* et des *QUE* trop près les uns des autres, etc.

Condorcet a fait un éloge de Pascal, où il propose en ces mots ses doutes sur le même sujet :

Si l'on osoit trouver des défauts au style des Provinciales, on lui reprocheroit de manquer quelquefois d'élégance et

d'harmonie; on pourroit se plaindre de trouver dans le dialogue un trop grand nombre d'expressions familières et proverbiales qui maintenant paroissent manquer de noblesse.

Condorcet justifie son assertion par la note suivante :

Ce jugement, dit-il, paroitra peut-être trop sévère. Voici cependant quelques passages qui pourroient le justifier.

« Je les viens de quitter sur cette dernière raison pour vous écrire ce récit, par où vous voyez qu'il ne s'agit d'aucun des points suivants, et qu'ils ne sont condamnés de part ni d'autre.

« De sorte qu'il n'y a plus que le mot de *prochain*, sans aucun sens, qui court risque.

« Mais je vois qu'elle ne fera point d'autre mal que de rendre la Sorbonne moins considérable par ce procédé, qui lui ôtera l'autorité qui lui est nécessaire en d'autres rencontres.

« Le bon père, se trouvant aussi empêché de soutenir son opinion au regard des justes qu'au regard des méchants, ne perdit pas courage.

« Comme je fermois la lettre que je vous ai écrite, je fus visité par M. N\*\*\*, notre ancien ami, le plus heureusement du monde pour ma curiosité, car il est très informé des questions du temps; il sait parfaitement le secret des jésuites, chez qui il est à toute heure, et avec les principaux. »

Condorcet ajoute que « quand Pascal, après avoir cité un passage des casuistes jésuites, demande sérieusement si ce sont *des Chrétiens* ou *des Turcs qui parlent*; si leurs textes sont *des inspirations de l'Agneau* ou *des abominations suggérées par le Dragon*; quand, après avoir rapporté je ne sais quelles sottises du père Le Moyne, il s'écrie: *Cette comparaison vous paroît-elle fort chrétienne dans une bouche qui consacre le corps adorable de Jésus-Christ*; quand il fait un long parallèle de

*Jésus et du Diable* ; quand , pour s'excuser d'avoir plaisanté les jésuites , il rapporte que *Dieu le père s'est moqué d'Adam* dans le paradis terrestre , et *qu'au jour du jugement il plaisantera les damnés* , etc. ; on est obligé de convenir que ces traits ne sont ni d'assez bon goût , ni d'assez bon sens. Il ne faut pas accuser notre auteur de manquer de respect à Pascal , en remarquant quelques défauts , etc. »

Ces légers défauts n'empêchent pas que les *Lettres Provinciales* ne soient encore le meilleur ouvrage en prose du siècle de Louis XIV , comme Boileau l'a décidé et proclamé hautement ; mais , par cette raison-là même , il seroit bien à désirer que l'académie françoise réalisât l'idée qu'elle a eue si souvent de faire des remarques de grammaire et de goût sur nos auteurs classiques , et qu'elle commençât , pour la prose , par l'examen des *Lettres Provinciales*. Quel service elle rendroit à la littérature !

Mais , en convenant du mérite et de la prééminence de cet ouvrage , que faut-il penser des plaintes de plusieurs écrivains célèbres contre l'excès de la réforme opérée dans la langue après l'établissement de l'académie françoise , réforme dont Vaugelas avoit proposé les règles , et dont les *Provinciales* de Pascal furent la plus solennelle et la première exécution ? Racine , La Bruyère , Fénelon , Bayle , et Rollin , regrettent tous la naïveté et l'énergie de la langue d'Amyot. Et la même opinion a été fortement exprimée par un savant anonyme , du temps même de Louis XIV , dans ces réflexions sur l'usage de la langue françoise , qui méritent d'être plus connues.

Examen de cette question :

*Si l'on a corrompu la langue françoise depuis le temps d'Amyot. (Extrait de la Bibliothèque universelle et historique de l'année 1687.)*

Vaugelas a eu sans doute raison de dire que l'usage de la cour et des bons auteurs étoit l'arbitre souverain de la langue françoise. C'est un principe incontestable; mais il est cause que le françois que l'on parle aujourd'hui est, au goût de bien des gens, inférieur à celui que l'on parloit du temps d'Amyot. Cela paroitra peut-être un paradoxe à ceux qui n'ont pas fait assez de réflexion sur le changement qui est arrivé à notre langue depuis ce temps-là; mais voici les raisons sur lesquelles on se fonde.

Pendant que la langue grecque et la langue latine étoient florissantes, l'usage des personnes de qualité en étoit l'arbitre aussi bien qu'aujourd'hui. Mais, dans ces heureux temps, les gens de qualité se faisoient honneur d'étudier leurs langues avec plus de soin que nous ne le faisons présentement qu'elles sont mortes. Ils lisoient soigneusement les poètes et les livres de ceux qui avoient écrit en prose, avec l'approbation de leur siècle. Ils tâchoient d'imiter ce qu'ils avoient de bon, et d'éviter les fautes qu'ils pouvoient avoir commises. Ils étudioient outre cela toutes sortes de sciences, et s'entretenoient souvent de sujets sérieux. Enfin ils passoient leur vie également dans l'étude des choses et dans celle des mots. C'est ce qui a rendu ces deux langues, et particulièrement la grecque; si douces, si fortes, et si étendues en même temps. Pour parler de tout avec facilité, il falloit nécessairement avoir une infinité de mots; et il falloit parler et écrire correctement et avec quelque politesse, si l'on vouloit passer pour une personne bien élevée. Ceux qui ont quelque connoissance de l'ancienne Grèce, et



du siècle de Cicéron et d'Auguste, savent qu'il n'y a point d'exagération dans ce que l'on vient de dire. On sait aussi que, dans les siècles suivants où l'on négligea l'étude des sciences et des belles lettres parmi les gens de qualité, la langue latine perdit et sa politesse et son abondance, ce qui arriva aussi à la langue grecque, quoiqu'elle se soit conservée dans sa pureté plus long-temps que la latine. Mais au moins, et dans l'une et dans l'autre, il étoit permis d'imiter dans les livres, autant qu'on le pouvoit, les auteurs qui avoient écrit dans les siècles de pureté, et de prendre leurs mots et leurs phrases, sans se mettre en peine si le langage présent des personnes ignorantes s'y accommodoit, ou non. Les écrits des auteurs des bons siècles avoient si bien fixé l'usage, pour ce qui regarde les livres, qu'il ne changeoit point, quoique le langage commun fût changé. Du temps de Lactance, par exemple, et de Sulpice Sévère, on ne parloit ni on n'écrivoit communément comme ils ont écrit; cependant on admiroit leur style, parcequ'ils l'avoient formé sur les auteurs de la pure latinité.

Voilà en peu de mots l'histoire de l'usage des langues grecque et latine. Tout le contraire est arrivé à l'égard de l'usage de la langue françoise : quand on a commencé à la cultiver, c'a été véritablement à l'occasion de la renaissance des belles lettres, sous le règne de François I<sup>er</sup>. Mais les princes et les personnes de la première qualité n'ont guère plus étudié, depuis ce temps-là, qu'auparavant. La noblesse a employé tout son temps à jouer, ou à s'entretenir avec des femmes. Elle a regardé l'étude sérieuse des sciences et des belles lettres plutôt comme une pédanterie, que comme une occupation digne des gentilshommes; et si quelques personnes de qualité s'y sont appliquées, ce n'a été pour l'ordinaire que pour en acquérir une connoissance très superficielle. Ces lumières confuses et générales n'ont pas laissé

de les remplir d'une sottise vanité qui leur a fait mépriser les connoissances exactes , comme s'ils en avoient effectivement découvert le néant , après les avoir pénétrées à fond. Ils ont cru que c'étoit parler avec esprit que de parler de tout d'une manière vague et superficielle sans venir jamais à rien de distinct et de solide. Enfin , on a vu les personnes du premier ordre passer leur vie dans les plaisirs et les divertissements , et faire consister ce qu'on appelle le bel esprit à entretenir agréablement une femme dont les lumières bornées se trouvoient à-peu-près de la même étendue que les leurs. Cependant l'usage de ces gens-là n'a pas moins été la règle de la langue françoise que s'ils avoient été très savants , et qu'ils se fussent appliqués avec soin à étudier. Les auteurs les plus estimés ont cru les devoir imiter , particulièrement en notre siècle , où l'on s'est fait une règle d'écrire comme on parle , et de ne parler presque jamais que de bagatelles , à l'imitation des personnes de qualité.

Cette conduite de la nation françoise a ôté à notre langue l'abondance des mots et des phrases , la force de l'expression et la cadence majestueuse des périodes que l'on remarque dans les langues grecque et latine.

I. Pour reconnoître que la langue françoise est fort appauvrie , il ne faut que lire Amyot , ou quelques autres livres comme les siens , où l'on trouvera une infinité de mots qui ne sont plus en usage , sans qu'on leur en ait substitué d'autres. Il est vrai que pour l'ordinaire nous avons d'autres mots pour exprimer la même chose ; mais nos pères les avoient aussi , et , outre cela , ceux que nous avons retranchés.

Ceux qui écrivent s'aperçoivent souvent qu'ils auroient besoin de ces mots qui ont vieilli ou qui vieillissent , quoique dans la conversation on ne s'en aperçoive point , parcequ'on ne fait pas difficulté de redire plusieurs fois le même mot. Les dames sur-tout se mettent peu en peine de varier leurs

## CXXX

expressions, et les cavaliers, qui sont aussi savants qu'elles, ne s'en soucient guère plus.

Il en est des phrases de même que des mots. Il étoit autrefois permis d'en transposer un peu l'ordre, de mettre le verbe à la fin, et de retrancher les articles, sans qu'il fût défendu de ranger les mots comme nous le faisons présentement, et de mettre aussi les articles. Mais nous n'avons plus la même liberté, ni par conséquent le moyen de varier nos expressions autant qu'on le pouvoit faire autrefois. Outre cela, nous n'osons pas prendre la même hardiesse à l'égard des métaphores que l'on remarque dans nos bons auteurs du siècle passé (Montaigne, etc.), et du commencement de celui-ci (Balzac, etc.). Notre langue est devenue à cet égard non seulement chaste, mais même précieuse, si j'ose m'exprimer ainsi.

2. Ce qu'on appelle l'ordre naturel de la phrase, c'est-à-dire celui de la construction, selon lequel on place le nominatif le premier, et ensuite le verbe, et enfin le cas (régime ou complément), ce qui est presque perpétuel en françois; cet ordre, dis-je, rend souvent notre langue plate et languissante, comme on peut le voir en la comparant à la latine, ainsi que M. l'abbé Danet l'a montré dans la judicieuse préface de son Dictionnaire latin.

3. Dans la conversation, on ne s'attache point à faire des périodes justes. Les personnes du grand monde ne savent même ordinairement ce que c'est; de sorte que leurs discours ne sont que de petites phrases coupées, où chaque période, si l'on peut lui donner ce nom, est une seule expression qui ne contient qu'un seul verbe et qu'un seul régime. Il est arrivé de là que ceux qui ont voulu écrire comme parlent les gens du bel air n'ont fait qu'entasser phrases sur phrases, sans y mettre aucune liaison et sans se soucier de la cadence. Dans les histoires mêmes et dans les narrations, on se sert

d'un style si coupé, qu'on ne peut plus raconter une chose avec la même grace et la même force que nos anciens historiens l'ont racontée. C'est ce qui a fait avouer à l'illustre M. Racine qu'un événement qui est dans le Plutarque d'Amyot a *une grace dans le style de ce vieux traducteur que l'on ne sauroit égaler dans notre langage moderne*. On peut lire cet endroit dans la préface de son Mithridate, et essayer si l'on pourra venir à bout de ce que M. Racine a déclaré qui lui étoit impossible.

C'est ainsi que le bel usage de la langue françoise l'a enrichie depuis cent ans. Ce n'est pas qu'on veuille nier qu'elle ne se soit embellie à quelques égards, ou blâmer ceux qui suivent l'usage moderne ; mais on soutient qu'à tout compter elle a plus perdu qu'elle n'a gagné, et que, si l'on parle comme font les autres, ce ne doit pas être dans la pensée que nous parlions mieux que nos pères, mais que c'est un mal nécessaire, et auquel on ne sauroit remédier. Peut-être que notre postérité, plus heureuse que nous, réunira dans son style toutes les richesses et toutes les beautés que notre langue a possédées et perdues depuis qu'on a commencé à la polir. C'est ainsi que font les Italiens, qui, en suivant le style d'aujourd'hui, ne laissent pas de regarder comme des mots et des tours de leur langue ceux dont Pétrarque et Bocace se sont servis, quoiqu'ils ne soient plus dans la bouche des dames et des cavaliers. Ils ne font pas difficulté de les employer, au moins dans leur poésie, et d'en conserver ainsi l'usage parmi les savants, malgré l'ignorance de ceux qui ne lisent pas les ouvrages de leurs anciens auteurs.

Il ne laisse pas d'y avoir du vrai dans ces réflexions, quoique tout n'en soit pas également incontestable. Elles doivent servir du moins à nous justifier du soin que nous avons pris d'esquisser,

quoique d'une manière rapide et imparfaite, le tableau des bons ouvrages en prose qui parurent dans notre langue à l'époque de François I<sup>er</sup>. La poésie françoise a conservé le dialecte de Marot. Nous ne demanderons pas que la prose reprenne tout-à-fait le langage d'Amyot; mais nous desirons que l'on recherche, que l'on étudie, que l'on relise aussi les auteurs du seizième siècle; que l'on tienne note de celles de leurs expressions qu'on a eu tort de laisser perdre, et que l'on s'attache à les faire revivre, sans s'écarter néanmoins de la forme pure et précise que Pascal a imprimée à notre prose dans cet admirable livre des Provinciales, dont Bossuet a pu envier la composition, et qui a eu la gloire de fixer la langue.

*N. B.* Les autres ouvrages en prose qui ont déjà été imprimés comme faisant partie de cette collection, et ceux qui seront publiés par la suite, sont tous postérieurs à Pascal. Cependant nous pensons que l'on pourroit remonter plus haut.

Ce que nous aurions à dire sur ces autres ouvrages seroit déplacé ici. Nous pourrions en faire la matière de quelques feuilles de suppléments, qui s'appliqueroient à chaque œuvre séparée, et qui continueroient, date par date, dans le sens de cet Essai, l'histoire critique des chefs-d'œuvre de notre langue.

Cette collection doit être une bibliothèque choisie de la langue françoise, et ne contenir que ce qu'il y a de plus excellent dans les trois grandes divisions de la bibliographie: la philosophie, les

belles lettres, et l'histoire. Plusieurs parties importantes de notre littérature ne peuvent y entrer que par extrait, tant elles sont abondantes : leur richesse ne serviroit qu'à les surcharger. Ainsi l'on ne doit y donner que l'élite des meilleurs sermons de nos grands prédicateurs. De l'Histoire ecclésiastique de Fleury, l'on ne doit prendre que ses discours. Les mémoires et les éloges sans nombre lus dans nos académies doivent être classés et réduits à peu de volumes, etc. Ce triage doit être fait avec la sévérité qui a si fort restreint la bibliothèque du *Temple du Goût*, et avec le discernement qui a fait dire à l'abbé Delille :

On relit tout Racine, on choisit dans Voltaire.

Nous ne pouvons mieux présenter le but, et faire sentir l'utilité de cette collection des meilleurs ouvrages de la langue françoise, qu'en rappelant les préceptes de nos grands maîtres sur les lectures que l'on doit préférer.

Quintilien, répété par Rollin dans l'excellent *Traité des Études*, sera notre premier oracle : « Il faut s'en tenir à la règle de Quintilien, qui est de faire lire aux jeunes gens, et d'abord, et toujours, les meilleurs écrivains »

Tous les anciens sont de cet avis.

Suivant Sénèque, la lecture de beaucoup d'auteurs et d'ouvrages de toute espèce est trop vague, et ne laisse point de traces durables. Il faut vous arrêter à quelques esprits supérieurs, et vous en nourrir,

si vous voulez en tirer quelque chose qui vous profite et se grave dans votre ame. Ne vous embarrassez pas de leur nombre, mais de leur bonté.

Pline le jeune veut qu'on choisisse avec soin les bons auteurs en chaque genre, parcequ'il est reçu, dit-il, qu'on doit lire beaucoup, mais non lire beaucoup de livres: *multùm legendum, non multa.*

Les modernes pensent de même.

Voltaire, parlant des bibliothèques de deux cent mille volumes, dit que « cette multitude étonnante de livres ne doit point épouvanter. Paris contient environ sept cent mille hommes; on ne peut vivre avec tous, et on choisit trois ou quatre amis. » (*Quest. sur l'Encyclop.*, art. BIBLIOTHÈQUE.)

« Il en est des livres comme des hommes; le très petit nombre joue un grand rôle, le reste est confondu dans la foule..... aussi convient-on généralement qu'un petit nombre de livres choisis suffisent. » (*Ibid.*, art. LIVRES.)

Un petit nombre de livres choisis suffisent..... Cette ligne de Voltaire seroit, à notre avis, l'épigramme naturelle de la belle collection publiée par M. Didot, l'aîné, que nous remercions de nous avoir mis à portée de rendre ce foible hommage au caractère de notre langue et au génie de Pascal.

À Paris, le 20 novembre 1816.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET ESSAI.

Réflexions préliminaires et annonce de l'objet de cet Essai.  
page j

§. 1. Origine de la langue françoise, et cause principale de la lenteur de ses progrès. vj

§. 2. Des premiers livres françois imprimés dans le quinzième siècle. xij

Liste des principaux ouvrages en prose françoise qui ont paru depuis la découverte de l'imprimerie, en 1440, jusqu'à la fin du quinzième siècle, par ordre de dates. xiiij

§. 3. Des meilleurs écrivains en prose dans le seizième siècle. xxxvj

Calvin, et son épître à François I<sup>er</sup>, xxxviiij; Rabelais, xlj; Herberay des Essarts, xliij; Amyot, xlv; de Bèze, liv; Bodin, lvij; Vigenère, lix; Pithou, lx; Estienne, *ibid.*; Montaigne, lxj; La Noue, lxxij; Pasquier, *ib.*; Ossat, *ib.*; Nicod, lxxiiij; Aubigné, *ib.*; Olivier de Serres, *ib.*; du Perron, lxxiv; Savaron, *ib.*; Plessis-Mornay, lxxv; Charron, lxxvj; Jeannin, lxxix; Brantôme, *ib.*; François de Sales, *ib.*; Bergier, lxxx; Goulard, *ib.*; les auteurs de la Satire Ménippée, lxxxiiij; Rohan, *ib.*; Audiguier, lxxxiv; d'Urfé, *ib.*; Duvair, lxxxv.

§. 4. Des meilleurs ouvrages en prose depuis Balzac jusqu'à Pascal. lxxxvij

Balzac, lxxxvij; Descartes, et sa lettre à Balzac en 1631, lxxxix; Patru, et son épître au cardinal de Richelieu en 1640, xciv; Vaugelas, xcviij; Mézeray, cj; Pelisson, et son plan proposé aux gens de lettres, cij; La Calprenède, cvj; Gomberville, cvij; Scarron, *ibid.*; Cyrano de Bergerac, cviiij.



**CXXXVj**

§. 5. Des Lettres Provinciales et des sources de la perfection  
du style de Pascal. page **cxj**

    Lettre de Pascal à la reine Christine ( de Suède ), en  
1650. **cxv**

§. 6. Des reproches qu'on a faits, 1° au style des Provin-  
ciales ; 2° à la réforme qui s'est opérée dans la langue.

**cxxiv**

    Examen de cette question : Si l'on a corrompu la langue  
françoise depuis le temps d'Amyot. **cxxvij**

    Dernières réflexions sur le but et l'utilité de la collec-  
tion des meilleurs ouvrages de la langue françoise, publiée  
par M. Didot, l'ainé, et dont les Provinciales forment les  
26° et 27° volumes in-8°. **cxxxij**

**FIN DE L'ESSAI ET DE LA TABLE QUI S'Y APPLIQUE.**

LETTRES ÉCRITES  
A UN PROVINCIAL

PAR  
UN DE SES AMIS.

---

PREMIÈRE LETTRE.

*Des disputes de Sorbonne, et de l'invention  
du Pouvoir prochain, dont les molinistes se  
servirent pour faire conclure la censure de  
M. Arnauld.*

De Paris, ce 23 janvier 1656.

Monsieur,

Nous étions bien abusés. Je ne suis dé-  
trompé que d'hier; jusque-là j'ai pensé que  
le sujet des disputes de Sorbonne étoit bien  
important, et d'une extrême conséquence  
pour la religion. Tant d'assemblées d'une  
compagnie aussi célèbre qu'est la Faculté

de théologie de Paris , et où il s'est passé tant de choses si extraordinaires et si hors d'exemple , en font concevoir une si haute idée , qu'on ne peut croire qu'il n'y en ait un sujet bien extraordinaire. Cependant vous serez bien surpris , quand vous apprendrez , par ce récit , à quoi se termine un si grand éclat ; et c'est ce que je vous dirai en peu de mots , après m'en être parfaitement instruit.

On examine deux questions ; l'une de fait , l'autre de droit.

Celle de fait consiste à savoir si M. Arnauld est téméraire pour avoir dit dans sa seconde lettre , « Qu'il a lu exactement le livre de Jansénius , et qu'il n'y a point trouvé les propositions condamnées par le feu pape ; et néanmoins , que , comme il condamne ces propositions en quelque lieu qu'elles se rencontrent , il les condamne dans Jansénius , si elles y sont. »

La question sur cela est de savoir s'il a pu , sans témérité , témoigner par là qu'il doute que ces propositions soient de Jansénius , après que messieurs les évêques ont déclaré qu'elles sont de lui.

On propose l'affaire en Sorbonne. Soixante et onze docteurs entreprennent sa défense, et soutiennent qu'il n'a pu répondre autre chose à ceux qui, par tant d'écrits, lui demandoient s'il tenoit que ces propositions fussent dans ce livre, sinon qu'il ne les y a pas vues, et que néanmoins il les y condamne, si elles y sont.

Quelques uns même, passant plus avant, ont déclaré que, quelque recherche qu'ils en aient faite, ils ne les y ont jamais trouvées, et que même ils y en ont trouvé de toutes contraires. Ils ont demandé ensuite avec instance que, s'il y avoit quelque docteur qui les y eût vues, il voulût les montrer; que c'étoit une chose si facile, qu'elle ne pouvoit être refusée, puisque c'étoit un moyen sûr de les réduire tous, et M. Arnauld même: mais on le leur a toujours refusé. Voilà ce qui s'est passé de ce côté-là.

De l'autre part se sont trouvés quatre-vingts docteurs séculiers, et quelque quarante religieux mendiants, qui ont condamné la proposition de M. Arnauld, sans vouloir examiner si ce qu'il avoit dit étoit vrai ou faux; et ayant même déclaré qu'il ne s'agis-

soit pas de la vérité, mais seulement de la témérité de sa proposition.

Il s'en est de plus trouvé quinze qui n'ont point été pour la censure, et qu'on appelle indifférents.

Voilà comment s'est terminée la question de fait, dont je ne me mets guère en peine: car, que M. Arnauld soit téméraire ou non, ma conscience n'y est pas intéressée. Et, si la curiosité me prenoit de savoir si ces propositions sont dans Jansénius, son livre n'est pas si rare, ni si gros, que je ne le puisse lire tout entier pour m'en éclaircir, sans en consulter la Sorbonne.

Mais, si je ne craignois aussi d'être téméraire, je crois que je suivrois l'avis de la plupart des gens que je vois, qui, ayant cru jusqu'ici sur la foi publique que ces propositions sont dans Jansénius, commencent à se défier du contraire, par le refus bizarre qu'on fait de les montrer, qui est tel que je n'ai encore vu personne qui m'ait dit les y avoir vues. De sorte que je crains que cette censure ne fasse plus de mal que de bien, et qu'elle ne donne à ceux qui en sauront l'histoire une impression tout opposée à la con-

clusion. Car, en vérité, le monde devient méfiant, et ne croit les choses que quand il les voit. Mais, comme j'ai déjà dit, ce point-là est peu important, puisqu'il ne s'y agit point de la foi.

Pour la question de droit, elle semble bien plus considérable, en ce qu'elle touche la foi. Aussi j'ai pris un soin particulier de m'en informer. Mais vous serez bien satisfait de voir que c'est une chose aussi peu importante que la première.

Il s'agit d'examiner ce que M. Arnauld a dit dans la même lettre, « Que la grace, sans laquelle on ne peut rien, a manqué à saint Pierre dans sa chute. » Sur quoi nous pensions, vous et moi, qu'il étoit question d'examiner les plus grands principes de la grace, comme, si elle n'est pas donnée à tous les hommes, ou bien si elle est efficace; mais nous étions bien trompés. Je suis devenu grand théologien en peu de temps, et vous en allez voir des marques.

Pour savoir la chose au vrai, je vis monsieur N., docteur de Navarre, qui demeure près de chez moi, qui est, comme vous le savez, des plus zélés contre les jansénistes :

et, comme ma curiosité me rendoit presque aussi ardent que lui, je lui demandai s'ils ne décideroient pas formellement « que la « grace est donnée à tous », afin qu'on n'agitât plus ce doute. Mais il me rebuta rudement, et me dit que ce n'étoit pas là le point; qu'il y en avoit de ceux de son côté qui tenoient que la grace n'est pas donnée à tous; que les examinateurs mêmes avoient dit en pleine Sorbonne que cette opinion est *problématique*, et qu'il étoit lui-même dans ce sentiment; ce qu'il me confirma par ce passage qu'il dit être célèbre de saint Augustin: « Nous savons que la grace n'est pas « donnée à tous les hommes. »

Je lui fis excuse d'avoir mal pris son sentiment, et le priai de me dire s'ils ne condamneroient donc pas au moins cette autre opinion des jansénistes qui fait tant de bruit, « que la grace est efficace, et qu'elle détermine « notre volonté à faire le bien. » Mais je ne fus pas plus heureux en cette seconde question. Vous n'y entendez rien, me dit-il, ce n'est pas là une hérésie; c'est une opinion orthodoxe: tous les thomistes la tiennent; et moi-même je l'ai soutenue dans ma Sorbonique.

Je n'osai plus lui proposer mes doutes ; et même je ne savois plus où étoit la difficulté, quand, pour m'en éclaircir, je le suppliai de me dire en quoi consistoit donc l'hérésie de la proposition de M. Arnauld. C'est, me dit-il, en ce qu'il ne reconnoît pas que les justes aient le pouvoir d'accomplir les commandements de Dieu en la manière que nous l'entendons.

Je le quittai après cette instruction ; et, bien glorieux de savoir le nœud de l'affaire, je fus trouver monsieur N., qui se porte de mieux en mieux, et qui eut assez de santé pour me conduire chez son beau-frère, qui est janséniste, s'il y en eut jamais, et pourtant fort bon homme. Pour en être mieux reçu, je feignis d'être fort des siens, et lui dis : Seroit-il bien possible que la Sorbonne introduisît dans l'église cette erreur, « que « tous les justes ont toujours le pouvoir « d'accomplir les commandements ? » Comment parlez-vous ? me dit mon docteur : appelez-vous erreur un sentiment si catholique, et que les seuls luthériens et calvinistes combattent ? Eh quoi ! lui dis-je, n'est-ce pas votre opinion ? Non, me dit-il, nous l'anathématisons, comme hérétique et impie.



Surpris de cette réponse, je connus bien que j'avois trop fait le janséniste, comme j'avois l'autre fois été trop moliniste. Mais, ne pouvant m'assurer de sa réponse, je le priai de me dire confidemment s'il tenoit « que les justes eussent toujours un pouvoir véritable d'observer les préceptes. » Mon homme s'échauffa là-dessus, mais d'un zèle dévot, et dit qu'il ne déguiseroit jamais ses sentiments pour quoi que ce fût; que c'étoit sa créance; et que lui et tous les siens la défendroient jusqu'à la mort, comme étant la pure doctrine de saint Thomas et de saint Augustin, leur maître.

Il m'en parla si sérieusement, que je n'en pus douter. Et, sur cette assurance, je retournai chez mon premier docteur, et lui dis, bien satisfait, que j'étois sûr que la paix seroit bientôt en Sorbonne; que les jansénistes étoient d'accord du pouvoir qu'ont les justes d'accomplir les préceptes; que j'en étois garant, et que je leur ferois signer de leur sang. Tout beau, me dit-il; il faut être théologien pour en voir le fin. La différence qui est entre nous est si subtile qu'à peine pouvons-nous la marquer nous-mêmes; vous auriez

trop de difficulté à l'entendre. Contentez-vous donc de savoir que les jansénistes vous diront bien que tous les justes ont toujours le pouvoir d'accomplir les commandements : ce n'est pas de quoi nous disputons ; mais ils ne vous diront pas que ce pouvoir soit *prochain* : c'est là le point.

Ce mot me fut nouveau et inconnu. Jusque-là j'avois entendu les affaires ; mais ce terme me jeta dans l'obscurité, et je crois qu'il n'a été inventé que pour brouiller. Je lui en demandai donc l'explication ; mais il m'en fit un mystère, et me renvoya, sans autre satisfaction, pour demander aux jansénistes s'ils admettoient ce pouvoir *prochain*. Je chargeai ma mémoire de ce terme ; car mon intelligence n'y avoit aucune part. Et, de peur de l'oublier, je fus promptement retrouver mon janséniste, à qui je dis incontinent, après les premières civilités : Dites-moi, je vous prie, si vous admettez le *pouvoir prochain* ? Il se mit à rire, et me dit froidement : Dites-moi, vous-même, en quel sens vous l'entendez ; et alors je vous dirai ce que j'en crois. Comme ma connoissance n'alloit pas jusque-là, je me vis en terme de ne lui

le *pouvoir prochain* : " les justes ont toujours  
le pouvoir d'accomplir les commande-  
ments.

pouvoir répondre ; et néanmoins , pour ne pas rendre ma visite inutile , je lui dis au hasard : Je l'entends au sens des molinistes. A quoi mon homme, sans s'émouvoir : Auxquels des molinistes, me dit-il, me renvoyez-vous ? Je les lui offris tous ensemble , comme ne faisant qu'un même corps, et n'agissant que par un même esprit.

Mais il me dit : Vous êtes bien peu instruit. Ils sont si peu dans les mêmes sentiments , qu'ils en ont de tout contraires. Étant tous unis dans le dessein de perdre M. Arnauld, ils se sont avisés de s'accorder de ce terme de *prochain*, que les uns et les autres diroient ensemble, quoiqu'ils l'entendissent diversement, afin de parler un même langage, et que, par cette conformité apparente, ils pussent former un corps considérable, et composer un plus grand nombre, pour l'opprimer avec assurance.

Cette réponse m'étonna. Mais, sans recevoir ces impressions des méchants desseins des molinistes, que je ne veux pas croire sur sa parole, et où je n'ai point d'intérêt, je m'attachai seulement à savoir les divers sens qu'ils donnent à ce mot mystérieux de *pro-*

*chain*. Il me dit : Je vous en éclaircirois de bon cœur ; mais vous y verriez une répugnance et une contradiction si grossière , que vous auriez peine à me croire. Je vous serois suspect. Vous en serez plus sûr en l'apprenant d'eux-mêmes , et je vous en donnerai les adresses. Vous n'avez qu'à voir séparément un nommé M. Le Moine , et le père Nicolaï. Je ne connois ni l'un ni l'autre , lui dis-je. Voyez donc , me dit-il , si vous ne connoîtrez point quelqu'un de ceux que je vous vas nommer ; car ils suivent les sentiments de M. Le Moine. J'en connus en effet quelques uns. Et ensuite il me dit : Voyez si vous ne connoissez point de dominicains , qu'on appelle nouveaux thomistes ; car ils sont tous comme le père Nicolaï. J'en connus aussi entre ceux qu'il me nomma ; et , résolu de profiter de cet avis , et de sortir d'affaire , je le quittai , et allai d'abord chez un des disciples de M. Le Moine.

Je le suppliai de me dire ce que c'étoit qu'*avoir le pouvoir prochain de faire quelque chose*. Cela est aisé , me dit-il ; c'est avoir tout ce qui est nécessaire pour la faire , de telle sorte qu'il ne manque rien pour agir. Et ainsi,

lui dis-je, avoir le *pouvoir prochain* de passer une rivière, c'est avoir un bateau, des bateliers, des rames, et le reste, en sorte que rien ne manque. Fort bien, me dit-il. Et avoir le *pouvoir prochain de voir*, lui dis-je, c'est avoir bonne vue, et être en plein jour. Car qui auroit bonne vue dans l'obscurité n'auroit pas le *pouvoir prochain de voir*, selon vous; puisque la lumière lui manqueroit, sans quoi on ne voit point. Doctement, me dit-il. Et par conséquent, continuai-je, quand vous dites que tous les justes ont toujours le *pouvoir prochain d'observer les commandements*, vous entendez qu'ils ont toujours toute la grace nécessaire pour les accomplir; en sorte qu'il ne leur manque rien de la part de Dieu. Attendez, me dit-il, ils ont toujours tout ce qui est nécessaire pour les observer, ou du moins pour le demander à Dieu. J'entends bien, lui dis-je; ils ont tout ce qui est nécessaire pour prier Dieu de les assister, sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient aucune nouvelle grace de Dieu pour prier. Vous l'entendez, me dit-il. Mais il n'est donc pas nécessaire qu'ils aient une grace efficace pour prier Dieu? Non, me dit-il, suivant M. Le Moine:

Pour ne point perdre de temps, j'allai aux jacobins, et demandai ceux que je savois être des nouveaux thomistes. Je les priai de me dire ce que c'est que *pouvoir prochain*. N'est-ce pas celui, leur dis-je, auquel il ne manque rien pour agir? Non, me dirent-ils. Mais quoi! mon père, s'il manque quelque chose à ce pouvoir, l'appellez-vous *prochain*? et direz-vous, par exemple, qu'un homme ait, la nuit, et sans aucune lumière, *le pouvoir prochain de voir*? Oui-dà, il l'auroit selon nous, s'il n'est pas aveugle. Je le veux bien, leur dis-je; mais M. Le Moine l'entend d'une manière contraire. Il est vrai, me dirent-ils; mais nous l'entendons ainsi. J'y consens, leur dis-je. Car je ne dispute jamais du nom, pourvu qu'on m'avertisse du sens qu'on lui donne. Mais je vois par là que, quand vous dites que les justes ont toujours *le pouvoir prochain* pour prier Dieu, vous entendez qu'ils ont besoin d'un autre secours pour prier, sans quoi ils ne prieront jamais. Voilà qui va bien, me répondirent mes pères en m'embrassant, voilà qui va bien : car il leur faut de plus une grace efficace qui n'est pas donnée à tous, et qui détermine leur volonté à prier; et c'est

lequel, lorsque Thomas de Aquino  
après un Dominus in deo  
pouvoir prochain : ad gratiam

une hérésie de nier la nécessité de cette grace efficace pour prier.

Voilà qui va bien, leur dis-je à mon tour; mais, selon vous, les jansénistes sont catholiques; et M. Le Moine, hérétique: car les jansénistes disent que les justes ont le pouvoir de prier, mais qu'il faut pourtant une grace efficace; et c'est ce que vous approuvez. Et M. Le Moine dit que les justes prient sans grace efficace; et c'est ce que vous condamnez. Oui, dirent-ils; mais M. Le Moine appelle ce pouvoir, *pouvoir prochain*.

Quoi! mes pères, leur dis-je, c'est se jouer des paroles, de dire que vous êtes d'accord à cause des termes communs dont vous usez, quand vous êtes contraires dans le sens. Mes pères ne répondirent rien; et sur cela mon disciple de M. Le Moine arriva par un bonheur que je croyois extraordinaire: mais j'ai su depuis que leur rencontre n'est pas rare, et qu'ils sont continuellement mêlés les uns avec les autres.

Je dis donc à mon disciple de M. Le Moine: Je connois un homme qui dit que tous les justes ont toujours le pouvoir de prier Dieu, mais que néanmoins ils ne prieront jamais

sans une grace efficace qui les détermine, et laquelle Dieu ne donne pas toujours à tous les justes. Est-il hérétique? Attendez, me dit mon docteur, vous me pourriez surprendre. Allons doucement, *distinguo*: s'il appelle ce pouvoir, *pouvoir prochain*, il sera thomiste, et partant catholique; sinon il sera janséniste, et partant hérétique. Il ne l'appelle, lui dis-je, ni prochain, ni non prochain. Il est donc hérétique; me dit-il: demandez-le à ces bons pères. Je ne les pris pas pour juges, car ils consentoient déjà d'un mouvement de tête; mais je leur dis: Il refuse d'admettre ce mot de *prochain*, parcequ'on ne le veut pas expliquer. A cela un de ces pères voulut en apporter sa définition; mais il fut interrompu par le disciple de M. Le Moine, qui lui dit: Voulez-vous donc recommencer nos brouilleries? Ne sommes-nous pas demeurés d'accord de ne point expliquer ce mot de *prochain*, et de le dire de part et d'autre, sans dire ce qu'il signifie? A quoi le jacobin consentit.

Je pénétrai par là dans leur dessein, et leur dis en me levant pour les quitter: En vérité, mes pères, j'ai grand'peur que tout





about former prochain

ceci ne soit une pure chicanerie; et, quoi qu'il arrive de vos assemblées, j'ose vous prédire que, quand la censure seroit faite, la paix ne seroit pas établie. Car, quand on auroit décidé qu'il faut prononcer les syllabes *pro chain*, qui ne voit que, n'ayant point été expliquées, chacun de vous voudra jouir de la victoire? Les jacobins diront que ce mot s'entend en leur sens; M. Le Moine dira que c'est au sien; et ainsi il y aura bien plus de disputes pour l'expliquer que pour l'introduire: car, après tout, il n'y auroit pas grand péril à le recevoir sans aucun sens, puisqu'il ne peut nuire que par le sens. Mais ce seroit une chose indigne de la Sorbonne et de la théologie d'user de mots équivoques et captieux sans les expliquer. Enfin, mes pères, dites-moi, je vous prie, pour la dernière fois, ce qu'il faut que je croie pour être catholique? Il faut, me dirent-ils tous ensemble, dire que tous les justes ont le *pouvoir prochain*, en faisant abstraction de tout sens: *abstrahendo a sensu thomistarum, et a sensu aliorum theologorum.*

C'est-à-dire, leur dis-je en les quittant, qu'il faut prononcer ce mot des lèvres, de

*Idée de pouvoir prochain - est  
canonique*

peur d'être hérétique de nom. Car est-ce que le mot est de l'Écriture? Non, me dirent-ils. Est-il donc des pères, ou des conciles, ou des papes? Non. Est-il donc de saint Thomas? Non. Quelle nécessité y'a-t-il donc de le dire, puisqu'il n'a ni autorité, ni aucun sens de lui-même? Vous êtes opiniâtre, me dirent-ils : vous le direz, ou vous serez hérétique, et M. Arnauld aussi; car nous sommes le plus grand nombre : et, s'il est besoin, nous ferons venir tant de cordeliers, que nous l'emporterons.

Je les viens de quitter sur cette dernière raison, pour vous écrire ce récit, par où vous voyez qu'il ne s'agit d'aucun des points suivants, et qu'ils ne sont condamnés de part ni d'autre. « 1. Que la grace n'est pas donnée « à tous les hommes. 2. Que tous les justes « ont le pouvoir d'accomplir les comman- « dements de Dieu. 3. Qu'ils ont néanmoins « besoin pour les accomplir, et même pour « prier, d'une grace efficace qui détermine « leur volonté. 4. Que cette grace efficace « n'est pas toujours donnée à tous les justes, « et qu'elle dépend de la pure miséricorde « de Dieu. » De sorte qu'il n'y a plus que le



---

## SECONDE LETTRE.

*De la grace suffisante.*

De Paris, ce 29 janvier 1656.

Monsieur,

Comme je fermois la lettre que je vous ai écrite, je fus visité par monsieur N., notre ancien ami, le plus heureusement du monde pour ma curiosité; car il est très informé des questions du temps, et il sait parfaitement le secret des jésuites, chez qui il est à toute heure, et avec les principaux. Après avoir parlé de ce qui l'amenoit chez moi, je le priai de me dire en un mot quels sont les points débattus entre les deux partis.

Il me satisfit sur l'heure, et me dit qu'il y en avoit deux principaux: le premier, touchant *le pouvoir prochain*; le second, touchant *la grace suffisante*. Je vous ai éclairci du premier par la précédente; je vous parlerai du second dans celle-ci.

Je sus donc, en un mot, que leur diffé-

rent, touchant *la grace suffisante*, est en ce que les jésuites prétendent qu'il y a une grace donnée généralement à tous les hommes, soumise de telle sorte au libre arbitre, qu'il la rend efficace ou inefficace à son choix, sans aucun nouveau secours de Dieu, et sans qu'il manque rien de sa part pour agir effectivement, ce qui fait qu'ils l'appellent *suffisante*, parcequ'elle seule suffit pour agir: et que les jansénistes, au contraire, veulent qu'il n'y ait aucune grace actuellement suffisante qui ne soit aussi efficace, c'est-à-dire que toutes celles qui ne déterminent point la volonté à agir effectivement sont insuffisantes pour agir, parcequ'ils disent qu'on n'agit jamais sans *grace efficace*. Voilà leur différent.

Et m'informant après de la doctrine des nouveaux thomistes: Elle est bizarre, me dit-il; ils sont d'accord avec les jésuites d'admettre *une grace suffisante* donnée à tous les hommes; mais ils veulent néanmoins que les hommes n'agissent jamais avec cette seule grace, et qu'il faille, pour les faire agir, que Dieu leur donne *une grace efficace* qui déter-

mine réellement leur volonté à l'action, et laquelle Dieu ne donne pas à tous. De sorte que, suivant cette doctrine, lui dis-je, cette grace est *suffisante* sans l'être. Justement, me dit-il; car, si elle suffit, il n'en faut pas davantage pour agir; et, si elle ne suffit pas, elle n'est pas *suffisante*.

Mais, lui dis-je, quelle différence y a-t-il donc entre eux et les jansénistes? Ils différen-  
rent, me dit-il, en ce qu'au moins les dominicains ont cela de bon, qu'ils ne laissent pas de dire que tous les hommes ont la *grace suffisante*. J'entends bien, répondis-je; mais ils le disent sans le penser, puisqu'ils ajoutent qu'il faut nécessairement pour agir avoir *une grace efficace, qui n'est pas donnée à tous*: ainsi, s'ils sont conformes aux jésuites par un terme qui n'a pas de sens, ils leur sont contraires, et conformes aux jansénistes dans la substance de la chose. Cela est vrai, dit-il. Comment donc, lui dis-je, les jésuites sont-ils unis avec eux? et que ne les combattent-ils aussi bien que les jansénistes, puisqu'ils auront toujours en eux de puissants adversaires, lesquels, soutenant la né-

cessité de la grace efficace qui détermine, les empêcheront d'établir celle qu'ils veulent être seule suffisante ?

Les dominicains sont trop puissants, me dit-il, et la société des jésuites est trop politique, pour les choquer ouvertement. Elle se contente d'avoir gagné sur eux qu'ils admettent au moins le nom de *grace suffisante*, quoiqu'ils l'entendent en un autre sens. Par là elle a cet avantage, qu'elle fera passer leur opinion pour insoutenable quand elle le jugera à propos, et cela lui sera aisé. Car, supposé que tous les hommes aient des graces suffisantes, il n'y a rien de plus naturel que d'en conclure que la grace efficace n'est donc pas nécessaire pour agir, puisque la suffisance de ces graces générales excluroit la nécessité de toutes les autres. Qui dit suffisant, marque tout ce qui est nécessaire pour agir, et il serviroit de peu aux dominicains de s'écrier qu'ils donnent un autre sens au mot de *suffisant*: le peuple, accoutumé à l'intelligence commune de ce terme, n'écouteroit pas seulement leur explication. Ainsi la société profite assez de cette expression que les dominicains reçoivent, sans les pousser da-

vantage; et, si vous aviez la connoissance des choses qui se sont passées sous les papes Clément VIII et Paul V, et combien la société fut traversée, dans l'établissement de la grace suffisante, par les dominicains, vous ne vous étonneriez pas de voir qu'elle ne se brouille pas avec eux, et qu'elle consent qu'ils gardent leur opinion, pourvu que la sienne soit libre, et principalement quand les dominicains la favorisent par le nom de *grace suffisante*, dont ils ont consenti de se servir publiquement.

Elle est bien satisfaite de leur complaisance. Elle n'exige pas qu'ils nient la nécessité de la grace efficace; ce seroit trop les presser: il ne faut pas tyranniser ses amis; les jésuites ont assez gagné. Car le monde se paye de paroles: peu approfondissent les choses: et ainsi le nom de *grace suffisante* étant reçu des deux côtés, quoique avec divers sens, il n'y a personne, hors les plus fins théologiens, qui ne pense que la chose que ce mot signifie soit tenue aussi bien par les jacobins que par les jésuites; et la suite fera voir que ces derniers ne sont pas les plus dupes.

Je lui avouai que c'étoient d'habiles gens:



Hamman

et, pour profiter de son avis, je m'en allai droit aux jacobins, où je trouvai à la porte un de mes bons amis, grand janséniste, car j'en ai de tous les partis, qui demandoit quelque autre père que celui que je cherchois. Mais je l'engageai à m'accompagner à force de prières, et demandai un de mes nouveaux thomistes. Il fut ravi de me revoir : Eh bien ! mon père, lui dis-je, ce n'est pas assez que tous les hommes aient un *pouvoir prochain*, par lequel pourtant ils n'agissent en effet jamais ; il faut qu'ils aient encore une *grace suffisante*, avec laquelle ils agissent aussi peu. N'est-ce pas là l'opinion de votre école ? Oui, dit le bon père ; et je l'ai bien dit ce matin en Sorbonne. J'y ai parlé toute ma demi-heure, et, sans le *sable*, j'eusse bien fait changer ce malheureux proverbe qui court déjà dans Paris, « Il opine du bonnet comme un moine en Sorbonne. » Et que voulez-vous dire par votre demi-heure et par votre sable ? lui répondis-je ; taille-t-on vos avis à une certaine mesure ? Oui, me dit-il, depuis quelques jours. Et vous oblige-t-on de parler demi-heure ? Non. On parle aussi peu qu'on veut. Mais non pas tant que l'on veut, lui

dis-je. O la bonne règle pour les ignorants ! O l'honnête prétexte pour ceux qui n'ont rien de bon à dire ! Mais enfin , mon père , cette grace donnée à tous les hommes est *suffisante* ? Oui , dit-il . Et néanmoins elle n'a nul effet *sans grace efficace* ? Cela est vrai , dit-il . Et tous les hommes ont *la suffisante* , continuai-je , et tous n'ont pas *l'efficace* ? Il est vrai , dit-il . C'est-à-dire , lui dis-je , que tous ont assez de grace , et que tous n'en ont pas assez ; c'est-à-dire que cette grace suffit , quoiqu'elle ne suffise pas ; c'est-à-dire qu'elle est suffisante de nom , et insuffisante en effet . En bonne foi , mon père , cette doctrine est bien subtile . Avez-vous oublié , en quittant le monde , ce que le mot de *suffisant* y signifie ? ne vous souvient-il pas qu'il enferme tout ce qui est nécessaire pour agir ? Mais vous n'en avez pas perdu la mémoire ; car , pour me servir d'une comparaison qui vous sera plus sensible , si l'on ne vous servoit à table que deux onces de pain et un verre d'eau par jour , seriez-vous content de votre prier , qui vous diroit que cela seroit suffisant pour vous nourrir , sous prétexte qu'avec autre chose , qu'il ne vous donneroit pas , vous auriez tout

ce qui vous seroit nécessaire pour vous nourrir? Comment donc vous laissez-vous aller à dire que tous les hommes ont *la grace suffisante* pour agir, puisque vous confessez qu'il y en a une autre absolument nécessaire pour agir, que tous n'ont pas? Est-ce que cette créance est peu importante, et que vous abandonnez à la liberté des hommes de croire que la grace efficace est nécessaire ou non? Est-ce une chose indifférente de dire qu'avec la grace suffisante on agit en effet? Comment, dit ce bon homme, indifférente! C'est *une hérésie, c'est une hérésie formelle*. La nécessité de *la grace efficace* pour agir effectivement est *de foi*; il y a *hérésie* à la nier.

Où en sommes-nous donc? m'écriai-je, et quel parti dois-je ici prendre? Si je nie la grace suffisante, je suis janséniste. Si je l'admets comme les jésuites, en sorte que la grace efficace ne soit pas nécessaire, je serai *hérétique*, dites-vous. Et, si je l'admets comme vous, en sorte que la grace efficace soit nécessaire, je pêche contre le sens commun, et je suis *extravagant*, disent les jésuites. Que dois-je donc faire dans cette nécessité inévi-

table, d'être ou extravagant, ou hérétique, ou janséniste? Et en quels termes sommes-nous réduits, s'il n'y a que les jansénistes qui ne se brouillent ni avec la foi, ni avec la raison, et qui se sauvent tout ensemble de la folie et de l'erreur?

Mon ami janséniste prenoit ce discours à bon présage, et me croyoit déjà gagné. Il ne me dit rien néanmoins; mais, en s'adressant à ce père: Dites-moi, je vous prie, mon père, en quoi vous êtes conformes aux jésuites? C'est, dit-il, en ce que les jésuites et nous reconnoissons les *graces suffisantes* données à tous. Mais, lui dit-il, il y a deux choses dans ce mot de *grace suffisante*: il y a le son, qui n'est que du vent, et la chose qu'il signifie, qui est réelle et effective. Et ainsi, quand vous êtes d'accord avec les jésuites touchant le mot de *suffisante*, et que vous leur êtes contraires dans le sens, il est visible que vous êtes contraires touchant la substance de ce terme, et que vous n'êtes d'accord que du son. Est-ce là agir sincèrement et cordialement? Mais quoi! dit le bon homme, de quoi vous plaignez-vous, puisque nous ne trahissons personne par cette manière de

parler? car dans nos écoles nous disons ouvertement que nous l'entendons d'une manière contraire aux jésuites. Je me plains, lui dit mon ami, de ce que vous ne publiez pas de toutes parts que vous entendez par *grace suffisante* la *grace* qui n'est pas suffisante. Vous êtes obligés en conscience, en changeant ainsi le sens des termes ordinaires de la religion, de dire que, quand vous admettez une *grace suffisante* dans tous les hommes, vous entendez qu'ils n'ont pas des *graces suffisantes* en effet. Tout ce qu'il y a de personnes au monde entendent le mot de *suffisant* en un même sens : les seuls nouveaux thomistes l'entendent en un autre. Toutes les femmes, qui font la moitié du monde, tous les gens de la cour, tous les gens de guerre, tous les magistrats, tous les gens de palais, les marchands, les artisans, tout le peuple ; enfin toutes sortes d'hommes, excepté les dominicains, entendent par le mot de *suffisant* ce qui enferme tout le nécessaire. Presque personne n'est averti de cette singularité. On dit seulement par toute la terre que les jacobins tiennent que tous les hommes ont des *graces suffisantes*.

Que peut-on conclure de là, sinon qu'ils tiennent que tous les hommes ont toutes les graces qui sont nécessaires pour agir, et principalement en les voyant joints d'intérêt et d'intrigue avec les jésuites, qui l'entendent de cette sorte? L'uniformité de vos expressions jointe à cette union de parti n'est-elle pas une interprétation manifeste et une confirmation de l'uniformité de vos sentiments?

Tous les fidèles demandent aux théologiens quel est le véritable état de la nature depuis sa corruption. Saint Augustin et ses disciples répondent qu'elle n'a plus de grace suffisante, qu'autant qu'il plaît à Dieu de lui en donner. Les jésuites sont venus ensuite, et disent que tous ont des graces effectivement suffisantes. On consulte les dominicains sur cette contrariété. Que font-ils là-dessus? Ils s'unissent aux jésuites : ils font par cette union le plus grand nombre : ils se séparent de ceux qui nient ces graces suffisantes : ils déclarent que tous les hommes en ont. Que peut-on penser de là, sinon qu'ils autorisent les jésuites? Et puis ils ajoutent que néanmoins ces graces suffisantes

sont inutiles sans les efficaces , qui ne sont pas données à tous.

Voulez-vous voir une peinture de l'église dans ces différents avis? Je la considère comme un homme qui , partant de son pays pour faire un voyage, est rencontré par des voleurs qui le blessent de plusieurs coups et le laissent à demi mort. Il envoie querir trois médecins dans les villes voisines. Le premier, ayant sondé ses plaies, les juge mortelles, et lui déclare qu'il n'y a que Dieu qui lui puisse rendre ses forces perdues. Le second, arrivant ensuite, voulut le flatter, et lui dit qu'il avoit encore des forces suffisantes pour arriver en sa maison, et, insultant contre le premier, qui s'opposoit à son avis, forma le dessein de le perdre. Le malade, en cet état douteux, apercevant de loin le troisième, lui tend les mains, comme à celui qui le devoit déterminer. Celui-ci, ayant considéré ses blessures, et su l'avis des deux premiers, embrasse le second, s'unit à lui, et tous deux ensemble se liguent contre le premier, et le chassent honteusement, car ils étoient plus forts en nombre. Le malade juge, à ce procédé, qu'il est de l'avis du second; et, le lui

demandant en effet, il lui déclare affirmativement que ses forces sont suffisantes pour faire son voyage. Le blessé néanmoins, ressentant sa foiblesse, lui demande à quoi il les jugeoit telles? C'est, lui dit-il, parceque vous avez encore vos jambes; or les jambes sont les organes qui suffisent naturellement pour marcher. Mais, lui dit le malade, ai-je toute la force nécessaire pour m'en servir; car il me semble qu'elles sont inutiles dans ma langueur? Non certainement, dit le médecin, et vous ne marcherez jamais effectivement, si Dieu ne vous envoie un secours extraordinaire pour vous soutenir et vous conduire. Eh quoi! dit le malade, je n'ai donc pas en moi les forces suffisantes, et auxquelles il ne manque rien pour marcher effectivement? Vous en êtes bien éloigné, lui dit-il. Vous êtes donc, dit le blessé, d'avis contraire à votre compagnon touchant mon véritable état? Je vous l'avoue, lui répondit-il.

Que pensez-vous que dit le malade? Il se plaignit du procédé bizarre et des termes ambigus de ce troisième médecin. Il le blâma de s'être uni au second, à qui il étoit contraire de sentiment, et avec lequel il n'avoit qu'une



conformité apparente ; et d'avoir chassé le premier, auquel il étoit conforme en effet. Et, après avoir fait essai de ses forces, et reconnu par expérience la vérité de sa faiblesse, il les renvoya tous deux ; et, rappelant le premier, se mit entre ses mains, et, suivant son conseil, il demanda à Dieu les forces qu'il confessoit n'avoir pas : il en reçut miséricorde, et, par son secours, arriva heureusement dans sa maison.

Le bon père, étonné d'une telle parabole, ne répondoit rien. Et je lui dis doucement, pour le rassurer : Mais, après tout, mon père, à quoi avez-vous pensé de donner le nom de suffisante à une grace que vous dites qu'il est de foi de croire qu'elle est insuffisante en effet ? Vous en parlez, dit-il, bien à votre aise. Vous êtes libre, et particulier ; je suis religieux, et en communauté. N'en savez-vous pas peser la différence ? Nous dépendons des supérieurs : ils dépendent d'ailleurs. Ils ont promis nos suffrages : que voulez-vous que je devienne ? Nous l'entendîmes à demi mot, et cela nous fit souvenir de son confrère, qui a été relégué à Abbeville pour un sujet semblable.

Mais, lui dis-je, pourquoi votre communauté s'est-elle engagée à admettre cette grace? C'est un autre discours, me dit-il. Tout ce que je vous puis dire, en un mot, est que notre ordre a soutenu autant qu'il a pu la doctrine de saint Thomas touchant la grace efficace. Combien s'est-il opposé ardemment à la naissance de la doctrine de Molina? Combien a-t-il travaillé pour l'établissement de la nécessité de la grace efficace de JÉSUS-CHRIST? Ignorez-vous ce qui se fit sous Clément VIII et Paul V, et que, la mort prévenant l'un, et quelques affaires d'Italie empêchant l'autre de publier sa bulle, nos armes sont demeurées au Vatican? Mais les jésuites, qui, dès le commencement de l'hérésie de Luther et de Calvin, s'étoient prévalus du peu de lumière qu'a le peuple pour en discerner l'erreur d'avec la vérité de la doctrine de saint Thomas, avoient en peu de temps répandu par-tout leur doctrine avec un tel progrès, qu'on les vit bientôt maîtres de la créance des peuples; et nous en état d'être décriés comme des calvinistes, et traités comme les jansénistes le sont aujourd'hui, si nous ne tempérons la vérité de la grace efficace

par l'aveu, au moins apparent, d'une *suffisante*. Dans cette extrémité, que pouvions-nous mieux faire pour sauver la vérité sans perdre notre crédit, sinon d'admettre le nom de grace suffisante, en niant qu'elle soit telle en effet ? Voilà comment la chose est arrivée.

Il nous dit cela si tristement, qu'il me fit pitié; mais non pas à mon second, qui lui dit : Ne vous flattez point d'avoir sauvé la vérité : si elle n'avoit point eu d'autres protecteurs, elle seroit périée en des mains si foibles. Vous avez reçu dans l'église le nom de son ennemi : c'est y avoir reçu l'ennemi même. Les noms sont inséparables des choses. Si le mot de grace *suffisante* est une fois affermi, vous aurez beau dire que vous entendez par là une grace qui est insuffisante, vous n'y serez pas reçus. Votre explication seroit odieuse dans le monde : on y parle plus sincèrement des choses moins importantes : les jésuites triompheront ; ce sera leur grace suffisante en effet, et non pas la vôtre, qui ne l'est que de nom, qui passera pour établie ; et on fera un article de foi du contraire de votre créance.

— Nous souffririons tous le martyre, lui dit

le père, plutôt que de consentir à l'établissement de *la grace suffisante au sens des jésuites*; saint Thomas, que nous jurons de suivre jusqu'à la mort, y étant directement contraire. A quoi mon ami, plus sérieux que moi, lui dit : Allez, mon père, votre ordre a reçu un honneur qu'il ménage mal. Il abandonne cette grace qui lui avoit été confiée, et qui n'a jamais été abandonnée depuis la création du monde. Cette grace victorieuse, qui a été attendue par les patriarches, prédite par les prophètes, apportée par JÉSUS-CHRIST, prêchée par saint Paul, expliquée par saint Augustin, le plus grand des pères, embrassée par ceux qui l'ont suivi, confirmée par saint Bernard, le dernier des pères, soutenue par saint Thomas, l'ange de l'école, transmise de lui à votre ordre, maintenue par tant de vos pères, et si glorieusement défendue par vos religieux sous les papes Clément et Paul : cette grace efficace, qui avoit été mise comme en dépôt entre vos mains, pour avoir, dans un saint ordre à jamais durable, des prédicateurs qui la publiassent au monde jusqu'à la fin des temps, se trouve comme délaissée pour des intérêts

si indignes. Il est temps que d'autres mains s'arment pour sa querelle. Il est temps que Dieu suscite des disciples intrépides au docteur de la grace, qui, ignorant les engagements du siècle, servent Dieu pour Dieu. La grace peut bien n'avoir plus les dominicains pour défenseurs; mais elle ne manquera jamais de défenseurs: car elle les forme elle-même par sa force toute-puissante. Elle demande des cœurs purs et dégagés; et elle-même les purifie, et les dégage des intérêts du monde, incompatibles avec les vérités de l'évangile. Pensez-y bien, mon père, et prenez garde que Dieu ne change ce flambeau de sa place, et qu'il ne vous laisse dans les ténèbres, et sans couronne, pour punir la froideur que vous avez pour une cause si importante à son église.

Il en eût bien dit davantage; car il s'échauffoit de plus en plus. Mais je l'interrompis, et dis en me levant: En vérité, mon père, si j'avois du crédit en France, je ferois publier à son de trompe: « ON FAIT A SAVOIR que, « quand les jacobins disent que la grace suffisante est donnée à tous, ils entendent que « tous n'ont pas la grace qui suffit effective-

« ment. » Après quoi vous le diriez tant qu'il vous plairoit, mais non pas autrement. Ainsi finit notre visite.

Vous voyez donc par là que c'est ici une *suffisance* politique, pareille au *pouvoir prochain*. Cependant je vous dirai qu'il me semble qu'on peut sans péril douter du *pouvoir prochain*, et de cette *grace suffisante*, pourvu qu'on ne soit pas jacobin.

En fermant ma lettre, je viens d'apprendre que la censure est faite. Mais, comme je ne sais pas encore en quels termes, et qu'elle ne sera publiée que le 15 février, je ne vous en parlerai que par le premier ordinaire. Je suis, etc.

*grace suffisante qui ne suffit pas*

---

## RÉPONSE

DU PROVINCIAL AUX DEUX PREMIÈRES LETTRES  
DE SON AMI.

Du 2 février 1656.

Monsieur,

Vos deux lettres n'ont pas été pour moi seul. Tout le monde les voit ; tout le monde les entend ; tout le monde les croit. Elles ne sont pas seulement estimées par les théologiens ; elles sont encore agréables aux gens du monde , et intelligibles aux femmes mêmes.

Voici ce que m'en écrit un de MM. de l'académie , des plus illustres entre ces hommes tous illustres , qui n'avoit encore vu que la première : « Je voudrois que la Sorbonne,  
« qui doit tant à la mémoire de feu M. le cardinal , voulût reconnoître la juridiction de  
« son académie françoise. L'auteur de la lettre seroit content ; car, en qualité d'académicien , je condamnerois d'autorité , je ban-

« nirois, je proscrirois, peu s'en faut que je  
 « ne die j'exterminerois de tout mon pou-  
 « voir ce pouvoir prochain, qui fait tant de  
 « bruit pour rien, et sans savoir autrement  
 « ce qu'il demande. Le mal est que notre  
 « pouvoir académique est un pouvoir fort  
 « éloigné et borné. J'en suis marri; et je le  
 « suis encore beaucoup de ce que tout mon  
 « petit pouvoir ne sauroit m'acquitter envers  
 « vous, etc. »

Et voici ce qu'une personne, que je ne vous  
 marquerai en aucune sorte, en écrit à une  
 dame qui lui avoit fait tenir la première de  
 vos lettres :

« Je vous suis plus obligée que vous ne  
 « pouvez vous l'imaginer de la lettre que vous  
 « m'avez envoyée: elle est tout-à-fait ingé-  
 « nieuse, et tout-à-fait bien écrite. Elle narre,  
 « sans narrer: elle éclaircit les affaires du  
 « monde les plus embrouillées; elle raille fi-  
 « nement; elle instruit même ceux qui ne  
 « savent pas bien les choses; elle redouble  
 « le plaisir de ceux qui les entendent. Elle  
 « est encore une excellente apologie, et, si  
 « l'on veut, une délicate et innocente cen-  
 « sure. Et il y a enfin tant d'art, tant d'esprit,



« et tant de jugement en cette lettre , que je  
« voudrois bien savoir qui l'a faite , etc. »

Vous voudriez bien aussi savoir qui est la  
personne qui en écrit de la sorte ; mais con-  
tentez-vous de l'honorer sans la connoître ;  
et , quand vous la connoîtrez , vous l'honore-  
rez bien davantage.

Continuez donc vos lettres , sur ma parole ,  
et que la censure vienne quand il lui plaira :  
nous sommes fort bien disposés à la recevoir.  
Ces mots de *pouvoir prochain* et de *grace suf-  
fisante* , dont on nous menace , ne nous feront  
plus de peur. Nous avons trop appris des jé-  
suites , des jacobins , et de M. Le Moine , en  
combien de façons on les tourne , et combien  
il y a peu de solidité en ces mots nouveaux ,  
pour nous en mettre en peine. Cependant je  
serai toujours , etc.

---

## TROISIÈME LETTRE

POUR SERVIR DE RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE.

*Injustice, absurdité, et nullité de la censure  
de M. Arnauld.*

De Paris, ce 9 février 1656.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre, et en même temps l'on m'a apporté une copie manuscrite de la censure. Je me suis trouvé aussi bien traité dans l'une, que M. Arnauld l'est mal dans l'autre. Je crains qu'il n'y ait de l'excès des deux côtés, et que nous ne soyons pas assez connus de nos juges. Je m'assure que, si nous l'étions davantage, M. Arnauld mériteroit l'approbation de la Sorbonne, et moi la censure de l'académie. Ainsi nos intérêts sont tout contraires. Il doit se faire connoître pour défendre son innocence; au lieu que je dois demeurer dans l'obscurité pour ne pas perdre ma réputa-

tion. De sorte que, ne pouvant paroître, je vous remets le soin de m'acquitter envers mes célèbres approbateurs, et je prends celui de vous informer des nouvelles de la censure.

Je vous avoue, monsieur, qu'elle m'a extrêmement surpris. J'y pensois voir condamner les plus horribles hérésies du monde; mais vous admirerez, comme moi, que tant d'éclatantes préparations se soient anéanties sur le point de produire un si grand effet.

Pour l'entendre avec plaisir, ressouvenez-vous, je vous prie, des étranges impressions qu'on nous donne depuis si long-temps des jansénistes. Rappelez dans votre mémoire les cabales, les factions, les erreurs, les schismes, les attentats, qu'on leur reproche depuis si long-temps; de quelle sorte on les a décriés et noircis dans les chaires et dans les livres; et combien ce torrent, qui a eu tant de violence et de durée, étoit grossi dans ces dernières années, où on les accusoit ouvertement et publiquement d'être non seulement hérétiques et schismatiques, mais apostats et infidèles: « de nier le mystère de la

« transsubstantiation, et de renoncer à JÉSUS-CHRIST et à l'évangile. »

En suite de tant d'accusations si surprenantes, on a pris le dessein d'examiner leurs livres pour en faire le jugement. On a choisi la seconde lettre de M. Arnauld, qu'on disoit être remplie des plus grandes erreurs. On lui donne pour examinateurs ses plus déclarés ennemis. Ils emploient toute leur étude à rechercher ce qu'ils y pourroient reprendre; et ils en rapportent une proposition touchant la doctrine, qu'ils exposent à la censure.

Que pouvoit-on penser de tout ce procédé, sinon que cette proposition, choisie avec des circonstances si remarquables, contenoit l'essence des plus noires hérésies qui se puissent imaginer? Cependant elle est telle, qu'on n'y voit rien qui ne soit si clairement et si formellement exprimé dans les passages des pères que M. Arnauld a rapportés en cet endroit, que je n'ai vu personne qui en pût comprendre la différence. On s'imaginoit néanmoins qu'il y en avoit beaucoup; puisque, les passages des pères étant sans doute catholiques, il falloit que la proposition de

M. Arnauld y fût extrêmement contraire pour être hérétique.

C'étoit de la Sorbonne qu'on attendoit cet éclaircissement. Toute la chrétienté avoit les yeux ouverts pour voir dans la censure de ces docteurs ce point imperceptible au commun des hommes. Cependant M. Arnauld fait ses apologies, où il donne en plusieurs colonnes sa proposition, et les passages des pères d'où il l'a prise, pour en faire paroître la conformité aux moins clairvoyants.

Il fait voir que saint Augustin dit en un endroit qu'il cite, « Que Jésus-Christ nous « montre un juste, en la personne de saint « Pierre, qui nous instruit par sa chute de « fuir la présomption. » Il en rapporte un autre du même père, qui dit, « Que Dieu, « pour montrer que sans la grace on ne peut « rien, a laissé saint Pierre sans grace. » Il en donne un autre de saint Chrysostôme, qui dit, « Que la chute de saint Pierre n'arriva « pas pour avoir été froid envers Jésus-Christ, « mais parceque la grace lui manqua; et « qu'elle n'arriva pas tant par sa négligence « que par l'abandon de Dieu, pour appren- « dre à toute l'église que sans Dieu l'on ne

« peut rien. » En suite de quoi il rapporte sa proposition accusée, qui est celle-ci : « Les pères nous montrent un juste, en la personne de saint Pierre, à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, a manqué. »

C'est sur cela qu'on essaye en vain de remarquer comment il se peut faire que l'expression de M. Arnauld soit autant différente de celle des pères, que la vérité l'est de l'erreur, et la foi, de l'hérésie. Car où en pourroit-on trouver la différence? Seroit-ce en ce qu'il dit, « Que les pères nous montrent un juste en la personne de saint Pierre? » Mais saint Augustin l'a dit en mots propres. Est-ce en ce qu'il dit, « Que la grace lui a manqué? » Mais le même saint Augustin, qui dit « que saint Pierre étoit juste », dit « qu'il n'a voit pas eu la grace en cette rencontre. » Est-ce en ce qu'il dit, « Que sans la grace on ne peut rien? » Mais n'est-ce pas ce que saint Augustin dit au même endroit, et ce que saint Chrysostôme même avoit dit avant lui, avec cette seule différence qu'il l'exprime d'une manière bien plus forte, comme en ce qu'il dit, « Que sa chute n'arriva pas par sa froideur, ni par sa négligence; mais par le

« défaut de la grace , et par l'abandon de  
« Dieu. »

Toutes ces considérations tenoient tout le monde en haleine , pour apprendre en quoi consistoit donc cette diversité, lorsque cette censure si célèbre et si attendue a enfin paru après tant d'assemblées. Mais, hélas! elle a bien frustré notre attente. Soit que les docteurs molinistes n'aient pas daigné s'abaisser jusqu'à nous en instruire , soit pour quelque autre raison secrète, ils n'ont fait autre chose que prononcer ces paroles : « Cette proposition est téméraire, impie, blasphématoire, « frappée d'anathème, et hérétique. »

Croiriez-vous, monsieur, que la plupart des gens, se voyant trompés dans leur espérance, sont entrés en mauvaise humeur, et s'en prennent aux censeurs mêmes? Ils tirent de leur conduite des conséquences admirables pour l'innocence de M. Arnauld. Eh quoi! disent-ils, est-ce là tout ce qu'ont pu faire durant si long-temps tant de docteurs si acharnés sur un seul, que de ne trouver dans tous ses ouvrages que trois lignes à reprendre, et qui sont tirées des propres paroles des plus grands docteurs de l'église grecque

et latine? Y a-t-il un auteur qu'on veuille perdre, dont les écrits n'en donnent un plus spécieux prétexte? Et quelle plus haute marque peut-on produire de la foi de cet illustre accusé?

D'où vient, disent-ils, qu'on pousse tant d'imprécations qui se trouvent dans cette censure, où l'on assemble tous ces termes « de poison, de peste, d'horreur, de témérité, d'impiété, de blasphème, d'abomination, d'exécration, d'anathème, d'hérésie », qui sont les plus horribles expressions qu'on pourroit former contre Arius, et contre l'Antechrist même, pour combattre une hérésie imperceptible, et encore sans la découvrir? Si c'est contre les paroles des pères qu'on agit de la sorte, où est la foi et la tradition? Si c'est contre la proposition de M. Arnauld, qu'on nous montre en quoi elle en est différente, puisqu'il ne nous en paroît autre chose qu'une parfaite conformité? Quand nous en reconnoîtrons le mal, nous l'aurons en détestation : mais, tant que nous ne le verrons point, et que nous n'y trouverons que les sentiments des saints pères conçus et exprimés en leurs propres termes, com-



ment pourrions-nous l'avoir sinon en une sainte vénération ?

Voilà de quelle sorte ils s'emporent : mais ce sont des gens trop pénétrants. Pour nous, qui n'approfondissons pas tant les choses, tenons-nous en repos sur le tout. Voulons-nous être plus savants que nos maîtres ? N'entreprenons pas plus qu'eux. Nous nous égarerions dans cette recherche. Il ne faudroit rien pour rendre cette censure hérétique. La vérité est si délicate, que, pour peu qu'on s'en retire, on tombe dans l'erreur : mais cette erreur est si déliée, que, pour peu qu'on s'en éloigne, on se trouve dans la vérité. Il n'y a qu'un point imperceptible entre cette proposition et la foi. La distance en est si insensible, que j'ai eu peur, en ne la voyant pas, de me rendre contraire aux docteurs de l'église, pour me rendre trop conforme aux docteurs de Sorbonne. Et, dans cette crainte, j'ai jugé nécessaire de consulter un de ceux qui, par politique, furent neutres dans la première question, pour apprendre de lui la chose véritablement. J'en ai donc vu un fort habile, que je priai de me vouloir marquer les circonstances de cette différence, parce-

que je lui confessai franchement que je n'y en voyois aucune.

A quoi il me répondit en riant, comme s'il eût pris plaisir à ma naïveté : Que vous êtes simple de croire qu'il y en ait ! Et où pourroit-elle être ? Vous imaginez-vous que, si l'on en eût trouvé quelqu'une, on ne l'eût pas marquée hautement, et qu'on n'eût pas été ravi de l'exposer à la vue de tous les peuples dans l'esprit desquels on veut décrier M. Arnauld ? Je reconnus bien, à ce peu de mots, que tous ceux qui avoient été neutres dans la première question ne l'eussent pas été dans la seconde. Je ne laissai pas néanmoins de vouloir ouïr ses raisons, et de lui dire : Pourquoi donc ont-ils attaqué cette proposition ? A quoi il me répartit : Ignorez-vous ces deux choses, que les moins instruits de ces affaires connoissent : l'une, que M. Arnauld a toujours évité de dire rien qui ne fût puissamment fondé sur la tradition de l'église ; l'autre, que ses ennemis ont néanmoins résolu de l'en retrancher, à quelque prix que ce soit ; et qu'ainsi les écrits de l'un ne donnant aucune prise aux desseins des autres, ils ont été contraints, pour satisfaire leur passion, de prendre une

proposition telle quelle, et de la condamner, sans dire en quoi, ni pourquoi? Car ne savez-vous pas comment les jansénistes les tiennent en échec, et les pressent si furieusement, que, la moindre parole qui leur échappe contre les principes des pères, on les voit incontinent accablés par des volumes entiers, où ils sont forcés de succomber? De sorte qu'après tant d'épreuves de leur foiblesse ils ont jugé plus à propos et plus facile de censurer que de repartir, parcequ'il leur est bien plus aisé de trouver des moines que des raisons.

Mais, quoi! lui dis-je, la chose étant ainsi, leur censure est inutile; car quelle créance y aura-t-on en la voyant sans fondement, et ruinée par les réponses qu'on y fera? Si vous connoissiez l'esprit du peuple, me dit mon docteur, vous parleriez d'une autre sorte. Leur censure, toute censurable qu'elle est, aura presque tout son effet pour un temps: et, quoiqu'à force d'en montrer l'invalidité il soit certain qu'on la fera entendre, il est aussi véritable que d'abord la plupart des esprits en seront aussi fortement frappés que de la plus juste du monde. Pour-

vu qu'on crie dans les rues , « Voici la censure de M. Arnauld , voici la condamnation des jansénistes » , les jésuites auront leur compte. Combien y en aura-t-il peu qui la lisent ! Combien peu de ceux qui la liront qui l'entendent ? Combien peu qui aperçoivent qu'elle ne satisfait point aux objections ? Qui croyez-vous qui prenne les choses à cœur , et qui entreprenne de les examiner à fond ? Voyez donc combien il y a d'utilité en cela pour les ennemis des jansénistes. Ils sont sûrs par là de triompher , quoique d'un vain triomphe à leur ordinaire , au moins durant quelques mois : c'est beaucoup pour eux ; ils chercheront ensuite quelque nouveau moyen de subsister. Ils vivent au jour la journée. C'est de cette sorte qu'ils se sont maintenus jusqu'à présent , tantôt par un catéchisme où un enfant condamne leurs adversaires ; tantôt par une procession où la grace suffisante mène l'efficace en triomphe ; tantôt par une comédie où les diables emportent Jansénius ; une autre fois par un almanach ; maintenant par cette censure.

En vérité , lui dis-je , je trouvois tantôt à redire au procédé des molinistes ; mais , après

ce que vous m'avez dit, j'admire leur prudence et leur politique. Je vois bien qu'ils ne pouvoient rien faire de plus judicieux ni de plus sûr. Vous l'entendez, me dit-il; leur plus sûr parti a toujours été de se taire. Et c'est ce qui a fait dire à un savant théologien, « Que les plus habiles d'entre eux sont ceux « qui intriguent beaucoup, qui parlent peu, « et qui n'écrivent point. »

C'est dans cet esprit que, dès le commencement des assemblées, ils avoient prudemment ordonné que, si M. Arnauld venoit en Sorbonne, ce ne fût que pour exposer simplement ce qu'il croyoit, et non pas pour y entrer en lice contre personne. Les examinateurs s'étant voulu un peu écarter de cette méthode, ils ne s'en sont pas bien trouvés. Ils se sont vus trop fortement réfutés par son second apologétique.

C'est dans ce même esprit qu'ils ont trouvé cette rare et toute nouvelle invention de la demi-heure et du sable. Ils se sont délivrés par là de l'importunité de ces fâcheux docteurs qui entreprenoient de réfuter toutes leurs raisons, de produire les livres pour les convaincre de fausseté, de les sommer de répon-

dre, et de les réduire à ne pouvoir répliquer.

Ce n'est pas qu'ils n'aient bien vu que ce manquement de liberté, qui avoit porté un si grand nombre de docteurs à se retirer des assemblées, ne feroit pas de bien à leur censure; et que l'acte de protestation de nullité qu'en avoit fait M. Arnauld, dès avant qu'elle fût conclue, seroit un mauvais préambule pour la faire recevoir favorablement. Ils croient assez que ceux qui ne sont pas préoccupés considèrent pour le moins autant le jugement de soixante-dix docteurs, qui n'avoient rien à gagner en défendant M. Arnauld, que celui d'une centaine d'autres qui n'avoient rien à perdre en le condamnant.

Mais, après tout, ils ont pensé que c'étoit toujours beaucoup d'avoir une censure, quoiqu'elle ne soit que d'une partie de la Sorbonne, et non pas de tout le corps; quoiqu'elle soit faite avec peu ou point de liberté, et obtenue par beaucoup de menus moyens qui ne sont pas des plus réguliers; quoiqu'elle n'explique rien de ce qui pouvoit être en dispute; quoiqu'elle ne marque point en quoi consiste cette hérésie, et qu'on y parle peu, de crainte de se méprendre. Ce silence même

est un mystère pour les simples ; et la censure en tirera cet avantage singulier , que les plus critiques et les plus subtils théologiens n'y pourront trouver aucune mauvaise raison.

Mettez-vous donc l'esprit en repos , et ne craignez point d'être hérétique en vous servant de la proposition condamnée. Elle n'est mauvaise que dans la seconde lettre de M. Arnauld. Ne vous en voulez-vous pas fier à ma parole ? croyez-en M. Le Moine, le plus ardent des examinateurs , qui , en parlant encore ce matin à un docteur de mes amis , qui lui demandoit en quoi consiste cette différence dont il s'agit , et s'il ne seroit plus permis de dire ce qu'ont dit les pères : « Cette « proposition , lui a-t-il excellemment répon- « du , seroit catholique dans une autre bou- « che : ce n'est que dans M. Arnauld que la « Sorbonne l'a condamnée. » Et ainsi admirez les machines du molinisme , qui font dans l'église de si prodigieux renversements , que ce qui est catholique dans les pères , devient hérétique dans M. Arnauld , que ce qui étoit hérétique dans les semi-pélagiens devient orthodoxe dans les écrits des jésuites ; que la doctrine si ancienne de saint Augustin est

une nouveauté insupportable ; et que les inventions nouvelles qu'on fabrique tous les jours à notre vue passent pour l'ancienne foi de l'église. Sur cela il me quitta.

Cette instruction m'a servi. J'y ai compris que c'est ici une hérésie d'une nouvelle espèce. Ce ne sont pas les sentiments de M. Arnauld qui sont hérétiques ; ce n'est que sa personne. C'est une hérésie personnelle. Il n'est pas hérétique pour ce qu'il a dit ou écrit ; mais seulement pour ce qu'il est M. Arnauld. C'est tout ce qu'on trouve à redire en lui. Quoi qu'il fasse, s'il ne cesse d'être, il ne sera jamais bon catholique. La grace de saint Augustin ne sera jamais la véritable tant qu'il la défendra. Elle le deviendrait, s'il venoit à la combattre. Ce seroit un coup sûr, et presque le seul moyen de l'établir, et de détruire le molinisme ; tant il porte de malheur aux opinions qu'il embrasse !

Laissons donc là leurs différends. Ce sont des disputes de théologiens, et non pas de théologie. Nous, qui ne sommes point docteurs, n'avons que faire à leurs démêlés. Apprenez des nouvelles de la censure à tous nos amis, et aimez-moi autant que je suis, etc.



---

## QUATRIÈME LETTRE.

*De la grace actuelle toujours présente, et des  
péchés d'ignorance.*

De Paris, ce 25 février 1656.

Monsieur,

Il n'est rien tel que les jésuites. J'ai bien vu des jacobins, des docteurs, et de toute sorte de gens, mais une pareille visite manquoit à mon instruction. Les autres ne font que les copier. Les choses valent toujours mieux dans leur source. J'en ai donc vu un des plus habiles, et j'y étois accompagné de mon fidèle janséniste, qui vint avec moi aux jacobins. Et, comme je souhaitois particulièrement d'être éclairci sur le sujet d'un différent qu'ils ont avec les jansénistes, touchant ce qu'ils appellent la *grace actuelle*, je dis à ce bon père que je lui serois fort obligé s'il vouloit m'en instruire; que je ne savois pas seulement ce que ce terme signifioit: je le priai donc de me l'expliquer. Très volon-

1721 la / 12005

tiers, me dit-il; car j'aime les gens curieux. En voici la définition. Nous appelons « grace « actuelle une inspiration de Dieu par la- « quelle il nous fait connoître sa volonté, et « par laquelle il nous excite à la vouloir ac- « complir. » Et en quoi, lui dis-je, êtes-vous en dispute avec les jansénistes sur ce sujet? C'est, me répondit-il, en ce que nous voulons que Dieu donne des graces actuelles à tous les hommes à chaque tentation, parce- que nous soutenons que, si l'on n'avoit pas à chaque tentation la grace actuelle pour n'y point pécher, quelque péché que l'on commît, il ne pourroit jamais être imputé. Et les jansénistes disent, au contraire, que les péchés commis sans grace actuelle ne laissent pas d'être imputés: mais ce sont des rêveurs. J'entrevois ce qu'il vouloit dire; mais, pour le lui faire encore expliquer plus clairement, je lui dis: Mon père, ce mot de *grace actuelle* me brouille; je n'y suis pas accoutumé: si vous aviez la bonté de me dire la même chose sans vous servir de ce terme, vous m'obligeriez infiniment. Oui, dit le père; c'est-à-dire que vous voulez que je substitue la définition à la place du défini, cela

Il (me) dit que c'est une grace actuelle  
 "qui nous excite à la vouloir accomplir"  
 no. 500

ne change jamais le sens du discours ; je le veux bien. Nous soutenons donc, comme un principe indubitable, « qu'une action ne peut « être imputée à péché, si Dieu ne nous don-  
« ne ; avant que de la commettre, la con-  
« noissance du mal qui y est, et une inspi-  
« ration qui nous excite à l'éviter » : m'entendez-vous maintenant ?

Étonné d'un tel discours, selon lequel tous les péchés de surprise, et ceux qu'on fait dans un entier oubli de Dieu, ne pourroient être imputés, je me tournai vers mon janséniste, et je connus bien, à sa façon, qu'il n'en croyoit rien. Mais, comme il ne répondoit mot, je dis à ce père : Je voudrois, mon père, que ce que vous dites fût bien véritable, et que vous en eussiez de bonnes preuves. En voulez-vous ? me dit-il aussitôt. Je m'en vais vous en fournir, et des meilleures ; laissez-moi faire. Sur cela, il alla chercher ses livres. Et je dis cependant à mon ami : Y en a-t-il quelque autre qui parle comme celui-ci ? Cela vous est-il si nouveau ? me répondit-il. Faites état que jamais les pères, les papes, les conciles, ni l'écriture, ni aucun livre de piété, même dans ces derniers temps, n'ont parlé de cette

*No. suffert in de traditione hinc  
Casuists*

DE LA GRACE ACTUELLE. 59

sorte : mais que , pour des casuistes , et des nouveaux scolastiques , il vous en apportera un beau nombre. Mais-quoi ! lui dis-je , je me moque de ces auteurs-là , s'ils sont contraires à la tradition. Vous avez raison , me dit-il. Et , à ces mots , le bon père arriva chargé de livres. Et , m'offrant le premier qu'il tenoit : Lisez , me dit-il , la Somme des péchés du père Bauny , que voici , et de la cinquième édition encore , pour vous montrer que c'est un bon livre. C'est dommage , me dit tout bas mon janséniste , que ce livre-là ait été condamné à Rome , et par les évêques de France. Voyez , me dit le père , la p. 906. Je lus donc , et je trouvai ces paroles : « Pour pécher  
« et se rendre coupable devant Dieu , il faut  
« savoir que la chose qu'on veut faire ne  
« vaut rien , où au moins en douter , crain-  
« dre , ou bien juger que Dieu ne prend plai-  
« sir à l'action à laquelle on s'occupe , qu'il  
« la défend , et nonobstant la faire , franchir  
« le saut , et passer outre. »

Voilà qui commence bien , lui dis-je. Voyez cependant , me dit-il , ce que c'est que l'envie. C'étoit sur cela que M. Hallier , avant qu'il fût de nos amis , se moquoit du père

Bauny, et lui appliquoit ces paroles : *Ecce qui tollit peccata mundi*, « voilà celui qui ôte « les péchés du monde. » Il est vrai, lui dis-je, que voilà une rédemption toute nouvelle, selon le père Bauny.

En voulez-vous, ajouta-t-il, une autorité plus authentique? Voyez ce livre du père Annat. C'est le dernier qu'il a fait contre M. Arnauld; lisez la page 34, où il y a une oreille, et voyez les lignes que j'ai marquées avec du crayon : elles sont toutes d'or. Je lus donc ces termes : « Celui qui n'a aucune pen-  
« sée de Dieu, ni de ses péchés, ni aucune  
« appréhension, c'est-à-dire, à ce qu'il me fit  
« entendre, aucune connoissance de l'obli-  
« gation d'exercer des actes d'amour de Dieu,  
« ou de contrition, n'a aucune grace actuelle  
« pour exercer ces actes; mais il est vrai aussi  
« qu'il ne fait aucun péché en les omettant,  
« et que, s'il est damné, ce ne sera pas en  
« punition de cette omission. Et, quelques  
« lignes plus bas : « Et on peut dire la même  
« chose d'une coupable commission. »

Voyez-vous, me dit le père, comment il parle des péchés d'omission, et de ceux de commission? Car il n'oublie rien. Qu'en dites-

vous? O que cela me plaît! lui répondis-je; que j'en vois de belles conséquences! Je perce déjà dans les suites: que de mystères s'offrent à moi! Je vois, sans comparaison, plus de gens justifiés par cette ignorance et cet oubli de Dieu, que par la grace et les sacrements. Mais, mon père, ne me donnez-vous point une fausse joie? N'est-ce point ici quelque chose de semblable à cette *suffisance* qui ne suffit pas? J'appréhende furieusement le *distinguo*: j'y ai déjà été attrapé. Parlez-vous sincèrement? Comment! dit le père en s'échauffant: il n'en faut pas railler. Il n'y a point ici d'équivoque. Je n'en raille pas, lui dis-je; mais c'est que je crains à force de desirer.

Voyez donc, me dit-il, pour vous en mieux assurer, les écrits de M. Le Moine, qui l'a enseigné en pleine Sorbonne. Il l'a appris de nous, à la vérité; mais il l'a bien démêlé. O qu'il l'a fortement établi! Il enseigne que, pour faire qu'une action soit *péché*, il faut que *toutes ces choses se passent dans l'ame*. Lisez et pesez chaque mot. Je lus donc en latin ce que vous verrez ici en françois. « 1. D'une « part, Dieu répand dans l'ame quelque amour

« qui la penche vers la chose commandée ;  
 « et, de l'autre part, la concupiscence re-  
 « belle la sollicite au contraire. 2. Dieu lui  
 « inspire la connoissance de sa foiblesse.  
 « 3. Dieu lui inspire la connoissance du mé-  
 « decin qui la doit guérir. 4. Dieu lui inspire  
 « le desir de sa guérison. 5. Dieu lui inspire  
 « le desir de le prier et d'implorer son se-  
 « cours. »

✓ Et, si toutes ces choses ne se passent dans l'ame, dit le jésuite, l'action n'est pas proprement péché, et ne peut être imputée, comme M. Le Moine le dit en ce même endroit et dans toute la suite.

En voulez-vous encore d'autres autorités ? En voici ; mais toutes modernes, me dit doucement mon janséniste. Je le vois bien, dis-je, et, en m'adressant à ce père, je lui dis : O mon père, le grand bien que voici pour des gens de ma connoissance ! il faut que je vous les amène. Peut-être n'en avez-vous guère vu qui aient moins de péchés ; car ils ne pensent jamais à Dieu ; les vices ont prévenu leur raison : « Ils n'ont jamais connu  
 « ni leur infirmité, ni le médecin qui la peut  
 « guérir. Ils n'ont jamais pensé à desirer la

« santé de leur ame , et encore moins à prier  
« Dieu de la leur donner » : de sorte qu'ils sont  
encore dans l'innocence du baptême, selon  
M. Le Moine. « Ils n'ont jamais eu de pen-  
« sée d'aimer Dieu, ni d'être contrits de leurs  
« péchés » : de sorte que, selon le père Annat,  
ils n'ont commis aucun péché par le défaut  
de charité et de pénitence ; leur vie est dans  
une recherche continuelle de toutes sortes  
de plaisirs, dont jamais le moindre remords  
n'a interrompu le cours. Tous ces excès me  
faisoient croire leur perte assurée ; mais,  
mon père, vous m'apprenez que ces mêmes  
excès rendent leur salut assuré. Béni soyez-  
vous, mon père, qui justifiez ainsi les gens !  
Les autres apprennent à guérir les ames par  
des austérités pénibles : mais vous montrez  
que celles qu'on auroit crues le plus désespé-  
rément malades se portent bien. O la bonne  
voie pour être heureux en ce monde et en  
l'autre ! j'avois toujours pensé qu'on péchoit  
d'autant plus qu'on pensoit moins à Dieu.  
Mais, à ce que je vois, quand on a pu ga-  
gner une fois sur soi de n'y plus penser du  
tout, toutes choses deviennent pures pour  
l'avenir. Point de ces pécheurs à demi qui



ont quelque amour pour la vertu. Ils seront tous damnés ces demi-pécheurs. Mais, pour ces francs pécheurs, pécheurs endurcis, pécheurs sans mélange, pleins et achevés, l'enfer ne les tient pas. Ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner.

Le bon père, qui voyoit assez clairement la liaison de ces conséquences avec son principe, s'en échappa adroitement; et, sans se fâcher, ou par douceur, ou par prudence, il me dit seulement: Afin que vous entendiez comment nous sauvons ces inconvénients, sachez que nous disons bien que ces impies dont vous parlez seroient sans péché s'ils n'avoient jamais eu de pensées de se convertir, ni de desirs de se donner à Dieu. Mais nous soutenons qu'ils en ont tous, et que Dieu n'a jamais laissé pécher un homme sans lui donner auparavant la vue du mal qu'il va faire, et le desir, ou d'éviter le péché, ou au moins d'implorer son assistance pour le pouvoir éviter: et il n'y a que les jansénistes qui disent le contraire.

Eh quoi! mon père, lui repartis-je; est-ce là l'hérésie des jansénistes, de nier qu'à chaque fois qu'on fait un péché il vient un re-

mords troubler la conscience, malgré lequel on ne laisse pas de *franchir le saut et de passer outre*, comme dit le père Bauny? C'est une assez plaisante chose d'être hérétique pour cela. Je croyois bien qu'on fût damné pour n'avoir pas de bonnes pensées; mais qu'on le soit pour ne pas croire que tout le monde en a, vraiment je ne le pensois pas. Mais, mon père, je me tiens obligé en conscience de vous désabuser, et de vous dire qu'il y a mille gens qui n'ont point ces desirs, qui pèchent sans regret, qui pèchent avec joie, qui en font vanité. Et qui peut en savoir plus de nouvelles que vous? Il n'est pas que vous ne confessiez quelqu'un de ceux dont je parle; car c'est parmi les personnes de grande qualité qu'il s'en rencontre d'ordinaire. Mais prenez garde, mon père, aux dangereuses suites de votre maxime. Ne remarquez-vous pas quel effet elle peut faire dans ces libertins qui ne cherchent qu'à douter de la religion? Quel prétexte leur en offrez-vous, quand vous leur dites, comme une vérité de foi, qu'ils sentent, à chaque péché qu'ils commettent, un avertissement et un desir intérieur de s'en abstenir!

Car n'est-il pas visible qu'étant convaincus, par leur propre expérience, de la fausseté de votre doctrine en ce point, que vous dites être de foi, ils en étendront la conséquence à tous les autres? Ils diront que, si vous n'êtes pas véritables en un article, vous êtes suspects en tous; et ainsi vous les obligerez à conclure ou que la religion est fausse, ou du moins que vous en êtes mal instruits.

Mais mon second, soutenant mon discours, lui dit: Vous feriez bien, mon père, pour conserver votre doctrine, de n'expliquer pas aussi nettement que vous nous avez fait ce que vous entendez par *grace actuelle*. Car comment pourriez-vous déclarer ouvertement, sans perdre toute créance dans les esprits, « que personne ne pèche « qu'il n'ait auparavant la connoissance de « son infirmité, celle du médecin, le desir « de la guérison, et celui de la demander à « Dieu? » Croira-t-on, sur votre parole, que ceux qui sont plongés dans l'avarice, dans l'impudicité, dans les blasphèmes, dans le duel, dans la vengeance, dans les vols, dans les sacrilèges, aient véritablement le desir

d'embrasser la chasteté, l'humilité, et les autres vertus chrétiennes?

Pensera-t-on que ces philosophes qui vantoient si hautement la puissance de la nature en connussent l'infirmité et le médecin? Direz-vous que ceux qui soutenoient, comme une maxime assurée, « que ce n'est pas Dieu qui donne la vertu, et qu'il ne s'est jamais trouvé personne qui la lui ait demandée », pensassent à la lui demander eux-mêmes?

Qui pourra croire que les épicuriens, qui nioient la Providence divine, eussent des mouvements de prier Dieu? eux qui disoient « que c'étoit lui faire injure de l'implorer dans nos besoins, comme s'il eût été capable de s'amuser à penser à nous. »

Et enfin comment s'imaginer que les idolâtres et les athées aient dans toutes les tentations qui les portent au péché, c'est-à-dire une infinité de fois en leur vie, le desir de prier le vrai Dieu, qu'ils ignorent, de leur donner les vraies vertus, qu'ils ne connoissent pas?

Oui, dit le bon père d'un ton résolu, nous le dirons; et plutôt que de dire qu'on

*Alfred le Simple*

68

QUATRIÈME LETTRE.

pèche sans avoir la vue que l'on fait mal, et le desir de la vertu contraire, nous soutiendrons que tout le monde, et les impies et les infidèles, ont ces inspirations et ces desirs à chaque tentation. Car vous ne sauriez me montrer, au moins par l'Écriture, que cela ne soit pas.

Je pris la parole à ce discours pour lui dire: Eh quoi! mon père, faut-il recourir à l'Écriture pour montrer une chose si claire? Ce n'est pas ici un point de foi, ni même de raisonnement: c'est une chose de fait. Nous le voyons, nous le savons, nous le sentons.

Mais mon janséniste, se tenant dans les termes que le père avoit prescrits, lui dit ainsi: Si vous voulez, mon père, ne vous rendre qu'à l'Écriture, j'y consens; mais au moins ne lui résistez pas; et, puisqu'il est écrit « que Dieu n'a pas révélé ses jugements « aux gentils, et qu'il les a laissés errer dans « leurs voies », ne dites pas que Dieu a éclairé ceux que les livres sacrés nous assurent « avoir été abandonnés dans les ténèbres et « dans l'ombre de la mort. »

Ne vous suffit-il pas, pour entendre l'erreur de votre principe, de voir que saint

Paul se dit *le premier des pécheurs*, pour un péché qu'il déclare avoir commis *par ignorance, et avec zèle*?

Ne suffit-il pas de voir par l'évangile que ceux qui crucifioient JÉSUS-CHRIST avoient besoin du pardon qu'il demandoit pour eux, quoiqu'ils ne connussent point la malice de leur action, et qu'ils ne l'eussent jamais faite, selon saint Paul, s'ils en eussent eu la connoissance?

Ne suffit-il pas que JÉSUS-CHRIST nous avertisse qu'il y aura des persécuteurs de l'église qui croiront rendre service à Dieu en s'efforçant de la ruiner, pour nous faire entendre que ce péché, qui est le plus grand de tous, selon l'apôtre, peut être commis par ceux qui sont si éloignés de savoir qu'ils pèchent, qu'ils croiroient pécher en ne le faisant pas? Et enfin ne suffit-il pas que JÉSUS-CHRIST lui-même-nous ait appris qu'il y a deux sortes de pécheurs, dont les uns pèchent avec connoissance, et les autres sans connoissance; et qu'ils seront tous châtiés, quoiqu'à la vérité différemment?

Le bon père, pressé par tant de témoignages de l'Écriture, à laquelle il avoit eu

recours, commença à lâcher le pied; et, laissant pécher les impies sans inspiration, il nous dit : Au moins vous ne nierez pas que les justes ne péchent jamais sans que Dieu leur donne.... Vous reculez, lui dis-je en l'interrompant, vous reculez, mon père : vous abandonnez le principe général, et, voyant qu'il ne vaut plus rien à l'égard des pécheurs, vous voudriez entrer en composition, et le faire au moins subsister pour les justes. Mais cela étant, j'en vois l'usage bien raccourci; car il ne servira plus à guère de gens; et ce n'est quasi pas la peine de vous le disputer.

Mais mon second, qui avoit, à ce que je crois, étudié toute cette question le matin même, tant il étoit prêt sur tout, lui répondit : Voilà, mon père, le dernier retranchement où se retirent ceux de votre parti qui ont voulu entrer en dispute. Mais vous y êtes aussi peu en assurance. L'exemple des justes ne vous est pas plus favorable. Qui doute qu'ils ne tombent souvent dans des péchés de surprise sans qu'ils s'en aperçoivent? N'apprenons-nous pas des saints mêmes combien la concupiscence leur tend de pièges secrets, et combien il arrive ordinai-

rement que, quelque sobres qu'ils soient, ils donnent à la volupté ce qu'ils pensent donner à la seule nécessité, comme saint Augustin le dit de soi-même dans ses Confessions?

Combien est-il ordinaire de voir les plus zélés s'emporter, dans la dispute, à des mouvements d'aigreur pour leur propre intérêt, sans que leur conscience leur rende sur l'heure d'autre témoignage, sinon qu'ils agissent de la sorte pour le seul intérêt de la vérité, et sans qu'ils s'en aperçoivent quelquefois que long-temps après?

Mais que dira-t-on de ceux qui se portent avec ardeur à des choses effectivement mauvaises, parcequ'ils les croient effectivement bonnes; comme l'histoire ecclésiastique en donne des exemples; ce qui n'empêche pas, selon les pères, qu'ils n'aient péché dans ces occasions?

Et, sans cela, comment les justes auroient-ils des péchés cachés? Comment seroit-il véritable que Dieu seul en connoît et la grandeur et le nombre; que personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine, et que les plus saints doivent toujours demeurer dans



la crainte et dans le tremblement, quoiqu'ils ne se sentent coupables en aucune chose, comme saint Paul le dit de lui-même?

Concevez donc, mon père, que les exemples et des justes et des pécheurs renversent également cette nécessité que vous supposez pour pécher, de connoître le mal et d'aimer la vertu contraire, puisque la passion que les impies ont pour les vices témoigne assez qu'ils n'ont aucun desir pour la vertu, et que l'amour que les justes ont pour la vertu témoigne hautement qu'ils n'ont pas toujours la connoissance des péchés qu'ils commettent chaque jour, selon l'Écriture.

Et il est si vrai que les justes péchent en cette sorte, qu'il est rare que les grands saints péchent autrement. Car comment pourroit-on concevoir que ces ames si pures qui furent avec tant de soin et d'ardeur les moindres choses qui peuvent déplaire à Dieu, aussitôt qu'elles s'en aperçoivent, et qui péchent néanmoins plusieurs fois chaque jour, eussent à chaque fois, avant que de tomber, « la « connoissance de leur infirmité en cette oc- « casion; celle du médecin, le desir de leur « santé, et celui de prier Dieu de les secou-

«rir», et que, malgré toutes ces inspirations, ces ames si zélées ne laissassent pas de passer outre, et de commettre le péché?

✓ Concluez donc, mon père, que ni les pécheurs, ni même les plus justes, n'ont pas toujours ces connoissances, ces desirs, et toutes ces inspirations, toutes les fois qu'ils péchent; c'est-à-dire, pour user de vos termes, qu'ils n'ont pas toujours la grace actuelle dans toutes les occasions où ils péchent. Et ne dites plus, avec vos nouveaux auteurs, qu'il est impossible qu'on pèche quand on ne connoît pas la justice; mais dites plutôt, avec saint Augustin et les anciens pères, qu'il est impossible qu'on ne pèche pas quand on ne connoît pas la justice: *Necesse est ut peccet, a quo ignoratur justitia.*

Le bon père, se trouvant aussi empêché de soutenir son opinion au regard des justes qu'au regard des pécheurs, ne perdit pas pourtant courage. Et, après avoir un peu rêvé: Je m'en vais bien vous convaincre, nous dit-il. Et, reprenant son père Bauny à l'endroit même qu'il nous avoit montré: Voyez, voyez la raison sur laquelle il établit sa pensée. Je savois bien qu'il ne manquoit pas de

Rejeté par Senflino  
Ne s'agit que de la

bonnes preuves. Lisez ce qu'il cite d'Aristote, et vous verrez qu'après une autorité si expresse il faut brûler les livres de ce prince des philosophes, ou être de notre opinion. Écoutez donc les principes qu'établit le père Bauny: il dit, premièrement, « qu'une action « ne peut être imputée à blâme lorsqu'elle « est involontaire. » Je l'avoue, lui dit mon ami. Voilà la première fois, leur dis-je, que je vous ai vus d'accord. Tenez-vous-en là, mon père, si vous m'en croyez. Ce ne seroit rien faire, me dit-il; car il faut savoir quelles sont les conditions nécessaires pour faire qu'une action soit volontaire. J'ai bien peur, répondis-je, que vous ne vous brouilliez là-dessus. Ne craignez point, dit-il, ceci est sûr; Aristote est pour moi. Écoutez bien ce que dit le père Bauny: « Afin qu'une action soit « volontaire, il faut qu'elle procède d'homme « qui voie, qui sache, qui pénètre, ce qu'il y « a de bien et de mal en elle. VOLUNTARIUM « EST, dit-on communément avec le philo- « sophe (vous savez bien que c'est Aristote, « me dit-il en me serrant les doigts), *quod* « *fit a principio cognoscente singula in quibus* « *est actio*: si bien que, quand la volonté, à

*bes actions sont volontaires.*

DES PÉCHÉS D'IGNORANCE. 75

« la volée et sans discussion, se porte à vou-  
« loir ou abhorrer, faire ou laisser quelque  
« chose, avant que l'entendement ait pu  
« voir s'il y a du mal à la vouloir ou à la fuir,  
« la faire ou la laisser, telle action n'est ni  
« bonne, ni mauvaise, d'autant qu'avant  
« cette perquisition, cette vue et réflexion de  
« l'esprit dessus les qualités bonnes ou mau-  
« vaises de la chose à laquelle l'on s'occupe,  
« l'action avec laquelle on la fait n'est vo-  
« lontaire. »

Eh bien! me dit le père, êtes-vous content? Il semble, repartis-je, qu'Aristote est de l'avis du père Bauny; mais cela ne laisse pas de me surprendre. Quoi! mon père, il ne suffit pas, pour agir volontairement, qu'on sache ce que l'on fait, et qu'on ne le fasse que parcequ'on le veut faire? mais il faut de plus « que l'on voie, que l'on sache, et  
« que l'on pénètre, ce qu'il y a de bien et de  
« mal dans cette action? » Si cela est, il n'y a guère d'actions volontaires dans la vie; car on ne pense guère à tout cela. Que de jurements dans le jeu, que d'excès dans les débauches, que d'emportements dans le carnaval, qui ne sont point volontaires, et par conséquent

ni bons, ni mauvais, pour n'être point accompagnés de ces réflexions d'esprit sur les qualités bonnes ou mauvaises de ce que l'on fait ! Mais est-il possible, mon père, qu'Aristote ait eu cette pensée ? car j'avois ouï dire que c'étoit un habile homme. Je m'en vas vous en éclaircir, me dit mon janséniste. Et, ayant demandé au père la Morale d'Aristote, il l'ouvrit au commencement du troisième livre, d'où le père Bauny a pris les paroles qu'il en rapporte, et dit à ce bon père : Je vous pardonne d'avoir cru, sur la foi du père Bauny, qu'Aristote ait été de ce sentiment. Vous auriez changé d'avis, si vous l'aviez lu vous-même. Il est bien vrai qu'il enseigne « qu'afin qu'une action soit volontaire il faut connoître les particularités de cette action, SINGULA *in quibus est actio.* » Mais qu'entend-il par là, sinon les circonstances particulières de l'action, ainsi que les exemples qu'il en donne le justifient clairement, n'en rapportant point d'autre que de ceux où l'on ignore quelque une de ces circonstances, comme « d'une personne qui, voulant montrer une machine, en décoche un dard qui blesse quelqu'un ; et de Mérope, qui tua

*Je suis dans la  
 Bibliothèque de  
 la Ville de Paris  
 le 10 Mars 1810*

« son fils en pensant tuer son ennemi », et autres semblables ?

Vous voyez donc par là quelle est l'ignorance qui rend les actions involontaires ; et que ce n'est que celle des circonstances particulières qui est appelée par les théologiens, comme vous le savez fort bien, mon père, l'*ignorance du fait*. Mais, quant à celle *du droit*, c'est-à-dire quant à l'ignorance du bien et du mal, qui est en l'action, de laquelle seule il s'agit ici, voyons si Aristote est de l'avis du père Bauny. Voici les paroles de ce philosophe : « Tous les méchants ignorent ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent fuir, et c'est cela même qui les rend méchants et vicieux. C'est pourquoi on ne peut pas dire que, parcequ'un homme ignore ce qu'il est à propos qu'il fasse pour satisfaire à son devoir, son action soit involontaire. Car cette ignorance dans le choix du bien et du mal ne fait pas qu'une action soit involontaire, mais seulement qu'elle est vicieuse. L'on doit dire la même chose de celui qui ignore en général les règles de son devoir, puisque cette ignorance rend les hommes dignes de blâme, et non

« d'excuse. Et ainsi l'ignorance, qui rend les  
« actions involontaires et excusables, est seu-  
« lement celle qui regarde le fait en particu-  
« lier, et ses circonstances singulières. Car  
« alors on pardonne à un homme, et on l'ex-  
« cuse, et on le considère comme ayant agi  
« contre son gré. »

Après cela, mon père, direz-vous encore qu'Aristote soit de votre opinion? Et qui ne s'étonnera de voir qu'un philosophe païen ait été plus éclairé que vos docteurs en une matière aussi importante à toute la morale, et à la conduite même des ames, qu'est la connoissance des conditions qui rendent les actions volontaires ou involontaires, et qui ensuite les excusent ou ne les excusent pas de péché? N'espérez donc plus rien, mon père, de ce prince des philosophes, et ne résistez plus au prince des théologiens, qui décide ainsi ce point, au liv. 1 de ses Rétr., c. 15. « Ceux qui péchent par ignorance ne  
« font leur action que parcequ'ils la veulent  
« faire, quoiqu'ils péchent sans qu'ils veuil-  
« lent pécher. Et ainsi ce péché même d'igno-  
« rance ne peut être commis que par la vo-  
« lonté de celui qui le commet, mais par une

« volonté qui se porte à l'action, et non au  
« péché; ce qui n'empêche pas néanmoins  
« que l'action ne soit péché, parcequ'il suffit  
« pour cela qu'on ait fait ce qu'on étoit obligé  
« de ne point faire. »

Le père me parut surpris, et plus encore du passage d'Aristote que de celui de saint Augustin. Mais, comme il pensoit à ce qu'il devoit dire, on vint l'avertir que madame la maréchale de.... et madame la marquise de.... le demandoient. Et ainsi, en nous quittant à la hâte : J'en parlerai, dit-il, à nos pères. Ils y trouveront bien quelque réponse. Nous en avons ici de bien subtils. Nous l'entendîmes bien ; et, quand je fus seul avec mon ami, je lui témoignai d'être étonné du renversement que cette doctrine apportoit dans la morale. A quoi il me répondit qu'il étoit bien étonné de mon étonnement. Ne savez-vous donc pas encore que leurs excès sont beaucoup plus grands dans la morale que dans les autres matières ? Il m'en donna d'étranges exemples, et remit le reste à une autre fois. J'espère que ce que j'en apprendrai sera le sujet de notre premier entretien. Je suis, etc.



---

## CINQUIÈME LETTRE.

*Dessein des jésuites en établissant une nouvelle morale. Deux sortes de casuistes parmi eux : beaucoup de relâchés, et quelques uns de sévères : raison de cette différence. Explication de la doctrine de la Probabilité. Foule d'auteurs modernes et inconnus mis à la place des saints pères.*

De Paris, ce 20 mars 1656.

Monsieur,

Voici ce que je vous ai promis. Voici les premiers traits de la morale des bons pères jésuites, « de ces hommes éminents en doctrine et en sagesse, qui sont tous conduits par la sagesse divine, qui est plus assurée que toute la philosophie. » Vous pensez peut-être que je raille. Je le dis sérieusement, ou plutôt ce sont eux-mêmes qui le disent dans leur livre intitulé, *Imago primi sæculi*. Je ne fais que copier leurs paroles, aussi bien que dans la suite de cet éloge :

« C'est une société d'hommes, ou plutôt d'anges, qui a été prédite par Isaïe en ces paroles: Allez, anges prompts et légers. » La prophétie n'en est-elle pas claire. « Ce sont des esprits d'aigles; c'est une troupe de phénix, un auteur ayant montré depuis peu qu'il y en a plusieurs. Ils ont changé la face de la chrétienté. » Il le faut croire, puisqu'ils le disent. Et vous l'allez bien voir dans la suite de ce discours, qui vous apprendra leurs maximes.

J'ai voulu m'en instruire de bonne sorte. Je ne me suis pas fié à ce que notre ami m'en avoit appris. J'ai voulu les voir eux-mêmes; mais j'ai trouvé qu'il ne m'avoit rien dit que de vrai. Je pense qu'il ne ment jamais. Vous le verrez par le récit de ces conférences.

Dans celle que j'eus avec lui, il me dit de si étranges choses, que j'avois peine à le croire; mais il me les montra dans les livres de ces pères: de sorte qu'il ne me resta à dire pour leur défense, sinon que c'étoient les sentiments de quelques particuliers, qu'il n'étoit pas juste d'imputer au corps. Et, en effet, je l'assurai que j'en connoissois qui sont aussi sévères que ceux qu'il me citoit

sont relâchés. Ce fut sur cela qu'il me découvrit l'esprit de la Société, qui n'est pas connu de tout le monde; et vous serez peut-être bien aise de l'apprendre. Voici ce qu'il mē dit.

Vous pensez beaucoup faire en leur faveur, de montrer qu'ils ont de leurs pères aussi conformes aux maximes évangéliques que les autres y sont contraires; et vous concluez de là que ces opinions larges n'appartiennent pas à toute la Société. Je le sais bien; car, si cela étoit, ils n'en souffriroient pas qui y fussent si contraires. Mais, puisqu'ils en ont aussi qui sont dans une doctrine si licencieuse, concluez-en de même que l'esprit de la Société n'est pas celui de la sévérité chrétienne. Car, si cela étoit, ils n'en souffriroient pas qui y fussent si opposés. Eh quoi! lui répondis-je, quel peut donc être le dessein du corps entier? C'est, sans doute, qu'ils n'en ont aucun d'arrêté, et que chacun a la liberté de dire à l'aventure ce qu'il pense. Cela ne peut pas être, me répondit-il; un si grand corps ne subsisteroit pas dans une conduite téméraire, et sans une ame qui le gouverne et qui règle tous ses

mouvements : outre qu'ils ont un ordre particulier de ne rien imprimer sans l'aveu de leurs supérieurs. Mais quoi ! lui dis-je , comment les mêmes supérieurs peuvent-ils consentir à des maximes si différentes ? C'est ce qu'il faut vous apprendre , me répliqua-t-il.

Sachez donc que leur objet n'est pas de corrompre les mœurs : ce n'est pas leur dessein. Mais ils n'ont pas aussi pour unique but celui de les réformer : ce seroit une mauvaise politique. Voici quelle est leur pensée. Ils ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il est utile , et comme nécessaire , au bien de la religion , que leur crédit s'étende par-tout , et qu'ils gouvernent toutes les consciences. Et , parceque les maximes évangéliques et sévères sont propres pour gouverner quelques sortes de personnes , ils s'en servent dans ces occasions où elles leur sont favorables. Mais , comme ces mêmes maximes ne s'accordent pas au dessein de la plupart des gens , ils les laissent à l'égard de ceux-là , afin d'avoir de quoi satisfaire tout le monde. C'est pour cette raison qu'ayant affaire à des personnes de toutes sortes de conditions et de nations si diffé-

rentes , il est nécessaire qu'ils aient des casuistes assortis à toute cette diversité.

De ce principe vous jugez aisément que, s'ils n'avoient que des casuistes relâchés , ils ruineroient leur principal dessein , qui est d'embrasser tout le monde , puisque ceux qui sont véritablement pieux cherchent une conduite plus sévère. Mais , comme il n'y en a pas beaucoup de cette sorte, ils n'ont pas besoin de beaucoup de directeurs sévères pour les conduire. Ils en ont peu pour peu ; au lieu que la foule des casuistes relâchés s'offre à la foule de ceux qui cherchent le relâchement.

C'est par cette conduite *obligeante et accommodante*, comme l'appelle le P. Petau, qu'ils tendent les bras à tout le monde. Car, s'il se présente à eux quelqu'un qui soit tout résolu de rendre des biens mal acquis, ne craignez pas qu'ils l'en détournent. Ils loueront, au contraire, et confirmeront une si sainte résolution. Mais qu'il en vienne un autre qui veuille avoir l'absolution sans restituer, la chose sera bien difficile, s'ils n'en fournissent des moyens dont ils se rendront les garants.

Par là ils conservent tous leurs amis, et se défendent contre tous leurs ennemis. Car, si on leur reproche leur extrême relâchement, ils produisent incontinent au public leurs directeurs austères, avec quelques livres qu'ils ont faits de la rigueur de la loi chrétienne; et les simples, et ceux qui n'approfondissent pas plus avant les choses, se contentent de ces preuves.

Ainsi ils en ont pour toutes sortes de personnes, et répondent si bien selon ce qu'on leur demande, que, quand ils se trouvent en des pays où un Dieu crucifié passe pour folie, ils suppriment le scandale de la croix, et ne prêchent que Jésus-Christ glorieux, et non pas Jésus-Christ souffrant: comme ils ont fait dans les Indes et dans la Chine, où ils ont permis aux chrétiens l'idolâtrie même, par cette subtile invention de leur faire cacher sous leurs habits une image de Jésus-Christ, à laquelle ils leur enseignent de rapporter mentalement les adorations publiques qu'ils rendent à l'idole Cachinchoam et à leur Keum-fucum, comme Gravina, dominicain, le leur reproche; et comme le témoin le mémoire, en espagnol, présenté

au roi d'Espagne Philippe IV, par les cordeliers des îles Philippines, rapporté par Thomas Hurtado dans son livre du Martyre de la foi, page 427. De telle sorte que la congrégation des cardinaux *de propagandâ fide* fut obligée de défendre particulièrement aux jésuites, sur peine d'excommunication, de permettre des adorations d'idoles sous aucun prétexte, et de cacher le mystère de la croix à ceux qu'ils instruisent de la religion, leur commandant expressément de n'en recevoir aucun au baptême qu'après cette connoissance, et leur ordonnant d'exposer dans leurs églises l'image du Crucifix, comme il est porté amplement dans le décret de cette congrégation, donné le 9<sup>e</sup> juillet 1646, signé par le cardinal Caponi.

Voilà de quelle manière ils se sont répandus par toute la terre à la faveur *de la doctrine des opinions probables*, qui est la source et la base de tout ce dérèglement. C'est ce qu'il faut que vous appreniez d'eux-mêmes. Car ils ne le cachent à personne, non plus que tout ce que vous venez d'entendre, avec cette seule différence, qu'ils couvrent leur prudence humaine et politique du prétexte

d'une prudence divine et chrétienne ; comme si la foi, et la tradition qui la maintient n'étoit pas toujours une et invariable dans tous les temps et dans tous les lieux ; comme si c'étoit à la règle à se fléchir pour convenir au sujet qui doit lui être conforme ; et comme si les ames n'avoient, pour se purifier de leurs taches, qu'à corrompre la loi du Seigneur ; au lieu « que la loi du Seigneur, qui est sans « tache et toute sainte, est celle qui doit convertir les ames » et les conformer à ses salutaires instructions !

Allez donc, je vous prie, voir ces bons pères, et je m'assure que vous remarquerez aisément dans le relâchement de leur morale la cause de leur doctrine touchant la grace. Vous y verrez les vertus chrétiennes, si inconnues, et si dépourvues de la charité, qui en est l'ame et la vie ; vous y verrez tant de crimes palliés, et tant de désordres soufferts, que vous ne trouverez plus étrange qu'ils soutiennent que tous les hommes ont toujours assez de grace pour vivre dans la piété de la manière qu'ils l'entendent. Comme leur morale est toute païenne, la nature suffit pour l'observer. Quand nous soutenons



la nécessité de la grace efficace , nous lui donnons d'autres vertus pour objet. Ce n'est pas simplement pour guérir les vices par d'autres vices ; ce n'est pas seulement pour faire pratiquer aux hommes les devoirs extérieurs de la religion : c'est pour une vertu plus haute que celle des pharisiens et des plus sages du paganisme. La loi et la raison sont des graces suffisantes pour ces effets. Mais , pour dégager l'ame de l'amour du monde , pour la retirer de ce qu'elle a de plus cher , pour la faire mourir à soi-même , pour la porter et l'attacher uniquement et invariablement à Dieu , ce n'est l'ouvrage que d'une main toute puissante. Et il est aussi peu raisonnable de prétendre que l'on a toujours un plein pouvoir , qu'il le seroit de nier que ces vertus destituées d'amour de Dieu , lesquelles ces bons pères confondent avec les vertus chrétiennes , ne sont pas en notre puissance.

Voilà comment il me parla , et avec beaucoup de douleur ; car il s'afflige sérieusement de tous ces désordres. Pour moi , j'estimai ces bons pères de l'excellence de leur politique , et je fus , selon son conseil , trouver un bon casuiste de la Société. C'est une de mes

anciennes connoissances, que je voulus renouveler exprès. Et, comme j'étois instruit de la manière dont il les falloit traiter, je n'eus pas peine à le mettre en train. Il me fit d'abord mille caresses; car il m'aime toujours: et, après quelques discours indifférents, je pris occasion du temps où nous sommes pour apprendre de lui quelque chose sur le jeûne, afin d'entrer insensiblement en matière. Je lui témoignai donc que j'avois de la peine à le supporter. Il m'exhorta à me faire violence: mais, comme je continuai à me plaindre, il en fut touché, et se mit à chercher quelque cause de dispense. Il m'en offrit en effet plusieurs qui ne me convenoient point, lorsqu'il s'avisa enfin de me demander si je n'avois pas de peine à dormir sans souper. Oui, lui dis-je, mon père, et cela m'oblige souvent à faire collation à midi, et à souper le soir. Je suis bien aise, me répliqua-t-il, d'avoir trouvé ce moyen de vous soulager sans péché: allez, vous n'êtes point obligé à jeûner. Je ne veux pas que vous m'en croyiez, venez à la bibliothèque. J'y fus, et là, en prenant un livre: En voici la preuve, me dit-il, et Dieu sait quelle! C'est Escobar.

Qui est Escobar? lui dis-je, mon père. Quoi! vous ne savez pas qui est Escobar de notre Société, qui a compilé cette Théologie morale de vingt-quatre de nos pères; sur quoi il fait, dans la préface, une allégorie de ce livre « à celui de l'Apocalypse qui étoit scellé « de sept sceaux? Et il dit que JÉSUS l'offre « ainsi scellé aux quatre animaux, Suarez, « Vasquez, Molina, Valentia, en présence « de vingt-quatre jésuites qui représentent « les vingt-quatre vieillards? » Il lut toute cette allégorie qu'il trouvoit bien juste, et par où il me donnoit une grande idée de l'excellence de cet ouvrage. Ayant ensuite cherché son passage du jeûne: Le voici, me dit-il, au tr. 1, ex. 13, n. 67. » Celui qui ne « peut dormir, s'il n'a soupé, est-il obligé de « jeûner? Nullement. » N'êtes-vous pas content? Non, pas tout-à-fait, lui dis-je; car je puis bien supporter le jeûne en faisant collation le matin et soupant le soir. Voyez donc la suite, me dit-il; ils ont pensé à tout. « Et que dira-t-on, si on peut bien se passer « d'une collation le matin en soupant le soir? « *Me voilà.* On n'est point encore obligé à « jeûner. Car personne n'est obligé à chan-

« ger l'ordre de ses repas. » O la bonne raison ! lui dis-je. Mais, dites-moi ; continua-t-il, usez-vous de beaucoup de vin ? Non, mon père, lui dis-je ; je ne le puis souffrir. Je vous disois cela, me répondit-il, pour vous avertir que vous en pourriez boire le matin, et quand il vous plairoit, sans rompre le jeûne ; et cela soutient toujours. En voici la décision au même lieu, n. 57. « Peut-on, sans rompre le jeûne, boire du vin à telle heure qu'on voudra, et même en grande quantité ? On le peut, et même de l'hypocras. » Je ne me souvenois pas de cet hypocras, dit-il ; il faut que je le mette sur mon recueil. Voilà un honnête homme, lui dis-je, qu'Escobar : tout le monde l'aime ; répondit le père. Il fait de si jolies questions. Voyez celle-ci qui est au même endroit, n. 38. « Si un homme doute qu'il ait vingt-un ans, est-il obligé de jeûner ? Non. Mais si j'ai vingt-un ans cette nuit, à une heure après minuit, et qu'il soit demain jeûne, serai-je obligé de jeûner demain ? Non. Car vous pourriez manger autant qu'il vous plairoit depuis minuit jusqu'à une heure, puisque vous n'auriez pas encore vingt-un ans : et ainsi

« ayant droit de rompre le jeûne, vous n'y  
 « êtes point obligé. » O que cela est divertis-  
 sant ! lui dis-je. On ne s'en peut tirer, me  
 répondit-il ; je passe les jours et les nuits à  
 le lire ; je ne fais autre chose. Le bon père,  
 voyant que j'y prenois plaisir, en fut ravi ;  
 et, continuant : Voyez, dit-il, encore ce trait  
 de Filiutius, qui est un de ces vingt-quatre  
 jésuites, t. II, tr. 27, part. 2, c. 6, n. 143.  
 « Celui qui s'est fatigué à quelque chose,  
 « comme à poursuivre une fille *ad insequen-*  
 « *dam amicam*, est-il obligé de jeûner ? Nul-  
 « ment. Mais, s'il s'est fatigué exprès pour  
 « être par là dispensé du jeûne, y sera-t-il  
 « tenu ? Encore qu'il ait eu ce dessein formé,  
 « il n'y sera point obligé. » Eh bien ! l'eussiez-  
 vous cru ? me dit-il. En vérité, mon père,  
 lui dis-je, je ne le crois pas bien encore. Eh  
 quoi ! n'est-ce pas un péché de ne pas jeû-  
 ner quand on le peut ? Et est-il permis de  
 rechercher les occasions de pécher ? ou plu-  
 tôt n'est-on pas obligé de les fuir ? Cela se-  
 roit assez commode. Non pas toujours, me  
 dit-il ; c'est selon. Selon quoi ? lui dis-je. Ho !  
 ho ! repartit le père. Et si on recevoit quel-  
 que incommodité en fuyant les occasions, y

seroit-on obligé, à votre avis? Ce n'est pas au moins celui du père Bauny, que voici, p. 1084.

« On ne doit pas refuser l'absolution à ceux  
« qui demeurent dans les occasions prochain-  
« nes du péché, s'ils sont en tel état qu'ils  
« ne puissent les quitter sans donner sujet  
« au monde de parler, ou sans qu'ils en re-  
« çussent eux-mêmes de l'incommodité. »

Je m'en réjouis, mon père; il ne reste plus qu'à dire qu'on peut rechercher les occasions de propos délibéré, puisqu'il est permis de ne les pas fuir. Cela même est aussi quelquefois permis, ajouta-t-il. Le célèbre casuiste Basile Ponce l'a dit, et le père Bauny le cite, et approuve son sentiment, que voici dans le traité de la pénitence, q. 4, p. 94. « On peut  
« rechercher une occasion directement et  
« pour elle-même; PRIMO ET PER SE, quand  
« le bien spirituel ou temporel de nous ou de  
« notre prochain nous y porte. »

Vraiment, lui dis-je, il me semble que je rêve, quand j'entends des religieux parler de cette sorte! Eh quoi! mon père, dites-moi, en conscience, êtes-vous dans ce sentiment-là? Non, vraiment, me dit le père. Vous parlez donc, continuai-je, contre votre con-

science? Point du tout, dit-il. Je ne parlois pas en cela selon ma conscience, mais selon celle de Ponce et du père Bauny : et vous pourriez les suivre en sûreté ; car ce sont d'habiles gens. Quoi ! mon père, parcequ'ils ont mis ces trois lignes dans leurs livres, sera-t-il devenu permis de rechercher les occasions de pécher ? Je croyois ne devoir prendre pour règle que l'Écriture et la tradition de l'église, mais non pas vos casuistes. O bon Dieu, s'écria le père, vous me faites souvenir de ces jansénistes ! Est-ce que le père Bauny et Basile Ponce ne peuvent pas rendre leur opinion probable ? Je ne me contente pas du probable, lui dis-je, je cherche le sûr. Je vois bien, me dit le bon père, que vous ne savez pas ce que c'est que la doctrine des opinions probables. Vous parleriez autrement si vous le saviez. Ah ! vraiment, il faut que je vous en instruisse. Vous n'aurez pas perdu votre temps d'être venu ici ; sans cela vous ne pouviez rien entendre. C'est le fondement et l'*a b c* de toute notre morale. Je fus ravi de le voir tombé dans ce que je souhaitois ; et, le lui ayant témoigné, je le priai de m'expliquer ce que c'étoit

qu'une opinion probable. Nos auteurs vous y répondront mieux que moi, dit-il. Voici comme ils en parlent tous généralement, et, entre autres, nos vingt-quatre, *in princ.*, ex. 3, n. 8. « Une opinion est appelée probable, « lorsqu'elle est fondée sur des raisons de « quelque considération. D'où il arrive quel- « quefois qu'un seul docteur fort grave peut « rendre une opinion probable. » Et en voici la raison : « Car un homme adonné particu- « lièrement à l'étude ne s'attacheroit pas à « une opinion, s'il n'y étoit attiré par une « raison bonne et suffisante. » Et ainsi, lui dis-je, un seul docteur peut tourner les consciences et les bouleverser à son gré, et toujours en sûreté. Il n'en faut pas rire, me dit-il, ni penser combattre cette doctrine. Quand les jansénistes l'ont voulu faire, ils y ont perdu leur temps : elle est trop bien établie. Écoutez Sanchez, qui est un des plus célèbres de nos pères, Som. l. 1, c. 9, n. 7. « Vous doutez peut-être si l'autorité d'un seul docteur bon et savant rend une opinion probable. A quoi je réponds que oui. Et c'est ce qu'assurent Angelus, Sylv. Navarre, Emmanuel Sa, etc. Et voici comme on le



« prouve. Une opinion probable est celle qui  
« a un fondement considérable. Or l'auto-  
« rité d'un homme savant et pieux n'est pas  
« de petite considération, mais plutôt de  
« grande considération. Car, écoutez bien  
« cette raison : Si le témoignage d'un tel hom-  
« me est de grand poids pour nous assurer  
« qu'une chose se soit passée, par exemple,  
« à Rome, pourquoi ne le sera-t-il pas de  
« même dans un doute de morale? »

La plaisante comparaison, lui dis-je, des choses du monde à celles de la conscience! Ayez patience : Sanchez répond à cela dans les lignes qui suivent immédiatement. « Et la  
« restriction qu'y apportent certains auteurs  
« ne me plaît pas, que l'autorité d'un tel doc-  
« teur est suffisante dans les choses de droit  
« humain, mais non pas dans celles de droit  
« divin. Car elle est de grand poids dans les  
« unes et dans les autres. »

Mon père, lui dis-je franchement, je ne puis faire cas de cette règle. Qui m'a assuré que, dans la liberté que vos docteurs se donnent d'examiner les choses par la raison, ce qui paroîtra sûr à l'un le paroisse à tous les autres? La diversité des jugements est si

grande..... Vous ne l'entendez pas, dit le père en m'interrompant : aussi sont-ils fort souvent de différents avis ; mais cela n'y fait rien. Chacun rend le sien probable et sûr. Vraiment l'on sait bien qu'ils ne sont pas tous de même sentiment. Et cela n'en est que mieux. Ils ne s'accordent au contraire presque jamais. Il y a peu de questions où vous ne trouviez que l'un dit, oui ; l'autre dit, non. Et, en tous ces cas-là, l'une et l'autre des opinions contraires est probable. Et c'est pourquoi Diana dit sur un certain sujet, part. 3, t. IV, r. 244 : « Ponce et Sanchez sont « de contraires avis : mais, parcequ'ils étoient « tous deux savants, chacun rend son opi- « nion probable. »

Mais, mon père, lui dis-je, on doit être bien embarrassé à choisir alors ! Point du tout, dit-il, il n'y a qu'à suivre l'avis qui agréé le plus. Eh quoi ! si l'autre est plus probable ? Il n'importe, me dit-il. Et si l'autre est plus sûr ? Il n'importe, me dit encore le père ; le voici bien expliqué. C'est Emmanuel Sa, de notre Société, dans son *Aphorisme de dubio*, p. 183. « On peut faire ce qu'on « pense être permis selon une opinion pro-

« bable , quoique le contraire soit plus sûr.  
 « Or l'opinion d'un seul docteur grave y suf-  
 « fit. » Et, si une opinion est tout ensemble et  
 moins probable et moins sûre, sera-t-il per-  
 mis de la suivre, en quittant ce que l'on croit  
 être plus probable et plus sûr? Oui, encore  
 une fois, me dit-il; écoutez Filiutius, ce grand  
 jésuite de Rome, *Mort. Quæst.* tr. 21, c. 4,  
 n. 128. « Il est permis de suivre l'opinion la  
 « moins probable, quoiqu'elle soit la moins  
 « sûre. C'est l'opinion commune des nou-  
 « veaux auteurs. » Cela n'est-il pas clair? Nous  
 voici bien au large, lui dis-je, mon révérend  
 père, graces à vos opinions probables. Nous  
 avons une belle liberté de conscience. Et vous  
 autres casuistes, avez-vous la même liberté  
 dans vos réponses? Oui, me dit-il, nous ré-  
 pondons aussi ce qu'il nous plaît, ou plutôt  
 ce qu'il plaît à ceux qui nous interrogent.  
 Car voici nos règles, prises de nos pères : Lay-  
 man, *Theol. Mor.*, lib. 1, tr. 1, c. 2, § 2, n. 7;  
 Vasquez, *Dist.* 62, c. 9, n. 47; Sanchez, *in*  
*Sum.*, lib. 1, c. 9, n. 23; et de nos 24, *in princ.*  
*ex.* 3, n. 24. Voici les paroles de Layman,  
 que le livre de nos vingt-quatre a suivies :

« Un docteur, étant consulté, peut donner un  
« conseil, non seulement probable selon son  
« opinion, mais contraire à son opinion, s'il  
« est estimé probable par d'autres, lorsque  
« cet avis contraire au sien se rencontre plus  
« favorable et plus agréable à celui qui le  
« consulte. *SI FORTE et illi favorabilior seu*  
« *exoptatior sit.* Mais je dis, de plus, qu'il ne  
« sera point hors de raison qu'il donne à ceux  
« qui le consultent un avis tenu pour proba-  
« ble par quelque personne savante, quand  
« même il s'assureroit qu'il seroit absolument  
« faux. »

Tout de bon, mon père, votre doctrine est bien commode. Quoi! avoir à répondre oui et non, à son choix? On ne peut assez priser un tel avantage. Et je vois bien maintenant à quoi vous servent les opinions contraires que vos docteurs ont sur chaque matière. Car l'une vous sert toujours, et l'autre ne vous nuit jamais. Si vous ne trouvez votre compte d'un côté, vous vous jetez de l'autre, et toujours en sûreté. Cela est vrai, dit-il; et ainsi nous pouvons toujours dire avec Diana, qui trouva le père Bauny

pour lui, lorsque le père Lugo lui étoit contraire :

*Sæpè, premente Deo, fert Deus alter opem.*

Si quelque Dieu nous presse, un autre nous délivre.

J'entends bien, lui dis-je; mais il me vient une difficulté dans l'esprit. C'est qu'après avoir consulté un de vos docteurs, et pris de lui une opinion un peu large, on sera peut-être attrapé si on rencontre un confesseur qui n'en soit pas, et qui refuse l'absolution, si on ne change de sentiment. N'y avez-vous point donné ordre? mon père. En doutez-vous? me répondit-il. On les a obligés à absoudre leurs pénitents qui ont des opinions probables, sur peine de péché mortel, afin qu'ils n'y manquent pas. C'est ce qu'ont bien montré nos pères, et entre autres le père Bauny, tr. 4, de *Pœnit.* q. 13, p. 93. « Quand  
« le pénitent, dit-il, suit une opinion proba-  
« ble, le confesseur le doit absoudre, quoi-  
« que son opinion soit contraire à celle du  
« pénitent. » Mais il ne dit pas que ce soit un péché mortel de ne le pas absoudre. Que vous êtes prompt! me dit-il; écoutez la suite: il en fait une conclusion expresse. « Refuser

« l'absolution à un pénitent qui agit selon  
 « une opinion probable est un péché qui ;  
 « de sa nature, est mortel. » Et il cite, pour  
 confirmer ce sentiment, trois des plus fa-  
 meux de nos pères, Suarez, t. IV, dist. 32,  
 sect. 5; Vasquez, disp. 62, c. 7; et Sanchez,  
 num. 29.

O mon père, lui dis-je, voilà qui est bien  
 prudemment ordonné! Il n'y a plus rien à  
 craindre. Un confesseur n'oseroit plus y man-  
 quer. Je ne savois pas que vous eussiez le  
 pouvoir d'ordonner sur peine de damnation.  
 Je croyois que vous ne saviez qu'ôter les pé-  
 chés; je ne pensois pas que vous en sussiez  
 introduire. Mais vous avez tout pouvoir, à  
 ce que je vois. Vous ne parlez pas propre-  
 ment, me dit-il. Nous n'introduisons pas les  
 péchés, nous ne faisons que les remarquer.  
 J'ai déjà bien reconnu deux ou trois fois que  
 vous n'êtes pas bon scolastique. Quoi qu'il  
 en soit, mon père, voilà mon doute bien ré-  
 solu. Mais j'en ai un autre encore à vous pro-  
 poser. C'est que je ne sais comment vous  
 pouvez faire, quand les pères de l'église sont  
 contraires au sentiment de quelqu'un de vos  
 casuistes.

Vous l'entendez bien peu, me dit-il. Les pères étoient bons pour la morale de leur temps; mais ils sont trop éloignés pour celle du nôtre. Ce ne sont plus eux qui la règlent, ce sont les nouveaux casuistes. Écoutez notre père Cellot, *de Hier.* lib. 8, cap. 16, p. 714, qui suit en cela notre fameux père Reginaldus: « Dans les questions de morale, les nouveaux casuistes sont préférables aux anciens pères, quoiqu'ils fussent plus proches des apôtres. » Et c'est en suivant cette maxime que Diana parle de cette sorte, p. 5, tr. 8, reg. 31: « Les bénéficiers sont-ils obligés de restituer leur revenu dont ils disposent mal? Les anciens disoient que oui; mais les nouveaux disent que non: ne quittons donc pas cette opinion qui décharge de l'obligation de restituer. » Voilà de belles paroles, lui dis-je, et pleines de consolation pour bien du monde. Nous laissons les pères, me dit-il, à ceux qui traitent la positive: mais, pour nous, qui gouvernons les consciences, nous les lisons peu, et ne citons dans nos écrits que les nouveaux casuistes. Voyez Diana, qui a tant écrit; il a mis à l'entrée de ses livres la liste des auteurs qu'il

rapporte. Il y en a deux cent quatre-vingt-seize, dont le plus ancien est depuis quatre-vingts ans. Cela est donc venu au monde depuis votre Société? lui dis-je. Environ, me répondit-il. C'est-à-dire, mon père, qu'à votre arrivée on a vu disparaître saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Ambroise, saint Jérôme, et les autres, pour ce qui est de la morale. Mais, au moins, que je sache les noms de ceux qui leur ont succédé; qui sont-ils ces nouveaux auteurs? Ce sont des gens bien habiles et bien célèbres, me dit-il. C'est Villalobos, Conink, Llamas, Achokier, Dealkozer, Dellacruz, Veracruz, Ugolin, Tambourin, Fernandez, Martinez, Suarez, Henriquez, Vasquez, Lopez, Gomez, Sanchez, de Vechis, de Grassis, de Grassalis, de Pitigianis, de Graphæis, Squilanti, Bizozeri, Barcola, de Bobadilla, Simancha, Perez de Lara, Aldretta, Lorca, de Scarcia, Quaranta, Scophra, Pedrezza, Cabrezza, Bisbe, Dias, de Clavasio, Villagut, Adam à Manden, Iribarne, Binsfeld, Volfangi à Vorberg, Vosthery, Strevesdorf. O mon père! lui dis-je tout effrayé, tous ces gens-là étoient-ils chrétiens? Comment, chrétiens! me répondit-il. Ne



vous disois-je pas que ce sont les seuls par lesquels nous gouvernons aujourd'hui la chrétienté? Cela me fit pitié; mais je ne lui en témoignai rien, et lui demandai seulement si tous ces auteurs-là étoient jésuites. Non, me dit-il; mais il n'importe; ils n'ont pas laissé de dire de bonnes choses. Ce n'est pas que la plupart ne les aient prises ou imitées des nôtres; mais nous ne nous piquons pas d'honneur; outre qu'ils citent nos pères à toute heure, et avec éloge. Voyez Diana, qui n'est pas de notre Société: quand il parle de Vasquez, il l'appelle *le phénix des esprits*. Et quelquefois il dit « que Vasquez seul lui « est autant que tout le reste des hommes « ensemble. *Instar omnium.* » Aussi tous nos pères se servent fort souvent de ce bon Diana; car, si vous entendez bien notre doctrine de la probabilité, vous verrez que cela n'y fait rien. Au contraire, nous avons bien voulu que d'autres que les jésuites puissent rendre leurs opinions probables, afin qu'on ne puisse pas nous les imputer toutes. Et ainsi, quand quelque auteur que ce soit en a avancé une, nous avons droit de la prendre, si nous le voulons, par la doctrine des opinions pro-

bables, et nous n'en sommes pas les garants quand l'auteur n'est pas de notre corps. J'entends tout cela, lui dis-je. Je vois bien par là que tout est bien venu chez vous, hormis les anciens pères, et que vous êtes les maîtres de la campagne. Vous n'avez plus qu'à courir.

Mais je prévois trois ou quatre grands inconvénients, et de puissantes barrières qui s'opposeront à votre course. Et quoi? me dit le père tout étonné. C'est, lui répondis-je, l'Écriture sainte, les papes, et les conciles, que vous ne pouvez démentir, et qui sont tous dans la voie unique de l'évangile. Est-ce là tout? me dit-il. Vous m'avez fait peur. Croyez-vous qu'une chose si visible n'ait pas été prévue, et que nous n'y ayons pas pourvu? Vraiment je vous admire, de penser que nous soyons opposés à l'Écriture, aux papes, ou aux conciles! Il faut que je vous éclaircisse du contraire. Je serois bien marri que vous crussiez que nous manquons à ce que nous leur devons. Vous avez sans doute pris cette pensée de quelques opinions de nos pères qui paroissent choquer leurs décisions, quoique cela ne soit pas. Mais, pour en en-

tendre l'accord, il faudroit avoir plus de loisir. Je souhaite que vous ne demeuriez pas mal édifié de nous. Si vous voulez que nous nous revoyions demain, je vous en donnerai l'éclaircissement. Voilà la fin de cette conférence, qui sera celle de cet entretien : aussi en voilà bien assez pour une lettre. Je m'assure que vous en serez satisfait en attendant la suite. Je suis, etc.

---

## SIXIÈME LETTRE (1):

*Différents artifices des jésuites pour éluder l'autorité de l'évangile, des conciles, et des papes. Quelques conséquences qui suivent de leur doctrine sur la Probabilité. Leurs relâchements en faveur des bénéficiers, des prêtres, des religieux, et des domestiques. Histoire de Jean d'Alba.*

De Paris, ce 10 avril 1656.

**M**onsieur,

Je vous ai dit, à la fin de ma dernière lettre, que ce bon père jésuite m'avoit promis de m'apprendre de quelle sorte les casuistes accordent les contrariétés qui se rencontrent entre leurs opinions et les décisions des papes, des conciles, et de l'Écriture. Il m'en a instruit, en effet, dans ma seconde visite, dont voici le récit.

Ce bon père me parla de cette sorte : Une

(1) Cette lettre a été revue par M. Nicole.

des manières dont nous accordons ces contradictions apparentes est par l'interprétation de quelque terme : par exemple, le pape Grégoire XIV a déclaré que les assassins sont indignes de jouir de l'asile des églises, et qu'on les en doit arracher. Cependant nos vingt-quatre vieillards disent, tr. 6, ex. 4, n. 27 : « Que tous ceux qui tuent en trahison  
« ne doivent pas encourir la peine de cette  
« bulle. » Cela vous paroît être contraire ; mais on l'accorde, en interprétant le mot d'*assassin*, comme ils font par ces paroles : « Les  
« assassins ne sont-ils pas indignes de jouir  
« du privilège des églises ? Oui, par la bulle  
« de Grégoire XIV. Mais nous entendons,  
« par le mot d'assassins, ceux qui ont reçu  
« de l'argent pour tuer quelqu'un en trahi-  
« son. D'où il arrive que ceux qui tuent sans  
« en recevoir aucun prix, mais seulement  
« pour obliger leurs amis, ne sont pas ap-  
« pelés assassins. » De même il est dit dans l'évangile : « Donnez l'aumône de votre su-  
« perflu. » Cependant plusieurs casuistes ont trouvé moyen de décharger les personnes les plus riches de l'obligation de donner l'aumône. Cela vous paroît encore contraire ;

mais on en fait voir facilement l'accord, en interprétant le mot de *superflu*; en sorte qu'il n'arrive presque jamais que personne en ait. Et c'est ce qu'a fait le docte Vasquez, en cette sorte, dans son traité de l'aumône, c. 4: « Ce que les personnes du monde gardent pour relever leur condition et celle de leurs parents n'est pas appelé superflu; et c'est pourquoi à peine trouvera-t-on qu'il y ait jamais de superflu chez les gens du monde, et non pas même chez les rois. »

Aussi Diana ayant rapporté ces mêmes paroles de Vasquez, car il se fonde ordinairement sur nos pères, il en conclut fort bien, « Que, dans la question, si les riches sont obligés de donner l'aumône de leur superflu, encore que l'affirmative fût véritable, il n'arrivera jamais, ou presque jamais, qu'elle oblige dans la pratique. »

Je vois bien, mon père, que cela suit de la doctrine de Vasquez. Mais que répondrait-on, si l'on objectoit qu'afin de faire son salut il seroit donc aussi sûr, selon Vasquez, de ne point donner l'aumône, pourvu qu'on ait assez d'ambition pour n'a-

voir point de superflu, qu'il est sûr, selon l'évangile, de n'avoir point d'ambition, afin d'avoir du superflu pour en pouvoir donner l'aumône? Il faudroit répondre, me dit-il, que toutes ces deux voies sont sûres selon le même évangile : l'une, selon l'évangile dans le sens le plus littéral et le plus facile à trouver; l'autre, selon le même évangile interprété par Vasquez. Vous voyez par là l'utilité des interprétations.

Mais, quand les termes sont si clairs qu'ils n'en souffrent aucune, alors nous nous servons de la remarque des circonstances favorables, comme vous verrez par cet exemple. Les papes ont excommunié les religieux qui quittent leur habit, et nos vingt-quatre vieillards ne laissent pas de parler en cette sorte, tr. 6, ex. 7, n. 103. « En quelles occasions un religieux peut-il quitter son habit « sans encourir l'excommunication? » Il en rapporte plusieurs, et entre autres celle-ci: « S'il le quitte pour une cause honteuse, « comme pour aller filouter, ou pour aller « *incognito* en des lieux de débauche, le de- « vant bientôt reprendre. » Aussi il est visible que les bulles ne parlent point de ces cas-là.

J'avois peine à croire cela, et je priaï le père de me le montrer dans l'original; et je vis que le chapitre où sont ces paroles est intitulé: « Pratique selon l'école de la Société de Jésus; *Praxis ex Societatis Jesu scholâ* »; et j'y vis ces mots: *Si habitum demittat ut furetur occultè, vel fornicetur*. Et il me montra la même chose dans Diana, en ces termes: *Ut eat incognitus ad lupanar*. Et d'où vient, mon père, qu'ils les ont déchargés de l'excommunication en cette rencontre? Ne le comprenez-vous pas? me dit-il. Ne voyez-vous pas quel scandale ce seroit de surprendre un religieux en cet état avec son habit de religion? Et n'avez-vous point ouï parler, continua-t-il, comment on répondit à la première bulle, *Contra sollicitantes*? et de quelle sorte nos vingt-quatre, dans un chapitre aussi de la pratique de l'école de notre Société, expliquent la bulle de Pie V, *Contra clericos*, etc.? Je ne sais ce que c'est que tout cela, lui dis-je. Vous ne lisez donc guère Escobar? me dit-il. Je ne l'ai que d'hier, mon père; et même j'eus de la peine à le trouver. Je ne sais ce qui est arrivé depuis peu, qui fait que tout le monde



le cherche. Ce que je vous disois, repartit le père, est au tr. 1, ex. 8, n. 102. Voyez-le en votre particulier. Vous y trouverez un bel exemple de la manière d'interpréter favorablement les bulles. Je le vis en effet dès le soir même; mais je n'ose vous le rapporter, car c'est une chose effroyable.

Le bon père continua donc ainsi. Vous entendez bien maintenant comment on se sert des circonstances favorables? Mais il y en a quelquefois de si précises qu'on ne peut accorder par là les contradictions. De sorte que ce seroit bien alors que vous croiriez qu'il y en auroit. Par exemple: trois papes ont décidé que les religieux qui sont obligés par un vœu particulier à la vie quadragésimale n'en sont pas dispensés, encore qu'ils soient faits évêques. Et cependant Diana dit « que, nonobstant leur décision, ils en sont dispensés. » Et comment accorde-t-il cela? lui dis-je. C'est, répliqua le père, par la plus subtile de toutes les nouvelles méthodes, et par le plus fin de la probabilité. Je vas vous l'expliquer. C'est que, comme vous le vîtes l'autre jour, l'affirmative et la négative de la plupart des opinions ont cha-

cune quelque probabilité, au jugement de nos docteurs, et assez pour être suivies avec sûreté de conscience. Ce n'est pas que le pour et le contre soient ensemble véritables dans le même sens, cela est impossible; mais c'est seulement qu'ils sont ensemble probables, et sûrs par conséquent.

Sur ce principe, Diana, notre bon ami, parle ainsi en la part. 5, tr. 13, r. 39: « Je  
 « répons à la décision de ces trois papes,  
 « qui est contraire à mon opinion, qu'ils ont  
 « parlé de la sorte en s'attachant à l'affirma-  
 « tive, laquelle en effet est probable, à mon  
 « jugement même: mais il ne s'ensuit pas  
 « de là que la négative n'ait aussi sa proba-  
 « bilité. » Et, dans le même traité, r. 65, sur  
 un autre sujet, dans lequel il est encore  
 d'un sentiment contraire à un pape, il parle  
 ainsi: « Que le pape l'ait dit comme chef de  
 « l'église, je le veux; mais il ne l'a fait que  
 « dans l'étendue de la sphère de probabilité  
 « de son sentiment. » Or vous voyez bien  
 que ce n'est pas là blesser les sentiments des  
 papes: on ne le souffriroit pas à Rome, où  
 Diana est en un si grand crédit. Car il ne dit  
 pas que ce que les papes ont décidé ne soit

pas probable ; mais , en laissant leur opinion dans toute la sphère de probabilité , il ne laisse pas de dire que le contraire est aussi probable. Cela est très respectueux , lui dis-je. Et cela est plus subtil , ajouta-t-il , que la réponse que fit le père Bauny quand on eut censuré ses livres à Rome. Car il lui échappa d'écrire contre M. Hallier , qui le persécutoit alors furieusement : « Qu'a de commun la « censure de Rome avec celle de France ? » Vous voyez assez par là que , soit par l'interprétation des termes , soit par la remarque des circonstances favorables , soit enfin par la double probabilité du pour et du contre , on accorde toujours ces contradictions prétendues qui vous étonnoient auparavant , sans jamais blesser les décisions de l'Écriture , des conciles , ou des papes , comme vous le voyez. Mon révérend père , lui dis-je , que le monde est heureux de vous avoir pour maîtres ! Que ces probabilités sont utiles ! Je ne savois pourquoi vous aviez pris tant de soin d'établir qu'un seul docteur , *s'il est grave* , peut rendre une opinion probable ; que le contraire peut l'être aussi , et qu'alors on peut choisir , du pour et du

contre, celui qui agrée le plus, encore qu'on ne le croie pas véritable, et avec tant de sûreté de conscience, qu'un confesseur qui refuseroit de donner l'absolution sur la foi de ces casuistes seroit en état de damnation : d'où je comprends qu'un seul casuiste peut à son gré faire de nouvelles règles de morale, et disposer, selon sa fantaisie, de tout ce qui regarde la conduite des mœurs. Il faut, me dit le père, apporter quelque tempérament à ce que vous dites. Apprenez bien ceci. Voici notre méthode, où vous verrez le progrès d'une opinion nouvelle, depuis sa naissance jusqu'à sa maturité.

D'abord le docteur *grave* qui l'a inventée l'expose au monde, et la jette comme une semence pour prendre racine. Elle est encore foible en cet état ; mais il faut que le temps la mûrisse peu-à-peu. Et c'est pourquoi Diana, qui en a introduit plusieurs, dit en un endroit : « J'avance cette opinion ; « mais, parcequ'elle est nouvelle, je la laisse « mûrir au temps, *relinquo tempori maturandam.* » Ainsi en peu d'années on la voit insensiblement s'affermir ; et, après un temps considérable, elle se trouve autorisée par la

tacite approbation de l'église, selon cette grande maxime du père Bauny : « Qu'une opinion étant avancée par quelques casuistes, et l'église ne s'y étant point opposée, c'est un témoignage qu'elle l'approuve. » Et c'est en effet par ce principe qu'il autorise un de ses sentiments dans son traité 6, p. 312. Eh quoi ! lui dis-je, mon père, l'église, à ce compte-là, approuveroit donc tous les abus qu'elle souffre, et toutes les erreurs des livres qu'elle ne censure point ? Disputez, me dit-il, contre le père Bauny. Je vous fais un récit, et vous contestez contre moi. Il ne faut jamais disputer sur un fait. Je vous disois donc que, quand le temps a ainsi mûri une opinion, alors elle est tout-à-fait probable et sûre. Et de là vient que le docte Caramuel, dans la lettre où il adresse à Diana sa Théologie fondamentale, dit que ce grand « Diana a rendu plusieurs opinions probables, qui ne l'étoient pas auparavant, *quæ antea non erant*. Et qu'ainsi on ne péche plus en les suivant ; au lieu qu'on péchoit auparavant ; *jam non peccant, licet antea peccaverint*. »

En vérité, mon père, lui dis-je, il y a bien

à profiter auprès de vos docteurs. Quoi! de deux personnes qui font les mêmes choses, celui qui ne sait pas leur doctrine pèche; celui qui la sait ne pèche pas? Elle est donc tout ensemble instructive et justifiante? La loi de Dieu faisoit des prévaricateurs, selon saint Paul; celle-ci fait qu'il n'y a presque que des innocents. Je vous supplie, mon père, de m'en bien informer; je ne vous quitterai point que vous ne m'avez dit les principales maximes que vos casuistes ont établies.

Hélas! me dit le père, notre principal but auroit été de n'établir point d'autres maximes que celles de l'évangile dans toute leur sévérité. Et l'on voit assez, par le règlement de nos mœurs, que, si nous souffrons quelque relâchement dans les autres, c'est plutôt par condescendance que par dessein. Nous y sommes forcés. Les hommes sont aujourd'hui tellement corrompus, que, ne pouvant les faire venir à nous, il faut bien que nous allions à eux: autrement ils nous quitteroient; ils feroient pis, ils s'abandonneroient entièrement. Et c'est pour les retenir que nos casuistes ont considéré les vices

auxquels on est le plus porté dans toutes les conditions, afin d'établir des maximes si douces, sans toutefois blesser la vérité, qu'on seroit de composition difficile si l'on n'en étoit content. Car le dessein capital que notre Société a pris pour le bien de la religion est de ne rebuter qui que ce soit, pour ne pas désespérer le monde.

Nous avons donc des maximes pour toutes sortes de personnes, pour les bénéficiers, pour les prêtres, pour les religieux, pour les gentilshommes, pour les domestiques, pour les riches, pour ceux qui sont dans le commerce, pour ceux qui sont mal dans leurs affaires, pour ceux qui sont dans l'indigence, pour les femmes dévotes, pour celles qui ne le sont pas, pour les gens mariés, pour les gens déréglés. Enfin rien n'a échappé à leur prévoyance. C'est-à-dire, lui dis-je, qu'il y en a pour le clergé, la noblesse, et le tiers-état. Me voici bien disposé à les entendre.

Commençons, dit le père, par les bénéficiers. Vous savez quel trafic on fait aujourd'hui des bénéfices, et que, s'il falloit s'en rapporter à ce que saint Thomas et les an-

ciens en ont écrit, il y auroit bien des simoniaques dans l'église. C'est pourquoi il a été fort nécessaire que nos pères aient tempéré les choses par leur prudence, comme ces paroles de Valentia, qui est l'un des quatre animaux d'Escobar, vous l'apprendront. C'est la conclusion d'un long discours, où il en donne plusieurs expédients, dont voici le meilleur, à mon avis. C'est en la p. 2039 du t. III. « Si l'on donne un bien temporel « pour un bien spirituel », c'est-à-dire de l'argent pour un bénéfice, « et qu'on donne l'argent comme le prix du bénéfice, c'est une « simonie visible. Mais, si on le donne comme « le motif qui porte la volonté du collateur « à le conférer, ce n'est point simonie, encore « que celui qui le confère considère et attende l'argent comme la fin principale. » Tannerus, qui est encore de notre Société, dit la même chose dans son t. III, p. 1519, quoiqu'il avoue « que S. Thomas y est contraire, en ce qu'il enseigne absolument que « c'est toujours simonie de donner un bien « spirituel pour un temporel, si le temporel « en est la fin. » Par ce moyen, nous empêchons une infinité de simonies. Car qui se-



roit assez méchant pour refuser, en donnant de l'argent pour un bénéfice, de porter son intention à le donner comme *un motif* qui porte le bénéficiaire à le résigner, au lieu de le donner comme *le prix* du bénéfice? Personne n'est assez abandonné de Dieu pour cela. Je demeure d'accord, lui dis-je, que tout le monde a des grâces suffisantes pour faire un tel marché. Cela est assuré, répartit le père.

Voilà comment nous avons adouci les choses à l'égard des bénéficiaires. Quant aux prêtres, nous avons plusieurs maximes qui leur sont assez favorables. Par exemple, celle-ci de nos vingt-quatre, tr. 1, ex. 11, n. 96 : « Un prêtre qui a reçu de l'argent pour « dire une messe peut-il recevoir de nouvel « argent sur la même messe? Oui, dit Filiu- « tius, en appliquant la partie du sacrifice « qui lui appartient, comme prêtre, à celui « qui le paye de nouveau, pourvu qu'il n'en « reçoive pas autant que pour une messe « entière, mais seulement pour une partie, « comme pour un tiers de messe. »

Certes, mon père, voici une de ces rencontres où le *pour* et le *contre* sont bien probables. Car ce que vous dites ne peut manquer

de l'être, après l'autorité de Filiutius et d'Escobar. Mais, en le laissant dans sa sphère de probabilité, on pourroit bien, ce me semble, dire aussi le contraire, et l'appuyer par ces raisons. Lorsque l'église permet aux prêtres qui sont pauvres de recevoir de l'argent pour leurs messes, parcequ'il est bien juste que ceux qui servent à l'autel vivent de l'autel, elle n'entend pas pour cela qu'ils échangent le sacrifice pour de l'argent, et encore moins qu'ils se privent eux-mêmes de toutes les graces qu'ils en doivent tirer les premiers. Et je dirois encore « que les prêtres, selon S. Paul, « sont obligés d'offrir le sacrifice, premièrement pour eux-mêmes, et puis pour le peuple » ; et qu'ainsi il leur est bien permis d'en associer d'autres au fruit du sacrifice, mais non pas de renoncer eux-mêmes volontairement à tout le fruit du sacrifice, et de le donner à un autre pour un tiers de messe, c'est-à-dire pour quatre ou cinq sous. En vérité, mon père, pour peu que je fusse *grave*, je rendrois cette opinion probable. Vous n'y auriez pas grand'peine, me dit-il. Elle l'est visiblement. La difficulté étoit de trouver de la probabilité dans le contraire des opinions

qui sont manifestement bonnes. Et c'est ce qui n'appartient qu'aux grands hommes. Le père Bauny y excelle. Il y a du plaisir de voir ce savant casuiste pénétrer dans le pour et le contre d'une même question qui regarde encore les prêtres, et trouver raison par-tout, tant il est ingénieux et subtil.

Il dit en un endroit, c'est dans le traité 10, p. 474: « On ne peut pas faire une loi qui  
« obligeât les curés à dire la messe tous les  
« jours, parcequ'une telle loi les exposerait  
« indubitablement, *haud dubiè*, au péril de  
« la dire quelquefois en péché mortel. » Et néanmoins, dans le même traité 10, p. 441, il dit: « Que les prêtres qui ont reçu de l'argent pour dire la messe tous les jours la  
« doivent dire tous les jours, et qu'ils ne peuvent pas s'excuser sur ce qu'ils ne sont pas  
« toujours assez bien préparés pour la dire,  
« parcequ'on peut toujours faire l'acte de  
« contrition; et que, s'ils y manquent, c'est  
« leur faute, et non pas celle de celui qui  
« leur fait dire la messe. » Et, pour lever les plus grandes difficultés qui pourroient les en empêcher, il résout ainsi cette question dans le même traité, quest. 32, p. 457: « Un

« prêtre peut-il dire la messe le même jour  
« qu'il a commis un péché mortel et des plus  
« criminels, en se confessant auparavant ?  
« Non, dit Villalobos, à cause de son impu-  
« reté. Mais Sancius dit que oui, et sans au-  
« cun péché; et je tiens son opinion sûre, et  
« qu'elle doit être suivie dans la pratique: *et*  
« *tuta et sequenda in praxi.* »

Quoi! mon père, lui dis-je, on doit suivre cette opinion dans la pratique? Un prêtre qui seroit tombé dans un tel désordre oseroit-il s'approcher le même jour de l'autel, sur la parole du père Bauny? Et ne devrait-il pas déférer aux anciennes lois de l'église, qui excluoient pour jamais du sacrifice, ou au moins pour un long temps, les prêtres qui avoient commis des péchés de cette sorte, plutôt que de s'arrêter aux nouvelles opinions des casuistes, qui les y admettent le jour même qu'ils y sont tombés? Vous n'avez point de mémoire, dit le père. Ne vous appris-je pas l'autre fois que, selon nos pères Cellot et Reginaldus, « on ne doit pas  
« suivre, dans la morale, les anciens pères,  
« mais les nouveaux casuistes? » Je m'en souviens bien, lui répondis-je. Mais il y a plus

ici, car il y a des lois de l'église. Vous avez raison, me dit-il; mais c'est que vous ne savez pas encore cette belle maxime de nos pères : « Que les lois de l'église perdent leur « force, quand on ne les observe plus, CUM « *jam desuetudine abierunt* », comme dit Filiutius, t. II, tr. 25, n. 33. Nous voyons mieux que les anciens les nécessités présentes de l'église. Si on étoit si sévère à exclure les prêtres de l'autel, vous comprenez bien qu'il n'y auroit pas un si grand nombre de messes. Or la pluralité des messes apporte tant de gloire à Dieu, et tant d'utilité aux âmes, que j'oserois dire, avec notre père Cellot, dans son livre de la Hiérarchie, p. 611 de l'impression de Rouen, qu'il n'y auroit pas trop de prêtres, « quand non seulement tous les « hommes et les femmes, si cela se pouvoit, « mais que les corps insensibles, et les bêtes « brutes mêmes, *bruta animalia*, seroient « changés en prêtres pour célébrer la messe.»

Je fus si surpris de la bizarrerie de cette imagination, que je ne pus rien dire, de sorte qu'il continua ainsi : Mais en voilà assez pour les prêtres; je serois trop long : venons aux religieux. Comme leur plus grande

difficulté est en l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs, écoutez l'adoucissement qu'y apportent nos pères. C'est Castrus Palaüs, de notre Société, *Op. mor.* p. 1, disp. 2, p. 6 : « Il est hors de dispute, *non est contro-*  
« *versia*, que le religieux qui a pour soi une  
« opinion probable n'est point tenu d'obéir  
« à son supérieur, quoique l'opinion du su-  
« périeur soit la plus probable. Car alors il  
« est permis au religieux d'embrasser celle  
« qui lui est la plus agréable, *quæ sibi gratior*  
« *fuerit*, comme le dit Sanchez. Et, encore que  
« le commandement du supérieur soit juste,  
« cela ne vous oblige pas de lui obéir : car il  
« n'est pas juste de tous points et en toutes  
« manières, *non undequaquè justè præcipit*,  
« mais seulement probablement ; et ainsi  
« vous n'êtes engagé que probablement à lui  
« obéir, et vous en êtes probablement déga-  
« gé : *probabiliter obligatus, et probabiliter de-*  
« *obligatus.* » Certes, mon père, lui dis-je,  
on ne sauroit trop estimer un si beau fruit  
de la double probabilité. Elle est de grand  
usage, me dit-il ; mais abrégeons. Je ne vous  
dirai plus que ce trait de notre célèbre Mo-  
lina, en faveur des religieux qui sont chas-

sés de leurs couvents pour leurs désordres. Notre père Escobar le rapporte, tr. 6, ex. 7, n. 111, en ces termes : « Molina assure qu'un « religieux chassé de son monastère n'est « point obligé de se corriger pour y retour- « ner, et qu'il n'est plus lié par son vœu d'o- « béissance. »

Voilà, mon père, lui dis-je, les ecclésiastiques bien à leur aise. Je vois bien que vos casuistes les ont traités favorablement. Ils y ont agi comme pour eux-mêmes. J'ai bien peur que les gens des autres conditions ne soient pas si bien traités. Il falloit que chacun fit pour soi. Ils n'auroient pas mieux fait eux-mêmes, me repartit le père. On a agi pour tous avec une pareille charité, depuis les plus grands jusqu'aux moindres. Et vous m'engagez, pour vous le montrer, à vous dire nos maximes touchant les valets.

Nous avons considéré, à leur égard, la peine qu'ils ont, quand ils sont gens de conscience, à servir des maîtres débauchés. Car, s'ils ne font tous les messages où ils les emploient, ils perdent leur fortune; et, s'ils leur obéissent, ils en ont du scrupule. C'est pour les en soulager que nos vingt-quatre

pères, tr. 7, ex. 4, n. 223, ont marqué les services qu'ils peuvent rendre en sûreté de conscience. En voici quelques uns : « Porter  
« des lettres et des présents ; ouvrir les portes  
« et les fenêtres ; aider leur maître à monter  
« à la fenêtre, tenir l'échelle pendant qu'il y  
« monte : tout cela est permis et indifférent.  
« Il est vrai que pour tenir l'échelle il faut  
« qu'ils soient menacés plus qu'à l'ordinaire,  
« s'ils y manquoient. Car c'est faire injure au  
« maître d'une maison d'y entrer par la fe-  
« nêtre. »

Voyez-vous combien cela est judicieux ? Je n'attendois rien moins, lui dis-je, d'un livre tiré de vingt-quatre jésuites. Mais, ajouta le père, notre père Bauny a encore bien appris aux valets à rendre tous ces devoirs-là innocemment à leurs maîtres, en faisant qu'ils portent leur intention, non pas aux péchés dont ils sont les entremetteurs, mais seulement au gain qui leur en revient. C'est ce qu'il a bien expliqué dans sa Somme des péchés, en la page 710 de la première impression : « Que les confesseurs, dit-il, remar-  
« quent bien qu'on ne peut absoudre les va-  
« lets qui font des messages déshonnêtes, s'ils



« consentent aux péchés de leurs maîtres ;  
« mais il faut dire le contraire, s'ils le font  
« pour leur commodité temporelle. » Et cela  
est bien facile à faire ; car pourquoi s'obsti-  
neroient-ils à consentir à des péchés dont ils  
n'ont que la peine ?

Et le même père Bauny a encore établi  
cette grande maxime en faveur de ceux qui  
ne sont pas contents de leurs gages. C'est  
dans sa Somme, p. 213 et 214 de la sixième  
édition. « Les valets qui se plaignent de leurs  
« gages peuvent-ils d'eux-mêmes les croître  
« en se garnissant les mains d'autant de bien  
« appartenant à leurs maîtres, comme ils  
« s'imaginent en être nécessaire pour égaler  
« lesdits gages à leur peine ? Ils le peuvent en  
« quelques rencontres, comme lorsqu'ils sont  
« si pauvres, en cherchant condition, qu'ils  
« ont été obligés d'accepter l'offre qu'on leur  
« a faite, et que les autres valets de leur sorte  
« gagnent davantage ailleurs. »

Voilà justement, mon père, lui dis-je, le  
passage de Jean d'Alba. Quel Jean d'Alba ?  
dit le père. Que voulez-vous dire ? Quoi ! mon  
père, ne vous souvenez-vous plus de ce qui  
se passa en cette ville l'année 1647 ? Et où

étiez-vous donc alors? J'enseignois, dit-il, les cas de conscience dans un de nos collèges assez éloigné de Paris. Je vois donc bien, mon père, que vous ne savez pas cette histoire; il faut que je vous la dise. C'étoit une personne d'honneur qui la contoit l'autre jour en un lieu où j'étois. Il nous disoit que ce Jean d'Alba, servant vos pères du collège de Clermont de la rue Saint-Jacques, et, n'étant pas satisfait de ses gages, déroba quelque chose pour se récompenser; que vos pères, s'en étant aperçus, le firent mettre en prison, l'accusant de vol domestique, et que le procès en fut rapporté au Châtelet, le 6<sup>e</sup> jour d'avril 1647, si j'ai bonne mémoire. Car il nous marqua toutes ces particularités-là; sans quoi à peine l'auroit-on cru. Ce malheureux, étant interrogé, avoua qu'il avoit pris quelques plats d'étain à vos pères; mais il soutint qu'il ne les avoit pas volés pour cela, rapportant pour sa justification cette doctrine du père Bauny, qu'il présenta aux juges, avec un écrit d'un de vos pères, sous lequel il avoit étudié les cas de conscience, qui lui avoit appris la même chose. Sur quoi M. de Montrouge, l'un des plus

considérés de cette compagnie, dit, en opinant, « Qu'il n'étoit pas d'avis que, sur des « écrits de ces pères, contenant une doctrine « illicite, pernicieuse, et contraire à toutes « les lois naturelles, divines, et humaines, « capable de renverser toutes les familles, « et d'autoriser tous les vols domestiques, « on dût absoudre cet accusé. Mais qu'il étoit « d'avis que ce trop fidèle disciple fût fouetté « devant la porte du collège par la main du « bourreau, lequel en même temps brûleroit « les écrits de ces pères traitant du larcin, « avec défense à eux de plus enseigner une « telle doctrine, sur peine de la vie. »

On attendoit la suite de cet avis, qui fut fort approuvé, lorsqu'il arriva un incident qui fit remettre le jugement de ce procès. Mais cependant le prisonnier disparut, on ne sait comment, sans qu'on parlât plus de cette affaire-là; de sorte que Jean d'Alba sortit, et sans rendre sa vaisselle. Voilà ce qu'il nous dit, et il ajoutoit à cela que l'avis de M. de Montrouge est aux registres du Châtelet, où chacun le peut voir. Nous prîmes plaisir à ce conte.

A quoi vous amusez-vous? dit le père.

Qu'est-ce que tout cela signifie? Je vous parle des maximes de nos casuistes; j'étois prêt à vous parler de celles qui regardent les gentilshommes, et vous m'interrompez par des histoires hors de propos. Je ne vous le disois qu'en passant, lui dis-je, et aussi pour vous avertir d'une chose importante sur ce sujet, que je trouve que vous avez oubliée en établissant votre doctrine de la probabilité. Eh quoi, dit le père, que pourroit-il y avoir de manque après que tant d'habiles gens y ont passé? C'est, lui répondis-je, que vous avez bien mis ceux qui suivent vos opinions probables en assurance à l'égard de Dieu et de la conscience: car, à ce que vous dites, on est en sûreté de ce côté-là en suivant un docteur grave. Vous les avez encore mis en assurance du côté des confesseurs: car vous avez obligé les prêtres à les absoudre sur une opinion probable, à peine de péché mortel. Mais vous ne les avez point mis en assurance du côté des juges, de sorte qu'ils se trouvent exposés au fouet et à la potence, en suivant vos probabilités. C'est un défaut capital que cela. Vous avez raison, dit le père, vous me faites plaisir. Mais c'est que

nous n'avons pas autant de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs, qui sont obligés de se rapporter à nous pour les cas de conscience : car c'est nous qui en jugeons souverainement. J'entends bien, lui dis-je ; mais, si, d'une part, vous êtes les juges des confesseurs, n'êtes-vous pas, de l'autre, les confesseurs des juges ? Votre pouvoir est de grande étendue : obligez-les d'absoudre les criminels qui ont une opinion probable, à peine d'être exclus des sacrements ; afin qu'il n'arrive pas, au grand mépris et scandale de la probabilité, que ceux que vous rendez innocents dans la théorie soient fouettés ou pendus dans la pratique. Sans cela, comment trouveriez-vous des disciples ? Il y faudra songer, me dit-il, cela n'est pas à négliger. Je le proposerai à notre père Provincial. Vous pouviez néanmoins réserver cet avis à un autre temps, sans interrompre ce que j'ai à vous dire des maximes que nous avons établies en faveur des gentilshommes, et je ne vous les apprendrai qu'à la charge que vous ne me ferez plus d'histoires. Voilà tout ce que vous aurez pour aujourd'hui ; car il

faut plus d'une lettre pour vous mander tout ce que j'appris en une seule conversation. Cependant je suis , etc.

---

## SEPTIÈME LETTRE (1).

*De la méthode de diriger l'intention selon les casuistes. De la permission qu'ils donnent de tuer pour la défense de l'honneur et des biens, et qu'ils étendent jusqu'aux prêtres et aux religieux. Question curieuse proposée par Caramuel, savoir s'il est permis aux jésuites de tuer les jansénistes.*

De Paris, ce 25 avril 1656.

Monsieur,

Après avoir apaisé le bon père, dont j'avois un peu troublé le discours par l'histoire de Jean d'Alba, il le reprit, sur l'assurance que je lui donnai de ne lui en plus faire de semblables; et il me parla des maximes de ses casuistes touchant les gentilshommes, à peu près en ces termes:

Vous savez, me dit-il, que la passion dominante des personnes de cette condition

(1) La révision de cette lettre fut faite par M. Nicole.

est ce point d'honneur qui les engage à toute heure à des violences qui paroissent bien contraires à la piété chrétienne; de sorte qu'il faudroit les exclure presque tous de nos confessionnaux, si nos pères n'eussent un peu relâché de la sévérité de la religion, pour s'accommoder à la foiblesse des hommes. Mais, comme ils vouloient demeurer attachés à l'évangile par leur devoir envers Dieu, et aux gens du monde par leur charité pour le prochain, ils ont eu besoin de toutes leurs lumières pour trouver des expédients qui tempérassent les choses avec tant de justesse, qu'on pût maintenir et réparer son honneur par les moyens dont on se sert ordinairement dans le monde, sans blesser néanmoins sa conscience; afin de conserver tout ensemble deux choses aussi opposées en apparence que la piété et l'honneur.

Mais, autant que ce dessein étoit utile, autant l'exécution en étoit pénible. Car je crois que vous voyez assez la grandeur et la difficulté de cette entreprise. Elle m'étonne, lui dis-je assez froidement. Elle vous étonne? me dit-il. Je le crois, elle en étonneroit bien d'autres. Ignorez-vous que, d'une part, la loi



de l'évangile ordonne « de ne point rendre le mal pour le mal, et d'en laisser la vengeance à Dieu? » et que, de l'autre, les lois du monde défendent de souffrir les injures, sans en tirer raison soi-même, et souvent par la mort de ses ennemis? Avez-vous jamais rien vu qui paroisse plus contraire? Et cependant, quand je vous dis que nos pères ont accordé ces choses, vous me dites simplement que cela vous étonne. Je ne m'expliquois pas assez, mon père. Je tiendrois la chose impossible, si, après ce que j'ai vu de vos pères, je ne savois qu'ils peuvent faire facilement ce qui est impossible aux autres hommes. C'est ce qui me fait croire qu'ils en ont bien trouvé quelque moyen, que j'admire sans le connoître, et que je vous prie de me déclarer.

Puisque vous le prenez ainsi, me dit-il, je ne puis vous le refuser. Sachez donc que ce principe merveilleux est notre grande méthode de *diriger l'intention*; dont l'importance est telle dans notre morale, que j'oserois quasi la comparer à la doctrine de la probabilité. Vous en avez vu quelques traits en passant, dans de certaines maximes que je

vous ai dites. Car, lorsque je vous ai fait entendre comment les valets peuvent faire en conscience de certains messages fâcheux, n'avez-vous pas pris garde que c'étoit seulement en détournant leur intention du mal dont ils sont les entremetteurs, pour la porter au gain qui leur en revient? Voilà ce que c'est que *diriger l'intention*. Et vous avez vu de même que ceux qui donnent de l'argent pour des bénéfices seroient de véritables simoniaques, sans une pareille diversion. Mais je veux maintenant vous faire voir cette grande méthode dans tout son lustre sur le sujet de l'homicide, qu'elle justifie en mille rencontres, afin que vous jugiez par un tel effet tout ce qu'elle est capable de produire. Je vois déjà, lui dis-je, que par là tout sera permis, rien n'en échappera. Vous allez toujours d'une extrémité à l'autre, répondit le père; corrigez-vous de cela. Car, pour vous témoigner que nous ne permettons pas tout, sachez que, par exemple, nous ne souffrons jamais d'avoir l'intention formelle de pécher, pour le seul dessein de pécher; et que quiconque s'obstine à n'avoir point d'autre fin dans le mal que le mal même, nous rom-

pons avec lui ; cela est diabolique : voilà qui est sans exception d'âge , de sexe , de qualité. Mais, quand on n'est pas dans cette malheureuse disposition , alors nous essayons de mettre en pratique notre méthode de *diriger l'intention* , qui consiste à se proposer pour fin de ses actions un objet permis. Ce n'est pas qu'autant qu'il est en notre pouvoir nous ne détournions les hommes des choses défendues ; mais, quand nous ne pouvons pas empêcher l'action , nous purifions au moins l'intention ; et ainsi nous corrigeons le vice du moyen par la pureté de la fin.

Voilà par où nos pères ont trouvé moyen de permettre les violences qu'on pratique en défendant son honneur. Car il n'y a qu'à détourner son intention du désir de vengeance , qui est criminel , pour la porter au désir de défendre son honneur , qui est permis , selon nos pères. Et c'est ainsi qu'ils accomplissent tous leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes. Car ils contentent le monde , en permettant les actions ; et ils satisfont à l'évangile , en purifiant les intentions. Voilà ce que les anciens n'ont point

connu ; voilà ce qu'on doit à nos pères. Le comprenez-vous maintenant ? Fort bien , lui dis-je. Vous accordez aux hommes l'effet extérieur et matériel de l'action , et vous donnez à Dieu ce mouvement intérieur et spirituel de l'intention ; et , par cet équitable partage , vous alliez les lois humaines avec les divines. Mais , mon père , pour vous dire la vérité , je me défie un peu de vos promesses , et je doute que vos auteurs en disent autant que vous. Vous me faites tort , dit le père ; je n'avance rien que je ne prouve , et par tant de passages , que leur nombre , leur autorité , et leurs raisons , vous rempliront d'admiration.

Car , pour vous faire voir l'alliance que nos pères ont faite des maximes de l'évangile avec celles du monde , par cette direction d'intention , écoutez notre père Reginaldus , *in praxi* , liv. 21 , n. 62 , p. 260. « Il est défendu  
« aux particuliers de se venger. Car saint Paul  
« dit aux Rom. , ch. 12 , Ne rendez à personne  
« le mal pour le mal ; et l'Eccl. , ch. 28 , Celui  
« qui veut se venger attirera sur soi la ven-  
« geance de Dieu , et ses péchés ne seront  
« point oubliés. Outre tout ce qui est dit

« dans l'évangile, du pardon des offenses,  
« comme dans les chapitres 6 et 18 de saint  
« Matthieu. » Certes, mon père, si après cela  
il dit autre chose que ce qui est dans l'Écri-  
ture, ce ne sera pas manque de la savoir.  
Que conclut-il donc enfin ? Le voici, dit-il :  
« De toutes ces choses il paroît qu'un hom-  
« me de guerre peut sur l'heure même pour-  
« suivre celui qui l'a blessé ; non pas, à la  
« vérité, avec l'intention de rendre le mal  
« pour le mal, mais avec celle de conserver  
« son honneur : *Non ut malum pro malo red-*  
« *dat, sed ut conservet honorem.* »

Voyez-vous comment ils ont soin de dé-  
fendre d'avoir l'intention de rendre le mal  
pour le mal, parceque l'Écriture le condam-  
ne ? Ils ne l'ont jamais souffert. Voyez Les-  
sius, de Just., liv. 2, c. 9, d. 12, n. 79. « Celui  
« qui a reçu un soufflet ne peut pas avoir  
« l'intention de s'en venger ; mais il peut bien  
« avoir celle d'éviter l'infamie, et pour cela  
« de repousser à l'instant cette injure, et  
« même à coups d'épée : *etiam cum gladio.* »  
Nous sommes si éloignés de souffrir qu'on  
ait le dessein de se venger de ses ennemis,  
que nos pères ne veulent pas seulement qu'on

leur souhaite la mort par un mouvement de haine. Voyez notre père Escobar, tr. 5, ex. 5, n. 145. « Si votre ennemi est disposé à vous « nuire, vous ne devez pas souhaiter sa mort « par un mouvement de haine; mais vous le « pouvez bien faire pour éviter votre dom- « mage. » Car cela est tellement légitime avec cette intention, que notre grand Hurtado de Mendoza dit: « Qu'on peut prier Dieu de faire « promptement mourir ceux qui se dispo- « sent à nous persécuter, si on ne le peut « éviter autrement. » C'est au liv. *de Spe*, v. 2, d. 15, 3, sect. 4, § 48.

Mon révérend père, lui dis-je, l'église a bien oublié de mettre une oraison à cette intention dans ses prières. On n'y a pas mis, me dit-il, tout ce qu'on peut demander à Dieu. Outre que cela ne se pouvoit pas; car cette opinion-là est plus nouvelle que le bréviaire: vous n'êtes pas bon chronologiste. Mais, sans sortir de ce sujet, écoutez encore ce passage de notre père Gaspar Hurtado, *de Sub. pecc. diff.* 9, cité par Diana, p. 5, tr. 14, r. 99. C'est l'un des vingt-quatre pères d'Escobar. « Un bénéficiaire peut, sans aucun pé- « ché mortel, desirer la mort de celui qui a

« une pension sur son bénéfice; et un fils,  
« celle de son père, et se réjouir quand elle  
« arrive, pourvu que ce ne soit que pour le  
« bien qui lui en revient, et non pas par une  
« haine personnelle. »

O mon père, lui dis-je, voilà un beau fruit de la direction d'intention! Je vois bien qu'elle est de grande étendue. Mais néanmoins il y a de certains cas dont la résolution seroit encore difficile, quoique fort nécessaire pour les gentilshommes. Proposez-les, pour voir, dit le père. Montrez-moi, lui dis-je, avec toute cette direction d'intention, qu'il soit permis de se battre en duel. Notre grand Hurtado de Mendoza, dit le père, vous y satisfera sur l'heure, dans ce passage que Diana rapporte, p. 5, tr. 14, r. 99. « Si un gentilhomme qui est appelé en  
« duel est connu pour n'être pas dévot, et  
« que les péchés qu'on lui voit commettre à  
« toute heure sans scrupule fassent aisément juger que, s'il refuse le duel, ce n'est  
« pas par la crainte de Dieu, mais par timidité; et qu'ainsi on dise de lui que c'est  
« une poule, et non pas un homme, *gallina*,  
« *et non vir*; il peut, pour conserver son hon-

« neur, se trouver au lieu assigné, non pas  
« véritablement avec l'intention expresse de  
« se battre en duel, mais seulement avec  
« celle de se défendre, si celui qui l'a appelé  
« l'y vient attaquer injustement. Et son ac-  
« tion sera toute indifférente d'elle-même.  
« Car quel mal y a-t-il d'aller dans un champ,  
« de s'y promener en attendant un homme,  
« et de se défendre si on l'y vient attaquer ?  
« Et ainsi il ne pèche en aucune manière,  
« puisque ce n'est point du tout accepter un  
« duel, ayant l'intention dirigée à d'autres  
« circonstances. Car l'acceptation du duel  
« consiste en l'intention expresse de se bat-  
« tre, laquelle celui-ci n'a pas. »

Vous ne m'avez pas tenu parole, mon père. Ce n'est pas là proprement permettre le duel : au contraire, il le croit tellement défendu, que, pour le rendre permis, il évite de dire que c'en soit un. Ho ! ho ! dit le père, vous commencez à pénétrer, j'en suis ravi. Je pourrais dire néanmoins qu'il permet en cela tout ce que demandent ceux qui se battent en duel. Mais, puisqu'il faut vous répondre juste, notre père Layman le fera pour moi, en permettant le duel en mots



propres, pourvu qu'on dirige son intention à l'accepter seulement pour conserver son honneur ou sa fortune. C'est au liv. 3, p. 3, c. 3, n. 2 et 3. « Si un soldat à l'armée, ou « un gentilhomme à la cour, se trouve en « état de perdre son honneur ou sa fortune, « s'il n'accepte un duel, je ne vois pas que « l'on puisse condamner celui qui le reçoit « pour se défendre. » Petrus Hurtado dit la même chose, au rapport de notre célèbre Escobar, au tr. 1, ex. 7, n. 96 et 98; il ajoute ces paroles de Hurtado: « Qu'on peut se battre en duel pour défendre même son bien, « s'il n'y a que ce moyen de le conserver; « parceque chacun a le droit de défendre son « bien, et même par la mort de ses ennemis. » J'admire, sur ces passages, de voir que la piété du roi emploie sa puissance à défendre et à abolir le duel dans ses états, et que la piété des jésuites occupe leur subtilité à le permettre et à l'autoriser dans l'église. Mais le bon père étoit si en train qu'on lui eût fait tort de l'arrêter, de sorte qu'il poursuivit ainsi: Enfin, dit-il, Sanchez (voyez un peu quelles gens je vous cite!) passe outre; car il permet non seulement

de recevoir, mais encore d'offrir le duel, en dirigeant bien son intention. Et notre Escobar le suit en cela, au même lieu, n. 97. Mon père, lui dis-je, je le quitte, si cela est; mais je ne croirai jamais qu'il l'ait écrit, si je ne le vois. Lisez-le donc vous-même, me dit-il; et je lus en effet ces mots dans la Théologie morale de Sanchez, liv. 2, c. 39, n. 7: « Il est bien raisonnable de dire qu'un homme peut se battre en duel pour sauver sa vie, son honneur, ou son bien en une quantité considérable, lorsqu'il est constant qu'on les lui veut ravir injustement par des procès et des chicaneries, et qu'il n'y a que ce seul moyen de les conserver. Et Navarrus dit fort bien qu'en cette occasion il est permis d'accepter et d'offrir le duel: *Licet acceptare et offerre duellum*. Et aussi qu'on peut tuer en cachette son ennemi. Et même, en ces rencontres-là, on ne doit point user de la voie du duel, si on peut tuer en cachette son homme, et sortir par là d'affaire. Car, par ce moyen, on évitera tout ensemble, et d'exposer sa vie dans un combat, et de participer au péché que notre ennemi commettrait par un duel. »

Voilà, mon père, lui dis-je, un pieux guet-apens ; mais, quoique pieux, il demeure toujours guet-apens, puisqu'il est permis de tuer son ennemi en trahison. Vous ai-je dit, répliqua le père, qu'on peut tuer en trahison ? Dieu m'en garde. Je vous dis qu'on peut tuer en cachette, et de là vous concluez qu'on peut tuer en trahison, comme si c'étoit la même chose. Apprenez d'Escobar, tr. 6, ex. 4, n. 26, ce que c'est que tuer en trahison, et puis vous parlerez. « On appelle tuer en trahison, quand on tue celui qui ne s'en défie en aucune manière : et c'est pourquoi celui qui tue son ennemi n'est pas dit le tuer en trahison, quoique ce soit par derrière, ou dans une embûche : *licet per insidias, aut a tergo percutiat*. Et, au même traité, n. 56 : Celui qui tue son ennemi avec lequel il s'étoit réconcilié, sous promesse de ne plus attenter à sa vie, n'est pas absolument dit le tuer en trahison, à moins qu'il n'y eût entre eux une amitié bien étroite : *arctior amicitia*. »

Vous voyez par là que vous ne savez pas seulement ce que les termes signifient, et cependant vous parlez comme un docteur.

J'avoue, lui dis-je, que cela m'est nouveau; et j'apprends de cette définition qu'on n'a peut-être jamais tué personne en trahison: car on ne s'avise guère d'assassiner que ses ennemis. Mais, quoi qu'il en soit, on peut donc, selon Sanchez, tuer hardiment, je ne dis plus en trahison, mais seulement par derrière, ou dans une embûche, un calomniateur qui nous poursuit en justice? Oui, dit le père; mais en dirigeant bien l'intention: vous oubliez toujours le principal. Et c'est ce que Molina soutient aussi, t. IV, tr. 3, disp. 12. Et même, selon notre docte Reginaldus, lib. 21, c. 5, n. 57: « On peut « tuer aussi les faux témoins qu'il suscite « contre nous. » Et enfin, selon nos grands et célèbres pères Tannerus et Emmanuel Sa, on peut de même tuer et les faux témoins et le juge, s'il est de leur intelligence. Voici ses mots, tr. 3, disp. 4, quest. 8, n. 83: « Sotus, dit-il, et Lessius, disent qu'il n'est « pas permis de tuer les faux témoins et le « juge qui conspirent à faire mourir un innocent; mais Emmanuel Sa, et d'autres « auteurs, ont raison d'improver ce sentiment-là, au moins pour ce qui touche

« la conscience. » Et il confirme encore, au même lieu, qu'on peut tuer et témoins et juge.

Mon père, lui dis-je, j'entends maintenant assez bien votre principe de la direction d'intention ; mais j'en veux bien entendre aussi les conséquences, et tous les cas où cette méthode donne le pouvoir de tuer. Reprenons donc ceux que vous m'avez dits, de peur de méprise ; car l'équivoque seroit ici dangereuse. Il ne faut tuer que bien à propos, et sur bonne opinion probable. Vous m'avez donc assuré qu'en dirigeant bien son intention on peut, selon vos pères, pour conserver son honneur, et même son bien, accepter un duel, l'offrir quelquefois, tuer en cachette un faux accusateur, et ses témoins avec lui, et encore le juge corrompu qui les favorise ; et vous m'avez dit aussi que celui qui a reçu un soufflet peut, sans se venger, le réparer à coups d'épée. Mais, mon père, vous ne m'avez pas dit avec quelle mesure. On ne s'y peut guère tromper, dit le père ; car on peut aller jusqu'à le tuer. C'est ce que prouve fort bien notre savant Henriquez, liv. 14, c. 10, n. 3, et d'autres de nos pères

rapportés par Escobar, tr. 1, ex. 7, n. 48, en ces mots : « On peut tuer celui qui a donné  
 « un soufflet, quoiqu'il s'enfuie, pourvu  
 « qu'on évite de le faire par haine ou par  
 « vengeance, et que par là on ne donne pas  
 « lieu à des meurtres excessifs et nuisibles à  
 « l'état. Et la raison en est qu'on peut ainsi  
 « courir après son honneur, comme après  
 « du bien dérobé. Car encore que votre hon-  
 « neur ne soit pas entre les mains de votre  
 « ennemi, comme seroient des hardes qu'il  
 « vous auroit volées, on peut néanmoins le  
 « recouvrer en la même manière, en donnant  
 « des marques de grandeur et d'autorité, et  
 « s'acquérant par là l'estime des hommes.  
 « Et, en effet, n'est-il pas véritable que ce-  
 « lui qui a reçu un soufflet est réputé sans  
 « honneur, jusqu'à ce qu'il ait tué son en-  
 « nemi? » Cela me parut si horrible que j'eus  
 peine à me retenir; mais, pour savoir le  
 reste, je le laissai continuer ainsi. Et même,  
 dit-il, on peut, pour prévenir un soufflet,  
 tuer celui qui le veut donner, s'il n'y a que  
 ce moyen de l'éviter. Cela est commun dans  
 nos pères. Par exemple, Azor, *Inst. mor.*,  
 part. 3, p. 105 (c'est encore l'un des vingt-

quatre vieillards) : « Est-il permis à un homme d'honneur de tuer celui qui lui veut donner un soufflet, ou un coup de bâton? Les uns disent que non ; et leur raison est que la vie du prochain est plus précieuse que notre honneur : outre qu'il y a de la cruauté à tuer un homme pour éviter seulement un soufflet. Mais les autres disent que cela est permis ; et certainement je le trouve probable, quand on ne peut l'éviter autrement. Car, sans cela, l'honneur des innocents seroit sans cesse exposé à la malice des insolents. » Notre grand Filiutius, de même, tome II, tr. 29, c. 3, n. 50 ; et le père Héreau, dans ses écrits de l'Homicide ; Hurtado de Mendoza, in 2, 2, disp. 170, sect. 16, § 137 ; et Bécán, *Som.*, t. I, q. 64, de *Homicid.* Et nos pères Flahaut et Le Court, dans leurs écrits que l'université, dans sa troisième requête, a rapportés tout au long pour les décrier, mais elle n'y a pas réussi, et Escobar, au même lieu, n. 48, disent tous les mêmes choses. Enfin cela est si généralement soutenu, que Lessius le décide comme une chose qui n'est contestée d'aucun casuiste, liv. 2, c. 9, n. 76. Car il en apporte

un grand nombre qui sont de cette opinion, et aucun qui soit contraire; et même il allègue, n. 77, Pierre Navarre, qui, parlant généralement des affronts, dont il n'y en a point de plus sensible qu'un soufflet, déclare que, selon le consentement de tous les casuistes, *ex sententiâ omnium licet contumeliosum occidere, si aliter ea injuria arceri nequit*. En voulez-vous davantage?

Je l'en remerciai, car je n'en avois que trop entendu. Mais, pour voir jusqu'où iroit une si damnable doctrine, je lui dis: Mais, mon père, ne sera-t-il point permis de tuer pour un peu moins? Ne sauroit-on diriger son intention en sorte qu'on puisse tuer pour un démenti? Oui, dit le père, et selon notre père Baldelle, liv. 3, disp. 24, n. 24, rapporté par Escobar, au même lieu, n. 49: « Il est permis de tuer celui qui vous dit, « Vous avez menti, si on ne peut le réprimer « autrement. » Et on peut tuer de la même sorte pour des médisances, selon nos pères. Car Lessius, que le père Héreau entre autres suit mot à mot, dit, au lieu déjà cité: « Si « vous tâchez de ruiner ma réputation par « des calomnies devant des personnes d'hon-



« neur, et que je ne puisse l'éviter autrement  
« qu'en vous tuant, le puis-je faire? Oui, selon  
« des auteurs modernes, et même encore  
« que le crime que vous publiez soit vérita-  
« ble, si toutefois il est secret, en sorte que  
« vous ne puissiez le découvrir selon les voies  
« de la justice; et en voici la preuve. Si vous  
« me voulez ravir l'honneur en me donnant  
« un soufflet, je puis l'empêcher par la force  
« des armes: donc la même défense est per-  
« mise quand vous me voulez faire la même  
« injure avec la langue. De plus, on peut  
« empêcher les affronts: donc on peut em-  
« pêcher les médisances. Enfin l'honneur est  
« plus cher que la vie. Or on peut tuer pour  
« défendre sa vie: donc on peut tuer pour  
« défendre son honneur. »

Voilà des arguments en forme. Ce n'est pas là discourir, c'est prouver. Et enfin ce grand Lessius montre, au même endroit, n. 78, qu'on peut tuer même pour un simple geste, ou un signe de mépris. « On peut, « dit-il, attaquer et ôter l'honneur en plu- « sieurs manières, dans lesquelles la défense « paroît bien juste; comme si on veut don- « ner un coup de bâton, ou un soufflet, ou

« si on veut nous faire affront par des paroles ou par des signes : *sive per signa.* »

O mon père, lui dis-je, voilà tout ce qu'on peut souhaiter pour mettre l'honneur à couvert : mais la vie est bien exposée, si, pour de simples médisances, ou des gestes désobligeants, on peut tuer le monde en conscience. Cela est vrai, me dit-il ; mais, comme nos pères sont fort circonspects, ils ont trouvé à propos de défendre de mettre cette doctrine en usage en ces petites occasions ; car ils disent au moins « qu'à peine doit-on la pratiquer : *practicè vix probari potest.* » Et ce n'a pas été sans raison ; la voici. Je la sais bien, lui dis-je ; c'est parceque la loi de Dieu défend de tuer. Ils ne le prennent pas par là, me dit le père ; ils le trouvent permis en conscience, et en ne regardant que la vérité en elle-même. Et pourquoi le défendent-ils donc ? Écoutez-le, dit-il. C'est parcequ'on dépeupleroit un état en moins de rien, si on en tuoit tous les médisants. Apprenez-le de notre Reginaldus, liv. 21, n. 63, p. 260 : « Encore que cette opinion, qu'on peut tuer pour une médisance, ne soit pas sans probabilité dans la théorie, il faut suivre le

« contraire dans la pratique : car il faut toujours éviter le dommage de l'état dans la manière de se défendre. Or il est visible qu'en tuant le monde de cette sorte il se feroit un trop grand nombre de meurtres. » Lessius en parle de même au lieu déjà cité. « Il faut prendre garde que l'usage de cette maxime ne soit nuisible à l'état ; car alors il ne faut pas le permettre : *tunc enim non est permittendus.* »

Quoi ! mon père , ce n'est donc ici qu'une défense de politique , et non pas de religion ? Peu de gens s'y arrêteront , et sur-tout dans la colère. Car il pourroit être assez probable qu'on ne fait point de tort à l'état de le purger d'un méchant homme. Aussi , dit-il , notre père Filiutius joint à cette raison-là une autre bien considérable , tr. 29, c. 3, n. 51 : « C'est qu'on seroit puni en justice , en tuant le monde pour ce sujet. » Je vous le disois bien , mon père , que vous ne feriez jamais rien qui vaille , tant que vous n'auriez point les juges de votre côté. Les juges , dit le père , qui ne pénètrent pas dans les consciences ne jugent que par le dehors de l'action , au lieu que nous regardons principalement à

l'intention. Et de là vient que nos maximes sont quelquefois un peu différentes des leurs. Quoi qu'il en soit, mon père, il se conclut fort bien des vôtres qu'en évitant les dommages de l'état on peut tuer les médisants en sûreté de conscience, pourvu que ce soit en sûreté de sa personne.

Mais, mon père, après avoir si bien pourvu à l'honneur, n'avez-vous rien fait pour le bien? Je sais qu'il est de moindre considération; mais il n'importe. Il me semble qu'on peut bien diriger son intention à tuer pour le conserver. Oui, dit le père, et je vous en ai touché quelque chose qui vous a pu donner cette ouverture. Tous nos casuistes s'y accordent, et même on le permet, « encore que l'on ne craigne plus aucune violence de ceux qui nous ôtent notre bien, « comme quand ils s'enfuient. » Azor, de notre Société, le prouve, page 3, liv. 2, c. 1, q. 20.

Mais, mon père, combien faut-il que la chose vaille pour nous porter à cette extrémité? « Il faut, selon Reginaldus, liv. 21, c. 5, « n. 66, et Tannerus, in 2, 2, disp. 4, q. 8, « d. 4, n. 69, que la chose soit de grand prix,

« au jugement d'un homme prudent. » Et Layman et Filiutius en parlent de même. Ce n'est rien dire, mon père : où ira-t-on chercher un homme prudent, dont la rencontre est si rare, pour faire cette estimation ? Que ne déterminent-ils exactement la somme ? Comment, dit le père, étoit-il si facile, à votre avis, de comparer la vie d'un homme et d'un chrétien à de l'argent ? C'est ici où je veux vous faire sentir la nécessité de nos casuistes. Cherchez-moi, dans tous les anciens pères, pour combien d'argent il est permis de tuer un homme. Que vous diront-ils ? sinon, *Non occides* : « Vous ne tuez point, » Et qui a donc osé déterminer cette somme ? répondis-je. C'est, me dit-il, notre grand et incomparable Molina, la gloire de notre Société, qui, par sa prudence inimitable, l'a estimée « à six ou sept ducats, « pour lesquels il assure qu'il est permis de « tuer, encore que celui qui les emporte s'en « fuie. » C'est en son t. IV, tr. 3, disp. 16, d. 6. Et il dit, de plus, au même endroit, « Qu'il « n'oseroit condamner d'aucun péché un « homme qui tue celui qui lui veut ôter une « chose de la valeur d'un écu, ou moins :

*unius aurei, vel minoris adhuc valoris.* » Ce qui a porté Escobar à établir cette règle générale, n. 44, « que régulièrement on peut « tuer un homme pour la valeur d'un écu, « selon Molina. »

O mon père! d'où Molina a-t-il pu être éclairé pour déterminer une chose de cette importance, sans aucun secours de l'Écriture, des conciles, ni des pères? Je vois bien qu'il a eu des lumières bien particulières et bien éloignées de saint Augustin sur l'homicide, aussi bien que sur la grace. Me voici bien savant sur ce chapitre; et je connois parfaitement qu'il n'y a plus que les gens d'église qui s'abstiendront de tuer ceux qui leur feront tort en leur honneur, ou en leur bien. Que voulez-vous dire? répliqua le père. Cela seroit-il raisonnable, à votre avis, que ceux qu'on doit le plus respecter dans le monde fussent seuls exposés à l'insolence des méchants? Nos pères ont prévenu ce désordre. Car Tannerus, t. II, d. 4, q. 8, d. 4, n. 76, dit: « Qu'il est permis aux ecclésiastiques, « et aux religieux mêmes, de tuer, pour dé- « fendre non seulement leur vie, mais aussi « leur bien, ou celui de leur communauté. »

Molina, qu'Escobar rapporte, n. 43; Bécán, in 2, 2, t. II, q. 7, de *Hom.*, concl. 2, n. 5; Reginaldus, l. 21, c. 5, n. 68; Layman, l. 3, tr. 3, p. 3, c. 3, n. 4; Lessius, l. 2, c. 9, d. 11, n. 72; et les autres, se servent tous des mêmes paroles.

Et même, selon notre célèbre P. Lamy, il est permis aux prêtres et aux religieux de prévenir ceux qui les veulent noircir par des médisances, en les tuant pour les en empêcher. Mais c'est toujours en dirigeant bien l'intention. Voici ses termes, t. V, disp. 36, « n. 118. Il est permis à un ecclésiastique, ou « à un religieux, de tuer un calomniateur qui « menace de publier des crimes scandaleux « de sa communauté, ou de lui-même, quand « il n'y a que ce seul moyen de l'en empê- « cher, comme s'il est prêt à répandre ses « médisances, si on ne le tue promptement. « Car, en ce cas, comme il seroit permis à ce « religieux de tuer celui qui lui voudroit ôter « la vie, il lui est permis aussi de tuer celui « qui lui veut ôter l'honneur, ou celui de sa « communauté, de la même sorte qu'aux « gens du monde. » Je ne savois pas cela, lui dis-je; et j'avois cru simplement le contraire,

sans y faire de réflexion, sur ce que j'avois ouï dire que l'église abhorre tellement le sang, qu'elle ne permet pas seulement aux juges ecclésiastiques d'assister aux jugements criminels. Ne vous arrêtez pas à cela, dit-il : notre père Lamy prouve fort bien cette doctrine, quoique, par un trait d'humilité bienséant à ce grand homme, il la soumette aux lecteurs prudents. Et Caramuel, notre illustre défenseur, qui la rapporte dans sa Théologie fondamentale, p. 543, la croit si certaine, qu'il soutient « que le contraire « n'est pas probable » : et il en tire des conclusions admirables, comme celle-ci, qu'il appelle « la conclusion des conclusions, *con-* « *clusionum conclusio* : Qu'un prêtre non seulement peut, en de certaines rencontres, « tuer un calomniateur, mais encore qu'il y « en a où il le doit faire : *etiam aliquando de-* « *bet occidere.* » Il examine plusieurs questions nouvelles sur ce principe ; par exemple celle-ci : *Savoir si les jésuites peuvent tuer les jansénistes.* Voilà, mon père, m'écriai-je, un point de théologie bien surprenant ! et je tiens les jansénistes déjà morts par la doctrine du père Lamy. Vous voilà attrapé, dit



le père : Caramuel conclut le contraire des mêmes principes. Et comment cela? mon père. Parce, me dit-il, qu'ils ne nuisent pas à notre réputation. Voici ses mots, n. 1146 et 1147, p. 547 et 548. « Les jansénistes appellent les jésuites pélagiens : pourra-t-on les tuer pour cela? Non; d'autant que les jansénistes n'obscurcissent non plus l'éclat de la Société, qu'un hibou, celui du soleil; au contraire, ils l'ont relevée, quoique contre leur intention : *occidi non possunt, quia nocere non potuerunt.* »

Hé quoi! mon père, la vie des jansénistes dépend donc seulement de savoir s'ils nuisent à votre réputation? Je les tiens peu en sûreté, si cela est. Car, s'il devient tant soit peu probable qu'ils vous fassent tort, les voilà tuables sans difficulté. Vous en ferez un argument en forme; et il n'en faut pas davantage, avec une direction d'intention, pour expédier un homme en sûreté de conscience. O qu'heureux sont les gens qui ne veulent pas souffrir les injures, d'être instruits en cette doctrine! Mais que malheureux sont ceux qui les offensent! En vérité, mon père, il vaudroit autant avoir à faire à des gens

qui n'ont point de religion, qu'à ceux qui en sont instruits jusqu'à cette direction. Car enfin l'intention de celui qui blesse ne soulage point celui qui est blessé. Il ne s'aperçoit point de cette direction secrète, et il ne sent que celle du coup qu'on lui porte. Et je ne sais même si on n'auroit pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportés, que de se sentir poignarder consciencieusement par des gens dévots.

Tout de bon, mon père, je suis un peu surpris de tout ceci; et ces questions du père Lamy et de Caramuel ne me plaisent point. Pourquoi? dit le père: êtes-vous janséniste? J'en ai une autre raison, lui dis-je. C'est que j'écris de temps en temps à un de mes amis de la campagne ce que j'apprends des maximes de vos pères. Et, quoique je ne fasse que rapporter simplement et citer fidèlement leurs paroles, je ne sais néanmoins s'il ne se pourroit pas rencontrer quelque esprit bizarre qui, s'imaginant que cela vous fait tort, ne tirât de vos principes quelque méchante conclusion. Allez, me dit le père, il ne vous en arrivera point de mal, j'en suis garant. Sachez que ce que nos pères ont im-

primé eux-mêmes, et avec l'approbation de nos supérieurs, n'est ni mauvais, ni dangereux à publier.

Je vous écris donc sur la parole de ce bon père; mais le papier me manque toujours, et non pas les passages. Car il y en a tant d'autres, et de si forts, qu'il faudroit des volumes pour tout dire. Je suis, etc.

---

## HUITIÈME LETTRE (1).

*Maximes corrompues des casuistes touchant les juges, les usuriers, le contrat Mohatra, les banqueroutiers, les restitutions, etc. Diverses extravagances des mêmes casuistes.*

De Paris, ce 28 mai 1656.

Monsieur,

Vous ne pensiez pas que personne eût la curiosité de savoir qui nous sommes; cependant il y a des gens qui essayent de le deviner; mais ils rencontrent mal. Les uns me prennent pour un docteur de Sorbonne; les autres attribuent mes lettres à quatre ou cinq personnes, qui, comme moi, ne sont ni prêtres, ni ecclésiastiques. Tous ces faux soupçons me font connoître que je n'ai pas mal réussi dans le dessein que j'ai eu de n'être connu que de vous, et du bon père qui souffre toujours mes visites, et dont je souff-

(1) Ce fut encore M. Nicole qui revit cette lettre.

fre toujours les discours, quoique avec bien de la peine. Mais je suis obligé à me contraindre; car il ne les continueroit pas, s'il s'apercevoit que j'en fusse si choqué; et ainsi je ne pourrois m'acquitter de la parole que je vous ai donnée, de vous faire savoir leur morale. Je vous assure que vous devez compter pour quelque chose la violence que je me fais. Il est bien pénible de voir renverser toute la morale chrétienne par des égarements si étranges, sans oser y contredire ouvertement. Mais, après avoir tant enduré pour votre satisfaction, je pense qu'à la fin j'éclaterai pour la mienne, quand il n'aura plus rien à me dire. Cependant je me retiendrai autant qu'il me sera possible; car, plus je me tais, plus il me dit de choses. Il m'en apprit tant la dernière fois, que j'aurai bien de la peine à tout dire. Vous verrez des principes bien commodes pour ne point restituer. Car, de quelque manière qu'il pallie ses maximes, celles que j'ai à vous dire ne vont en effet qu'à favoriser les juges corrompus, les usuriers, les banqueroutiers, les larrons; les femmes perdues, et les sorciers, qui sont tous dispensés assez largement de restituer

ce qu'ils gagnent chacun dans leur métier. C'est ce que le bon père m'apprit par ce discours.

Dès le commencement de nos entretiens, me dit-il, je me suis engagé à vous expliquer les maximes de nos auteurs pour toutes sortes de conditions. Vous avez déjà vu celles qui touchent les bénéficiers, les prêtres, les religieux, les domestiques, et les gentilshommes; parcourons maintenant les autres, et commençons par les juges.

Je vous dirai d'abord une des plus importantes et des plus avantageuses maximes que nos pères aient enseignées en leur faveur. Elle est de notre savant Castro Palao, l'un de nos vingt-quatre vieillards. Voici ses mots: « Un juge peut-il, dans une question de droit, « juger selon une opinion probable, en quittant l'opinion la plus probable? Oui, et « même contre son propre sentiment: *Imo* « *contra propriam opinionem.* » Et c'est ce que notre père Escobar rapporte aussi au tr. 6, ex. 6, n. 45. O mon père, lui dis-je, voilà un beau commencement! les juges vous sont bien obligés; et je trouve bien étrange qu'ils s'opposent à vos probabilités, comme nous

l'avons remarqué quelquefois, puisque elles leur sont si favorables. Car vous leur donnez par là le même pouvoir sur la fortune des hommes que vous vous êtes donné sur les consciences. Vous voyez, me dit-il, que ce n'est pas notre intérêt qui nous fait agir, nous n'avons eu égard qu'au repos de leurs consciences; et c'est à quoi notre grand Molina a si utilement travaillé, sur le sujet des présents qu'on leur fait. Car, pour lever les scrupules qu'ils pourroient avoir d'en prendre en de certaines rencontres, il a pris le soin de faire le dénombrement de tous les cas où ils en peuvent recevoir en conscience, à moins qu'il n'y eût quelque loi particulière qui le leur défendit. C'est en son t. I, tr. 2, d. 88, n. 6. Les voici : « Les juges peuvent  
« recevoir des présents des parties, quand  
« ils les leur donnent ou par amitié, ou par  
« reconnoissance de la justice qu'ils ont ren-  
« due, ou pour les porter à la rendre à l'a-  
« venir, ou pour les obliger à prendre un  
« soin particulier de leur affaire, ou pour  
« les engager à les expédier promptement. »  
Notre savant Escobar en parle encore au tr. 6, ex. 6, n. 48, en cette sorte : « S'il y a plu-

« sieurs personnes qui n'aient pas plus de  
« droit d'être expédiés l'un que l'autre, le  
« juge qui prendra quelque chose de l'un, à  
« condition, *ex pacto*, de l'expédier le pre-  
« mier, péchera-t-il? Non, certainement, se-  
« lon Layman : car il ne fait aucune injure  
« aux autres selon le droit naturel, lorsqu'il  
« accorde à l'un, par la considération de son  
« présent, ce qu'il pouvoit accorder à celui  
« qui lui eût plu : et même, étant également  
« obligé envers tous par l'égalité de leur droit,  
« il le devient davantage envers celui qui lui  
« fait ce don, qui l'engage à le préférer aux  
« autres ; et cette préférence semble pouvoir  
« être estimée pour de l'argent : *Quæ obliga-  
« tio videtur pretio æstimabilis.* »

Mon révérend père, lui dis-je, je suis surpris de cette permission, que les premiers magistrats du royaume ne savent pas encore. Car M. le premier président a apporté un ordre dans le parlement, pour empêcher que certains greffiers ne prissent de l'argent pour cette sorte de préférence : ce qui témoigne qu'il est bien éloigné de croire que cela soit permis à des juges ; et tout le monde a loué une réformation si utile à toutes les



parties. Le bon père, surpris de ce discours, me répondit : Dites-vous vrai? je ne savois rien de cela. Notre opinion n'est que probable, le contraire est probable aussi. En vérité, mon père, lui dis-je, on trouve que M. le premier président a plus que probablement bien fait, et qu'il a arrêté par là le cours d'une corruption publique, et soufferte durant trop long-temps. J'en juge de la même sorte, dit le père; mais passons cela, laissons les juges. Vous avez raison, lui dis-je: aussi bien ne reconnoissent-ils pas assez ce que vous faites pour eux. Ce n'est pas cela, dit le père; mais c'est qu'il y a tant de choses à dire sur tous, qu'il faut être court sur chacun.

Parlons maintenant des gens d'affaires. Vous savez que la plus grande peine qu'on ait avec eux est de les détourner de l'usure, et c'est aussi à quoi nos pères ont pris un soin particulier; car ils détestent si fort ce vice, qu'Escobar dit au tr. 3, ex. 5, n. 1, « que de « dire que l'usure n'est pas péché ce seroit « une hérésie. » Et notre père Bauny, dans sa Somme des péchés, ch. 14, remplit plusieurs pages des peines dues aux usuriers. Il

les déclare « infames durant leur vie, et indignes de sépulture après leur mort. » O mon père ! je ne le croyois pas si sévère. Il l'est quand il le faut, me dit-il : mais aussi ce savant casuiste, ayant remarqué qu'on n'est attiré à l'usure que par le desir du gain, il dit, au même lieu, « L'on n'obligeroit donc pas peu le monde, si, le garantissant des mauvais effets de l'usure, et tout ensemble du péché qui en est la cause, on lui donnoit le moyen de tirer autant et plus de profit de son argent, par quelque bon et légitime emploi, que l'on n'en tire des usures. » Sans doute, mon père, il n'y auroit plus d'usuriers après cela. Et c'est pourquoi, dit-il, il en a fourni une « méthode générale pour toutes sortes de personnes ; gentilshommes, présidents, conseillers, etc. » et si facile, qu'elle ne consiste qu'en l'usage de certaines paroles qu'il faut prononcer en prêtant son argent : ensuite desquelles on peut en prendre du profit, sans craindre qu'il soit usuraire, comme il est sans doute qu'il l'auroit été autrement. Et quels sont donc ces termes mystérieux, mon père ? Les voici, me dit-il, et en mots propres ; car vous

savez qu'il a fait son livre de la Somme des péchés en françois, *pour être entendu de tout le monde*, comme il le dit dans la préface.

« Celui à qui on demande de l'argent répon-  
« dra donc en cette sorte : Je n'ai point d'ar-  
« gent à prêter ; si ai bien à mettre à profit  
« honnête et licite. Si desirez la somme que  
« demandez pour la faire valoir par votre  
« industrie à moitié gain, moitié perte, peut-  
« être m'y résoudrai-je. Bien est vrai qu'à  
« cause qu'il y a trop de peine à s'accommo-  
« der pour le profit, si vous m'en voulez as-  
« surer un certain, et quant et quant aussi  
« mon sort principal, qu'il ne coure fortune,  
« nous tomberions bien plutôt d'accord, et  
« vous ferai toucher argent dans cette heure. »

N'est-ce pas là un moyen bien aisé de gagner de l'argent sans pécher ? Et le père Bauny n'a-t-il pas raison de dire ces paroles, par lesquelles il conclut cette méthode. « Voilà,  
« à mon avis, le moyen par lequel quantité  
« de personnes dans le monde, qui, par leurs  
« usures, extorsions, et contrats illicites, se  
« provoquent la juste indignation de Dieu,  
« se peuvent sauver en faisant de beaux, hon-  
« nêtes, et licites profits. »

O mon père ! lui dis-je, voilà des paroles bien puissantes. Sans doute elles ont quelque vertu occulte pour chasser l'usure, que je n'entends pas : car j'ai toujours pensé que ce péché consistoit à retirer plus d'argent qu'on n'en a prêté. Vous l'entendez bien peu, me dit-il. L'usure ne consiste presque, selon nos pères, qu'en l'intention de prendre ce profit comme usuraire. Et c'est pourquoi notre père Escobar fait éviter l'usure par un simple détour d'intention. C'est au tr. 3, ex. 5, n. 4, 33, 44. « Ce seroit usure, dit-il, « de prendre du profit de ceux à qui on prête, « si on l'exigeoit comme dû par justice : mais, « si on l'exige comme dû par reconnoissance, « ce n'est point usure. » Et n. 3. « Il n'est pas « permis d'avoir l'intention de profiter de « l'argent prêté immédiatement ; mais de le « prétendre par l'entremise de la bienveil- « lance de celui à qui on l'a prêté, MEDIA BE- « NEVOLENTIA, ce n'est point usure. »

Voilà de subtiles méthodes ; mais une des meilleures, à mon sens (car nous en avons à choisir), c'est celle du contrat Mohatra. Le contrat Mohatra, mon père ! Je vois bien, dit-il, que vous ne savez ce que c'est. Il n'y a



que le nom d'étrange. Escobar vous l'expliquera au tr. 3, ex. 3, n. 36. « Le contrat Mohatra est celui par lequel on achète des étoffes chèrement et à crédit, pour les revendre, au même instant, à la même personne, argent comptant et à bon marché. » Voilà ce que c'est que le contrat Mohatra : par où vous voyez qu'on reçoit une certaine somme comptant, en demeurant obligé pour davantage. Mais, mon père, je crois qu'il n'y a jamais eu qu'Escobar qui se soit servi de ce mot-là : y a-t-il d'autres livres qui en parlent ? Que vous savez peu les choses ! me dit le père. Le dernier livre de Théologie morale qui a été imprimé cette année même à Paris parle du Mohatra, et doctement. Il est intitulé : « *Epilogus Summarum*. C'est un abrégé de toutes les Sommes de théologie, pris de nos pères Suarez, Sanchez, Lessius, Fagundez, Hurtado, et d'autres casuistes célèbres », comme le titre le dit. Vous y verrez donc en la p. 54 : « Le Mohatra est quand un homme, qui a affaire de vingt pistoles, achète d'un marchand des étoffes pour trente pistoles, payables dans un an, et les lui revend, à l'heure même, pour vingt

« pistoles comptant. » Vous voyez bien par là que le Mohatra n'est pas un mot inoui. Eh bien ! mon père, ce contrat-là est-il permis ? Escobar, répondit le père, dit, au même lieu, « qu'il y a des lois qui le défendent sous « des peines très rigoureuses. » Il est donc inutile, mon père ? Point du tout, dit-il : car Escobar, en ce même endroit, donne des expédients pour le rendre permis. « Encore « même, dit-il, que celui qui vend et rachète ait pour intention principale le dessein « de profiter, pourvu seulement qu'en vendant il n'excede pas le plus haut prix des « étoffes de cette sorte, et qu'en rachetant il « n'en passe pas le moindre, et qu'on n'en convienne pas auparavant en termes exprès, « ni autrement. » Mais Lessius, *De Just.*, l. 2, c. 21, d. 16, dit, « qu'encore même qu'on eût « vendu dans l'intention de racheter à moindre prix, on n'est jamais obligé à rendre ce profit, si ce n'est peut-être par charité, « au cas que celui de qui on l'exige fût dans « l'indigence, et encore pourvu qu'on le pût « rendre sans s'incommoder » : *Si commodè potest*. Voilà tout ce qui se peut dire. En effet, mon père, je crois qu'une plus grande in-

dulgence seroit vicieuse. Nos pères, dit-il, savent si bien s'arrêter où il faut ! Vous voyez assez par là l'utilité du Mohatra.

J'aurois bien encore d'autres méthodes à vous enseigner ; mais celles-là suffisent, et j'ai à vous entretenir de ceux qui sont mal dans leurs affaires. Nos pères ont pensé à les soulager selon l'état où ils sont. Car, s'ils n'ont pas assez de bien pour subsister honnêtement, et tout ensemble pour payer leurs dettes, on leur permet d'en mettre une partie à couvert, en faisant banqueroute à leurs créanciers. C'est ce que notre père Lessius a décidé, et qu'Escobar confirme au tr. 3, ex. 2, n. 163. « Celui qui fait banqueroute  
« peut-il en sûreté de conscience retenir de  
« ses biens autant qu'il est nécessaire pour  
« faire subsister sa famille avec honneur, *ne*  
« *indecorè vivat* ? Je soutiens que oui, avec  
« Lessius ; et même encore qu'il les eût ga-  
« gnés par des injustices et des crimes con-  
« nus de tout le monde, *ex injustitiâ et noto-*  
« *rio delicto*, quoique, en ce cas, il n'en puisse  
« pas retenir en une aussi grande quantité  
« qu'autrement. » Comment ! mon père, par  
quelle étrange charité voulez-vous que ces

biens demeurent plutôt à celui qui les a gagnés par ses voleries, pour le faire subsister avec honneur, qu'à ses créanciers, à qui ils appartiennent légitimement? On ne peut pas, dit le père, contenter tout le monde; et nos pères ont pensé particulièrement à soulager ces misérables. Et c'est encore en faveur des indigents que notre grand Vasquez, cité par Castro Palao, t. I, tr. 6, d. 6, p. 6, n. 12, dit « que, quand on voit un voleur résolu et prêt à voler une personne « pauvre, on peut, pour l'en détourner, lui « assigner quelque personne riche en particulier, pour la voler au lieu de l'autre. » Si vous n'avez pas Vasquez, ni Castro Palao, vous trouverez la même chose dans votre Escobar. Car, comme vous le savez, il n'a presque rien dit qui ne soit pris de vingt-quatre des plus célèbres de nos pères. C'est au tr. 5, ex. 5, n. 120: « La pratique de notre « Société pour la charité envers le prochain. »

Cette charité est véritablement extraordinaire, mon père, de sauver la perte de l'un par le dommage de l'autre. Mais je crois qu'il faudroit la faire entière, et que celui qui a donné ce conseil seroit ensuite obligé, en



conscience, de rendre à ce riche le bien qu'il lui auroit fait perdre. Point du tout, me dit-il, car il ne l'a pas volé lui-même, il n'a fait que le conseiller à un autre. Or écoutez cette sage résolution de notre père Bauny sur un cas qui vous étonnera donc encore bien davantage, et où vous croiriez qu'on seroit beaucoup plus obligé de restituer. C'est au chapitre 13 de sa Somme. Voici ses propres termes françois. « Quelqu'un prie un soldat  
 « de battre son voisin, ou de brûler la grange  
 « d'un homme qui l'a offensé. On demande  
 « si, au défaut du soldat, l'autre qui l'a prié  
 « de faire tous ces outrages doit réparer du  
 « sien le mal qui en sera issu. Mon sentiment  
 « est que non. Car à restitution nul n'est  
 « tenu, s'il n'a violé la justice. La viole-t-on  
 « quand on prie autrui d'une faveur? Quel-  
 « que demande qu'on lui en fasse, il demeure  
 « toujours libre de l'octroyer ou de la nier.  
 « De quelque côté qu'il incline, c'est sa vo-  
 « lonté qui l'y porte; rien ne l'y oblige que  
 « la bonté, que la douceur, et la facilité de  
 « son esprit. Si donc ce soldat ne répare le  
 « mal qu'il aura fait, il n'y faudra astreindre  
 « celui à la prière duquel il aura offensé l'in-

« nocent. » Ce passage pensa rompre notre entretien ; car je fus sur le point d'éclater de rire de la *bonté et douceur* d'un brûleur de grange, et de ces étranges raisonnements qui exemptent de restitution le premier et véritable auteur d'un incendie, que les juges n'exempteroient pas de la mort ; mais, si je ne me fusse retenu, le bon père s'en fût offensé, car il parloit sérieusement, et me dit ensuite du même air :

Vous devriez reconnoître, par tant d'épreuves, combien vos objections sont vaines ; cependant vous nous faites sortir par là de notre sujet. Revenons donc aux personnes incommodées, pour le soulagement desquelles nos pères, comme, entre autres, Lessius, liv. 2, c. 12, n. 12, assurent « qu'il « est permis de dérober non seulement dans « une extrême nécessité, mais encore dans « une nécessité grave, quoique non pas extrême. » Escobar le rapporte aussi au tr. 1, ex. 9, n. 29. Cela est surprenant, mon père ; il n'y a guère de gens dans le monde qui ne trouvent leur nécessité grave, et à qui vous ne donniez par là le pouvoir de dérober en sûreté de conscience. Et, quand vous en ré-

duiriez la permission aux seules personnes qui sont effectivement en cet état, c'est ouvrir la porte à une infinité de larcins, que les juges puniroient notwithstanding cette nécessité grave, et que vous devriez réprimer à bien plus forte raison, vous qui devez maintenir parmi les hommes non seulement la justice, mais encore la charité, qui est détruite par ce principe. Car enfin n'est-ce pas la violer, et faire tort à son prochain, que de lui faire perdre son bien pour en profiter soi-même? C'est ce qu'on m'a appris jusqu'ici. Cela n'est pas toujours véritable, dit le père; car notre grand Molina nous a appris, t. II, tr. 2, disp. 328, n. 8, « Que « l'ordre de la charité n'exige pas qu'on se « prive d'un profit pour sauver par là son « prochain d'une perte pareille. » C'est ce qu'il dit pour montrer ce qu'il avoit entrepris de prouver en cet endroit-là. « Qu'on « n'est pas obligé-en conscience de rendre « les biens qu'un autre nous auroit donnés « pour en frustrer ses créanciers. » Et Lessius, qui soutient la même opinion, la confirme par ce même principe au liv. 2, ch. 20, dist. 19, n. 168.

Vous n'avez pas assez de compassion pour ceux qui sont mal à leur aise ; nos pères ont eu plus de charité que cela. Ils rendent justice aux pauvres aussi bien qu'aux riches. Je dis bien davantage, ils la rendent même aux pécheurs. Car, encore qu'ils soient fort opposés à ceux qui commettent des crimes, néanmoins ils ne laissent pas d'enseigner que les biens gagnés par des crimes peuvent être légitimement retenus. C'est ce que Lessius enseigne généralement, liv. 2, c. 14, d. 8. « On n'est point, dit-il, obligé, ni par « la loi de nature, ni par les lois positives, « *c'est-à-dire par aucune loi*, de rendre ce qu'on « a reçu pour avoir commis une action cri- « minelle, comme pour un adultère, encore « même que cette action soit contraire à la « justice. » Car, comme dit encore Escobar en citant Lessius, tr. 1, ex. 8, n. 59, « Les biens « qu'une femme acquiert par l'adultère sont « véritablement gagnés par une voie illégi- « time, mais néanmoins la possession en est « légitime » : *Quamvis mulier illicitè acquirat, licitè tamen retinet acquisita*. Et c'est pourquoi les plus célèbres de nos pères décident formellement que ce qu'un juge prend d'une

des parties qui a mauvais droit pour rendre en sa faveur un arrêt injuste, et ce qu'un soldat reçoit pour avoir tué un homme, et ce qu'on gagne pour les crimes infames, peut être légitimement retenu. C'est ce qu'Escobar ramasse de nos auteurs, et qu'il assemble au tr. 3, ex. 1, n. 23, où il fait cette règle générale : « Les biens acquis par des « voies honteuses, comme par un meurtre, « une sentence injuste, une action déshon- « nête, etc., sont légitimement possédés, et « on n'est point obligé à les restituer. » Et encore, au tr. 5, ex. 5, n. 53 : « On peut dis- « poser de ce qu'on reçoit pour des homi- « cides, des sentences injustes, des péchés « infames, etc., parceque la possession en « est juste, et qu'on acquiert le domaine et « la propriété des choses que l'on y gagne. » O mon père ! lui dis-je, je n'avois pas ouï parler de cette voie d'acquérir ; et je doute que la justice l'autorise, et qu'elle prenne pour un juste titre l'assassinat, l'injustice, et l'adultère. Je ne sais, dit le père, ce que les livres de droit en disent ; mais je sais bien que les nôtres, qui sont les véritables règles des consciences, en parlent comme moi. Il

est vrai qu'ils en exceptent un cas auquel ils obligent à restituer. C'est « quand on a  
 « reçu de l'argent de ceux qui n'ont pas le  
 « pouvoir de disposer de leur bien, tels que  
 « sont les enfants de famille et les religieux. »  
 Car notre grand Molina les en excepte au  
 tome I, de *Just.*, tr. 2, disp. 94. *Nisi mulier  
 accepisset ab eo qui alienare non potest, ut a  
 religioso et filiofamilias.* Car alors il faut leur  
 rendre leur argent. Escobar cite ce passage  
 au tr. 1, ex. 8, n. 59, et il confirme la même  
 chose au tr. 3, ex. 1, n. 23.

Mon révérend père, lui dis-je, je vois les  
 religieux mieux traités en cela que les au-  
 tres. Point du tout, dit le père, n'en fait-on  
 pas autant pour tous les mineurs générale-  
 ment, au nombre desquels les religieux sont  
 toute leur vie? Il est juste de les excepter.  
 Mais, à l'égard de tous les autres, on n'est  
 point obligé de leur rendre ce qu'on reçoit  
 d'eux pour une mauvaise action. Et Lessius  
 le prouve amplement au liv. 2 de *Just.*, c. 14,  
 d. 8, n. 52. « Car, dit-il, une méchante ac-  
 « tion peut être estimée pour de l'argent,  
 « en considérant l'avantage qu'en reçoit ce-  
 « lui qui la fait faire, et la peine qu'y prend

« celui qui l'exécute : et c'est pourquoi on  
 « n'est point obligé à restituer ce qu'on re-  
 « çoit pour la faire, de quelque nature qu'elle  
 « soit, homicide, sentence injuste, action  
 « sale ( car ce sont les exemples dont il se  
 « sert dans toute cette matière ), si ce n'est  
 « qu'on eût reçu de ceux qui n'ont pas le  
 « pouvoir de disposer de leur bien. Vous di-  
 « rez peut-être que celui qui reçoit de l'ar-  
 « gent pour un méchant coup péche, et  
 « qu'ainsi il ne peut ni le prendre, ni le re-  
 « tenir. Mais je réponds qu'après que la chose  
 « est exécutée, il n'y a plus aucun péché ni  
 « à payer, ni à en recevoir le paiement. » No-  
 tre grand Filiutius entre plus encore dans le  
 détail de la pratique. Car il marque « qu'on  
 « est obligé en conscience de payer différem-  
 « ment les actions de cette sorte, selon les  
 « différentes conditions des personnes qui  
 « les commettent, et que les unes valent plus  
 « que les autres. » C'est ce qu'il établit sur de  
 solides raisons, au tr. 31, c. 9, n. 231. *Oc-  
 cultæ fornicariæ debetur pretium in conscien-  
 tiâ, et multò majore ratione, quàm publicæ.  
 Copia enim quam occulta facit mulier sui cor-  
 poris, multò plus valet quàm ea quam publica*

*facit meretrix ; nec ulla est lex positiva quæ reddat eam incapacem pretii. Idem dicendum de pretio promisso virgini, conjugatæ, moniali, et cuicumque alii. Est enim omnium eadem ratio.*

Il me fit voir ensuite, dans ses auteurs, des choses de cette nature si infâmes, que je n'oserois les rapporter, et dont il auroit eu horreur lui-même ( car il est bon homme ), sans le respect qu'il a pour ses pères, qui lui fait recevoir avec vénération tout ce qui vient de leur part. Je me taisois cependant, moins par le dessein de l'engager à continuer cette matière, que par la surprise de voir des livres de religieux pleins de décisions si horribles, si injustes, et si extravagantes tout ensemble. Il poursuivit donc en liberté son discours, dont la conclusion fut ainsi. C'est pour cela, dit-il, que notre illustre Molina ( je crois qu'après cela vous serez content ) décide ainsi cette question : « Quand on a reçu de l'argent pour faire une « méchante action, est-on obligé à le rendre ? « Il faut distinguer, dit ce grand homme : « si on n'a pas fait l'action pour laquelle on « a été payé, il faut rendre l'argent ; mais, si



« on l'a faite, on n'y est point obligé : *si non fecit hoc malum, tenetur restituere; secùs, si fecit.* » C'est ce qu'Escobar rapporte au tr. 3, ex. 2, n. 138.

Voilà quelques uns de nos principes touchant la restitution. Vous en avez bien appris aujourd'hui, je veux voir maintenant comment vous en aurez profité. Répondez-moi donc. « Un juge qui a reçu de l'argent « d'une des parties pour rendre un jugement « en sa faveur est-il obligé à le rendre? » Vous venez de me dire que non, mon père. Je m'en doutois bien, dit-il; vous l'ai-je dit généralement? Je vous ai dit qu'il n'est pas obligé de rendre, s'il a fait gagner le procès à celui qui n'a pas bon droit. Mais, quand on a droit, voulez-vous qu'on achète encore le gain de sa cause, qui est dû légitimement? Vous n'avez pas de raison. Ne comprenez-vous pas que le juge doit la justice, et qu'ainsi il ne la peut pas vendre; mais qu'il ne doit pas l'injustice, et qu'ainsi il peut en recevoir de l'argent? Aussi tous nos principaux auteurs, comme Molina, disp. 94 et 99; Reginaldus, liv. 10, n. 184, 185, et 187; Filiutius, tr. 31, n. 220 et 228; Escobar, tr. 3, ex. 1, n. 21 et

23; Lessius, lib. 2, c. 14, d. 8, n. 52, enseignent tous uniformément : « Qu'un juge est « bien obligé de rendre ce qu'il a reçu pour « faire justice, si ce n'est qu'on le lui eût « donné par libéralité : mais qu'il n'est ja- « mais obligé à rendre ce qu'il a reçu d'un « homme en faveur duquel il a rendu un ar- « rêt injuste. »

Je fus tout interdit par cette fantasque décision ; et, pendant que j'en considérais les pernicieuses conséquences, le père me préparoit une autre question, et me dit : Répondez donc une autre fois avec plus de circonspection. Je vous demande maintenant : « Un homme qui se mêle de deviner « est-il obligé de rendre l'argent qu'il a gagné « par cet exercice? » Ce qu'il vous plaira, mon révérend père, lui dis-je. Comment, ce qu'il me plaira ! Vraiment, vous êtes admirable ! Il semble, de la façon que vous parlez, que la vérité dépende de notre volonté. Je vois bien que vous ne trouveriez jamais celle-ci de vous-même. Voyez donc résoudre cette difficulté-là à Sanchez ; mais aussi c'est Sanchez. Premièrement, il distingue, en sa Somme, liv. 2, c. 38, n. 94, 95, et 96 : « Si ce

« devin ne s'est servi que de l'astrologie et  
« des autres moyens naturels, ou s'il a em-  
« ployé l'art diabolique. Car il dit qu'il est  
« obligé de restituer en un cas, et non pas  
« en l'autre. » Diriez-vous bien maintenant  
auquel? Il n'y a pas là de difficulté, lui dis-  
je. Je vois bien, répliqua-t-il, ce que vous  
voulez dire. Vous croyez qu'il doit restituer  
au cas qu'il se soit servi de l'entremise des  
démons? Mais vous n'y entendez rien; c'est  
tout au contraire. Voici la résolution de San-  
chez, au même lieu: « Si ce devin n'a pris  
« la peine et le soin de savoir, par le moyen  
« du diable, ce qui ne se pouvoit savoir au-  
« trement, *si nullam operam apposuit ut arte*  
« *diaboli id sciret*, il faut qu'il restitue; mais,  
« s'il en a pris la peine, il n'y est point obli-  
« gé. » Et d'où vient cela, mon père? Ne l'en-  
tendez-vous pas? me dit-il. C'est parcequ'on  
peut bien deviner par l'art du diable, au lieu  
que l'astrologie est un moyen faux. Mais,  
mon père, si le diable ne répond pas la vé-  
rité, car il n'est guère plus véritable que  
l'astrologie, il faudra donc que le devin res-  
titue par la même raison? Non pas toujours,  
me dit-il. *Distinguo*, dit Sanchez sur cela.

« Car, si le devin est ignorant en l'art diabolique, *si sit artis diabolicæ ignarus*, il est obligé à restituer : mais, s'il est habile sorcier, et qu'il ait fait ce qui est en lui pour savoir la vérité, il n'y est point obligé ; car alors la diligence d'un tel sorcier peut être estimée pour de l'argent : *diligentia a mago apposita est pretio æstimabilis.* » Cela est de bon sens, mon père, lui dis-je ; car voilà le moyen d'engager les sorciers à se rendre sçavants et experts en leur art, par l'espérance de gagner du bien légitimement, selon vos maximes, en servant fidèlement le public. Je crois que vous raillez, dit le père ; cela n'est pas bien. Car, si vous parliez ainsi en des lieux où vous ne fussiez pas connu, il pourroit se trouver des gens qui prendroient mal vos discours, et qui vous reprocheroient de tourner les choses de la religion en raillerie. Je me défendrois facilement de ce reproche, mon père. Car je crois que, si on prend la peine d'examiner le véritable sens de mes paroles, on n'en trouvera aucune qui ne marque parfaitement le contraire, et peut-être s'offrira-t-il un jour, dans nos entretiens, l'occasion de le faire amplement paroître.

Ho! ho! dit le père, vous ne riez plus. Je vous confesse, lui dis-je, que ce soupçon que je me voulusse railler des choses saintes me seroit bien sensible, comme il seroit bien injuste. Je ne le disois pas tout de bon, répartit le père : mais parlons plus sérieusement. J'y suis tout disposé, si vous le voulez, mon père; cela dépend de vous. Mais je vous avoue que j'ai été surpris de voir que vos pères ont tellement étendu leurs soins à toutes sortes de conditions, qu'ils ont voulu même régler le gain légitime des sorciers. On ne sauroit, dit le père, écrire pour trop de monde, ni particulariser trop les cas, ni répéter trop souvent les mêmes choses en différents livres. Vous le verrez bien par ce passage d'un des plus graves de nos pères. Vous le pouvez juger, puisqu'il est aujourd'hui notre père provincial. C'est le révérend père Cellot, en son liv. 8 de la Hiérarch., c. 16, § 2. « Nous savons, dit-il, qu'une personne qui « portoit une grande somme d'argent, pour « la restituer par ordre de son confesseur, « s'étant arrêtée en chemin chez un libraire, « et lui ayant demandé s'il n'y avoit rien de « nouveau, *num quid novi?* il lui montra un

« nouveau livre de Théologie morale, et  
« que, le feuilletant avec négligence, et sans  
« penser à rien, il tomba sur son cas, et y  
« apprit qu'il n'étoit point obligé à restituer;  
« de sorte que, s'étant déchargé du fardeau  
« de son scrupule, et demeurant toujours  
« chargé du poids de son argent, il s'en re-  
« tourna bien plus léger en sa maison : *ab-*  
« *jectâ scrupuli sarcinâ, retento auri pondere,*  
« *levior domum repetiit.* »

Eh bien ! dites-moi, après cela, s'il est utile de savoir nos maximes ? En rirez-vous maintenant ? Et ne ferez-vous pas plutôt, avec le père Cellot, cette pieuse réflexion sur le bonheur de cette rencontre ? « Les ren-  
« contres de cette sorte sont, en Dieu, l'effet  
« de sa providence ; en l'ange gardien, l'effet  
« de sa conduite ; et en ceux à qui elles arri-  
« vent, l'effet de leur prédestination. Dieu, de  
« toute éternité, a voulu que la chaîne d'or  
« de leur salut dépendît d'un tel auteur, et  
« non pas de cent autres qui disent la même  
« chose ; parcequ'il n'arrive pas qu'ils les ren-  
« contrent. Si celui-là n'avoit écrit, celui-  
« ci ne seroit pas sauvé. Conjurons donc,  
« par les entrailles de Jésus-Christ, ceux qui

« blâment la multitude de nos auteurs, de  
« ne leur pas envier les livres que l'élection  
« éternelle de Dieu et le sang de Jésus-Christ  
« leur a acquis. » Voilà de belles paroles, par  
lesquelles ce savant homme prouve si solide-  
ment cette proposition qu'il avoit avancée:  
« Combien il est utile qu'il y ait un grand  
« nombre d'auteurs qui écrivent de la Théo-  
« logie morale : *quàm utile sit de theologiâ*  
« *morali multos scribere.* »

Mon père, lui dis-je, je remettrai à une autre fois à vous déclarer mon sentiment sur ce passage ; et je ne vous dirai présentement autre chose, sinon que, puisque vos maximes sont si utiles, et qu'il est si important de les publier, vous devez continuer à m'en instruire : car je vous assure que celui à qui je les envoie les fait voir à bien des gens. Ce n'est pas que nous ayons autrement l'intention de nous en servir ; mais c'est qu'en effet nous pensons qu'il sera utile que le monde en soit bien informé. Aussi, me dit-il, vous voyez que je ne les cache pas ; et, pour continuer, je pourrai bien vous parler la première fois des douceurs et des commodités de la vie que nos pères permettent

pour rendre le salut aisé et la dévotion facile ; afin qu'après avoir appris jusqu'ici ce qui touche les conditions particulières, vous appreniez ce qui est général pour toutes, et qu'ainsi il ne vous manque rien pour une parfaite instruction. Après que ce père m'eut parlé de la sorte, il me quitta. Je suis, etc.

J'ai toujours oublié à vous dire qu'il y a des Escobars de différentes impressions. Si vous en achetez, prenez de ceux de Lyon, où il y a, à l'entrée, une image d'un agneau qui est sur un livre scellé de sept sceaux, ou de ceux de Bruxelles de 1651. Comme ceux-là sont les derniers, ils sont meilleurs et plus amples que ceux des éditions précédentes de Lyon des années 1644 et 1646.

« Depuis tout ceci on en a imprimé une nouvelle édition à Paris, chez Piget, plus exacte que toutes les autres. Mais on peut encore bien mieux apprendre les sentiments d'Escobar dans la grande Théologie morale, imprimée à Lyon. »



---

## NEUVIÈME LETTRE (1).

*De la fausse dévotion à la sainte Vierge, que les jésuites ont introduite. Diverses facilités qu'ils ont inventées pour se sauver sans peine, et parmi les douceurs et les commodités de la vie. Leurs maximes sur l'ambition, l'envie, la gourmandise, les équivoques, les restrictions mentales, les libertés qui sont permises aux filles, les habits des femmes, le jeu, le précepte d'entendre la messe.*

De Paris, ce 3 juillet 1656.

Monsieur,

Je ne vous ferai pas plus de compliment que le bon père m'en fit la dernière fois que je le vis. Aussitôt qu'il m'aperçut, il vint à moi, et me dit en regardant dans un livre qu'il tenoit à la main : « Qui vous ouvreroit le paradis, ne vous obligerait-il pas parfaitement ? Ne donneriez-vous pas des mil-

(1) Le plan de cette lettre fut fourni à M. Pascal par M. Nicole.

« lions d'or pour en avoir une clef, et entrer  
 « dedans quand bon vous sembleroit? Il ne  
 « faut point entrer en de si grands frais, en  
 « voici une, voire cent à meilleur compte. »  
 Je ne savois si le bon père lisoit, ou s'il par-  
 loit de lui-même. Mais il m'ôta de peine en  
 disant : Ce sont les premières paroles d'un  
 beau livre du père Barry de notre Société ;  
 car je ne dis jamais rien de moi-même. Quel  
 livre, lui dis-je, mon père? En voici le titre,  
 dit-il : « Le Paradis ouvert à Philagie, par  
 « cent dévotions à la mère de Dieu, aisées à  
 « pratiquer. » Eh quoi! mon père, chacune  
 de ces dévotions aisées suffit pour ouvrir le  
 ciel? Oui, dit-il, voyez-le encore dans la  
 suite des paroles que vous avez ouïes : « Tout  
 « autant de dévotions à la mère de Dieu que  
 « vous trouverez en ce livre, sont autant de  
 « clefs du ciel qui vous ouvriront le paradis  
 « tout entier, pourvu que vous les prati-  
 « quiez » : et c'est pourquoi il dit dans la con-  
 clusion « qu'il est content si on en pratique  
 « une seule. »

Apprenez-m'en donc quelque'une des plus  
 faciles, mon père. Elles le sont toutes, ré-  
 pondit-il : par exemple, « saluer la sainte

« Vierge à la rencontre de ses images; dire le  
« petit chapelet des dix plaisirs de la Vierge;  
« prononcer souvent le nom de Marie; don-  
« ner commission aux anges de lui faire la  
« révérence de notre part; souhaiter de lui  
« bâtir plus d'églises que n'ont fait tous les  
« monarques ensemble; lui donner, tous les  
« matins, le bonjour, et, sur le tard, le bon-  
« soir; dire, tous les jours, l'*Ave Maria* en  
« l'honneur du cœur de Marie. » Et il dit que  
cette dévotion-là assure, de plus, d'obtenir  
le cœur de la Vierge. Mais, mon père, lui  
dis-je, c'est pourvu qu'on lui donne aussi le  
sien? Cela n'est pas nécessaire, dit-il, quand  
on est trop attaché au monde. Écoutez-le:  
« Cœur pour cœur, ce seroit bien ce qu'il  
« faut; mais le vôtre est un peu trop atta-  
« ché, et tient un peu trop aux créatures:  
« ce qui fait que je n'ose vous inviter à offrir  
« aujourd'hui ce petit esclave que vous ap-  
« pelez votre cœur. » Et ainsi il se contente  
de l'*Ave Maria*, qu'il avoit demandé. Ces sont  
les dévotions des pages 33, 59, 145, 156,  
172, 258 et 420 de la première édition. Cela  
est tout-à-fait commode, lui dis-je; et je  
crois qu'il n'y aura personne de damné après

cela. Hélas ! dit le père , je vois bien que vous ne savez pas jusqu'où va la dureté de cœur de certaines gens ! Il y en a qui ne s'attacheroient jamais à dire tous les jours ces deux paroles , *bonjour* , *bonsoir* , parceque cela ne se peut faire sans quelque application de mémoire. Et ainsi il a fallu que le père Barry leur ait fourni des pratiques encore plus faciles , « comme d'avoir , jour et « nuit , un chapelet au bras en forme de bra-  
« celet ; ou de porter sur soi un rosaire , ou  
« bien une image de la Vierge. » Ce sont là les dévotions des pages 14 , 326 , et 447. « Et  
« puis dites que je ne vous fournis pas des  
« dévotions faciles pour acquérir les bonnes  
« graces de Marie » , comme dit le père Barry , p. 106. Voilà , mon père , lui dis-je , l'extrême facilité. Aussi , dit-il , c'est tout ce qu'on a pu faire , et je crois que cela suffira. Car il faudroit être bien misérable pour ne vouloir pas prendre un moment en toute sa vie pour mettre un chapelet à son bras , ou un rosaire dans sa poche , et assurer par là son salut avec tant de certitude , que ceux qui en font l'épreuve n'y ont jamais été trompés , de quelque manière qu'ils aient vécu ,

quoique nous conseillions de ne laisser pas de bien vivre. Je ne vous en rapporterai que l'exemple de la page 34, d'une femme qui, pratiquant, tous les jours, la dévotion de saluer les images de la Vierge, vécut toute sa vie en péché mortel, et mourut enfin en cet état, et qui ne laissa pas d'être sauvée par le mérite de cette dévotion. Et comment cela? m'écriai-je. C'est, dit-il, que Notre-Seigneur la fit ressusciter exprès. Tant il est sûr qu'on ne peut périr quand on pratique quelqu'une de ces dévotions.

En vérité, mon père, je sais que les dévotions à la Vierge sont un puissant moyen pour le salut; et que les moindres sont d'un grand mérite, quand elles partent d'un mouvement de foi et de charité, comme dans les saints qui les ont pratiquées. Mais de faire accroire à ceux qui en usent sans changer leur mauvaise vie qu'ils se convertiront à la mort, ou que Dieu les ressuscitera, c'est ce que je trouve bien plus propre à entretenir les pécheurs dans leurs désordres, par la fausse paix que cette confiance téméraire apporte, qu'à les en retirer par une véritable conversion que la grace seule peut pro-

duire. « Qu'importe, dit le père, par où nous « entrions dans le paradis, moyennant que « nous y entrions », comme dit sur un semblable sujet notre célèbre père Binet, qui a été notre provincial, en son excellent livre De la marque de Prédestination, n. 31, p. 130 de la quinzième édition? « Soit de bond « ou de volée, que nous en chaut-il, pour- « vu que nous prenions la ville de gloire », comme dit encore ce père au même lieu? J'avoue, lui dis-je, que cela n'importe; mais la question est de savoir si on y entrera. La Vierge, dit-il, en répond. Voyez-le dans les dernières lignes du livre du père Barry: « S'il arrivoit qu'à la mort l'ennemi eût quel- « que prétention sur vous, et qu'il y eût du « trouble dans la petite république de vos « pensées, vous n'avez qu'à dire que Marie « répond pour vous, et que c'est à elle qu'il « faut s'adresser. »

Mais, mon père, qui voudroit pousser cela vous embarrasseroit. Car enfin qui nous a assuré que la Vierge en répond? Le père Barry, dit-il, en répond pour elle, page 465. « Quant au profit et bonheur qui « vous en reviendra, je vous en réponds, et

« me rends pleige pour la bonne mère. » Mais, mon père, qui répondra pour le père Barry? Comment! dit le père, il est de notre Compagnie. Et ne savez-vous pas encore que notre Société répond de tous les livres de nos pères? Il faut vous apprendre cela, il est bon que vous le sachiez. Il y a un ordre dans notre Société, par lequel il est défendu à toutes sortes de libraires d'imprimer aucun ouvrage de nos pères sans l'approbation des théologiens de notre Compagnie, et sans la permission de nos supérieurs. C'est un règlement fait par Henri III, le 10 mai 1583, et confirmé par Henri IV, le 20 décembre 1603, et par Louis XIII, le 14 février 1612: de sorte que tout notre corps est responsable des livres de chacun de nos pères. Cela est particulier à notre Compagnie. Et de là vient qu'il ne sort aucun ouvrage de chez nous qui n'ait l'esprit de la Société. Voilà ce qu'il étoit à propôs de vous apprendre. Mon père, lui dis-je, vous m'avez fait plaisir, et je suis fâché seulement de ne l'avoir pas su plus tôt. Car cette connoissance engage à avoir bien plus d'attention pour vos auteurs. Je l'eusse fait, dit-il, si l'occa-

sion s'en fût offerte; mais profitez-en à l'avenir, et continuons notre sujet.

Je crois vous avoir ouvert des moyens d'assurer son salut assez faciles, assez sûrs, et en assez grand nombre: mais nos pères souhaiteroient bien qu'on n'en demeurât pas à ce premier degré, où l'on ne fait que ce qui est exactement nécessaire pour le salut. Comme ils aspirent sans cesse à la plus grande gloire de Dieu, ils voudroient élever les hommes à une vie plus pieuse. Et parceque les gens du monde sont d'ordinaire détournés de la dévotion par l'étrange idée qu'on leur en a donnée, nous avons cru qu'il étoit d'une extrême importance de détruire ce premier obstacle. Et c'est en quoi le père Le Moyne a acquis beaucoup de réputation par le livre de LA DÉVOTION AISÉE, qu'il a fait à ce dessein. C'est là qu'il fait une peinture tout-à-fait charmante de la dévotion. Jamais personne ne l'a connue comme lui. Apprenez-le par les premières paroles de cet ouvrage: « La vertu ne s'est encore  
« montrée à personne, on n'en a point fait  
« de portrait qui lui ressemble. Il n'y a rien  
« d'étrange qu'il y ait eu si peu de presse à



« grimper sur son rocher. On en a fait une  
« fâcheuse - qui n'aime que la solitude ; on  
« lui a associé la douleur et le travail ; et  
« enfin on l'a faite ennemie des divertisse-  
« ments et des jeux , qui sont la fleur de la  
« joie et l'assaisonnement de la vie. » C'est  
ce qu'il dit , page 92.

Mais , mon père , je sais bien au moins  
qu'il y a de grands saints dont la vie a été  
extrêmement austère. Cela est vrai , dit-il ;  
mais aussi « il s'est toujours vu des saints  
« polis , et des dévots civilisés », selon ce père ,  
page , 191 ; et vous verrez , page 86 , que la  
différence de leurs mœurs vient de celle de  
leurs humeurs. Écoutez-le. « Je ne nie pas  
« qu'il ne se voie des dévots qui sont pâles  
« et mélancoliques de leur complexion , qui  
« aiment le silence et la retraite , et qui n'ont  
« que du flegme dans les veines , et de la terre  
« sur le visage. Mais il s'en voit assez d'au-  
« tres qui sont d'une complexion plus heu-  
« reuse , et qui ont abondance de cette hu-  
« meur douce et chaude , et de ce sang bénin  
« et rectifié qui fait la joie. »

Vous voyez de là que l'amour de la re-  
traite et du silence n'est pas commun à tous

les dévots ; et que, comme je vous le disois, c'est l'effet de leur complexion plutôt que de la piété : au lieu que ces mœurs austères dont vous parlez sont proprement le caractère d'un sauvage et d'un farouche. Aussi vous les verrez placées entre les mœurs ridicules et brutales d'un fou mélancolique, dans la description que le père Le Moyne en a faite au septième livre de ses Peintures morales. En voici quelques traits. « Il est  
« sans yeux pour les beautés de l'art et de la  
« nature. Il croiroit s'être chargé d'un far-  
« deau incommode, s'il avoit pris quelque  
« matière de plaisir pour soi. Les jours de  
« fêtes il se retire parmi les morts. Il s'aime  
« mieux dans un tronc d'arbre, ou dans une  
« grotte, que dans un palais, ou sur un  
« trône. Quant aux affronts et aux injures,  
« il y est aussi insensible que s'il avoit des  
« yeux et des oreilles de statue. L'honneur  
« et la gloire sont des idoles qu'il ne connoît  
« point, et pour lesquelles il n'a point d'en-  
« cens à offrir. Une belle personne lui est un  
« spectre. Et ces visages impérieux et sou-  
« verains, ces agréables tyrans qui font par-  
« tout des esclaves volontaires et sans chai-

« nes, ont le même pouvoir sur ses yeux que  
« le soleil sur ceux des hiboux, etc. »

Mon révérend père, je vous assure que, si vous ne m'aviez dit que le père Le Moyne est l'auteur de cette peinture, j'aurois dit que c'eût été quelque impie qui l'auroit faite à dessein de tourner les saints en ridicule. Car, si ce n'est là l'image d'un homme tout-à-fait détaché des sentiments auxquels l'évangile oblige de renoncer, je confesse que je n'y entends rien. Voyez donc, dit-il, combien vous vous y connoissez peu, car ce sont là « des traits d'un esprit foible et sauvage, « qui n'a pas les affections honnêtes et naturelles qu'il devoit avoir », comme le père Le Moyne le dit à la fin de cette description. C'est par ce moyen qu'il « enseigne la vertu « et la philosophie chrétienne », selon le dessein qu'il en avoit dans cet ouvrage, comme il le déclare dans l'avertissement. Et en effet on ne peut nier que cette méthode de traiter de la dévotion n'agrée tout autrement au monde que celle dont on se servoit avant nous. Il n'y a point de comparaison, lui dis-je, et je commence à espérer que vous me tiendrez parole. Vous le verrez bien

mieux dans la suite, dit-il; je ne vous ai encore parlé de la piété qu'en général. Mais, pour vous faire voir en détail combien nos pères en ont ôté de peines, n'est-ce pas une chose bien pleine de consolation pour les ambitieux, d'apprendre qu'ils peuvent conserver une véritable dévotion avec un amour désordonné pour les grandeurs? Eh quoi! mon père, avec quelque excès qu'ils les recherchent? Oui, dit-il; car ce ne seroit toujours que péché véniel, à moins qu'on ne desirât les grandeurs pour offenser Dieu ou l'état plus commodément. Or les péchés véniels n'empêchent pas d'être dévot, puisque les plus grands saints n'en sont pas exempts. Écoutez donc Escobar, tr. 2, ex. 2, n. 17. « L'ambition, qui est un appétit désordonné « des charges et des grandeurs, est de soi- « même un péché véniel : mais, quand on « desire ces grandeurs pour nuire à l'état, « ou pour avoir plus de commodité d'offen- « ser Dieu, ces circonstances extérieures le « rendent mortel. »

Cela est assez commode, mon père. Et n'est-ce pas encore, continua-t-il, une doctrine bien douce pour les avarés de dire,

comme fait Escobar, au tr. 5, ex. 5, n. 154 :  
« Je sais que les riches ne péchent point  
« mortellement quand ils ne donnent point  
« l'aumône de leur superflu dans les grandes  
« nécessités des pauvres : *scio in gravi paupe-*  
« *rum necessitate divites non dando superflua,*  
« *non peccare mortaliter?* » En vérité, lui dis-  
je, si cela est, je vois bien que je ne me con-  
nois guère en péchés. Pour vous le montrer  
encore mieux, dit-il, ne pensez-vous pas  
que la bonne opinion de soi-même, et la  
complaisance qu'on a pour ses ouvrages, est  
un péché des plus dangereux? Et ne serez-  
vous pas bien surpris si je vous fais voir  
qu'encore même que cette bonne opinion  
soit sans fondement, c'est si peu un péché,  
que c'est au contraire un don de Dieu? Est-il  
possible, mon père? Oui, dit-il, et c'est ce que  
nous a appris notre grand père Garasse, dans  
son livre françois, intitulé : *Somme des vérités*  
*capitales de la religion*, p. 2, p. 419. « C'est  
« un effet, dit-il, de justice commutative,  
« que tout travail honnête soit récompensé  
« ou de louange, ou de satisfaction... Quand  
« les bons esprits font un ouvrage excel-  
« lent, ils sont justement récompensés par

« les louanges publiques. Mais, quand un  
« pauvre esprit travaille beaucoup pour ne  
« rien faire qui vaille, et qu'il ne peut ainsi  
« obtenir des louanges publiques, afin que  
« son travail ne demeure pas sans récom-  
« pense, Dieu lui en donne une satisfaction  
« personnelle qu'on ne peut lui envier sans  
« une injustice plus que barbare. C'est ainsi  
« que Dieu, qui est juste, donne aux gre-  
« nouilles de la satisfaction de leur chant. »

Voilà, lui dis-je, de belles décisions en fa-  
veur de la vanité, de l'ambition, et de l'a-  
varice. Et l'envie, mon père, sera-t-elle plus  
difficile à excuser? Ceci est délicat, dit le  
père. Il faut user de la distinction du père  
Bauny, dans sa Somme des péchés. Car son  
sentiment, c. 7, p. 123, de la cinquième et  
sixième édition, est « que l'envie du bien spi-  
« rituel du prochain est mortelle, mais que  
« l'envie du bien temporel n'est que vé-  
« nielle. » Et par quelle raison, mon père?  
Écoutez-la, me dit-il. « Car le bien qui se  
« trouve ès choses temporelles est si mince,  
« et de si peu de conséquence pour le ciel,  
« qu'il est de nulle considération devant  
« Dieu et ses saints. » Mais, mon père, si ce

bien est si *mince* et de si petite considération, comment permettez-vous de tuer les hommes pour le conserver? Vous prenez mal les choses, dit le père: on vous dit que le bien est de nulle considération devant Dieu, mais non pas devant les hommes. Je ne pensois pas à cela, lui dis-je, et j'espère que, par ces distinctions-là, il ne restera plus de péchés mortels au monde. Ne pensez pas cela, dit le père, car il y en a qui sont toujours mortels de leur nature, comme, par exemple, la paresse.

O mon père! lui dis-je, toutes les commodités de la vie sont donc perdues? Attendez, dit le père: quand vous aurez vu la définition de ce vice qu'Escobar en donne, tr. 2, ex. 2, num. 81, peut-être en jugerez-vous autrement; écoutez-la. « La paresse est  
 « une tristesse de ce que les choses spiri-  
 « tuelles sont spirituelles, comme seroit  
 « de s'affliger de ce que les sacrements sont  
 « la source de la grace. Et c'est un péché  
 « mortel. » O mon père! lui dis-je, je ne crois pas que personne se soit jamais avisé d'être paresseux en cette sorte. Aussi, dit le père, Escobar dit ensuite, n. 105: « J'a-

« voue qu'il est bien rare que personne  
 « tombe jamais dans le péché de paresse. »  
 Comprenez-vous bien par là combien il im-  
 porte de bien définir les choses? Oui, mon  
 père, lui dis-je, et je me souviens sur cela  
 de vos autres définitions de l'assassinat, du  
 guet-apens, et des biens superflus. Et d'où  
 vient, mon père, que vous n'étendez pas cette  
 méthode à toutes sortes de cas, pour donner  
 à tous les péchés des définitions de votre  
 façon, afin qu'on ne péchât plus en satis-  
 faisant ses plaisirs?

Il n'est pas toujours nécessaire, me dit-il,  
 de changer pour cela les définitions des  
 choses. Vous l'allez voir sur le sujet de la  
 bonne chère, qui passe pour un des plus  
 grands plaisirs de la vie, et qu'Escobar per-  
 met en cette sorte, n. 102, dans la Pratique  
 selon notre Société. « Est-il permis de boire  
 « et de manger tout son soûl sans néces-  
 « sité, et pour la seule volupté? Oui, certai-  
 « nement, selon Sanchez, pourvu que cela  
 « ne nuise point à la santé; parcequ'il est  
 « permis à l'appétit naturel de jouir des ac-  
 « tions qui lui sont propres : AN COMEDERE  
 « *bibere usque ad satietatem absque necessitate*



« *ob solam voluptatem, sit peccatum? Cum*  
« *Sanctio negativè respondeo, modò non obsit*  
« *valetudini, quia licitè potest appetitus natu-*  
« *ralis suis actibus frui.* » O mon père! lui  
dis-je, voilà le passage le plus complet, et  
le principe le plus achevé de toute votre  
morale, et dont on peut tirer d'aussi com-  
modes conclusions. Eh quoi! la gourman-  
dise n'est donc pas même un péché véniel?  
Non pas, dit-il, en la manière que je viens  
de dire: mais elle seroit péché véniel, selon  
Escobar, n. 56, « si, sans aucune nécessité, on  
« se gorgeoit du boire et du manger jusqu'à  
« vomir: *si quis se usque ad vomitum ingur-*  
« *gitet.* »

Cela suffit sur ce sujet; et je veux mainte-  
nant vous parler des facilités que nous avons  
apportées pour faire éviter les péchés dans  
les conversations et dans les intrigues du  
monde. Une chose des plus embarrassantes  
qui s'y trouve est d'éviter le mensonge, et  
sur-tout quand on voudroit bien faire ac-  
croire une chose fausse. C'est à quoi sert  
admirablement notre doctrine des équivo-  
ques, par laquelle « il est permis d'user de  
« termes ambigus, en les faisant entendre

« en un autre sens qu'on ne les entend soi-même », comme dit Sanchez, *Op. mor.*, p. 2, l. 3, c. 6, n. 13. Je sais cela, mon père, lui dis-je. Nous l'avons tant publié, continuait-il, qu'à la fin tout le monde en est instruit. Mais savez-vous bien comment il faut faire quand on ne trouve point de mots équivoques? Non, mon père. Je m'en doutois bien, dit-il, cela est nouveau: c'est la doctrine des restrictions mentales. Sanchez la donne au même lieu: « On peut jurer, dit-il, qu'on « n'a pas fait une chose, quoiqu'on l'ait faite « effectivement, en entendant en soi-même « qu'on ne l'a pas faite un certain jour, ou « avant qu'on fût né, ou en sous-entendant « quelque autre circonstance pareille, sans « que les paroles dont on se sert aient au- « cun sens qui le puisse faire connoître. Et « cela est fort commode en beaucoup de « rencontres, et est toujours très juste quand « cela est nécessaire ou utile pour la santé, « l'honneur, ou le bien. »

Comment! mon père, et n'est-ce pas là un mensonge, et même un parjure? Non, dit le père: Sanchez le prouve au même lieu, et notre père Filiutius aussi, tr. 25, ch. 11,

n. 331; parce, dit-il, que c'est « l'intention « qui règle la qualité de l'action. » Et il y donne encore, n. 328, un autre moyen plus sûr d'éviter le mensonge. C'est qu'après avoir dit tout haut, *Je jure que je n'ai point fait cela*, on ajoute tout bas, *aujourd'hui*; ou qu'après avoir dit tout haut, *Je jure*, on dise tout bas, *que je dis*, et que l'on continue ensuite tout haut, *que je n'ai point fait cela*. Vous voyez bien que c'est dire la vérité. Je l'avoue, lui dis-je; mais nous trouverions peut-être que c'est dire la vérité tout bas, et un mensonge tout haut: outre que je craindrois que bien des gens n'eussent pas assez de présence d'esprit pour se servir de ces méthodes. Nos pères, dit-il, ont enseigné au même lieu, en faveur de ceux qui ne sauroient pas user de ces restrictions, qu'il leur suffit, pour ne point mentir, de dire simplement *qu'ils n'ont point fait ce qu'ils ont fait*, pourvu « qu'ils aient en général l'intention de donner à leurs discours le sens « qu'un habile homme y donneroit. »

Dites la vérité, il vous est arrivé bien des fois d'être embarrassé, manque de cette connoissance? Quelquefois, lui dis-je. Et n'a-

vouerez-vous pas de même, continua-t-il, qu'il seroit souvent bien commode d'être dispensé en conscience de tenir de certaines paroles qu'on donne? Ce seroit, lui dis-je, mon père, la plus grande commodité du monde. Écoutez donc Escobar au tr. 3, ex. 3, n. 48, où il donne cette règle générale: « Les « promesses n'obligent point, quand on n'a « point intention de s'obliger en les faisant. « Or il n'arrive guère qu'on ait cette intention, à moins que l'on les confirme par serment ou par contrat: de sorte que, quand « on dit simplement, Je le ferai, on entend « qu'on le fera si l'on ne change de volonté; « car on ne veut pas se priver par là de sa « liberté. » Il en donne d'autres que vous y pouvez voir vous-même; et il dit à la fin, « que tout cela est pris de Molina et de nos « autres auteurs: *Omnia ex Molinâ et aliis.* » Et ainsi on n'en peut pas douter.

O mon père! lui dis-je, je ne savois pas que la direction d'intention eût la force de rendre les promesses nulles. Vous voyez, dit le père, que voilà une grande facilité pour le commerce du monde. Mais ce qui nous a donné le plus de peine a été de ré-

gler les conversations entre les hommes et les femmes; car nos pères sont plus réservés sur ce qui regarde la chasteté. Ce n'est pas qu'ils ne traitent des questions assez curieuses et assez indulgentes, et principalement pour les personnes mariées ou fiancées. J'appris sur cela les questions les plus extraordinaires qu'on puisse s'imaginer. Il m'en donna de quoi remplir plusieurs lettres: mais je ne veux pas seulement en marquer les citations, parceque vous faites voir mes lettres à toutes sortes de personnes, et je ne voudrois pas donner l'occasion de cette lecture à ceux qui n'y cherchoient que leur divertissement.

La seule chose que je puis vous marquer de ce qu'il me montra dans leurs livres, même françois, est ce que vous pouvez voir dans la Somme des péchés du père Bauny, p. 165, de certaines petites privautés qu'il y explique, pourvu qu'on dirige bien son intention, *comme à passer pour galant*: et vous serez surpris d'y trouver, p. 148, un principe de morale touchant le pouvoir qu'il dit que les filles ont de disposer de leur virginité sans leurs parents; voici ses termes:

« Quand cela se fait du consentement de la  
« fille, quoique le père ait sujet de s'en plain-  
« dre, ce n'est pas néanmoins que ladite  
« fille, ou celui à qui elle s'est prostituée,  
« lui aient fait aucun tort, ou violé pour son  
« égard la justice : car la fille est en posses-  
« sion de sa virginité, aussi bien que de son  
« corps ; elle en peut faire ce que bon lui  
« semble, à l'exclusion de la mort, ou du re-  
« tranchement de ses membres. » Jugez par  
là du reste. Je me souvins, sur cela, d'un pas-  
sage d'un poète païen, qui a été meilleur  
casuiste que ces pères, puisqu'il a dit : « Que  
« la virginité d'une fille ne lui appartient pas  
« tout entière ; qu'une partie appartient au  
« père, et l'autre à la mère, sans lesquels  
« elle n'en peut disposer même pour le ma-  
« riage. » Et je doute qu'il y ait aucun juge  
qui ne prenne pour une loi le contraire de  
cette maxime du père Bauny.

Voilà tout ce que je puis dire de tout ce  
que j'entendis, et qui dura si long-temps,  
que je fus obligé de prier enfin le père de  
changer de matière. Il le fit, et m'entretint  
de leurs réglemens pour les habits des fem-  
mes, en cette sorte : Nous ne parlerons point,

dit-il, de celles qui auroient l'intention impure; mais, pour les autres, Escobar dit au tr. 1, ex. 8, n. 5: « Si on se pare sans mau-  
 « vaise intention, mais seulement pour sa-  
 « tisfaire l'inclination naturelle qu'on a à la  
 « vanité, *ob naturalem fastûs inclinationem*,  
 « ou ce n'est qu'un péché véniel, ou ce n'est  
 « point péché du tout. » Et le père Bauny, en sa Somme des péchés, c. 46, p. 1094, dit:  
 « Que bien que la femme eût connoissance  
 « du mauvais effet que sa diligence à se pa-  
 « rer opéreroit et au corps et en l'ame de  
 « ceux qui la contempleront ornée de ri-  
 « ches et précieux habits, qu'elle ne péche-  
 « roit néanmoins en s'en servant. » Et il cite entre autres notre père Sanchez pour être du même avis.

Mais, mon père, que répondent donc vos auteurs aux passages de l'Écriture, qui parlent avec tant de véhémence contre les moindres choses de cette sorte? Lessius, dit le père, y a doctement satisfait, *De Just.*, l. 4, c. 4, d. 14, n. 114, en disant: « Que ces pas-  
 « sages de l'Écriture n'étoient des préceptes  
 « qu'à l'égard des femmes de ce temps-là,  
 « pour donner par leur modestie un exem-

« ple d'édification aux païens. » Et d'où a-t-il pris cela, mon père? Il n'importe pas d'où il l'ait pris; il suffit que les sentiments de ces grands hommes-là sont toujours probables d'eux-mêmes. Mais le père Le Moyne a apporté une modération à cette permission générale: car il ne le veut point du tout souffrir aux vieilles; c'est dans sa Dévotion aisée, et entre autres p. 127, 157, 163. « La jeunesse, dit-il, peut être parée, de droit naturel. Il peut être permis de se parer en un âge qui est la fleur et la verdure des ans. Mais il en faut demeurer là: le contretemps seroit étrange de chercher des roses sur la neige. Ce n'est qu'aux étoiles qu'il appartient d'être toujours au bal, parce qu'elles ont le don de jeunesse perpétuelle. Le meilleur donc en ce point seroit de prendre conseil de la raison et d'un bon miroir, de se rendre à la bienséance et à la nécessité, et de se retirer quand la nuit approche. » Cela est tout-à-fait judicieux, lui dis-je. Mais, continua-t-il, afin que vous voyiez combien nos pères ont eu soin de tout, je vous dirai que, donnant permission aux femmes de jouer, et voyant que cette



permission leur seroit souvent inutile, si on ne leur donnoit aussi le moyen d'avoir de quoi jouer, ils ont établi une autre maxime en leur faveur, qui se voit dans Escobar au ch. du larcin, tr. 1, ex. 9, n. 13. « Une femme, « dit-il, peut jouer, et prendre pour cela de « l'argent à son mari. »

En vérité, mon père, cela est bien achevé. Il y a bien d'autres choses néanmoins, dit le père : mais il faut les laisser pour parler des maximes plus importantes qui facilitent l'usage des choses saintes, comme, par exemple, la manière d'assister à la messe. Nos grands théologiens, Gaspard Hurtado, *De Sacr.*, t. II, d. 5, dist. 2, et Coninck, q. 83, a. 6, n. 197, ont enseigné sur ce sujet « qu'il suffit d'être présent à la messe de « corps, quoiqu'on soit absent d'esprit, pour- « vu qu'on demeure dans une contenance « respectueuse extérieurement. » Et Vasquez passe plus avant, car il dit « qu'on satisfait « au précepte d'ouïr la messe, encore même « qu'on ait l'intention de n'en rien faire. » Tout cela est aussi dans Escobar, tr. 1, ex. 11, num. 74 et 107, et encore au tr. 1, ex. 1, n. 116, où il l'explique par l'exemple de ceux

qu'on mène à la messe par force, et qui ont l'intention expresse de ne la point entendre. Vraiment, lui dis-je, je ne le croirois jamais, si un autre me le disoit. En effet, dit-il, cela a quelque besoin de l'autorité de ces grands hommes; aussi bien que ce que dit Escobar, au tr. 1, ex. 11, n. 31: « Qu'une méchante  
 « intention, comme de regarder des femmes  
 « avec un desir impur, jointe à celle d'ouïr la  
 « messe comme il faut, n'empêche pas qu'on  
 « n'y satisfasse: *Nec obest alia prava intentio,*  
 « *ut aspiciendi libidinosè fœminas.* »

Maïs on trouve encore une chose com-  
 mode dans notre savant Turrianus, *Select.*,  
 page 2, d. 16, dub. 7: « Qu'on peut ouïr la  
 « moitié d'une messe d'un prêtre, et ensuite  
 « une autre moitié d'un autre, et même  
 « qu'on peut ouïr d'abord la fin de l'une, et  
 « ensuite le commencement d'une autre. »  
 Et je vous dirai de plus qu'on a permis en-  
 core « d'ouïr deux moitiés de messe en même  
 « temps de deux différents prêtres, lorsque  
 « l'un commence la messe, quand l'autre en  
 « est à l'élévation; parcequ'on peut avoir  
 « l'attention à ces deux côtés à-la-fois, et  
 « que deux moitiés de messe font une messe

« entière : *duæ medietates unam missam constituunt.* » C'est ce qu'ont décidé nos pères Bauny, tr. 6, q. 9, p. 312; Hurtado, *De Sacr.*, t. II, *De Missâ*, d. 5, diff. 4; Azorius, p. 1, l. 7, c. 3, q. 3; Escobar, tr. 1, ex. 11, n. 73, dans le chapitre « De la Pratique pour ouïr la messe selon notre Société. » Et vous verrez les conséquences qu'il en tire dans ce même livre, des éditions de Lyon, des années 1644 et 1646, en ces termes : « De là je conclus que vous pouvez ouïr la messe en très peu de temps : si, par exemple, vous rencontrez quatre messes à-la-fois qui soient tellement assorties, que, quand l'une commence, l'autre soit à l'évangile, une autre à la consécration, et la dernière à la communion. » Certainement, mon père, on entendra la messe dans Notre-Dame en un instant par ce moyen. Vous voyez donc, dit-il, qu'on ne pouvoit pas mieux faire pour faciliter la manière d'ouïr la messe.

Mais je veux vous faire voir maintenant comment on a adouci l'usage des sacrements, et sur-tout de celui de la pénitence; car c'est là où vous verrez la dernière bénignité de la conduite de nos pères : et vous

admirerez que la dévotion, qui étonnoit tout le monde, ait pu être traitée par nos pères avec une telle prudence, « qu'ayant abattu  
« cet épouvantail que les démons avoient  
« mis à sa porte, ils l'aient rendue plus facile  
« que le vice, et plus aisée que la volupté;  
« en sorte que le simple vivre est incompara-  
« blement plus malaisé que le bien vivre »,  
pour user des termes du père Le Moyne, p. 244 et 291 de sa *Dévotion aisée*. N'est-ce pas là un merveilleux changement? En vérité, lui dis-je, mon père, je ne puis m'empêcher de vous dire ma pensée. Je crains que vous ne preniez mal vos mesures, et que cette indulgence ne soit capable de choquer plus de monde que d'en attirer. Car la messe, par exemple, est une chose si grande et si sainte, qu'il suffiroit, pour faire perdre à vos auteurs toute créance dans l'esprit de plusieurs personnes, de leur montrer de quelle manière ils en parlent. Cela est bien vrai, dit le père, à l'égard de certaines gens: mais ne savez-vous pas que nous nous accommodons à toute sorte de personnes? Il semble que vous ayez perdu la mémoire de ce que je vous ai dit si souvent sur ce sujet.

Je veux donc vous en entretenir la première fois à loisir, en différant pour cela notre entretien des adoucissements de la confession. Je vous le ferai si bien entendre que vous ne l'oublierez jamais. Nous nous séparâmes là-dessus ; et ainsi je m'imagine que notre première conversation sera de leur politique. Je suis, etc.

Depuis que j'ai écrit cette lettre, j'ai vu le livre du « Paradis ouvert par cent dévotions aisées à pratiquer », par le père Barry, et celui de « La Marque de prédestination », par le père Binet : ce sont des pièces dignes d'être vues.

---

## DIXIÈME LETTRE (1).

*Adoucissements que les jésuites ont apportés au sacrement de pénitence, par leurs maximes touchant la confession, la satisfaction, l'absolution, les occasions prochaines de pécher, la contrition, et l'amour de Dieu.*

De Paris, ce 2 août 1656.

Monsieur,

Ce n'est pas encore ici la politique de la Société, mais c'en est un des plus grands principes. Vous y verrez les adoucissements de la confession, qui sont assurément le meilleur moyen que ces pères aient trouvé pour attirer tout le monde, et ne rebuter personne. Il falloit savoir cela avant que de passer outre. Et c'est pourquoi le père trouva à propos de m'en instruire en cette sorte.

Vous avez vu, me dit-il, par tout ce que je vous ai dit jusques ici, avec quel succès

(1) Cette lettre fut faite de concert avec M. Arnauld.

nos pères ont travaillé à découvrir, par leurs lumières, qu'il y a un grand nombre de choses permises qui passoient autrefois pour défendues ; mais, parcequ'il reste encore des péchés qu'on n'a pu excuser, et que l'unique remède en est la confession, il a été bien nécessaire d'en adoucir les difficultés par les voies que j'ai maintenant à vous dire. Et ainsi, après vous avoir montré dans toutes nos conversations précédentes comment on a soulagé les scrupules qui troubloient les consciences, en faisant voir que ce qu'on croyoit mauvais ne l'est pas, il reste à vous montrer en celle-ci la manière d'expier facilement ce qui est véritablement péché, en rendant la confession aussi aisée qu'elle étoit difficile autrefois. Et par quel moyen, mon père? C'est, dit-il, par ces subtilités admirables qui sont propres à notre Compagnie, et que nos pères de Flandre appellent, dans l'Image de notre premier siècle, l. 3, or. 1, p. 401, et l. 1, c. 2, « de « pieuses et saintes finesses, et un saint artifice de dévotion : *piam et religiosam calliditatem, et pietatis solertiam* », au l. 3, c. 8. C'est par le moyen de ces inventions « que

« les crimes s'expiant aujourd'hui *alacriùs*,  
« avec plus d'alégresse et d'ardeur qu'ils ne  
« se commettoient autrefois ; en sorte que  
« plusieurs personnes effacent leurs taches  
« aussi promptement qu'ils les contractent :  
« *plurimi vix citiùs maculas contrahunt, quàm*  
« *eluunt* », comme il est dit au même lieu.  
Apprenez-moi donc, je vous prie, mon père,  
*ces finesses* si salutaires. Il y en a plusieurs,  
me dit-il ; car, comme il se trouve beaucoup  
de choses pénibles dans la confession, on a  
apporté des adoucissements à chacune. Et  
parceque les principales peines qui s'y ren-  
contrent sont la honte de confesser de cer-  
tains péchés, le soin d'en exprimer les cir-  
constances, la pénitence qu'il en faut faire,  
la résolution de n'y plus tomber, la fuite  
des occasions prochaines qui y engagent, et  
le regret de les avoir commis ; j'espère vous  
montrer aujourd'hui qu'il ne reste presque  
rien de fâcheux en tout cela, tant on a eu  
soin d'ôter toute l'amertume et toute l'ai-  
greur d'un remède si nécessaire.

Car, pour commencer par la peine qu'on  
a de confesser de certains péchés, comme  
vous n'ignorez pas qu'il est souvent assez



important de se conserver dans l'estime de son confesseur, n'est-ce pas une chose bien commode de permettre, comme font nos pères, et entre autres Escobar, qui cite encore Suarez, tr. 7, a. 4, n. 135, « d'avoir deux « confesseurs, l'un pour les péchés mortels, « et l'autre pour les véniels, afin de se main- « tenir en bonne réputation auprès de son « confesseur ordinaire, *uti bonam famam « apud ordinarium tueatur*, pourvu qu'on ne « prenne pas de là occasion de demeurer « dans le péché mortel. » Et il donne ensuite un autre subtil moyen pour se confesser d'un péché, même à son confesseur ordinaire, sans qu'il s'aperçoive qu'on l'a commis depuis la dernière confession. « C'est, « dit-il, de faire une confession générale, et « de confondre ce dernier péché avec les autres dont on s'accuse en gros. » Il dit encore la même chose, princ. ex. 2, n. 73. Et vous avouerez, je m'assure, que cette décision du père Bauny, Theol. mor., tr. 4, q. 15, p. 137, soulage encore bien la honte qu'on a de confesser ses rechutes : « Que, hors de « certaines occasions, qui n'arrivent que rarement, le confesseur n'a pas droit de

« demander si le péché dont on s'accuse est  
 « un péché d'habitude, et qu'on n'est pas  
 « obligé de lui répondre sur cela; parcequ'il  
 « n'a pas droit de donner à son pénitent  
 « la honte de déclarer ses rechutes fré-  
 « quentes. »

Comment, mon père! j'aimerois autant dire qu'un médecin n'a pas droit de demander à son malade s'il y a long-temps qu'il a la fièvre. Les péchés ne sont-ils pas tous différents selon ces différentes circonstances? et le dessein d'un véritable pénitent ne doit-il pas être d'exposer tout l'état de sa conscience à son confesseur avec la même sincérité et la même ouverture de cœur que s'il parloit à Jésus-Christ, dont le prêtre tient la place? Or, n'est-on pas bien éloigné de cette disposition, quand on cache ses rechutes fréquentes pour cacher la grandeur de son péché? Je vis le bon père embarrassé là-dessus: de sorte qu'il pensa à éluder cette difficulté, plutôt qu'à la résoudre, en m'apprenant une autre de leurs règles, qui établit seulement un nouveau désordre, sans justifier en aucune sorte cette décision du père Bauny, qui est, à mon sens, une de leurs

plus pernicieuses maximas, et des plus propres à entretenir les vicieux dans leurs mauvaises habitudes. Je demeure d'accord, me dit-il, que l'habitude augmente la malice du péché; mais elle n'en change pas la nature: et c'est pourquoi on n'est pas obligé à s'en confesser, selon la règle de nos pères, qu'Escobar rapporte, princ. ex. 2, n. 39: « Qu'on n'est obligé de confesser que les circonstances qui changent l'espèce du péché, et non pas celles qui l'aggravent. »

C'est selon cette règle que notre père Granados dit, *in 5 part.*, cont. 7, t. IX, d. 9, n. 22, « Que, si on a mangé de la viande en carême, il suffit de s'accuser d'avoir rompu le jeûne, sans dire si c'est en mangeant de la viande, ou en faisant deux repas maigres. » Et selon notre père Reginaldus, tr. 1, l. 6, c. 4, n. 114: « Un devin qui s'est servi de l'art diabolique n'est pas obligé à déclarer cette circonstance; mais il suffit de dire qu'il s'est mêlé de deviner, sans exprimer si c'est par la chiromancie, ou par un pacte avec le démon. » Et Fagundez, de notre Société, p. 2, l. 4, c. 3, n. 17, dit aussi: « Le rapt n'est pas une circonstance qu'on soit

« tenu de découvrir quand la fille y a con-  
« senti. » Notre père Escobar rapporte tout  
cela au même lieu, n. 41, 61, 62, avec plu-  
sieurs autres décisions assez curieuses des  
circonstances qu'on n'est pas obligé de con-  
fesser. Vous pouvez les y voir vous-même.  
Voilà, lui dis-je, des *artifices de dévotion* bien  
accommodants.

Tout cela néanmoins, dit-il, ne seroit  
rien, si on n'avoit de plus adouci la péni-  
tence, qui est une des choses qui éloignoient  
davantage de la confession. Mais mainte-  
nant les plus délicats ne la sauroient plus ap-  
préhender, après ce que nous avons soutenu  
dans nos thèses du collège de Clermont:  
« Que, si le confesseur impose une pénitence  
« convenable, *convenientem*, et qu'on ne  
« veuille pas néanmoins l'accepter, on peut  
« se retirer, en renonçant à l'absolution et à  
« la pénitence imposée. » Et Escobar dit en-  
core dans la Pratique de la pénitence, selon  
notre Société, tr. 7, ex. 4, n. 188: « Que, si  
« le pénitent déclare qu'il veut remettre à  
« l'autre monde à faire pénitence, et souf-  
« frir en purgatoire toutes les peines qui lui  
« sont dues, alors le confesseur doit lui im-

« poser une pénitence bien légère pour l'in-  
« tégrité du sacrement , et principalement  
« s'il reconnoît qu'il n'en accepteroit pas une  
« plus grande. » Je crois , lui dis-je , que , si  
cela étoit , on ne devoit plus appeler la con-  
fession le sacrement de pénitence. Vous avez  
tort , dit-il ; car au moins on en donne tou-  
jours quelqu'une pour la forme. Mais , mon  
père , jugez-vous qu'un homme soit digne  
de recevoir l'absolution , quand il ne veut  
rien faire de pénible pour expier ses offen-  
ses ? Et quand des personnes sont en cet état ,  
ne devriez-vous pas plutôt leur retenir leurs  
péchés que de les leur remettre ? Avez-vous  
l'idée véritable de l'étendue de votre minis-  
tère ? et ne savez-vous pas que vous y exercez  
le pouvoir de lier et de délier ? Croyez-vous  
qu'il soit permis de donner l'absolution in-  
différemment à tous ceux qui la demandent ,  
sans reconnoître auparavant si Jésus-Christ  
délie dans le ciel ceux que vous déliez sur  
la terre ? Eh quoi ! dit le père , pensez-vous  
que nous ignorions « que le confesseur doit  
« se rendre juge de la disposition de son pé-  
« nitent , tant parcequ'il est obligé de ne pas  
« dispenser les sacrements à ceux qui en

« sont indignes, Jésus-Christ lui ayant or-  
« donné d'être dispensateur fidèle, et de ne  
« pas donner les choses saintes aux chiens,  
« que parcequ'il est juge, et que c'est le de-  
« voir d'un juge de juger justement, en dé-  
« liant ceux qui en sont dignes, et liant ceux  
« qui en sont indignes, et aussi parcequ'il  
« ne doit pas absoudre ceux que Jésus-Christ  
« condamne? » De qui sont ces paroles-là,  
mon père? De notre père Filiutius, répliqua-  
t-il, t. I, tr. 7, n. 354. Vous me surprenez,  
lui dis-je; je les prenois pour être d'un des  
pères de l'Église. Mais, mon père, ce passage  
doit bien étonner les confesseurs, et les ren-  
dre bien circonspects dans la dispensation  
de ce sacrement, pour reconnoître si le re-  
gret de leurs pénitents est suffisant, et si les  
promesses qu'ils donnent de ne plus pécher  
à l'avenir sont recevables. Cela n'est point  
du tout embarrassant, dit le père: Filiutius  
n'avoit garde de laisser les confesseurs dans  
cette peine; et c'est pourquoi, ensuite de  
ces paroles, il leur donne cette méthode fa-  
cile pour en sortir. « Le confesseur peut  
« aisément se mettre en repos touchant la  
« disposition de son pénitent. Car, s'il ne

« donne pas des signes suffisants de douleur,  
« le confesseur n'a qu'à lui demander s'il ne  
« déteste pas le péché dans son ame; et, s'il  
« répond que oui, il est obligé de l'en croire.  
« Et il faut dire la même chose de la réso-  
« lution pour l'avenir, à moins qu'il y eût  
« quelque obligation de restituer, ou de quit-  
« ter quelque occasion prochaine. » Pour ce  
passage, mon père, je vois bien qu'il est de  
Filiutius. Vous vous trompez, dit le père; car  
il a pris tout cela mot à mot de Suarez, in 3.  
part., t. IV, disp. 32, sect. 2, n. 2. Mais, mon  
père, ce dernier passage de Filiutius détruit  
ce qu'il avoit établi dans le premier. Car les  
confesseurs n'auront plus le pouvoir de se  
rendre juges de la disposition de leurs péni-  
tents, puisqu'ils sont obligés de les en croire  
sur leur parole, lors même qu'ils ne don-  
nent aucun signe suffisant de douleur. Est-  
ce qu'il y a tant de certitude dans ces paroles  
qu'on donne, que ce seul signe soit con-  
vaincant? Je doute que l'expérience ait fait  
connoître à vos pères que tous ceux qui leur  
font ces promesses les tiennent, et je suis  
trompé s'ils n'éprouvent souvent le con-  
traire. Cela n'importe, dit le père; on ne

laisse pas d'obliger toujours les confesseurs à les croire. Car le père Bauny, qui a traité cette question à fond dans sa Somme des péchés, c. 46, p. 1090, 1091 et 1092, conclut « que toutes les fois que ceux qui récidivent « souvent, sans qu'on y voie aucun amende-  
« ment, se présentent au confesseur, et lui « disent qu'ils ont regret du passé, et bon « dessein pour l'avenir, il les en doit croire « sur ce qu'ils le disent, quoiqu'il soit à pré-  
« sumer telles résolutions ne passer pas le « bout des lèvres. Et, quoiqu'ils se portent « ensuite avec plus de liberté et d'excès que  
« jamais dans les mêmes fautes, on peut « néanmoins leur donner l'absolution, selon « mon opinion. » Voilà, je m'assure, tous vos doutes bien résolus.

Mais, mon père, lui dis-je, je trouve que vous imposez une grande charge aux confesseurs, en les obligeant de croire le contraire de ce qu'ils voient. Vous n'entendez pas cela, dit-il; on veut dire par là qu'ils sont obligés d'agir et d'absoudre, comme s'ils croyoient que cette résolution fût ferme et constante, encore qu'ils ne le croient pas en effet. Et c'est ce que nos pères Suarez et



Filiutius expliquent ensuite des passages de tantôt. Car, après avoir dit « que le prêtre « est obligé de croire son pénitent sur sa « parole », ils ajoutent « qu'il n'est pas né- « cessaire que le confesseur se persuade que « la résolution de son pénitent s'exécutera, « ni qu'il le juge même probablement ; mais « il suffit qu'il pense qu'il en a à l'heure même « le dessein en général, quoiqu'il doive re- « tomber en bien peu de temps. Et c'est ce « qu'enseignent tous nos auteurs », *ita docent omnes autores*. Douterez-vous d'une chose que nos auteurs enseignent ? Mais, mon père, que deviendra donc ce que le père Pétau a été obligé de reconnoître lui-même dans la préf. de la Pén. publ., p. 4. « Que les saints « pères, les docteurs, et les conciles, sont « d'accord, comme d'une vérité certaine, « que la pénitence, qui prépare à l'Eucha- « ristie, doit être véritable, constante, cou- « rageuse, et non pas lâche et endormie, ni « sujette aux rechutes et aux reprises ? » Ne voyez-vous pas, dit-il, que le père Pétau parle de l'*ancienne église* ? Mais cela est maintenant si *peu de saison*, pour user des termes de nos pères ; que, selon le père Bauny, le

contraire est seul véritable; c'est au tr. 4, q. 15, p. 95. « Il y a des auteurs qui disent « qu'on doit refuser l'absolution à ceux qui « retombent souvent dans les mêmes pé- « chés, et principalement lorsque, après les « avoir plusieurs fois absous, il n'en paroît « aucun amendement: et d'autres disent que « non. Mais la seule véritable opinion est « qu'il ne faut point leur refuser l'absolu- « tion: et encore qu'ils ne profitent point de « tous les avis qu'on leur a souvent donnés, « qu'ils n'aient pas gardé les promesses qu'ils « ont faites de changer de vie, qu'ils n'aient « pas travaillé à se purifier, il n'importe: et, « quoi qu'en disent les autres, la véritable « opinion, et laquelle on doit suivre, est « que, même en tous ces cas, on les doit « absoudre. » Et tr. 4, q. 22, p. 100: « Qu'on « ne doit ni refuser, ni différer l'absolution « à ceux qui sont dans des péchés d'habitude « contre la loi de Dieu, de nature, et de l'é- « glise, quoiqu'on n'y voie aucune espé- « rance d'amendement »: *Etsi emendationis futuræ nulla spes appareat.*

Mais, mon père, lui dis-je, cette assu-  
rance d'avoir toujours l'absolution pourroit

bien porter les pécheurs.... Je vous entends, dit-il en m'interrompant ; mais écoutez le père Bauny, q. 15 : « On peut absoudre celui « qui avoue que l'espérance d'être absous l'a « porté à pécher avec plus de facilité qu'il « n'eût fait sans cette espérance. » Et le père Caussin, défendant cette proposition, dit, p. 211 de sa Rép. à la Théol. mor., « Que si « elle n'étoit véritable, l'usage de la confes- « sion seroit interdit à la plupart du monde ; « et qu'il n'y auroit plus d'autre remède aux « pécheurs qu'une branche d'arbre et une « corde. » O mon père, que ces maximes-là attireront de gens à vos confessionnaux ! Aussi, dit-il, vous ne sauriez croire combien il y en vient : « nous sommes accablés et « comme opprimés sous la foule de nos pé- « nitents », *pœnitentium numero obruimur*, comme il est dit en l'Image de notre premier siècle, l. 3, c. 8. Je sais, lui dis-je, un moyen facile de vous décharger de cette presse. Ce seroit seulement, mon père, d'obliger les pécheurs à quitter les occasions prochaines : vous vous soulageriez assez par cette seule invention. Nous ne cherchons pas ce soulagement, dit-il ; au contraire : car,

comme il est dit dans le même livre, l. 3, c. 7, p. 374, « Notre Société a pour but de « travailler à établir les vertus, de faire la « guerre aux vices, et de servir un grand « nombre d'ames. » Et, comme il y a peu d'ames qui veuillent quitter les occasions prochaines, on a été obligé de définir ce que c'est qu'occasion prochaine; comme on voit dans Escobar, en la Pratique de notre Société, tr. 7, ex. 4, n. 226. « On n'appelle pas « occasion prochaine celle où l'on ne pèche « que rarement, comme de pécher, par un « transport soudain, avec celle avec qui on « demeure, trois ou quatre fois par an »; ou, selon le père Bauny, dans son livre françois, « une ou deux fois par mois », p. 1082; et encore, p. 1089, où il demande « ce qu'on doit « faire entre les maîtres et servantes, cou- « sins et cousines qui demeurent ensemble, « et qui se portent mutuellement à pécher « par cette occasion. » Il les faut séparer, lui dis-je. C'est ce qu'il dit aussi, « si les rechutes « sont fréquentes, et presque journalières : « mais s'ils n'offensent que rarement par en- « semble, comme seroit une ou deux fois le « mois, et qu'ils ne puissent se séparer sans

« grande incommodité et dommage , on  
 « pourra les absoudre , selon ces auteurs , et  
 « entre autres Suarez , pourvu qu'ils promet-  
 « tent bien de ne plus pécher , et qu'ils aient  
 « un vrai regret du passé. » Je l'entendis  
 bien ; car il m'avoit déjà appris de quoi le  
 confesseur se doit contenter pour juger de  
 ce regret. Et le père Bauny , continua-t-il ,  
 permet , p. 1083 et 1084 , à ceux qui sont  
 engagés dans les occasions prochaines , « d'y  
 « demeurer , quand ils ne les pourroient quit-  
 « ter sans bailler sujet au monde de parler ,  
 « ou sans en recevoir de l'incommodité. »  
 Et il dit de même en sa Théologie morale ,  
 tr. 4, *De Pœnit.* , q. 13 , p. 93 , et q. 14 , p. 94 :  
 « Qu'on peut et qu'on doit absoudre une  
 « femme qui a chez elle un homme avec  
 « qui elle pèche souvent , si elle ne le peut  
 « faire sortir honnêtement , ou qu'elle ait  
 « quelque cause de le retenir : *Si non potest*  
 « *honestè ejicere , aut habeat aliquam causam*  
 « *retinendi* ; pourvu qu'elle propose bien de  
 « ne plus pécher avec lui. »

O mon père ! lui dis-je , l'obligation de  
 quitter les occasions est bien adoucie , si on  
 en est dispensé aussitôt qu'on en recevroit

de l'incommodité: mais je crois au moins qu'on y est obligé, selon vos pères, quand il n'y a point de peine? Oui, dit le père, quoique toutefois cela ne soit pas sans exception. Car le père Bauny dit au même lieu: « Il est permis à toutes sortes de personnes d'entrer dans des lieux de débauche pour y convertir des femmes perdues, quoiqu'il soit bien vraisemblable qu'on y péchera: comme si on a déjà éprouvé souvent qu'on s'est laissé aller au péché par la vue et les cajoleries de ces femmes. Et encore qu'il y ait des docteurs qui n'approuvent pas cette opinion, et qui croient qu'il n'est pas permis de mettre volontairement son salut en danger pour secourir son prochain, je ne laisse pas d'embrasser très volontiers cette opinion qu'ils combattent. » Voilà, mon père, une nouvelle sorte de prédicateurs. Mais sur quoi se fonde le père Bauny pour leur donner cette mission? C'est, me dit-il, sur un de ses principes qu'il donne au même lieu, après Basile Ponce. Je vous en ai parlé autrefois, et je crois que vous vous en souvenez. C'est « qu'on peut rechercher une occasion directement et

« par elle-même, *primò et per se*, pour le bien  
« temporel ou spirituel de soi ou du pro-  
« chain. » Ces passages me firent tant d'hor-  
reur que je pensai rompre là-dessus : mais  
je me retins, afin de le laisser aller jusqu'au  
bout, et me contentai de lui dire : Quel  
rapport y a-t-il, mon père, de cette doctrine  
à celle de l'évangile, qui oblige « à s'arracher  
« les yeux, et à retrancher les choses les plus  
« nécessaires, quand elles nuisent au salut ? »  
Et comment pouvez-vous concevoir qu'un  
homme qui demeure volontairement dans  
les occasions des péchés les déteste sincère-  
ment ? N'est-il pas visible, au contraire, qu'il  
n'en est point touché comme il faut, et qu'il  
n'est pas encore arrivé à cette véritable con-  
version de cœur, qui fait autant aimer Dieu  
qu'on a aimé les créatures ?

Comment ? dit-il, ce seroit là une vérita-  
ble contrition. Il semble que vous ne sa-  
chiez pas que, comme dit le père Pintereau  
en la seconde partie de l'abbé de Boisic,  
page 50, « Tous nos pères enseignent, d'un  
« commun accord, que c'est une erreur, et  
« presque une hérésie, de dire que la con-  
« trition soit nécessaire, et que l'attrition

« toute seule, et même conçue par LE SEUL  
« motif des peines de l'enfer, qui exclut la  
« volonté d'offenser, ne suffit pas avec le sa-  
« crement. » Quoi! mon père, c'est presque  
un article de foi que l'attrition conçue par  
la seule crainte des peines suffit avec le sa-  
crement? Je crois que cela est particulier à  
vos pères. Car les autres, qui croient que  
l'attrition suffit avec le sacrement, veulent  
au moins qu'elle soit mêlée de quelque  
amour de Dieu. Et, de plus, il me semble que  
vos auteurs mêmes ne tenoient point au-  
trefois que cette doctrine fût si certaine. Car  
votre père Suarez en parle de cette sorte,  
*De Pœn.*, q. 90, art. 4, disp. 15, sect. 4, n. 17:  
« Encore, dit-il, que ce soit une opinion  
« probable que l'attrition suffit avec le sa-  
« crement, toutefois elle n'est pas certaine,  
« et elle peut être fausse: *non est certa, et*  
« *potest esse falsa.* Et, si elle est fausse, l'attri-  
« tion ne suffit pas pour sauver un homme.  
« Donc celui qui meurt sciemment en cet  
« état s'expose volontairement au péril mo-  
« ral de la damnation éternelle. Car cette  
« opinion n'est ni fort ancienne, ni fort com-  
« mune: *Nec valdè antiqua, nec multùm com-*



« *munis.* » Sanchez ne trouvoit pas non plus qu'elle fût si assurée, puisqu'il dit en sa Somme, l. 1, c. 9, n. 34 : « Que le malade « et son confesseur qui se contenteroient à la « mort de l'attrition avec le sacrement pé- « cheroient mortellement, à cause du grand « péril de damnation où le pénitent s'expo- « seroit, si l'opinion qui assure que l'attri- « tion suffit avec le sacrement ne se trouvoit « pas véritable. » Ni Comitulus aussi, quand il dit, *Resp. Mor.*, l. 1, q. 32, n. 7, 8 : « Qu'il « n'est pas trop sûr que l'attrition suffise « avec le sacrement. »

Le bon père m'arrêta là-dessus. Eh quoi, dit-il, vous lisez donc nos auteurs? vous faites bien; mais vous feriez encore mieux de ne les lire qu'avec quelqu'un de nous. Ne voyez-vous pas que, pour les avoir lus tout seul, vous en avez conclu que ces passages font tort à ceux qui soutiennent maintenant notre doctrine de l'attrition; au lieu qu'on vous auroit montré qu'il n'y a rien qui les relève davantage. Car quelle gloire est-ce à nos pères d'aujourd'hui d'avoir en moins de rien répandu si généralement leur opinion par-tout, que, hors les théologiens, il n'y a

presque personne qui ne s'imagine que ce que nous tenons maintenant de l'attrition n'ait été de tout temps l'unique créance des fidèles? Et ainsi, quand vous montrez, par nos pères mêmes, qu'il y a peu d'années *que cette opinion n'étoit pas certaine*, que faites-vous autre chose, sinon donner à nos derniers auteurs tout l'honneur de cet établissement?

Aussi Diana, notre ami intime, a cru nous faire plaisir de marquer par quels degrés on y est arrivé. C'est ce qu'il fait p. 5, tr. 13, où il dit « qu'autrefois les anciens scolastiques soutenoient que la contrition étoit nécessaire aussitôt qu'on avoit fait un péché mortel; mais que depuis on a cru qu'on n'y étoit obligé que les jours de fêtes, et ensuite que, quand quelque grande calamité menaçoit tout le peuple: que, selon d'autres, on étoit obligé à ne la pas différer long-temps, quand on approche de la mort. Mais que nos pères Hurtado et Vasquez ont réfuté excellemment toutes ces opinions-là, et établi qu'on n'y étoit obligé que quand on ne pouvoit être absous par une autre voie, ou à l'article de la mort! »

Mais, pour continuer le merveilleux progrès de cette doctrine, j'ajouterai que nos pères Fagundez, præc. 2, t. II, c. 4, n. 13; Granados, in 3 part. contr. 7, d. 3, sec. 4, n. 17; et Escobar, tr. 7, ex. 4, n. 88, dans la Pratique, selon notre Société, ont décidé : « Que la contrition n'est pas nécessaire même à la mort, parce, disent-ils, que, si l'attrition avec le sacrement ne suffisoit pas à la mort, il s'ensuivroit que l'attrition ne seroit pas suffisante avec le sacrement. » Et notre savant Hurtado, *de Sacr.*, d. 6, cité par Diana, part. 4, tr. 4, Miscell. r. 193, et par Escobar, tr. 7, ex. 4, n. 91, va encore plus loin; écoutez-le. « Le regret d'avoir péché, qu'on ne conçoit qu'à cause du seul mal temporel qui en arrive, comme d'avoir perdu la santé, ou son argent, est-il suffisant? Il faut distinguer. Si on ne pense pas que ce mal soit envoyé de la main de Dieu, ce regret ne suffit pas; mais, si on croit que ce mal est envoyé de Dieu, comme, en effet, tout mal, dit Diana, excepté le péché, vient de lui, ce regret est suffisant. » C'est ce que dit Escobar en la *Pratique de notre Société*. Notre père François Lamy

soutient aussi la même chose, tr. 8, disp. 3, n. 13.

Vous me surprenez, mon père; car je ne vois rien en toute cette attrition-là que de naturel; et ainsi un pécheur se pourroit rendre digne de l'absolution sans aucune grace surnaturelle. Or il n'y a personne qui ne sache que c'est une hérésie condamnée par le concile. Je l'aurois pensé comme vous, dit-il; et cependant il faut bien que cela ne soit pas. Car nos pères du collège de Clermont ont soutenu, dans leurs thèses du 23 mai et du 6 juin 1644, col. 4, n. 1, « Qu'une  
« attrition peut être sainte et suffisante pour  
« le sacrement, quoiqu'elle ne soit pas sur-  
« naturelle. » Et dans celle du mois d'août  
« 1643, « Qu'une attrition qui n'est que na-  
« turelle suffit pour le sacrement, pourvu  
« qu'elle soit honnête » : *Ad sacramentum suf-  
ficit attritio naturalis, modò honesta.* Voilà tout ce qui se peut dire, si ce n'est qu'on veuille ajouter une conséquence qui se tire aisément de ces principes : qui est que la contrition est si peu nécessaire au sacrement, qu'elle y seroit au contraire nuisible, en ce qu'effaçant les péchés par elle-même, elle

ne laisseroit rien à faire au sacrement. C'est ce que dit notre père Valentia, ce célèbre jésuite, t. IV, disp. 7, q. 8, p. 4. « La contrition n'est point du tout nécessaire pour « obtenir l'effet principal du sacrement, « mais, au contraire, elle y est plutôt un « obstacle » : *Imò obstat potius quominus effectus sequatur*. On ne peut rien désirer de plus à l'avantage de l'attrition. Je le crois, mon père; mais souffrez que je vous en dise mon sentiment, et que je vous fasse voir à quel excès cette doctrine conduit. Lorsque vous dites que *l'attrition conçue par la seule crainte des peines* suffit avec le sacrement pour justifier les pécheurs, ne s'ensuit-il pas de là qu'on pourra, toute sa vie, expier ses péchés de cette sorte, et ainsi être sauvé sans avoir jamais aimé Dieu en sa vie? Or vos pères oseroient-ils soutenir cela?

Je vois bien, répondit le père, par ce que vous me dites, que vous avez besoin de savoir la doctrine de nos pères touchant l'amour de Dieu. C'est le dernier trait de leur morale, et le plus important de tous. Vous deviez l'avoir compris par les passages que je vous ai cités de la contrition. Mais

en voici d'autres plus précis sur l'amour de Dieu ; ne m'interrompez donc pas , car la suite même en est considérable. Écoutez Escobar , qui rapporte les opinions différentes de nos auteurs sur ce sujet , dans la Pratique de l'amour de Dieu selon notre Société , au tr. 1 , ex. 2 , n. 21 , et tr. 5 , ex. 4 , n. 8 , sur cette question : « Quand est-on obligé  
« d'avoir affection actuellement pour Dieu ?  
« Suarez dit que c'est assez , si on l'aime avant  
« l'article de la mort , sans déterminer aucun  
« temps. Vasquez , qu'il suffit encore à l'ar-  
« ticle de la mort. D'autres , quand on re-  
« çoit le baptême. D'autres , quand on est  
« obligé d'être contrit. D'autres , les jours de  
« fêtes. Mais notre père Castro Palao com-  
« bat toutes ces opinions-là , et avec raison ,  
« *meritò*. Hurtado de Mendoza prétend qu'on  
« y est obligé tous les ans , et qu'on nous  
« traite bien favorablement encore de ne  
« nous y obliger pas plus souvent. Mais no-  
« tre père Coninck croit qu'on y est obligé  
« en trois ou quatre ans. Henriquez , tous les  
« cinq ans. Et Filiutius dit qu'il est probable  
« qu'on n'y est pas obligé à la rigueur tous  
« les cinq ans. Et quand donc ? Il le remet

« au jugement des sages. » Je laissai passer tout ce badinage , où l'esprit de l'homme se joue si insolemment de l'amour de Dieu. Mais , poursuivit-il, notre père Antoine Sirmond, qui triomphe sur cette matière dans son admirable livre de la Défense de la vertu , où il parle françois en France , comme il dit au lecteur , discourt ainsi au 2<sup>e</sup> tr., sect. 1, pag. 12, 13, 14, etc. » Saint Thomas « dit qu'on est obligé à aimer Dieu aussitôt « après l'usage de raison : c'est un peu bien-  
« tôt. Scotus, chaque dimanche : sur quoi  
« fondé? D'autres, quand on est grièvement  
« tenté : oui, en cas qu'il n'y eût que cette  
« voie de fuir la tentation. Scotus, quand on  
« reçoit un bienfait de Dieu : bon pour l'en  
« remercier. D'autres, à la mort : c'est bien  
« tard. Je ne crois pas non plus que ce soit  
« à chaque réception de quelque sacrement :  
« l'attrition y suffit avec la confession, si on  
« en a la commodité. Suarez dit qu'on y est  
« obligé en un temps : mais en quel temps?  
« Il vous en fait juge, et il n'en sait rien. Or  
« ce que ce docteur n'a pas su, je ne sais  
« qui le sait. » Et il conclut enfin qu'on n'est  
obligé à autre chose, à la rigueur, qu'à ob-

server les autres commandements, sans aucune affection pour Dieu, et sans que notre cœur soit à lui, pourvu qu'on ne le haisse pas. C'est ce qu'il prouve en tout son second traité. Vous le verrez à chaque page, et entre autres aux pages 16, 19, 24, 28, où il dit ces mots : « Dieu, en nous comman-  
 « dant de l'aimer, se contente que nous lui  
 « obéissions en ses autres commandements.  
 « Si Dieu eût dit, Je vous perdrai, quelque  
 « obéissance que vous me rendiez, si de plus  
 « votre cœur n'est à moi ; ce motif, à votre  
 « avis, eût-il été bien proportionné à la fin  
 « que Dieu a dû et a pu avoir ? Il est donc dit  
 « que nous aimerons Dieu en faisant sa volon-  
 « té, comme si nous l'aimions d'affection,  
 « comme si le motif de la charité nous y  
 « portoit. Si cela arrive réellement, encore  
 « mieux : sinon, nous ne laisserons pas pour-  
 « tant d'obéir en rigueur au commandement  
 « d'amour, en ayant les œuvres, de façon  
 « que (voyez la bonté de Dieu), il ne nous  
 « est pas tant commandé de l'aimer que de  
 « ne le point haïr. »

C'est ainsi que nos pères ont déchargé les hommes de l'obligation *pénible* d'aimer Dieu



actuellement. Et cette doctrine est si avantageuse, que nos pères Annat, Pintereau, Le Moyne, et Antoine Sirmond même, l'ont défendue vigoureusement, quand on a voulu la combattre. Vous n'avez qu'à le voir dans leurs réponses à la Théologie morale; et celle du père Pintereau, en la seconde partie de l'abbé de Boisic, p. 53, vous fera juger de la valeur de cette dispense, par le prix qu'il dit qu'elle a coûté, qui est le sang de Jésus-Christ. C'est le couronnement de cette doctrine. Vous y verrez donc que cette dispense de l'obligation *fâcheuse* d'aimer Dieu est le privilège de la loi évangélique par-dessus la judaïque. « Il a été raisonnable, dit-il, que, dans la loi de grace du nouveau Testament, Dieu levât l'obligation « fâcheuse et difficile, qui étoit en la loi de « rigueur, d'exercer un acte de parfaite contrition pour être justifié, et qu'il instituât « des sacrements pour suppléer à son défaut, « à l'aide d'une disposition plus facile. Autrement, certes, les chrétiens, qui sont les « enfants, n'auroient pas maintenant plus de « facilité à se remettre aux bonnes grâces « de leur père, que les juifs, qui étoient les

« esclaves , pour obtenir miséricorde de leur  
« seigneur. »

O mon père ! lui dis-je , il n'y a point de patience que vous ne mettiez à bout , et on ne peut ouïr sans horreur les choses que je viens d'entendre. Ce n'est pas de moi-même , dit-il. Je le sais bien , mon père ; mais vous n'en avez point d'aversion ; et , bien loin de détester les auteurs de ces maximes , vous avez de l'estime pour eux. Ne craignez-vous pas que votre consentement ne vous rende participant de leur crime ? Et pouvez-vous ignorer que saint Paul juge « dignes de mort  
« non seulement les auteurs des maux , mais  
« aussi ceux qui y consentent ? » Ne suffisoit-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues , par les palliations que vous y avez apportées ? Falloit-il encore leur donner l'occasion de commettre les crimes mêmes que vous n'avez pu excuser , par la facilité et l'assurance de l'absolution que vous leur en offrez , en détruisant , à ce dessein , la puissance des prêtres , et les obligeant d'absoudre , plutôt en esclaves qu'en juges , les pécheurs les plus envieillis , sans changement de vie , sans aucun signe de

regret , que des promesses cent fois violées ; sans pénitence , *s'ils n'en veulent point accepter* ; et sans quitter les occasions des vices , *s'ils en reçoivent de l'incommodité ?*

Mais on passe encore au-delà , et la licence qu'on a prise d'ébranler les règles les plus saintes de la conduite chrétienne se porte jusqu'au renversement entier de la loi de Dieu. On viole *le grand commandement , qui comprend la loi et les prophètes* ; on attaque la piété dans le cœur ; on en ôte l'esprit qui donne la vie ; on dit que l'amour de Dieu n'est pas nécessaire au salut ; et on va même jusqu'à prétendre *que cette dispense d'aimer Dieu est l'avantage que Jésus-Christ a apporté au monde* : c'est le comble de l'impie. Le prix du sang de Jésus-Christ sera de nous obtenir la dispense de l'aimer ! Avant l'incarnation , on étoit obligé d'aimer Dieu ; mais , depuis que Dieu *a tant aimé le monde qu'il lui a donné son fils unique* , le monde , racheté par lui , sera déchargé de l'aimer ! Étrange théologie de nos jours ! On ose lever *l'anathème* que saint Paul prononce *contre ceux qui n'aiment pas le Seigneur Jésus !* On ruine ce que dit saint Jean , que *qui n'aime point*

*demeure en la mort; et ce que dit Jésus-Christ même, que, qui ne l'aime point, ne garde point ses préceptes!* Ainsi on rend dignes de jouir de Dieu dans l'éternité ceux qui n'ont jamais aimé Dieu en toute leur vie! Voilà le mystère d'iniquité accompli. Ouvrez enfin les yeux, mon père; et, si vous n'avez point été touché par les autres égarements de vos casuistes, que ces derniers vous en retirent par leurs excès. Je le souhaite de tout mon cœur pour vous et pour tous vos pères; et je prie Dieu qu'il daigne leur faire connoître combien est fausse la lumière qui les a conduits jusqu'à de tels précipices, et qu'il remplisse de son amour ceux qui en osent dispenser les hommes.

Après quelques discours de cette sorte, je quittai le père, et je ne vois guère d'apparence d'y retourner. Mais n'y ayez pas de regret; car, s'il étoit nécessaire de vous entretenir encore de leurs maximes, j'ai assez lu leurs livres pour pouvoir vous en dire à peu près autant de leur morale, et peut-être plus de leur politique, qu'il n'eût fait lui-même. Je suis, etc.

---

## ONZIÈME LETTRE

ÉCRITE AUX RR. PP. JÉSUITES.

*Qu'on peut réfuter par des railleries les erreurs ridicules. Précautions avec lesquelles on le doit faire ; qu'elles ont été observées par Montalte, et qu'elles ne l'ont point été par les jésuites. Bouffonneries impies du père Le Moyne et du père Garasse.*

Du 18 août 1656.

Mes révérends pères,

J'ai vu les lettres que vous débitez contre celles que j'ai écrites à un de mes amis sur le sujet de votre morale, où l'un des principaux points de votre défense est que je n'ai pas parlé assez sérieusement de vos maximes : c'est ce que vous répétez dans tous vos écrits, et que vous poussez jusqu'à dire « que j'ai tourné les choses saintes en raillerie. »

Ce reproche, mes pères, est bien surpre-

nant, et bien injuste. Car en quel lieu trouvez-vous que je tourne les choses saintes en raillerie ? Vous marquez en particulier « le contrat Mohatra, et l'histoire de Jean « d'Alba. » Mais est-ce cela que vous appelez des choses saintes ? Vous semble-t-il que le Mohatra soit une chose si vénérable, que ce soit un blasphème de n'en pas parler avec respect ? Et les leçons du père Bauny, pour le larcin, qui portèrent Jean d'Alba à le pratiquer contre vous-mêmes, sont-elles si sacrées, que vous ayez droit de traiter d'impies ceux qui s'en moquent ?

Quoi ! mes pères, les imaginations de vos auteurs passeront pour les vérités de la foi ; et on ne pourra se moquer des passages d'Escobar, et des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs, sans qu'on soit accusé de rire de la religion ? Est-il possible que vous ayez osé redire si souvent une chose si peu raisonnable ? et ne craignez-vous point, en me blâmant de m'être moqué de vos égarements, de me donner un nouveau sujet de me moquer de ce reproche, et de le faire retomber sur vous-mêmes, en montrant que je n'ai pris sujet

de rire, que de ce qu'il y a de ridicule dans vos livres; et qu'ainsi, en me moquant de votre morale, j'ai été aussi éloigné de me moquer des choses saintes, que la doctrine de vos casuistes est éloignée de la doctrine sainte de l'Évangile?

En vérité, mes pères, il y a bien de la différence entre rire de la religion et rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce seroit une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'esprit de Dieu a révélées; mais ce seroit une autre impiété de manquer de mépris pour les faussetés que l'esprit de l'homme leur oppose.

Car, mes pères, puisque vous m'obligez d'entrer en ce discours, je vous prie de considérer que, comme les vérités chrétiennes sont dignes d'amour et de respect, les erreurs qui leur sont contraires sont dignes de mépris et de haine; parcequ'il y a deux choses dans les vérités de notre religion; une beauté divine qui les rend aimables, et une sainte majesté qui les rend vénérables: et qu'il y a aussi deux choses dans les erreurs; l'impieété qui les rend horribles, et

l'impertinence qui les rend ridicules. C'est pourquoi, comme les saints ont toujours pour la vérité ces deux sentiments d'amour et de crainte, et que leur sagesse est toute comprise entre la crainte qui en est le principe, et l'amour qui en est la fin, les saints ont aussi pour l'erreur ces deux sentiments de haine et de mépris, et leur zèle s'emploie également à repousser avec force la malice des impies, et à confondre avec risée leur égarement et leur fôlie.

Ne prétendez donc pas, mes pères, de faire accroire au monde que ce soit une chose indigne d'un chrétien de traiter les erreurs avec moquerie, puisqu'il est aisé de faire connoître à ceux qui ne le sauroient pas que cette pratique est juste, qu'elle est commune aux pères de l'église, et qu'elle est autorisée par l'Écriture, par l'exemple des plus grands saints, et par celui de Dieu même.

Car ne voyons-nous pas que Dieu hait et méprise les pécheurs tout ensemble, jusquelà même qu'à l'heure de leur mort, qui est le temps où leur état est le plus déplorable et le plus triste, la sagesse divine joindra la



moquerie et la risée à la vengeance et à la fureur qui les condamnera à des supplices éternels : *In interitu vestro ridebo et subsannabo*. Et les saints, agissant par le même esprit, en useront de même, puisque, selon David, quand ils verront la punition des méchants, « ils en trembleront et en riront « en même temps » : *Videbunt justi et timebunt; et super eum ridebunt*. Et Job en parle de même : *Innocens subsannabit eos*.

Mais c'est une chose bien remarquable sur ce sujet, que, dans les premières paroles que Dieu a dites à l'homme depuis sa chute, on trouve un discours de moquerie, et une ironie piquante, selon les pères. Car, après qu'Adam eut désobéi, dans l'espérance que le démon lui avoit donnée d'être fait semblable à Dieu, il paroît par l'Écriture que Dieu, en punition, le rendit sujet à la mort, et qu'après l'avoir réduit à cette misérable condition qui étoit due à son péché, il se moqua de lui en cet état par ces paroles de risée : « Voilà l'homme qui est devenu comme l'un de nous » : *Ecce Adam quasi unus ex nobis*: ce qui est une ironie sanglante et sensible dont Dieu le piquoit vivement, selon

saint Chrysostôme et les interprètes. *Adam*, dit Rupert, « méritoit d'être raillé par cette « ironie, et on lui faisoit sentir sa folie bien « plus vivement par cette expression ironi- « que que par une expression sérieuse. » Et Hugues de Saint-Victor, ayant dit la même chose, ajoute « que cette ironie étoit due à « sa sottise crédulité; et que cette espèce de « raillerie est une action de justice, lorsque « celui envers qui on en use l'a méritée. »

Vous voyez donc, mes pères, que la moquerie est quelquefois plus propre à faire revenir les hommes de leurs égarements, et qu'elle est alors une action de justice; parceque, comme dit Jérémie, « les actions « de ceux qui errent sont dignes de risée, à « cause de leur vanité: *vana sunt et risu digna.* » Et c'est si peu une impiété de s'en rire, que c'est l'effet d'une sagesse divine, selon cette parole de saint Augustin: « Les sages rient « des insensés, parcequ'ils sont sages, non « pas de leur propre sagesse, mais de cette « sagesse divine qui rira de la mort des mé- « chants. »

Aussi les prophètes remplis de l'esprit de Dieu ont usé de ces moqueries, comme nous

voyons par les exemples de Daniel et d'Élie. Enfin il s'en trouve des exemples dans les discours de Jésus-Christ même : et saint Augustin remarque que , quand il voulut humilier Nicodème , qui se croyoit habile dans l'intelligence de la loi , « comme il le voyoit « enflé d'orgueil par sa qualité de docteur « des juifs , il exerce et étonne sa présomp- « tion par la hauteur de ses demandes , et « l'ayant réduit à l'impuissance de répondre : « Quoi ! lui dit-il , vous êtes maître en Israël , « et vous ignorez ces choses ? Ce qui est le « même que s'il eût dit : Prince superbe , re- « connoissez que vous ne savez rien. » Et saint Chrysostôme et saint Cyrille disent sur cela « qu'il méritoit d'être joué de cette sorte. »

Vous voyez donc , mes pères , que , s'il arrivoit aujourd'hui que des personnes qui feroient les maîtres envers les chrétiens , comme Nicodème et les pharisiens envers les juifs , ignorassent les principes de la religion , et soutinssent , par exemple , « qu'on « peut être sauvé sans avoir jamais aimé « Dieu en toute sa vie » , on suivroit en cela l'exemple de Jésus-Christ , en se jouant de leur vanité et de leur ignorance.

Je m'assure, mes pères, que ces exemples sacrés suffisent pour vous faire entendre que ce n'est pas une conduite contraire à celle des saints de rire des erreurs et des égarements des hommes : autrement il faudroit blâmer celle des plus grands docteurs de l'église qui l'ont pratiquée, comme saint Jérôme dans ses lettres et dans ses écrits contre Jovinien, Vigilance, et les pélagiens ; Tertullien, dans son Apologétique contre les folies des idolâtres ; saint Augustin, contre les religieux d'Afrique qu'il appelle les *Chevelus* ; saint Irénée, contre les gnostiques ; saint Bernard et les autres pères de l'église, qui, ayant été les imitateurs des apôtres, doivent être imités par les fidèles dans toute la suite des temps, puisqu'ils sont proposés, quoi qu'on en dise, comme le véritable modèle des chrétiens, même d'aujourd'hui.

Je n'ai donc pas cru faillir en les suivant. Et, comme je pense l'avoir assez montré, je ne dirai plus sur ce sujet que ces excellentes paroles de Tertullien, qui rendent raison de tout mon procédé. « Ce que j'ai fait n'est « qu'un jeu avant un véritable combat. J'ai « plutôt montré les blessures qu'on vous

« peut faire , que je ne vous en ai fait. Que,  
« s'il se trouve des endroits où l'on soit ex-  
« cité à rire , c'est parceque les sujets mêmes  
« y portoient. Il y a beaucoup de choses qui  
« méritent d'être moquées et jouées de la  
« sorte , de peur de leur donner du poids en  
« les combattant sérieusement. Rien n'est  
« plus dû à la vanité que la risée ; et c'est  
« proprement à la vérité qu'il appartient de  
« rire , parcequ'elle est gaie , et de se jouer  
« de ses ennemis , parcequ'elle est assurée  
« de la victoire. Il est vrai qu'il faut prendre  
« garde que les railleries ne soient pas basses  
« et indignes de la vérité. Mais , à cela près ,  
« quand on pourra s'en servir avec adresse ,  
« c'est un devoir que d'en user. » Ne trouvez-  
vous pas , mes pères , que ce passage est bien  
juste à notre sujet ? « Les lettres que j'ai  
« faites jusqu'ici ne sont qu'un jeu avant un /  
« véritable combat. » Je n'ai fait encore que  
me jouer , « et vous montrer plutôt les bles-  
« sures qu'on vous peut faire , que je ne vous  
« en ai fait. » J'ai exposé simplement vos  
passages , sans y faire presque de réflexion.  
« Que si on y a été excité à rire , c'est parce-

« que les sujets y portoient d'eux-mêmes. »  
Car qu'y a-t-il de plus propre à exciter à rire que de voir une chose aussi grave que la morale chrétienne remplie d'imaginatio-  
tions aussi grotesques que les vôtres? On conçoit une si haute attente de ces maximes, qu'on dit « que Jésus-Christ a lui-même ré-  
« vélées à des pères de la Société », que, quand on y trouve « qu'un prêtre qui a reçu de l'ar-  
« gent pour dire une messe peut, outre cela, « en prendre d'autres personnes, en leur  
« cédant toute la part qu'il a au sacrifice; « qu'un religieux n'est pas excommunié pour  
« quitter son habit lorsque c'est pour dan-  
« ser, pour filouter, ou pour aller incognito  
« en des lieux de débauche; et qu'on satis-  
« fait au précepte d'ouïr la messe en enten-  
« dant quatre quarts de messe à-la-fois de  
« différents prêtres » : lors, dis-je, qu'on entend ces décisions et autres semblables, il est impossible que cette surprise ne fasse rire, parceque rien n'y porte davantage qu'une disproportion surprenante entre ce qu'on attend et ce qu'on voit. Et comment auroit-on pu traiter autrement la plupart de ces

matières? puisque ce seroit « les autoriser « que de les traiter sérieusement », selon Tertullien.

Quoi! faut-il employer la force de l'Écriture et de la tradition pour montrer que c'est tuer son ennemi en trahison que de lui donner des coups d'épée par derrière, et dans une embûche; et que c'est acheter un bénéfice que de donner de l'argent comme un motif pour se le faire résigner? Il y a donc des matières qu'il faut mépriser, et « qui « méritent d'être jouées et moquées. » Enfin, ce que dit cet ancien auteur, « que rien n'est « plus dû à la vanité que la risée », et le reste de ces paroles, s'applique ici avec tant de justesse et avec une force si convaincante, qu'on ne sauroit plus douter qu'on peut bien rire des erreurs sans blesser la bienséance.

Et je vous dirai aussi, mes pères, qu'on en peut rire sans blesser la charité, quoique ce soit une des choses que vous me reprochez encore dans vos écrits. « Car la charité oblige quelquefois à rire des erreurs « des hommes, pour les porter eux-mêmes « à en rire et à les fuir, selon cette parole

« de saint Augustin : *Hæc tu misericorditer*  
 « *irride, ut eis ridenda ac fugienda commen-*  
 « *des.* » Et la même charité oblige aussi quel-  
 quefois à les repousser avec colère, selon  
 cette autre parole de saint Grégoire de Na-  
 zianze : « L'esprit de charité et de douceur a  
 « ses émotions et ses colères. » En effet,  
 comme dit saint Augustin, « Qui oseroit dire  
 « que la vérité doit demeurer désarmée con-  
 « tre le mensonge, et qu'il sera permis aux  
 « ennemis de la foi d'effrayer les fidèles par  
 « des paroles fortes, et de les réjouir par des  
 « rencontres d'esprit agréables; mais que  
 « les catholiques ne doivent écrire qu'avec  
 « une froideur de style qui endorme les lec-  
 « teurs? »

Ne voit-on pas que, selon cette conduite,  
 on laisseroit introduire dans l'église les er-  
 reurs les plus extravagantes et les plus per-  
 nicieuses, sans qu'il fût permis de s'en mo-  
 quer avec mépris, de peur d'être accusé de  
 blesser la bienséance; ni de les confondre  
 avec véhémence, de peur d'être accusé de  
 manquer de charité?

Quoi! mes pères, il vous sera permis de  
 dire « qu'on peut tuer pour éviter un souf-



« flet et une injure » ; et il ne sera pas permis de réfuter publiquement une erreur publique d'une telle conséquence ? Vous aurez la liberté de dire « qu'un juge peut en conscience retenir ce qu'il a reçu pour faire « une injustice », sans qu'on ait la liberté de vous contredire ? Vous imprimerez , avec privilège et approbation de vos docteurs , « qu'on peut être sauvé sans avoir jamais « aimé Dieu » ; et vous fermerez la bouche à ceux qui défendront la vérité de la foi , en leur disant qu'ils blesseroient la charité de frères en vous attaquant , et la modestie de chrétiens en riant de vos maximes ? Je doute , mes pères , qu'il y ait des personnes à qui vous ayez pu le faire accroire : mais néanmoins , s'il s'en trouvoit qui en fussent persuadés , et qui crussent que j'aurois blessé la charité que je vous dois , en décrivant votre morale , je voudrois bien qu'ils examinassent avec attention d'où naît en eux ce sentiment. Car encore qu'ils s'imaginent qu'il part de leur zèle , qui n'a pu souffrir sans scandale de voir accuser leur prochain , je les prierois de considérer qu'il n'est pas impossible qu'il vienne d'ailleurs , et qu'il est

même assez vraisemblable qu'il vient du déplaisir secret et souvent caché à nous-mêmes, que le malheureux fonds qui est en nous ne manque jamais d'exciter contre ceux qui s'opposent au relâchement des mœurs. Et, pour leur donner une règle qui leur en fasse reconnoître le véritable principe, je leur demanderai si, en même temps qu'ils se plaignent de ce qu'on a traité de la sorte des religieux, ils se plaignent encore davantage de ce que des religieux ont traité la vérité de la sorte. Que, s'ils sont irrités non seulement contre les lettres, mais encore plus contre les maximes qui y sont rapportées, j'avouerai qu'il se peut faire que leur ressentiment parte de quelque zèle, mais peu éclairé; et alors les passages qui sont ici suffiront pour les éclaircir. Mais, s'ils s'empotent seulement contre les répréhensions, et non pas contre les choses qu'on a reprises, en vérité, mes pères, je ne m'empêcherai jamais de leur dire qu'ils sont grossièrement abusés, et que leur zèle est bien aveugle.

Étrange zèle qui s'irrite contre ceux qui accusent des fautes publiques, et non pas

contre ceux qui les commettent ! Quelle nouvelle charité, qui s'offense de voir confondre des erreurs manifestes, et qui ne s'offense point de voir renverser la morale par ces erreurs ! Si ces personnes étoient en danger d'être assassinées, s'offenseroient-elles de ce qu'on les avertiroit de l'embûche qu'on leur dresse ; et, au lieu de se détourner de leur chemin pour l'éviter, s'amuseroient-elles à se plaindre du peu de charité qu'on auroit eu de découvrir le dessein criminel de ces assassins ? S'irritent-ils lorsqu'on leur dit de ne manger pas d'une viande, parcequ'elle est empoisonnée, ou de n'aller pas dans une ville, parcequ'il y a de la peste ?

D'où vient donc qu'ils trouvent qu'on manque de charité quand on découvre des maximes nuisibles à la religion, et qu'ils croient au contraire qu'on manqueroit de charité, si on ne leur découvroit pas les choses nuisibles à leur santé et à leur vie, sinon parceque l'amour qu'ils ont pour la vie leur fait recevoir favorablement tout ce qui contribue à la conserver, et que l'indifférence qu'ils ont pour la vérité fait que non seulement ils ne prennent aucune part

à sa défense, mais qu'ils voient même avec peine qu'on s'efforce de détruire le mensonge?

Qu'ils considèrent donc devant Dieu combien la morale que vos casuistes répandent de toutes parts est honteuse et pernicieuse à l'église; combien la licence qu'ils introduisent dans les mœurs est scandaleuse et démesurée; combien la hardiesse avec laquelle vous les soutenez est opiniâtre et violente. Et, s'ils ne jugent qu'il est temps de s'élever contre de tels désordres, leur aveuglement sera aussi à plaindre que le vôtre, mes pères, puisque et vous et eux avez un pareil sujet de craindre cette parole de saint Augustin sur celle de Jésus-Christ dans l'Évangile : « Malheur aux aveugles qui conduisent ; malheur aux aveugles qui sont conduits : *væ cæcis ducentibus! væ cæcis sequentibus!* »

Mais, afin que vous n'ayez plus lieu de donner ces impressions aux autres, ni de les prendre vous-mêmes, je vous dirai, mes pères (et je suis honteux de ce que vous m'engagez à vous dire ce que je devrais apprendre de vous), je vous dirai donc quelles marques

les pères de l'église nous ont données pour juger si les répréhensions partent d'un esprit de piété et de charité, ou d'un esprit d'impiété et de haine.

La première de ces règles est que l'esprit de piété porte toujours à parler avec vérité et sincérité; au lieu que l'envie et la haine emploient le mensonge et la calomnie : *splendentia et vehementia, sed rebus veris*, dit saint Augustin. Quiconque se sert du mensonge agit par l'esprit du diable. Il n'y a point de direction d'intention qui puisse rectifier la calomnie; et quand il s'agiroit de convertir toute la terre, il ne seroit pas permis de noircir des personnes innocentes; parcequ'on ne doit pas faire le moindre mal pour faire réussir le plus grand bien, « et « que la vérité de Dieu n'a pas besoin de notre « mensonge », selon l'Écriture. « Il est du devoir des défenseurs de la vérité, dit saint Hilaire, de n'avancer que des choses vraies. » Aussi, mes pères, je puis dire devant Dieu qu'il n'y a rien que je déteste davantage que de blesser tant soit peu la vérité, et que j'ai toujours pris un soin très particulier, non seulement de ne pas falsifier, ce qui se-

roit horrible, mais de ne pas altérer ou détourner le moins du monde le sens d'un passage. De sorte que, si j'osois me servir, en cette rencontre, des paroles du même saint Hilaire, je pourrois bien vous dire avec lui :  
« Si nous disons des choses fausses, que nos  
« discours soient tenus pour infames; mais,  
« si nous montrons que celles que nous pro-  
« duisons sont publiques et manifestes, ce  
« n'est point sortir de la modestie et de la li-  
« berté apostolique de les reprocher. »

Mais ce n'est pas assez, mes pères, de ne dire que des choses vraies, il faut encore ne pas dire toutes celles qui sont vraies; parcequ'on ne doit rapporter que les choses qu'il est utile de découvrir, et non pas celles qui ne pourroient que blesser, sans apporter aucun fruit. Et ainsi, comme la première règle est de parler avec vérité, la seconde est de parler avec discrétion. « Les méchants,  
« dit saint Augustin, persécutent les bons  
« en suivant l'aveuglement de la passion qui  
« les anime; au lieu que les bons persécutent les méchants avec une sage discrétion : de même que les chirurgiens considèrent ce qu'ils coupent, au lieu que les

« meurtriers ne regardent point où ils frappent. » Vous savez bien, mes pères, que je n'ai pas rapporté, des maximes de vos auteurs, celles qui vous auroient été les plus sensibles, quoique j'eusse pu le faire, et même sans pécher contre la discrétion, non plus que de savants hommes et très catholiques, mes pères, qui l'ont fait autrefois. Et tous ceux qui ont lu vos auteurs savent, aussi bien que vous, combien en cela je vous ai épargnés : outre que je n'ai parlé en aucune sorte contre ce qui vous regarde chacun en particulier; et je serois fâché d'avoir rien dit des fautes secrètes et personnelles, quelque preuve que j'en eusse. Car je sais que c'est le propre de la haine et de l'animosité, et qu'on ne doit jamais le faire, à moins qu'il n'y en ait une nécessité bien pressante pour le bien de l'église. Il est donc visible que je n'ai manqué en aucune sorte à la discrétion dans ce que j'ai été obligé de dire touchant les maximes de votre morale, et que vous avez plus de sujet de vous louer de ma retenue, que de vous plaindre de mon indiscretion.

La troisième règle, mes pères, est que,

quand on est obligé d'user de quelques railleries, l'esprit de piété porte à ne les employer que contre les erreurs, et non pas contre les choses saintes; au lieu que l'esprit de bouffonnerie, d'impiété et d'hérésie, se rit de ce qu'il y a de plus sacré. Je me suis déjà justifié sur ce point; et on est bien éloigné d'être exposé à ce vice, quand on n'a qu'à parler des opinions que j'ai rapportées de vos auteurs.

Enfin, mes pères, pour abrégé ces règles, je ne vous dirai plus que celle-ci, qui est le principe et la fin de toutes les autres. C'est que l'esprit de charité porte à avoir dans le cœur le desir du salut de ceux contre qui on parle, et à adresser ses prières à Dieu en même temps qu'on adresse ses reproches aux hommes. « On doit toujours, « dit saint Augustin, conserver la charité « dans le cœur, lors même qu'on est obligé « de faire au-dehors des choses qui paroissent rudes aux hommes, et de les frapper « avec une âpreté dure, mais bienfaisante; « leur utilité devant être préférée à leur satisfaction. » Je crois, mes pères, qu'il n'y a rien dans mes lettres qui témoigne que je



n'aie pas eu ce desir pour vous ; et ainsi la charité vous oblige à croire que je l'ai eu en effet, lorsque vous n'y voyez rien de contraire. Il paroît donc par là que vous ne pouvez montrer que j'aie péché contre cette règle, ni contre aucune de celles que la charité oblige de suivre ; et c'est pourquoi vous n'avez aucun droit de dire que je l'aie blessée en ce que j'ai fait.

Mais si vous voulez, mes pères, avoir maintenant le plaisir de voir en peu de mots une conduite qui pèche contre chacune de ces règles, et qui porte véritablement le caractère de l'esprit de bouffonnerie, d'envie, et de haine, je vous en donnerai des exemples ; et, afin qu'ils vous soient plus connus et plus familiers, je les prendrai de vos écrits mêmes.

Car, pour commencer par la manière indigne dont vos auteurs parlent des choses saintes, soit dans leurs railleries, soit dans leurs galanteries, soit dans leurs discours sérieux, trouvez-vous que tant de contes ridicules de votre père Binet, dans sa *Consolation des malades*, soient fort propres au dessein qu'il avoit pris de consoler chrétien-

nement ceux que Dieu afflige? Direz-vous que la manière si profane et si coquette dont votre père Le Moyne a parlé de la piété dans sa *Dévotion aisée* soit plus propre à donner du respect que du mépris pour l'idée qu'il forme de la vertu chrétienne? Tout son livre des *Peintures morales* respire-t-il autre chose, et dans sa prose et dans ses vers, qu'un esprit plein de la vanité et des folies du monde? Est-ce une pièce digne d'un prêtre que cette ode du septième livre, intitulée: « Éloge de la pudeur, où il est montré que toutes les belles choses sont rouges, ou sujettes à rougir. » C'est ce qu'il fit pour consoler une dame, qu'il appelle Delphine, de ce qu'elle rougissoit souvent. Il dit donc à chaque stance que quelques unes des choses les plus estimées sont rouges, comme les roses, les grenades, la bouche, la langue; et c'est parmi ces galanteries, honteuses à un religieux, qu'il ose mêler insolemment ces esprits bienheureux qui assistent devant Dieu, et dont les chrétiens ne doivent parler qu'avec vénération.

Les chérubins, ces glorieux  
Composés de tête et de plume,

Que Dieu de son esprit allume,  
Et qu'il éclaire de ses yeux;  
Ces illustres faces volantes  
Sont toujours rouges et brûlantes,  
Soit du feu de Dieu, soit du leur,  
Et dans leurs flammes mutuelles  
Font du mouvement de leurs ailes  
Un éventail à leur chaleur.  
Mais la rougeur éclate en toi,  
DELPHINE, avec plus d'avantage,  
Quand l'honneur est sur ton visage  
Vêtu de pourpre comme un roi, etc.

Qu'en dites-vous, mes pères? Cette préférence de la rougeur de Delphine à l'ardeur de ces esprits qui n'en ont point d'autre que la charité; et la comparaison d'un éventail avec ces ailes mystérieuses vous paroît-elle fort chrétienne dans une bouche qui consacre le corps adorable de Jésus-Christ? Je sais qu'il ne l'a dit que pour faire le galant et pour rire; mais c'est cela qu'on appelle rire des choses saintes. Et n'est-il pas vrai que, si on lui faisoit justice, il ne se garantiroit pas d'une censure? quoique, pour s'en défendre, il se servît de cette raison, qui n'est pas elle-même moins censurable, qu'il rapporte au livre premier : « Que la

« Sorbonne n'a point de juridiction sur le  
 « Parnasse, et que les erreurs de ce pays-là  
 « ne sont sujettes ni aux censures, ni à l'in-  
 « quisition », comme s'il n'étoit défendu d'être  
 blasphémateur et impie qu'en prose. Mais  
 au moins on n'en garantiroit pas par là cet  
 autre endroit de l'avant-propos du même  
 livre : « Que l'eau de la rivière au bord de  
 « laquelle il a composé ses vers est si propre  
 « à faire des poètes, que quand on en feroit  
 « de l'eau bénite, elle ne chasseroit pas le  
 « démon de la poésie » ; non plus que celui-  
 ci de votre père Garasse, dans sa Somme des  
 vérités capitales de la religion, pag. 649, où  
 il joint le blasphème à l'hérésie, en parlant  
 du mystère sacré de l'incarnation en cette  
 sorte : « La personnalité humaine a été comme  
 « entée ou mise à cheval sur la personnalité  
 « du Verbe. » Et cet autre endroit du même  
 auteur, p. 510, sans en rapporter beaucoup  
 d'autres, où il dit sur le sujet du nom de  
 JÉSUS, figuré ordinairement ainsi IHS : « Que  
 « quelques uns en ont ôté la croix pour  
 « prendre les seuls caractères en cette sorte,  
 « IHS, qui est un JÉSUS dévalisé. »

C'est ainsi que vous traitez indignement

les vérités de la religion, contre la règle inviolable qui oblige à n'en parler qu'avec révérence. Mais vous ne péchez pas moins contre celle qui oblige à ne parler qu'avec vérité et discrétion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire dans vos écrits que la calomnie? Ceux du père Brisacier sont-ils sincères? Et parle-t-il avec vérité, quand il dit, quatrième partie, pages 24 et 25, que les religieuses de Port-Royal ne prient pas les saints, et qu'elles n'ont point d'images dans leur église? Ne sont-ce pas des faussetés bien hardies, puisque le contraire paroît à la vue de tout Paris? Et parle-t-il avec discrétion, quand il déchire l'innocence de ces filles, dont la vie est si pure et si austère; quand il les appelle des « filles impénitentes, asacramentaires, incommuniantes, des vierges folles, fantastiques, calaganes, désespérées, et tout ce qu'il vous plaira », et qu'il les noircit par tant d'autres médisances, qui ont mérité la censure de feu M. l'archevêque de Paris? Quand il calomnie des prêtres dont les mœurs sont irréprochables, jusqu'à dire, prem. part., page 22 : « Qu'ils pratiquent des nouveautés dans les confessions, pour at-

« traper les belles et les innocentes ; et qu'il  
« auroit horreur de rapporter les crimes abo-  
« minables qu'ils commettent? » N'est-ce pas  
une témérité insupportable d'avancer des  
impostures si noires, non seulement sans  
preuve, mais sans la moindre ombre et sans  
la moindre apparence? Je ne m'étendrai pas  
davantage sur ce sujet, et je remets à vous  
en parler plus au long une autre fois : car  
j'ai à vous entretenir sur cette matière ; et  
ce que j'ai dit suffit pour faire voir combien  
vous péchez contre la vérité et la discrétion  
tout ensemble.

Mais on dira peut-être que vous ne pé-  
chez pas au moins contre la dernière règle,  
qui oblige d'avoir le desir du salut de ceux  
qu'on décrie, et qu'on ne sauroit vous en  
accuser sans violer le secret de votre cœur,  
qui n'est connu que de Dieu seul. C'est une  
chose étrange, mes pères, qu'on ait néan-  
moins de quoi vous en convaincre ; que, vo-  
tre haine contre vos adversaires ayant été  
jusqu'à souhaiter leur perte éternelle, votre  
aveuglement ait été jusqu'à découvrir un  
souhait si abominable ; que, bien loin de  
former en secret des desirs de leur salut,

vous ayez fait en public des vœux pour leur damnation ; et qu'après avoir produit ce malheureux souhait dans la ville de Caen, avec le scandale de toute l'Église, vous ayez osé depuis soutenir encore à Paris, dans vos livres imprimés, une action si diabolique. Il ne se peut rien ajouter à ces excès contre la piété : railler et parler indignement des choses les plus sacrées ; calomnier les vierges et les prêtres faussement et scandaleusement ; et enfin former des desirs et des vœux pour leur damnation. Je ne sais, mes pères, si vous n'êtes point confus, et comment vous avez pu avoir la pensée de m'accuser d'avoir manqué de charité, moi qui n'ai parlé qu'avec tant de vérité et de retenue, sans faire de réflexion sur les horribles violements de la charité, que vous faites vous-mêmes par de si déplorables emportements.

Enfin, mes pères, pour conclure par un autre reproche que vous me faites, de ce qu'entre un si grand nombre de vos maximes que je rapporte il y en a quelques unes qu'on vous avoit déjà objectées, sur quoi vous vous plaignez de ce que « je redis

« contre vous ce qui avoit été dit. » Je réponds que c'est au contraire parceque vous n'avez pas profité de ce qu'on vous l'a déjà dit, que je vous le redis encore. Car quel fruit a-t-il paru de ce que de savants docteurs et l'université entière vous en ont repris par tant de livres? Qu'ont fait vos pères Annat, Caussin, Pintereau, et Le Moyne, dans les réponses qu'ils y ont faites, sinon de couvrir d'injures ceux qui leur avoient donné ces avis salutaires? Avez-vous supprimé les livres où ces méchantes maximes sont enseignées? En avez-vous réprimé les auteurs? En êtes-vous devenus plus circonspects? Et n'est-ce pas depuis ce temps-là qu'Escobar a tant été imprimé de fois en France et aux Pays-Bas, et que vos pères Cellot, Bagot, Bauny, Lamy, Le Moyne, et les autres, ne cessent de publier tous les jours les mêmes choses, et de nouvelles encore aussi licencieuses que jamais? Ne vous plaignez donc plus, mes pères, ni de ce que je vous ai reproché des maximes que vous n'avez point quittées, ni de ce que je vous en ai objecté de nouvelles, ni de ce que j'ai ri de toutes. Vous n'avez qu'à les considérer pour y trouver votre confu-

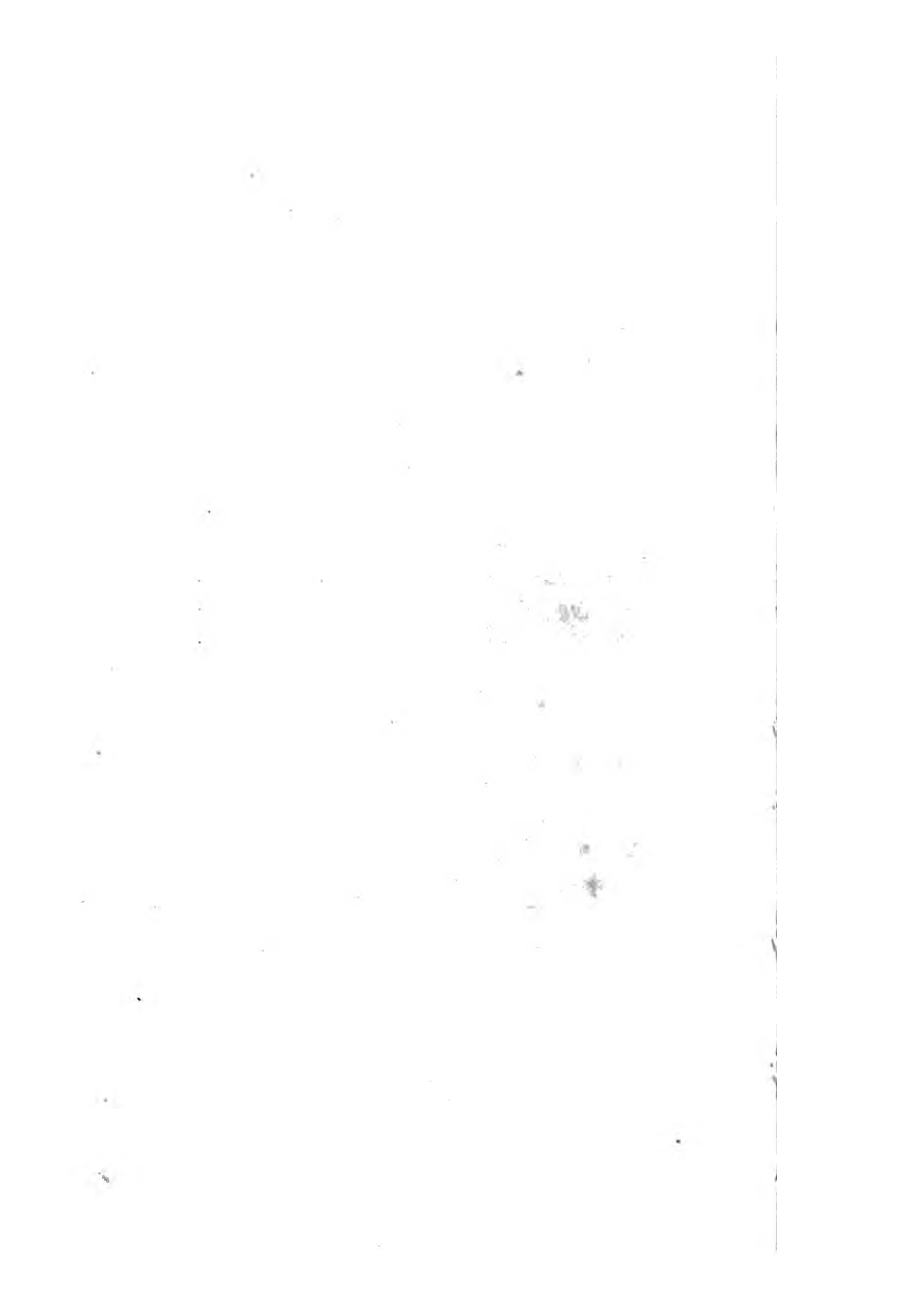


sion et ma défense. Qui pourra voir, sans en rire, la décision du père Bauny pour celui qui fait brûler une grange; celle du père Cellot, pour la restitution; le règlement de Sanchez, en faveur des sorciers; la manière dont Hurtado fait éviter le péché du duel, en se promenant dans un champ, et y attendant un homme; les compliments du père Bauny pour éviter l'usure; la manière d'éviter la simonie par un détour d'intention, et celle d'éviter le mensonge, en parlant tantôt haut, tantôt bas; et le reste des opinions de vos docteurs les plus graves? En faut-il davantage, mes pères, pour me justifier? Et y a-t-il rien de mieux « dû à la vanité et à la foiblesse de ces opinions, que la risée », selon Tertullien? Mais, mes pères, la corruption des mœurs, que vos maximes apportent, est digne d'une autre considération; et nous pouvons bien faire cette demande, avec le même Tertullien: « Faut-il rire de leur folie, ou déplorer leur aveuglement? *Rideam vanitatem, an exprobrem cæcitatem?* » Je crois, mes pères, « qu'on peut en rire et en pleurer à son choix: « *Hæc tolerabilius vel ridentur, vel flentur* »,

dit saint Augustin. Reconnoissez donc « qu'il  
 « y a un temps de rire et un temps de pleu-  
 « rer », selon l'Écriture. Et je souhaite, mes  
 pères, que je n'éprouve pas en vous la vé-  
 rité de ces paroles des Proverbes : « Qu'il y  
 « a des personnes si peu raisonnables, qu'on  
 « n'en peut avoir de satisfaction, de quelque  
 « manière qu'on agisse avec eux, soit qu'on  
 « rie, soit qu'on se mette en colère. »

En achevant cette lettre, j'ai vu un écrit  
 que vous avez publié, où vous m'accusez  
 d'imposture sur le sujet de six de vos maxi-  
 mes que j'ai rapportées, et d'intelligence  
 avec les hérétiques : j'espère que vous y ver-  
 rez une réponse exacte, et dans peu de temps,  
 mes pères, ensuite de laquelle je crois que  
 vous n'aurez pas envie de continuer cette  
 sorte d'accusation.

FIN DU TOME PREMIER.



---

---

## TABLE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| ESSAI sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans la langue françoise, et particulièrement sur les Provinciales de Pascal.                                                                                                                                                                                     | Page j |
| PREMIÈRE LETTRE. Des disputes de Sorbonne, et de l'invention du Pouvoir prochain, dont les molinistes se servirent pour faire conclure la censure de M. Arnauld.                                                                                                                                                   | 1      |
| SECONDE LETTRE. De la grace suffisante.                                                                                                                                                                                                                                                                            | 19     |
| RÉPONSE du Provincial aux deux premières lettres de son ami.                                                                                                                                                                                                                                                       | 38     |
| TROISIÈME LETTRE pour servir de réponse à la précédente. Injustice, absurdité, et nullité de la censure de M. Arnauld.                                                                                                                                                                                             | 41     |
| QUATRIÈME LETTRE. De la grace actuelle toujours présente, et des péchés d'ignorance.                                                                                                                                                                                                                               | 56     |
| CINQUIÈME LETTRE. Dessein des jésuites en établissant une nouvelle morale. Deux sortes de casuistes parmi eux : beaucoup de relâchés, et quelques uns de sévères : raison de cette différence. Explication de la doctrine de la Probabilité. Foule d'auteurs modernes et inconnus mis à la place des saints pères. | 80     |
| SIXIÈME LETTRE. Différents artifices des jésuites pour éluder l'autorité de l'évangile, des conciles, et des papes. Quelques conséquences qui suivent de leur doctrine sur la probabilité. Leurs relâchements en faveur des bénéficiers, des prêtres, des religieux, et des domestiques. Histoire de Jean d'Alba.  | 107    |
| SEPTIÈME LETTRE. De la méthode de diriger l'inten-                                                                                                                                                                                                                                                                 |        |

- tion selon les casuistes. De la permission qu'ils donnent de tuer pour la défense de l'honneur et des biens, et qu'ils étendent jusqu'aux prêtres et aux religieux. Question curieuse proposée par Caramuel, savoir s'il est permis aux jésuites de tuer les jansénistes. 134
- HUITIÈME LETTRE.** Maximes corrompues des casuistes touchant les juges, les usuriers, le contrat Mohatra, les banqueroutiers, les restitutions, etc. Diverses extravagances des mêmes casuistes. 163
- NEUVIÈME LETTRE.** De la fausse dévotion à la sainte Vierge, que les jésuites ont introduite. Diverses facilités qu'ils ont inventées pour se sauver sans peine, et parmi les douceurs et les commodités de la vie. Leurs maximes sur l'ambition, l'envie, la gourmandise, les équivoques, les restrictions mentales, les libertés qui sont permises aux filles, les habits des femmes, le jeu, le précepte d'entendre la messe. 192
- DIXIÈME LETTRE.** Adoucissements que les jésuites ont apportés au sacrement de pénitence, par leurs maximes touchant la confession, la satisfaction, l'absolution, les occasions prochaines de pécher, la contrition, et l'amour de Dieu. 221
- ONZIÈME LETTRE écrite aux RR. PP. jésuites.** Qu'on peut réfuter par des railleries les erreurs ridicules. Précautions avec lesquelles on le doit faire; qu'elles ont été observées par Montalte, et qu'elles ne l'ont point été par les jésuites. Bouffonneries impies du père Le Moyne et du père Garasse. 252

FIN DE LA TABLE.

73742577

84 97<sup>u</sup> 109

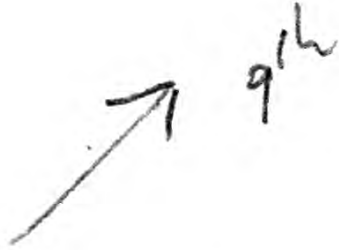
May 15

136 Surveys & intentions

137 a Tustelle  
138



✓ 208 209<sup>u</sup> T  
"restriction mentale  
" notre doctrine des équivoques



197

199 La dévotion visée  
200 mental restrictions  
209 chasteté  
213

✓ 237

704115 65 T  
137-138  
209







